RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Tunisia.

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET AUX FINANCES

PERSPECTIVES DECENNALES

DE

DÉVELOPPEMENT

1962 - 1971

IMP. OFFICIELLE - TUNIS

338.984(611)
964
ex. 2

639804

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
BIBLIOTHEQUE
21 JAN 1964
LIBRARY
INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

RECTIFICATIF

PAGE 56

12e ligne :

Au lieu de..... 237.750

Lire 238.900

14e ligne :

Au lieu de..... 413.650

Lire 402.000

15e ligne :

Au lieu de..... 77.000

Lire 87.500

19e ligne :

Au lieu de :

Produits minéraux non métallurgiques.

Lire :

Produits minéraux non métalliques.

Depuis trente années nous luttons pour libérer notre pays du colonialisme et de la décadence. Notre lutte n'est pas achevée. Nous nous devons de consolider la souveraineté de notre Nation et de construire un Etat en perpétuel progrés. Nous avons recouvré notre souveraineté par la patience et la tenacité. La maîtrise du peuple Tunisien saura gagner la bataille du développement et du progrés intellectuel, moral et matériel. Pour y aboutir nous avons choisi la voie de la discipline parce qu'elle est la voie de la raison. Cette discipline est définie dans ce document qui est l'œuvre de notre réflexion, l'expression de notre volonté d'instaurer une réalité nouvelle dans notre pays.

Ces Perspectives de développement s'étendent sur dix années. Nous les réaliserons par tranches successives : cela nous demandera des sacrifices mais nous savons que nous jouirons constamment de la joie du combat pour mériter la joie de vivre.

La volonté qu'exprime ce document technique est issue de celle du peuple, de ses cadres. Au peuple et à ses cadres d'en discuter librement pour en faire un document définitif qui sera notre charte de développement pendant dix années; une charte de la discipline éclairée, éveillée constamment aux aménagements et corrections nécessités par les progrés de la technique ou le changement des conditions générales qui ont présidé à sa définition.

Ce sont des Perspectives de développement mais aussi des perspectives d'un combat exaltant pour construire notre dignité, consolider notre liberté, assurer la promotion de notre société. Je suis sûr que notre jeunesse s'y attellera avec la vigueur et l'intelligence que je lui connais. Elle sera à l'avant garde de tout un peuple uni dans la même volonté de redressement pour la reconquête de sa dignité.

Bourguiba

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE :	
— L'analyse de la situation économique actuelle et les objectifs fondamentaux	11
CHAPITRE I. — L'analyse de la situation économique actuelle	13
Section I. — La situation démographique	13
Section II. — L'analyse de la situation économique actuelle d'après la comptabilité nationale	15
CHAPITRE II. — L'évolution économique depuis 1950	22
Section I. — L'évolution démographique	22
Section II. — L'évolution des grandeurs globales	25
CHAPITRE III. — Les obstacles au développement	31
CHAPITRE IV. — Les objectifs fondamentaux	37
DEUXIEME PARTIE :	
— Le modèle global de développement et son articulation détaillée	41
CHAPITRE I. — Le modèle global de développement économique	43
Formulation quantitative des objectifs	43
Le modèle global de développement	44
CHAPITRE II. — L'articulation détaillée du modèle	48
I. — La structure actuelle de la consommation et sa projection pour 1971	48
II. — La production des secteurs	53
III. — Les investissements	56
IV. — L'emploi en 1971	57
V. — Les comptes économiques en 1971	59
VI. — Le tableau économique général	62
VII. — L'auto-développement	64
TROISIEME PARTIE :	
— Les actions à entreprendre	69
TITRE I. — LES REFORMES DE STRUCTURE	71
CHAPITRE I. — La réforme de la répartition des revenus	73
CHAPITRE II. — La réforme des structures agricoles	78
CHAPITRE III. — La réforme des structures de l'industrie	87
CHAPITRE IV. — La réforme de l'artisanat	94

	Pages
CHAPITRE V. — La réforme du commerce et et du crédit	99
Section I. — La réforme du commerce extérieur	99
Section II. — La réforme du commerce intérieur	102
Section III. — La réforme du crédit	104
CHAPITRE VI. — La réforme de l'Administration	106
TITRE II. — PERSPECTIVES SECTORIELLES	111
CHAPITRE I. — L'infrastructure	113
Section I. — La promotion de l'homme	113
A — La Santé Publique	113
B — L'Habitat	115
C — L'éducation de base — la jeunesse et les sports	117
Section II. — Transports et communications	119
A — Les routes et le transport routier	120
B — Le transport ferroviaire	123
C — L'infrastructure portuaire et le transport maritime	124
D — Les aérodromes	129
E — Les P.T.T.	130
F — La R.T.T.	132
Section III. — L'hydraulique	133
A — Les études	134
B — L'hydraulique urbaine	135
C — L'hydraulique agricole	137
Section IV. — L'Energie	141
A — Les ressourcese énergétiques	141
B — Les moyens actuels de production	141
C — Perspectives	146
CHAPITRE II. — L'agriculture et la pêche	148
Section I. — L'arboriculture fruitière	153
Section II. — Les cultures maraîchères	162
Section III. — La production fourragère et la production animale	169
Section IV. — Les céréales	190
Section V. — La définition d'une politique forestière	205
Section VI. — La pêche	210
Section VII. — La conservation et le stockage des produits de l'agriculture et de la pêche	214
CHAPITRE III. — L'industrie et le tourisme	218
Section I. — Les industries extractives	219
Section II. — Les industries alimentaires et les boissons	223

Pages

Section III. — Les industries textiles et l'habillement 226

Section IV. — Les industries chimiques 229

Section V. — Les produits métallurgiques 231

Section VI. — Autres secteurs 234
A — Secteur « Papier et édition » 234
B — Secteur « Cuir et chaussures » 235
C — Secteur « Bois et ameublement » 236
D — Les produits minéraux non métalliques 237
E — Secteur du caoutchouc et de ses dérivés 239
F — Secteur du tabac 240
G — Le pétrole et ses dérivés 241
H — Le secteur « Construction et travaux publics » 241

Section VII. — Le tourisme 243

CHAPITRE IV. — La formation des cadres 247

Introduction 247

Section I. — Le programme de l'Education Nationale 248
A — Le programme de scolarisation dans l'enseignement primaire, ses effets au cours de la Décennie 1962-1971 248
B — Le développement de l'Enseignement Secondaire 254
C — L'Enseignement Moyen — Son développement et ses résultats de 1962-1971 258
D — L'Enseignement Supérieur 260

Section II. — L'Enseignement Agricole 265

Section III. — Les Enseignements spécialisés organisés par divers Départements. 272
A — Les Ecoles de la Santé Publique 272
B — L'Ecole Hôtelière et Touristique 273
C — L'Ecole d'Aviation Civile 274
D — Les Centres de Formation d'Adjoints et d'Agents Techniques 276
E — L'Institut National des Sports 277
F — Le Centre de Formation Bancaire 279

Section IV. — Les Centres de Formation Professionnelle pour Adultes et l'Apprentissage 279
A — Situation actuelle et projets d'extension 279
B — Perspectives décennales de production en ouvriers qualifiés 282
C — L'Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité. 297
D — Tableaux récapitulatifs de la production, des investissements et des dépenses de fonctionnement 298
E — L'avenir de la Formation Professionnelle pour Adultes en Tunisie 300

Section V. — Propositions pour la création de nouveaux Enseignements d'Appoint 301

Section VI. — Les besoins en cadres 304
A — Besoins de l'Administration 304
B — Besoins de l'Agriculture 306
C — Besoins du Secteur Industriel 307
D — L'Artisanat et la Pêche 308
E — Les professions libérales 308
F — Commerce et Services 309

Pages

Récapitulations

Section VII. — Comparaison des besoins en cadres et des possibilités de production des divers types de formation 310

— Cadres supérieurs 311
— Cadres moyens 312
— Cadres de base 313
— Le coût total de la formation des cadres 314

— Conclusions 315

Listes des Tableaux Annexes 316

— Tableaux annexes n° 1 à 21 317

* * *

Annexe I : Les comptes économiques de 1957 et le tableau des échanges intersectoriels 347

Annexe II : Tableau des disponibilités et de leurs utilisations en 1971 355

INTRODUCTION

L'idée de planification est liée en Tunisie à l'idée d'indépendance. Petit pays à économie coloniale, c'est-à-dire étroitement dépendant de l'économie « métropolitaine », la Tunisie se devait, en recouvrant sa souveraineté, de l'asseoir sur des fondements solides et durables : une économie nationale équilibrée, animée par des centres dynamiques de croissance intégrée, laissant la voie ouverte à une coopération maghrébine durable et entièrement vouée à la satisfaction des besoins du plus grand nombre. Les problèmes laissés par l'administration du protectorat sont, en effet, immenses; les uns sont antérieurs à la période coloniale, puisqu'ils se rattachent à cette décadence qui a rendu possible la colonisation, et se trouvent aggravés par l'impact de deux économies différentes par leurs structures et leurs degrés d'évolution; les autres sont nés depuis, et ne font qu'accentuer le déséquilibre qui caractérise l'économie tunisienne. Cette notion de déséquilibre est en fait essentielle pour comprendre le mal dont souffre la Tunisie et pouvoir y remédier; on le retrouve à chaque stade de l'analyse, quel que soit le secteur envisagé et il serait exact de parler d'une somme de déséquilibres : déséquilibre entre les régions; déséquilibre à l'intérieur d'une même région entre villes et campagnes; déséquilibre entre les différents secteurs de l'activité nationale; en un mot, déséquilibre entre les besoins et les moyens immédiatement disponibles.

Déséquilibres, pression démographique continue, laisser faire, il était fatal que tout cela aboutit à un amenuisement du niveau de vie de la Nation. Seule pouvait renverser le courant une volonté nationale libre et profondément lucide. Elle s'est exprimée d'abord au niveau du Parti, lors du congrés de Sfax (1955) dont la motion économique et sociale affirmait, après une analyse courageuse de la situation, qu'il n'y avaît d'autre issue que la planification.

Dans sa déclaration d'investiture en avril 1956, le Président BOURGUIBA devait l'inscrire en tête de son programme d'action économique et sociale. « Nous ne sommes pas des improvisateurs, déclarait-il notamment, notre travail s'inscrira dans un plan général, aux structures délimitées, aux moyens définis jusque dans leur détail et dont la réalisation obéira à un calendrier strict ». Le Chef de la Nation traçait ainsi la voie que devait suivre la Tunisie indépendante : après avoir lutté pour se libérer de la domination politique, elle devait engager la bataille contre le sous-développement, et que le Président BOURGUIBA décrit souvent comme étant plus dure et plus complexe que la bataille pour l'indépendance. Dans l'une comme dans l'autre, la Tunisie devait compter d'abord sur elle-même, son énergie propre, ses ressources nationales, la cohésion de son peuple et sa volonté inébranlable de réussir.

Aussi, dès l'indépendance, le Gouvernement Tunisien créa-t-il un département du Plan, puis un Conseil National du Plan, afin de provoquer un effort de réflexion autonome et de commencer à dégager l'économie nationale des ornières coloniales.

La planification est, en effet, un impératif de notre politique et il n'était pas possible de sauvegarder longtemps notre indépendance nationale en gardant le chaos économique laissé par l'administration française directe, lequel mettait le pays à la merci de l'aide extérieure, sans

espoir de redressement. Le plan doit donc, d'abord et surtout, garantir notre liberté nationale et marquer notre volonté de préserver notre libre-arbitre sur la scène internationale.

Mais il vise aussi plus loin.

L'indépendance politique, elle-même, le Président BOURGUIBA l'a maintes fois soulignée, doit être un chemin vers la réhabilitation de l'homme dans cette partie du monde. Rendre à tous les Tunisiens leur dignité d'hommes, c'est-à-dire les libérer de toutes les forces qui les oppriment, leur donner les moyens décents d'une existence digne pour qu'ils accèdent enfin et participent à la condition humaine, voilà le sens profond de ce combat, depuis longtemps mené par la Tunisie dont le nationalisme a affirmé ainsi d'emblée sa vocation sociale.

L'indépendance a redonné aux Tunisiens leur dignité nationale; la République a fait d'eux des citoyens égaux et libres. Mais il reste à les libérer du chômage, de la misère et de l'ignorance. Il reste à assurer à chacun un minimum de bien-être matériel et moral en dessous duquel l'homme déchoit. Par delà, la consolidation des libertés politiques et à travers même la restauration de la dignité humaine et de la justice sociale, l'objectif de la planification est donc la promotion de l'homme, la défense de ses libertés concrètes, en un mot, l'humanisation de la société afin qu'elle ne soit plus la jungle où les petits sont dévorés par les grands, mais le milieu sain et dynamique où tous les efforts des individus, des collectivités et de l'Etat se conjuguent dans une construction harmonieuse et solide.

Pour atteindre ces objectifs, la planification ne vise nullement à ruiner les uns au profit des autres, mais doit opérer une distribution équitable des richesses, en faisant cesser les scandales aux deux extrêmes de la pyramide sociale. Mais, en élevant le revenu national, en favorisant le développement économique du pays, la prospection et l'actualisation de toutes ses possibilités, elle doit créer du travail pour tous et amorcer ce qu'on a appelé le « décollage » de l'économie tunisienne.

Pour y arriver, la Tunisie ne s'embarrasse d'aucune idéologie, n'applique telle quelle aucune doctrine politico-économique. Elle cherche librement son chemin, s'efforce de trouver des méthodes propres, qui tiendront compte, avant tout, des traditions nationales, de la personnalité de notre peuple et des impératifs économiques et sociaux. C'est dire aussi que nous n'avons pas peur des mots : si le socialisme consiste à libérer l'homme du besoin, à lui donner, par le travail, la possibilité de se développer et de s'épanouir; si le socialisme est cette recherche de l'équilibre à l'intérieur de la société par le travail, la prospérité et la justice, la Tunisie opte résolument pour le socialisme. Ce faisant, elle ne se réfère spécialement à aucune expérience étrangère. La planification tunisienne est socialiste dans la mesure où par socialisme nous entendons une société au service du plus grand nombre, axée sur une économie qui respecte l'homme en assurant le développement harmonieux de ses besoins et de ses moyens, dans la justice et l'égalité; dans la mesure où le socialisme assure le maximum d'efficacité dans le maximum de liberté. Le socialisme en Tunisie doit répondre à une vocation nationale, renouer avec les tendances communautaires de notre peuple, afin de faire triompher la coopération et l'effort collectif. C'est cela que sera le socialisme tunisien, néo-destourien : c'est ainsi qu'il a été défini par le Chef de l'Etat lui-même. Prenant son inspiration dans le peuple, pensée et formulée par des responsables et des techniciens tunisiens, la planification ne prend modèle sur aucune autre méthode en particulier. A l'intérieur, elle encourage tous les efforts, publics ou privés. Moyen d'organiser et d'utiliser au mieux les ressources du pays, afin d'en tirer l'avantage maximum

pour la collectivité, elle englobe tous les secteurs de l'activité économique nationale. Mais les entreprises privées, qui ne seront pas pour autant supprimées, seront astreintes à agir dans le cadre du Plan. Notre Plan visera à donner le primat à la Raison afin que l'intérêt du plus grand nombre l'emporte sur les intérêts particuliers et c'est cela qui exigera une réforme profonde des structures du pays. Pour notre peuple, longtemps abandonné à l'anarchie de ses désirs et impulsions, la planification sera une règle de conduite dictée par la raison et les réalités tout ensemble, une école dans laquelle il apprendra à organiser sa vie et ses affaires.

De plus, et c'est là une condition essentielle pour la réussite du Plan, il ne sera pas le fait des seuls responsables et techniciens au sommet. Pour sa confection, comme pour son application, un dialogue constant s'ouvrira avec la base, afin de tenir compte de ses aspirations, de ses suggestions et des correctifs que les réalités peuvent imposer. Ce dialogue permettra de tenir les masses continuellement informées de l'évolution économique du pays et de les associer à toutes les décisions à caractère national. Pour cela, le Gouvernement est décidé à élargir le pouvoir de décision en matière économique en favorisant le développement régional par la multiplication d'unités polyvalentes à caractère agricole, artisanal, industriel et touristique. Cette décentralisation permettra à l'opinion des cadres de base dans chaque région de s'exprimer et d'apporter sa contribution dans l'effort de réflexion et d'orientation du Plan. Partageant les responsabilités du Gouvernement, chaque citoyen à son échelon, chaque collectivité, se sentira lié par une sorte de pacte à la Nation toute entière et travaillera avec énergie et foi pour la réalisation des objectifs du Plan. En dehors de cet enthousiasme populaire, le Plan ne serait qu'un diktat, à moins qu'il ne soit simplement, comme dans beaucoup de pays, un verbiage officiel sombrant dans l'indifférence et l'échec. L'enthousiasme naîtra de la volonté organisée de tous de réorienter l'action économique pour la libérer des lois du profit et la soumettre seulement aux impératifs de la promotion de la société humaine.

Toute planification est une philosophie de la vie. Elle comporte une éthique, celle à laquelle prétend la planification tunisienne est inspirée par la foi en l'homme et la possibilité de sa promotion. Elle comporte aussi une vision du monde qui situe l'économie nationale par rapport aux autres et plus spécialement par rapport à celles des pays environnants. Notre foi, à cet égard, est ferme et résolue et se trouve chaque jour confirmée par la géographie, l'histoire de notre civilisation et les impératifs économiques : nous appartenons à l'Afrique d'abord, à la Méditerrannée ensuite; notre planification devra en tenir le plus grand compte, si elle veut être efficiente et réaliste.

PREMIÈRE PARTIE

L'ANALYSE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

ET LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX

L'objet de cette première partie est de dégager les objectifs fondamentaux de la Planification.

Ces objectifs découlent logiquement d'une analyse détaillée de la situation économique faisant ressortir les caractéristiques essentielles de l'économie tunisienne, ainsi que les causes de son faible niveau de développement.

L'instrument choisi pour cette analyse est la comptabilité nationale qui permet d'avoir une vue à la fois synthétique et analytique de l'ensemble des phénomènes qui composent l'activité économique. Cette approche sera toutefois précédée par la prise en considération des facteurs démographiques qui constituent la base même de cette activité.

Enfin cette analyse sera complétée par l'étude de l'évolution des différents facteurs démographiques et des caractéristiques essentielles de l'économie au cours des dix dernières années. C'est grâce à cete rétrospective qu'on pourra mieux saisir l'importance des freins qui ont ralenti le développement et qu'on pourra dégager les objectifs fondamentaux de la planification.

CHAPITRE PREMIER

L'ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

L'analyse de la situation économique actuelle sera effectuée sur le double plan de la démographie et de la comptabilité nationale.

SECTION I. — La situation démographique actuelle

La situation démographique actuelle peut s'analyser, à partir des chiffres du dernier recensement de la population qui remonte à 1956.

S'agissant de problèmes de structure, c'est-à-dire de problèmes qui évoluent très lentement, nous pouvons raisonner sur les chiffres de 1956.

Ceux-ci font ressortir les caractéristiques suivantes :

— **Structure par âge :**

Etant donné que pour la population non tunisienne, les mouvements naturels sont peu importants par rapport aux mouvements migratoires, nous n'allons considérer ici que les chiffres relatifs à la population tunisienne.

Celle-ci s'est élevée en 1956 à 3.601.800, se répartissant comme suit :

0 - 4 ans = 17 %

5 - 20 ans = 33,7 %

20 - 60 ans = 42,7 %

60 et plus = 6,6 %

Cette décomposition met en relief la jeunesse très grande de la population tunisienne, puisque 50,7 % de cette population a moins de 20 ans.

Une analyse plus détaillée de cette structure par âge est donnée dans le tableau ci-après :

RECENSEMENT DU 1er FEVRIER 1956

Répartition de la population par âge, sexe et nationalité

	TUNISIENS				NON TUNISIENS				TOTAL		ENSEMBLE
	Musulmans		Israélites		Musulmans		Européens				
	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	
0 à 4 ans..	302.800	296.900	3.680	3.480	7.620	7.400	14.260	14.090	328.360	321.870	650.230
5 à 9 ans..	246.400	244.300	3.420	3.530	6.330	5.760	13.650	13.130	269.800	266.720	536.520
10 à 14 ans..	193.600	192.500	3.230	2.990	4.710	4.000	11.870	11.250	213:410	210.740	424.150
15 à 19 ans..	165.500	164.500	2.840	2.670	4.280	3.610	9.770	9.770	182.290	180.550	362.840
20 à 24 ans..	147.000	146.500	1.780	2.000	3.850	3.260	8.430	10.500	161.060	162.260	323.320
25 à 29 ans..	129.600	129.100	1.940	1.930	3.440	3.080	10.310	11.960	145.290	146.070	291.360
30 à 34 ans..	114.500	114.000	1.850	1.900	2.950	2.410	8.980	9.950	128.280	128.260	256.540
35 à 39 ans..	99.200	99.000	1.630	1.880	2.840	2.240	7.150	7.610	110.820	110.730	221.550
40 à 44 ans..	83.800	84.700	1.620	1.820	2.630	1.810	8.310	9.130	96.360	97.460	193.820
45 à 49 ans..	69.200	71.100	1.950	2.130	2.360	1.440	7.940	8.280	81.450	82.950	164.400
50 à 54 ans..	57.500	60.500	1.300	1.070	1.920	1.050	6.590	6.780	67.310	69.400	136.710
55 à 59 ans..	45.800	50.200	1.250	1.300	1.730	860	5.210	5.760	53.990	58.120	112.110
60 à 69 ans..	62.300	73.200	1.470	1.520	1.780	1.110	6.210	8.600	71.760	84.430	156.190
70 à 79 ans..	30.400	40.400	610	740	1.080	520	3.240	4.310	35.330	45.970	81.300
80 ans et plus.	10.700	18.800	110	160	130	40	1.840	1.440	11.780	20.440	32.220
	1.758.300	1.785.700	28.680	29.120	47.550	38.590	122.760	132.560	1.957.290	1.985.970	3.943.260

Répartition de la population active, par nature d'activité économique

Toujours d'après le recensement de la population de 1956, nous notons que près de 73 % de la population active masculine est agricole, les 27 % qui restent se partageant les activités industrielles et commerciales.

D'après les travaux de comptabilité nationale, nous relevons, par ailleurs, qu'une partie de la population rurale représentant environ 60 % de l'ensemble de la population ne dispose que de 25 % du Revenu Intérieur en Tunisie.

Ces quelques chiffres montrent, par conséquent, qu'une grande partie des travailleurs agricoles, n'a qu'une productivité très faible et constitue, par là même, une charge pour l'économie.

En fait, ces travailleurs sont plutôt des chômeurs déguisés, et le problème est de les reconvertir, de leur donner une activité autre qu'agricole.

Répartition de la population active, par catégories socio-professionnelles

La Tunisie compte environ 26,2 % de travailleurs indépendants et employeurs, 36 % d'aides familiaux et 37,8 % de salariés.

Cette structure, caractérisée par un nombre peu élevé de salariés, beaucoup d'aides-familiaux et beaucoup de travailleurs, est en général le fait de pays peu développés où prédominent l'artisanat et la petite entreprise.

SECTION II. — L'analyse de la situation économique actuelle d'après la comptabilité nationale

Les premiers comptes économiques pour la Tunisie ont été établis en 1955 pour l'année 1953. Compte tenu de l'éloignement de cette année et des modifications importantes intervenues sur le plan politique et sur le plan économique, le Gouvernement de la Tunisie indépendante a décidé d'élaborer une comptabilité nationale plus poussée pour l'année 1957.

Cette étude qui a nécessité la mise en œuvre d'importants travaux statistiques a pu être achevée au cours de l'année 1959. Elle permet actuellement de mieux saisir les caractéristiques essentielles de l'activité économique nationale malgré les aléas dus à l'insuffisance des données statistiques disponibles.

Cette comptabilité qui est publiée en annexe retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 1957 par les différents agents économiques du pays. La totalisation ou le regroupement de ces opérations permet de dégager des grandeurs globales appelées agrégats.

— L'ensemble des ressources en biens et services qui constitue une des grandeurs globales se monte pour l'année 1957 à 306.900.000 Dinars.

Ces ressources proviennent du produit intérieur brut à concurrence de 238.500.000 D. et des importations à concurrence de 68.400.000 D.

I. — Le produit intérieur brut

Le produit intérieur brut est constitué par la valeur de la production de toutes les entreprises augmentée de la valeur des services rendus par l'Etat.

a) **La production des entreprises appelée production intérieure brute** a été estimée à 222.200.000 Dinars. Elle représente la somme des valeurs que les entreprises ajoutent aux produits qu'elles transforment (valeur ajoutée) et non les chiffres de leurs ventes.

La répartition par secteur de cette production intérieure brute est donnée dans le tableau ci-après :

PRODUCTION INTERIEURE BRUTE (en milliers de Dinars)

SECTEURS	VALEUR ajoutée au prix à la production	POURCENTAGE du total
Agriculture	69.700	31,2 %
Industries extractives	9.100	4,1 %
Industries manufacturières	26.400	11,9 %
Construction	7.000	3,2 %
Electricité, gaz et eau	4.000	1,8 %
Transports et communications	16.300	7,4 %
Commerce et banque	73.700	33,2 %
Services divers	16.000	7,2 %
TOTAUX	222.200	100 %

NOTE. — Il convient de signaler que la répartition de la valeur ajoutée entre les différents secteurs dépend du tracé des frontières entre ces secteurs. C'est ainsi, par exemple, que la fabrication de l'huile peut être considérée comme effectuée par le secteur industriel qui achète les matières premières à l'agriculture. Pour des raisons de commodité on peut admettre que le secteur agricole produit l'huile elle-même. Dans le second cas la production du secteur agricole est évidemment accrue au détriment de celle du secteur industriel.

Cette répartition révèle le caractère primaire de l'économie tunisienne, puisque le secteur de l'agriculture et des mines participe pour 35,3 % à la production intérieure brute.

Elle révèle également l'importance du secteur tertiaire (services et commerce) qui représente 40,4 % de la production intérieure brute face à un secteur industriel peu développé. (24,3 % de la production intérieure brute).

Cette importance du secteur commercial paraît assez paradoxale dans un pays où une large fraction de la population ne participe que partiellement à l'économie d'échange.

b) **Les services rendus par l'Etat :**

Les services rendus par l'Etat représentent 16.200.000 Dinars et sont calculés d'après la rémunération des fonctionnaires de l'Administration Tunisienne.

Il est à remarquer à cet égard, que la rémunération des fonctionnaires de l'Enseignement, de la Santé, ainsi que celle des fonctionnaires relevant de services publics ayant une activité comparable à celle des entreprises (P.T.T., R.T.T., Monopoles, etc...) n'est pas comprise dans cette évaluation.

II. — Les importations

Les importations, y compris le tourisme, se sont élevées à 68.400.000 Dinars, soit 22 % de l'ensemble des ressources, ce qui illustre bien l'état de dépendance de l'économie tunisienne vis-à-vis de l'extérieur.

La décomposition des produits importés par secteur d'origine est donnée dans le tableau ci-après :

IMPORTATIONS (en milliers de Dinars Valeur C. A. F.)

SECTEURS	VALEURS	POURCENTAGES
Agriculture, sylviculture, pêche	9.089	14,4 %
Industries extractives	654	1,0 %
Industries manufacturières :		
Denrées alimentaires	7.779	12,3 %
Boissons	585	0,9 %
Tabac	47	—
Textiles	7.506	11,8 %
Habillement	4.959	7,9 %
Bois et ameublement	1.049	1,7 %
Papier	1.388	2,2 %
Impression et édition	426	0,7 %
Cuirs et chaussures	1.808	2,9 %
Produits en caoutchouc	1.005	1,6 %
Produits chimiques	4.648	7,3 %
Dérivés du pétrole et du charbon	6.529	10,3 %
Industries métalliques, machines	948	1,5 %
Appareils électriques et matériel de transport	12.897	20,3 %
Fabrications diverses	1.904	3,0 %
TOTAL des industries manufacturières	53.498	84,4 %
Electricité	111	0,2 %
TOTAL GÉNÉRAL	63.352 arrondi à 63.400	100 %

NOTE. — Les dépenses des touristes à l'étranger évaluées à 5 millions de Dinars s'ajoutent au total des importations.

Ce tableau montre que nos importations sont constituées pour 84,4 % de produits industriels dont l'unité de poids est très coûteuse (textile 11,8 % — habillement 7,9 %, etc)...

Une autre décomposition a pu être élaborée pour déterminer les secteurs d'utilisation des produits importés.

Importations par secteurs économiques d'utilisation — SECTEURS	**(en milliers de dinars)** (valeur C.A.F.)	
Agriculture, sylviculture et pêche	1.631	
Industries extractives	824	
Industries manufacturières :		
Denrées alimentaires	4.928	
Boissons	143	
Tabac	477	
Textiles	927	
Habillement	339	
Bois et ameublement	1.213	
Papier	159	
Impression et édition	303	
Cuir et chaussures	687	
Produits en caoutchouc	111	
Produits chimiques	1.809	
Dérivés du pétrole et du charbon	66	
Produits minéraux non métallurgiques	704	
Industries métallurgiques, machines, appareils électriques et matériel	2.128	
Fabrications diverses	194	
TOTAL des industries manufacturières	14.188	
Construction	2.098	
Electricité, Gaz et eau	677	
Transports et communications	1.380	
Commerce et autres services	1.068	
TOTAL des utilisations intermédiaires		21.866
Consommation privée et publique	34.561	
Formation brute de capital	6.477	
Variation des stocks	(—193)	
Exportation	641	
TOTAL des utilisations finales		41.486
TOTAL GÉNÉRAL		63.352

Ce tableau indique que 54,9 % de nos importations sont constitués par des produits de consommation, ce qui est trop important pour un pays dont l'effort devrait principalement porter sur les biens d'équipement.

— 34,8 % des importations sont constitués par des matières premières et des produits intermédiaires nécessaires pour la production nationale; il apparaît clairement que nos secteurs productifs actuels sont tributaires de l'étranger.

— 10,3 % de nos importations seulement sont constitués par des biens d'équipement.

L'ensemble de ces ressources est utilisé à différents emplois :

Consommation, formation brute de capital et exportation.

A. — La consommation

La consommation au cours de l'année 1957 s'est élevée à 230.600.000 Dinars soit 75 % de l'ensemble des disponibilités et 96,6 % du produit intérieur brut. L'Epargne intérieure constituée par définition de la différence entre le produit intérieur brut et la consommation s'est donc élevée à 2.385.000 — 230.600.000 = 7.900.000 Dinars, soit 3,3 % du produit intérieur brut.

La consommation se compose de la consommation privée pour un montant de 204.200.000 Dinars, de la consommation publique pour un montant de 19.700.000 Dinars et de la consommation de l'Administration française pour un montant de 6.700.000 Dinars. Cette consommation a porté sur des produits provenant des secteurs suivants :

CONSOMMATION PAR SECTEURS DE PROVENANCE (en milliers de Dinars)

Agriculture	64.000
Industries extractives	500
Industries manufacturières :	
Denrées alimentaires	37.500
Boissons	5.000
Tabac	8.400
Textiles	15.600
Habillement	11.000
Bois et ameublement	1.500
Papier	700
Impression et édition	1.600
Cuirs et chaussures	6.600
Caoutchouc	1.600
Produits chimiques	7.200
Dérivés du pétrole	5.400
Produits minéraux non métalliques	1.300
Métallurgie, machines	6.400
Fabrications diverses	4.500
Electricité, gaz et eau	2.900
Transports et communicatiosn	9.800
Services rendus par l'Administration	16.200
Autres services	22.900
TOTAL GENERAL	230.600

Ce tableau fait ressortir l'importance des produits agricoles et alimentaires dans la consommation nationale, ce qui est caractéristique des pays à faible revenu.

B. — La formation brute de capital

La formation brute de capital ou investissement s'est élevée en 1957 à 23.100.000 Dinars soit 7,5 % du total des ressources et 10 % du produit intérieur brut. Cet investissement s'est décomposé comme suit :

Investissement privé.... 9.300.000 D.
— public.... 13.800.000 D.

Par ailleurs, l'investissement net ou investissement nouveau au cours de la même période s'est élevé à 12.600.500 Dinars, le solde soit 10.800.000 Dinars étant constitué par les amortissements c'est-à-dire les investissements consacrés au renouvellement. L'investissement net qui est à l'origine de l'augmentation de la production n'a donc représenté qu'un très faible pourcentage du total des ressources.

C. — Les exportations

Les exportations en 1957 se sont élevées à 53.200.000 Dinars, soit 17,3 de l'ensemble des ressources et 22,3 % du produit intérieur brut. Comparées aux importations, les exportations ont assuré la couverture de ces dernières à concurrence de 77 %.

La ventilation des exportations par secteur d'origine est donnée par le tableau ci-après :

EXPORTATIONS (en milliers de Dinars)

SECTEURS	VALEUR	POURCENTAGE
Agriculture, sylviculture, pêche	11.496	21,8
Industries xetractives	10.617	20,0
Industries manufacturières :		
Denrées alimentaires	12.240	23,1
Boissons	7.898	14,8
Tabac	8	—
Textiles	226	0,5
Habillement	248	0,4
Bois et ameublement	112	0,2
Papier	8	—
Impression et édition	27	—
Cuirs et chaussures	75	—
Produits en caoutchouc	14	—
Produits chimiques	3.165	5,9
Dérivés du pétrole et du charbon	—	—
Produits minéraux non métalliques	1.703	3,2
Industries métalliques, machines, appareils électriques et matériel de transport	5.239	9,8
Fabrications diverses	165	0,3
TOTAL des industries manufacturières	31.128	58,2
TOTAL GÉNÉRAL	53.241	100

Ce tableau montre que 58,2 % de nos exportations sont constituées par des produits industriels. Ce pourcentage qui paraît très élevé s'explique, en raison de la nomenclature utilisée qui classe tous les produits agricoles ou miniers ayant subi une transformation même légère dans le secteur industriel et non dans le secteur agricole ou minier.

C'est ainsi que l'exportation de vin et d'huile est comptabilisée dans le secteur industriel (boissons et denrées alimentaires) et non dans le secteur agricole. De même, le superphosphate est compris dans le secteur « industrie chimique » et non dans le secteur des industries extractives.

***

Telle est la situation économique actuelle que nous avons pu anaylser à travers la comptabilité nationale. Il convient maintenant d'examiner quelle a été son évolution au cours des dix dernières années.

CHAPITRE DEUX

L'EVOLUTION ECONOMIQUE DEPUIS 1950

La comptabilité nationale nous a permis de donner les caractéristiques globales de l'économie tunisienne. Cette analyse statique doit être complétée par l'étude de l'évolution constatée au cours des dix dernières années, afin de mieux saisir les variations et les modifications intervenues sur le plan économique.

En effet, la période 1950-1960 a été caractérisée par l'accession de la Tunisie à l'Indépendance, ce qui a entraîné des modifications importantes sur le plan économique et financier : création d'un institut d'émission, abrogation de l'union douanière entre la Tunisie et la France, contrôle des transferts, nouvelle orientation de l'économie, etc...

Cependant, malgré les répercussions de cet évènement, les structures fondamentales de l'économie tunisienne sont restées pratiquement inchangées.

SECTION I. — Evolution démographique

Depuis 1950, la population Tunisienne a évolué comme l'indique le tableau ci-après :

ANNEES au 31 Décembre	POPULATION Tunisienne	MUSULMANS Etrangers	EUROPEENS Etrangers	TOTAL
1950.....	3.253.900	86.700	247.000	3.587.600
1951.....	3.319.100	86.600	248.600	3.654.300
1952.....	3.386.100	86.500	250.300	3.722.900
1953.....	3.454.300	86.400	252.000	3.792.700
1954.....	3.524.300	86.300	253.600	3.864.200
1955.....	3.595.600	86.200	255.200	3.937.000
1956 (1)	3.601.792	86.149	255.324	3.943.265

(1) Pour l'année 1956 l'évaluation se rapporte au 1er février.

Le taux d'accroissement moyen tel qu'il ressort de ce tableau est de l'ordre de 2,2 %.

Depuis 1956, date du dernier recensement, il semble que ce taux se soit légèrement modifié, puisqu'il a été estimé à 2,1 % entre 1956 et 1959.

Cette estimation a été faite, à partir de l'étude de ses deux composantes : mortalité et natalité qui ont été évaluées respectivement à 26 ‰ et 47 ‰.

La tendance qui semble se dessiner à l'heure actuelle est une tendance à la diminution de ces deux taux.

En effet :

En ce qui concerne la mortalité :

Si nous examinons les statistiques d'Etat-Civil de la Ville de Tunis qui sont à l'heure actuelle les seules disponibles de façon complète en Tunisie, nous constatons que pour la ville de Tunis le taux de mortalité diminue d'année en année. De 21,8 ‰ qu'il était en 1957, il est passé à 19,8 ‰ en 1958 et seulement à 18,2 ‰ en 1959.

Cette diminution est due notamment à la regression permanente de certaines maladies. L'étude des décès, suivant la cause, montre en effet, que de 1958 à 1959, les décès ayant pour origine la tuberculose ont diminué de 16 %, ceux ayant pour origine des maladies infectieuses ont diminué de 21 %, ceux ayant pour origine des maladies de cœur ont diminué de 6 % et ceux ayant pour origine des maladies de l'appareil respiratoire ont diminué de 22 %.

En ce qui concerne le taux de mortalité infantile également, nous observons qu'il est passé de 173 ‰ en 1957 à 145 ‰ en 1958 et 123 ‰ en 1959.

De même, le nombre de morts-nés a accusé une baisse continue au cours des dernières années; la proportion pour 1.000 naissances vivantes est passée de 45 ‰ en 1958 à 42 ‰ en 1959, toujours pour la ville de Tunis.

En ce qui concerne la natalité, ou ce qui revient au même, la fécondité :

Nous avons pu calculer d'après le recensement de 1956, le nombre moyen d'enfants de toutes les femmes de 50 ans et plus, classées selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Les résultats auxquels nous avons abouti ont montré que ce sont les femmes des ouvriers qui ont mis au monde le plus d'enfants (6 en moyenne) et ce sont celles des cadres supérieurs qui en ont le moins (4,8 en moyenne). Ainsi, avec l'augmentation des revenus envisagée dans cette perspective, il faut s'attendre à une diminution peut être plus importante que celle de la mortalité puisque le taux d'accroissement a baissé au cours de ces années.

∴

Compte tenu de cette analyse, la perspective d'évolution de la population tunisienne musulmane a été faite à partir des hypothèses suivantes :

a) Faute de table de mortalité propre à la population tunisienne, nous avons supposé que cette population présente les mêmes caractéristiques de mortalité que la population musulmane algérienne.

b) Nous avons fait en outre l'hypothèse d'une réduction annuelle du quotient de mortalité pour tenir compte d'une amélioration sans cesse croissante des conditions sanitaires.

c) Nous avons supposé qu'au cours de la période 1956-71, le taux de fécondité diminuera de 3 ‰ par an.

Avec de telles hypothèses, le taux d'accroissement annuel de la population serait de 2,1 % entre 1956 et 1961, de 1,9 % entre 1961 et 1966 et de 1,7 % entre 1966 et 1971.

Le tableau ci-après donne les résultats des calculs effectués à partir de ces hypothèses.

PERSPECTIVES DE LA POPULATION TUNISIENNE MUSULMANE

Répartition par groupe d'âge (en milliers)

GROUPES D'AGE	1956			1961			1966			1971		
	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total
0 — 5..	357,0	350,6	707,6	364,2	358,5	722,7	376,4	373,1	749,5	393,3	387,8	781,1
6 — 9..	192,2	190,6	382,8	222,1	218,4	440,5	219,4	217,1	436,5	226,8	225,8	452,6
10 — 14..	193,6	192,5	386,1	238,7	237,5	476,2	271,5	267,2	538,7	259,9	255,9	515,8
15 — 18..	165,5	164,5	330,0	189,6	188,7	378,3	234,2	233,2	467,4	266,7	262,7	529,4
20 — 24...	147,0	146,5	293,5	160,6	159,9	320,5	184,3	183,7	368,0	228,0	227,3	455,3
25 — 29..	129,6	129,1	258,7	141,3	140,9	282,2	154,7	154,1	308,8	177,9	176,4	354,3
30 — 34...	114,5	114,0	228,5	124,6	123,9	248,5	136,2	135,3	271,5	149,3	148,8	298,1
35 — 39...	99,2	99,0	198,2	109,7	109,7	219,4	119,7	119,5	239,2	131,0	130,6	261,6
40 — 44..	83,8	84,7	168,5	94,3	95,2	189,5	104,5	105,8	210,3	114,0	115,0	229,0
45 — 49..	69,2	71,1	140,3	80,2	81,5	161,7	89,2	91,6	180,8	98,7	101,7	200,4
50 — 54..	57,5	60,5	118,0	64,7	68,2	132,9	75,3	78,1	153,4	83,4	87,8	171,2
55 — 59..	45,8	50,2	96,0	52,7	57,4	110,1	59,3	64,7	124,0	68,8	74,1	142,9
60 — 64...	36,0	41,4	77,4	40,5	46,6	87,1	46,6	53,2	99,8	52,4	60,0	112,4
65 — 69..	26,3	31,8	58,1	30,4	36,9	67,3	34,2	41,6	75,8	39,4	47,5	86,9
70 — 79...	30,4	40,4	70,8	34,1	45,6	79,7	38,7	51,4	90,1	44,3	58,6	102,9
80 et plus..	10,7	18,8	29,5	11,2	14,3	25,5	11,9	15,9	27,8	12,8	17,7	30,5
TOTAL...	1.758,3	1.785,7	3.544,0	1.958,9	1.983,2	3.942,1	2.156,1	2.185,5	4.341,6	2.346.7	2.377,7	4.724,4

SECTION II. — L'évolution des grandeurs globales

1° Les ressources

L'évolution des ressources entre 1950-1959 est retracée dans le tableau suivant, qui indique l'évolution du produit intérieur brut et l'évolution des importations :

ANNEE	PRODUIT intérieur brut	IMPORTATION	TOTAL des ressources
1950	204,2	63,9	268,1
1951	206,3	65,9	272,2
1952	231,8	62,7	294,5
1953	240,5	63,9	304,4
1954	245,7	64,6	310,3
1955	233,2	69,7	302,9
1956	248,7	72,8	321,5
1957	238,5	68,4	306,9
1958	269,5	66,5	336,0
1959	258,2	72,8	331,0

Ainsi l'ensemble des ressources a augmenté d'une façon sensible au cours des 10 dernières années. Le taux moyen annuel de cet accroissement a été de 1,6 %.

A. — Le Produit Intérieur Brut

L'évolution du produit intérieur brut accuse un taux moyen annuel d'accroissement de 2,5 % environ Ce taux apparaît très faible, surtout si on le compare au taux démographique qui est de 2 % par an.

L'évolution du produit intérieur brut a été très voisine de celle de la production, comme le montre le tableau suivant.

ANNEE	PRODUCTION intérieure brute	REMUNERATION des fonctionnaires	PRODUIT intérieur brut
1950	191,8	12,4	204,2
1951	191,4	14,9	206,3
1952	214,0	17,8	231,8
1953	222,5	18,0	240,5
1954	225,8	19,9	245,7
1955	212,5	20,7	233,2
1956	233,3	15,4	248,7
1957	222,2	16,2	238,5
1958	253,2	16,3	269,5
1959	240,9	17,3	258,2

L'augmentation de la production intérieure brute entre 1950 et 1959 a été réalisée par l'ensemble des secteurs Le tableau suivant retrace l'évolution de la valeur ajoutée des différents secteurs.

TUNISIE — COMPTES ECONOMIQUES 1950 - 1959

Valeur ajoutée des différents secteurs
(en millions de dinars aux prix de 1957)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	TAUX d'accroissement annuel
RESSOURCES											
1 Agriculture	60,2	51,7	68,9	73,0	69,9	54,1	75,4	68,4	90,6	77,4	2,4 %
2 Industries extractives	6,8	7,9	9,7	8,4	8,6	9,5	9,2	9,1	9,3	8,5	0,8 %
3 Industries manufacturières	19,2	18,9	19,3	19,3	21,2	21,5	23,4	23,8	26,5	24,3	0,6 %
4 Construction	12,3	13,9	12,4	12,4	12,0	12,2	23,4	7,1	9,3	10,4	2,1 %
5 Electricité, gaz et eau	2,3	2,6	2,7	2,7	3,4	3,7	3,8	4,0	3,9	4,0	1,1 %
6 Transports et communication	13,8	16,0	14,6	14,6	16,0	17,0	17,1	17,4	17,7	17,9	0,3 %
7 Commerce et banque	41,6	41,4	43,6	43,6	43,5	42,0	47,7	43,2	46,5	41,8	2,3 %
8 Autres services	18,7	21,2	24,7	26,4	29,7	30,1	27,1	28,4	29,3	35,2	
9 Total valeur ajoutée au coût des factures (lignes 1 à 8)	174,9	173,6	195,9	202,6	204,3	190,1	213,3	201,4	233,1	219,5	
10 Impôts Indirects moins subventions	16,9	17,8	18,1	19,9	21,5	22,4	20,0	20,8	21,4	21,4	
11 Production intérieure	191,8	191,4	214,0	222,5	225,8	212,5	233,3	222,2	253,2	240,9	

L'agriculture

Ce tableau révèle que la production agricole, malgré l'amplitude des variations entre les récoltes d'années successives, s'est accrue plus rapidement que le reste de l'économie; compte tenu de l'ajustement nécessaire pour tenir compte de ces variations; le taux d'accroissement de la production agricole s'est élevé à 2,4 % par an au cours de la période 1950-1959.

Cette amélioration de la production agricole a été obtenue grâce à un effort important que la Tunisie indépendante a encore développé.

C'est ainsi que d'importantes mesures ont été prises pour hâter la mise en valeur des terres (Office de la Medjerdah, Office de l'Enfida, etc...) pour accélérer les travaux de défense et restauration des sols, d'irrigation et d'assainissement et pour reconvertir en arboriculture et en cultures riches (betteraves, coton, cultures maraîchères et fourragères), la culture des céréales. Deux textes principaux ont été édictés pour opérer un apurement foncier et clarifier les droits de propriété, afin d'assurer aux paysans une propriété paisible et les faire accéder au crédit : la loi du 18 juillet 1957 portant abolition du régime des habous et la loi du 28 septembre 1957, relative aux terres collectives.

Le processus de rénovation de l'agriculture est donc entamé. Il devra être poursuivi, afin de généraliser l'exploitation moderne, de diffuser le progrès technique dans ce secteur important de la vie économique du pays.

L'industrie

L'évolution du secteur industriel a été moins rapide que celle du secteur agricole. Ce secteur reste encore embryonnaire. Mises à part les industries du sous-sol (phosphates, fer et plomb, zinc, mercure) dont l'activité est très dépendante de la conjoncture mondiale, la principale branche est celle des industries alimentaires (minoteries, conserves de fruits, de légumes, de poisson, confisserie, etc)... La plupart de ces industries travaillent en deça de leur capacité et dépendent de l'évolution de la production agricole en amont et de l'évolution du marché français en aval.

Depuis l'indépendance, les industries dites diverses (cuirs, textiles, bois, etc)... ont connu un essor particulier grâce, en partie, à leur protection contre la concurrence étrangère. Pour la chaussure, par exemple, la production industrielle a plus que doublé entre 1956 et 1959, les importations qui étaient de 850.000 paires sont devenues négligeables.

En ce qui concerne les textiles, le complexe installé à Ksar-Hellal procède au tissage, à partir de filés importés en attendant la mise en œuvre d'une filature prévue à Sousse.

Quant à l'industrie des travaux publics et du bâtiment, elle a représenté en 1953 et 1955 environ 10 % de la production intérieure brute. Elle occupait en 1956 plus de 28.000 personnes sur 127.000 personnes pour tout le secteur industriel, soit 22 % du total.

Il est à remarquer que cette branche a connu une grave crise entre 1956 et 1958. Une reprise s'est dessinée à partir de 1959 et s'est confirmée en 1960, grâce aux efforts entrepris par le Gouvernement. De plus, une législationd'encouragement stimule le mouvement de construction privée. En 1959, la valeur totale des autorisations de construction accordées a été d'environ 4 millions de Dinars contre seulement 2.500.000 Dinars en 1958.

Signalons enfin, que de grands projets industriels sont, soit en cours d'étude, soit en cours de réalisation : sucrerie (Béja), raffinerie de pétrole (Bizerte) usine de cellulose (Kasserine), montage de camions Saviem (Sousse), sidérurgie, etc...

Il convient de noter également que la production du secteur industriel englobe aussi bien celle du secteur industriel proprement dit que celle de **l'artisanat.** Ce secteur est malheureusement mal connu, malgré son importance dans l'activité économique puisqu'environ cinq cent mille personnes vivent de son produit.

L'artisanat présente en Tunisie un double aspect : l'artisanat d'art et l'artisanat utilitaire qui subvient aux besoins de la consommation, faute d'une industrie suffisante.

L'artisanat a vu son activité péricliter rapidement en raison de la concurrence des produits industriels et de la mauvaise organisation du secteur. Devant ce danger, le Gouvernement a créé un Office de l'artisanat dont le rôle est de promouvoir une politique d'amélioration et de reconversion de ce secteur en harmonie avec la politique de développement général.

Le Secteur du Commerce et des Services a connu, pour sa part, une évolution analogue à celle des secteurs agricole et industriel.

C'est ainsi que le taux moyen annuel d'accroissement de la production a été de 0,3 % pour le commerce et de 2,3 % pour les services. Les services ont accusé une augmentation plus rapide et plus importante que le secteur du commerce, en raison des efforts effectués par le Gouvernement dans le domaine de la généralisation de l'enseignement et de la santé publique.

B. — Les importations

L'évolution des importations est retracée dans le tableau ci-après :

(en millions de dinars - prix constants de 1957)

ANNEE	IMPORTATIONS	POURCENTAGE des ressources
1950	63,9	26 %
1951	65,9	27 %
1952	62,7	24 %
1953	63,9	22 %
1954	64,6	22 %
1955	69,7	24 %
1956	72,8	24 %
1957	68,4	22 %
1958	66,5	19 %
1959	72,8	22 %

Ce tableau révèle que les importations en prix constants de 1957 ont été stables au cours des dix dernières années et que leur contribution au total des ressources a été en constante diminution.

II. — Les emplois

Face à cette évolution des ressources, il convient maintenant d'analyser l'évolution des emplois.

A. — La consommation

L'évolution de la consommation privée et publique est donnée dans le tableau ci-après :

ANNEE	CONSOMMATION totale en millions de dinars prix 1957
1950	168,5
1951	184,4
1952	212,3
1953	220,2
1954	220,7
1955	225,0
1956	253,4
1957	230,6
1958	250,7
1959	237,4

On constate que la consommation globale s'est accrue régulièrement jusqu'en 1957 où elle marque un net recul dû au départ d'une partie de l'élément européen de la population. Toutefois une reprise de la consommation s'est manifestée à partir de 1958 et surtout en 1959. Cette reprise de la consommation est due aux revenus distribués aux ouvriers des chantiers de lutte contre le sous-développement.

B. — L'investissement

Le niveau de l'investissement n'a cessé de diminuer depuis 1950 jusqu'en 1957 où il atteint son point minimum pour reprendre ensuite. La regression de linvestissement a été constatée non seulement en valeur relative par rapport à l'ensemble des ressources, mais également en valeur absolue. Le tableau suivant retrace l'évolution de l'investissement.

LES INVESTISSEMENTS REALISES DEPUIS 1950
(en millions de dinars - prix 1957)

ANNEE	INVESTISSEMENT	% par rapport au Produit Intérieur Brut
1950	42,0	20
1951	44,3	21
1952	39,9	17
1953	40,3	17
1954	36,0	15
1955	35,3	15
1956	28,5	10
1957	23.1	10
1958	27,8	10
1959	31.6	12

La reprise constatée à partir de 1958 s'est confirmée en 1959 et 1960. Elle est dûe à une intervention plus massive de l'Etat dans les différents secteurs d'activité économique et à l'ouverture de nombreux chantiers de lutte contre le sous-développement dans l'ensemble des Gouvernorats. Les ouvriers utilisés sur ces chantiers s'élèvent actuellement au nombre de 200.000 et sont employés à l'exécution de travaux de reboisement, de défense et restauration des sols, d'assainissement, de petite hydraulique, ainsi qu'à la construction d'écoles, de dispensaires et de routes.

C. — Les exportations

L'évolution des exportations retracée dans le tableau suivant est caractérisée par des fluctuations importantes.

ANNEE	EXPORTATION	POURCENTAGE des ressources	POURCENTAGE du produit intérieur brut
1950	57,6	21,4 %	28,2
1951	43,5	15,9 %	21,0
1952	42,3	14,3 %	18,2
1953	43,9	14,4 %	18,2
1954	53,6	17,2 %	21,8
1955	42,6	14,0 %	18,2
1956	39,6	12,3 %	15,9
1957	53,2	17,3 %	22,3
1958	57,5	17,1 %	21,3
1959	62,0	18,7 %	24,0

CHAPITRE TROIS

LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT

Tandis que les pays avancés poursuivent leur croissance économique à un rythme plus ou moins rapide, l'économie tunisienne malgré les efforts déployés ne parvient pas à un stade de développement satisfaisant et encore moins au « décollage ». C'est dans une série d'obstacles, qu'il convient d'analyser, que l'explication de cette stagnation pourra être trouvée.

A. — Les obstacles généraux

L'économie tunisienne est handicapée par le *manque de cadres* : pénurie de cadres techniques supérieurs et moyens. L'analphabétisme largement répandu et le faible pourcentage des enfants scolarisés jusqu'à l'Indépendance [1] pèsent lourd sur le retard généralisé de la promotion culturelle et technique de l'ensemble de la population.

L'Economie tunisienne souffre de la *pénurie des capitaux disponibles* : le niveau général des revenus est bas; l'épargne est selon les classes de revenus soit inexistante soit mal employée. L'accumulation de capital est loin d'avoir atteint l'intensité suffisante pour lancer l'économie dans un mouvement ascendant.

L'Economie tunisienne est handicapée par *l'étroitesse du marché local*. La Tunisie est un petit pays; sa population est peu nombreuse : 4.000.000 d'habitants. Le « marché » est d'autant plus étroit qu'une grande majorité de Tunisiens dispose de revenus extrêmement bas :

73 % de la population ont en effet moins de 50 Dinars par personne et par an.

— Cela constitue un débouché potentiel bien restreint pour des productions à grande échelle, d'autant qu'à ce niveau de revenus,

— les dépenses alimentaires sont prépondérantes : (60 % en moyenne des dépenses totales pour l'ensemble des populations rurales).

— le phénomène d'auto-consommation est général, maintenant à l'écart des circuits du marché une grande partie des clients éventuels de l'industrie.

L'Economie tunisienne demeure étroitement dépendante de l'extérieur; des cours mondiaux élevés assurent une prospérité passagère à ses mines : progression de l'extraction du plomb et du zinc à l'époque de la guerre de Corée. Mais la chute des cours mondiaux provoque la fermeture des mines marginales, nombreuses usines de plomb, mines de fer de Douaria et Tamerza) et une baisse sensible dans ses exportations de produits minéraux.

De plus, faute d'une épargne intérieure suffisante, la Tunisie est conduite à chercher à l'étranger les capitaux qui lui font défaut : en France jusqu'en 1957, aux U.S.A. depuis 1958.

Enfin, la Tunisie ne bénéficie que des conditions naturelles difficiles : pluviométrie irrégulière et insuffisante, ressources hydrauliques limitées et souvent de médiocre qualité. Toutefois, la prospection du sous-sol n'a jamais été effectuée de façon systématique et une intensification de la recherche dans ce domaine devrait permettre certainement d'améliorer la situation actuelle.

Tels sont les obstacles généraux à un développement qui se trouve en butte, en chaque secteur, *à des difficultés spécifiques*.

---

(1) Le pourcentage des enfants scolarisés qui approche en 1960-1961 de 50 % n'atteint pas 25 % en 1956.

B. — Les obstacles spécifiques aux différents secteurs

1° **Dans l'agriculture :** les résultats de l'année agricole 1960-1961 révèlent brutalement les difficultés de l'agriculture tunisienne : une récolte de céréales largement déficitaire; le troupeau ovin partiellement détruit (plus de 50 % dans le Centre et le Sud) sont la conséquence — une conséquence dont le retour est régulier — de conditions naturelles extrêmement dures. qu'il s'agisse du climat, des sols, ou de la pénurie d'eau. Ces conditions naturelles sont aggravées :

— par la *faiblesse du niveau technique moyen* des agriculteurs tunisiens :

— par la *faiblesse des moyens financiers* mis à la disposition des fellahs.

— par la *très faible densité de l'encadrement* : 164 ingénieurs et 461 moniteurs, soit, pour 9.000.000 ha. de terres consacrées à l'agriculture : 1 ingénieur pour 54.800 ha., 1 moniteur pour 19.500 ha.;

— par une *inégale répartition des terres* : 4.700 exploitations étrangères totalisant 6000.000 ha. — 5.000 agriculteurs tunisiens modernes exploitant 400.000 ha., dont 150.000 ha. d'assolement céréalier et 450.000 petits propriétaires se partageant 3.500.000 ha., soit 7 ha. en moyenne par exploitation;

— par le *morcellement, l'indivision, l'imprécision des droits sur la terre* (terres habous et terres collectives) qui ont freiné l'exploitation rationnelle et empêché tout investissement à long terme.

2° **Dans l'industrie :** Durant de longues années, l'industrie tunisienne était presqu'exclusivement une industrie « extractive » (plomb, phosphate, fer). Une petite industrie de transformation s'est développée après 1945, d'une manière peu rationnelle. Les derniers plans d'équipement du protectorat, axés sur l'infrastructure, se souciaient peu d'industrialisation; ils laissaient ce soin à l'initiative privée, c'est-à-dire à l'appréciation des intérêts étrangers dominants. Aussi, l'industrie tunisienne demeura-t-elle embryonnaire, aussi bien pour la transformation des matières premières nationales (fer, zinc, phosphates, alfa, etc...) que pour la production d'un grand nombre de biens de consommation qui sont importés entièrement finis (vêtements, bonneterie, produits laitiers, sucre, quincaillerie, céramiques, outillage agricole, etc...)

On connait les raisons ou les « prétextes » avancés pour justifier le retard de l'industrialisation : coût de l'énergie, rareté de l'eau, absence de capitaux, manque de qualification de la main-d'œuvre, étroitesse du marché.

Jusqu'à l'indépendance, on laissait dans l'ombre, les raisons essentielles : l'opposition des intérêts français au développement d'une industrie concurrente d'une part, et l'existence d'un régime d'union douanière entre la Tunisie et la France d'autre part.

A quoi, il faudrait ajouter la dispersion des initiatives conduisant fréquemment à des échecs, tout à fait normaux en l'absence d'un plan rationnel d'industrialisation intégré lui-même dans un plan général de développement.

3° **Dans le secteur tertiaire :** Ce secteur (services et transports) groupait en 1957, 23 % de la population active et assurait 46 % de la production intérieure brute (comptes économiques de la nation). Par rapport au secteur industriel (9 % de la population active et 2 % de la production intérieure brute); ce secteur tertiaire est hypertrophié. Cette importance, loin de refléter un état avancé de l'économie traduit simplement la surcharge d'un commerce pléthorique et la multitude de petits métiers, sans intérêt pour l'économie nationale. Cette surcharge, qui grève lourdement les circuits de distribution, voile la faiblesse ou l'absence de branches « tertiaires » productives, nécessaires au développement de l'économie, dans la banque, l'engineering, la recherche fondamentale ou appliquée.

Il faut souligner que ces obstacles sont le fruit, pour une large part, de la « dépendance » dans laquelle la Tunisie a été maintenue jusqu'en 1956, et qui n'a pas encore fini de développer tous ses effets nocifs. Pénurie de cadres, pénurie de capitaux nationaux, le protectorat ne s'en est guère soucié, ou bien, il s'est préoccupé très tardivement de les former. L'industrie et aussi l'agriculture tunisienne ont été soumises à une stratégie étrangère qui ne favorisait point leur développement. Plus que les obstacles naturels. cet obstacle *politique*, par ses implications cumulées, aggrave un état de l'économie, qu'on peut qualifier à la fois de **non intégré et de déséquilibré.** Non intégration et déséquilibre qu'il importe d'analyser, si l'on se propose de déterminer avec exactitude, la nature des moyens à mettre en œuvre pour développer l'ensemble de l'économie et de localiser les points et les secteurs auxquels ils doivent être appliqués en priorité.

A. — L'économie tunisienne est une économie non intégrée

Dans un pays d'économie avancée, un investissement réalisé en un point, déclenche des vagues successives de croissance qui, en se diffusant, finissent par entraîner dans l'expansion, la totalité de l'économie, de telle façon qu'il est possible de mesurer l'effet induit par l'investissement initial, au cours de périodes successives du temps.

En Tunisie, un volume d'investissements non négligeable a été réalisé. Certains secteurs très larges de l'Economie n'en ont pourtant tiré aucun bénéfice. Quel profit a retiré le fellah du Centre ou du Sud des investissements effectués à Tunis, à Bizerte ou à Sfax ? Les effets des investissements réalisés en des points privilégiés ne se sont pas diffusés, et ils continuent à ne pas se diffuser. Tout se passe comme si les effets de chaque investissement se limitaient à la zone ou au secteur à l'intérieur duquel il a été réalisé, sans se propager en une impulsion globale sur l'économie générale du pays.

Cette non intégration joue à plusieurs niveaux; elle est à la fois :

— Géographique;
— Sectorielle,
— Sociale.

1° L'économie tunisienne souffre de non-intégration géographique :

a) Une multitude d'indices distinguent et opposent la zone côtière de Bizerte à Sfax, d'une part, à l'intérieur, Centre et Sud, en particulier d'autre part.

QUELQUES INDICES	ZONE cotière	RESTE du pays
Consommation d'Electricité (1958)	89,2 %	10,8 %
Nombre de véhicules « poids lourds » (1958)	84,4 %	15,6 %
Production industrielle (moyenne 58, 59 et 60)	84,0 %	16,0 %
Crédits moyen et long terme B. N. A. (moyenne 59 et 60)	64,0 %	36,0 %
Lits d'hôpitaux (1960)	84,2 %	15,8 %
Nombre de médecins (1957)	83,9 %	16,1 %
Places de cinéma (1959)	80,0 %	20,0 %
Nombre de postes de radio (1958)	83,0 %	17,0 %
Equipement frigorifique (1-1-1959)	95,5 %	4,7 %

Une multitude d'autres indices ferait apparaître des pourcentages concordants : ils mettent en évidence que le littoral a bénéficié plus que le Centre et le Sud des investissements effectués.

b) La zone littorale ne constitue pas elle-même une zone continue. Elle est fragmentée en compartiments mal reliés entre eux.

c) Il semble qu'autrefois, le Nord, d'une part, le Centre et le Sud d'autre part, constituaient des économies complémentaires. L'extension de la colonisation dans le Nord a accéléré et aggravé la coupure entre ces régions stérilisant les effets du développement du Nord et du Sahel en direction du Centre et du Sud.

2° L'Economie Tunisienne souffre de non-intégration sectorielle :

a) **Dans l'agriculture :** Il ne suffit pas de noter les coupures entre régions géographiques; à l'intérieur même des régions et dans le Nord aussi bien que dans le Centre et le Sud des distinctions s'imposent. Juxtaposée à une agriculture moderne, continue à végéter, une agriculture traditionnelle, fidèle à ses outils, à ses techniques et à ses routines ancestrales. Le fellah a vu opérer l'agriculture moderne, mais il n'a pas essayé de l'imiter et le progrès technique n'a pas passé. On a abandonné à lui-même le fellah; on a progressé à côté de lui, on ne s'est pas préoccupé de l'aider à vaincre ses traditions pesantes.

b) On constate le même phénomène dans **le secteur de la production artisanale et industrielle.** La séparation, ici, est totale. Le monde artisanal, victime de la concurrence industrielle, s'est trouvé rétréci, réduit, mais il a survécu, sauvegardant ses habitudes, ses outils et ses techniques primitives en une sorte de symbiose avec le secteur traditionnel de l'agriculture, offrant aux effets venus du secteur moderne, une commune résistance, pour la survie.

3° Aspects sociaux de la non-intégration économique :

La très inégale répartition des revenus est mise en valeur dans le tableau suivant :

TRANCHES de revenus	POPULATION rurale	POPULATION urbaine	ENSEMBLE de la population	ENSEMBLE de la population en %	POURCENTAGES cumulés
0 à 20 dinars....	1.166.014	348.835	1.514.849	37	37
20 à 30 dinars	604.705	222.269	829.974	20	57
30 à 40 dinars....	304.886	93.106	397.995	9	66
40 à 50 dinars....	176.506	117.050	293.556	7	73
50 à 60 dinars....	100.860	118.485	219.345	5	78
60 à 70 dinars....	68.619	54.638	123.257	3	81
70 à 80 dinars....	41.171	72.755	113.926	3	84
80 à 90 dinars....	27.448	45.898	73.346	2	86
90 dinars et plus...	109.791	456.961	566.752	14	100
TOTAL de la population	2.600.000	1.530.000	4.130.000	100	

73 % de la population disposerait donc d'un revenu annuel inférieur à 50 Dinars, tandis que 14 % de la population disposerait d'un revenu supérieur à 90 Dinars.

Cette « situation sociale » se traduit par une aggravation des obstacles au développement par suite des « fuites » qu'elle engendre aussi bien vers le haut, que vers le bas.

a) **Vers le haut,** dans les catégories les plus favorisées, un supplément de revenu se traduira par des dépenses orientées vers les produits de luxe, vers des biens importés (automobiles, réfrigérateurs, postes de télévision, etc...), il bénéficiera à des circuits étrangers... « l'effet de démonstration » aidant, cette propension à consommer des produits importés gagne de proche en proche des catégories sociales moins favorisées (achat de poste de radio, de cyclomoteur ou même d'automobile)

b) **Vers le bas :** Le résultat risque d'être le même — partiellement — lorsqu'un supplément de revenu est distribué aux catégories les moins favorisées. Il y a des chances pour que ce supplément soit « gelé » par affectation au remboursement de dettes ou à l'achat de bijoux ou bien se traduise par une propension à l'achat de produits importés (sucre, thé, bicyclette, poste de radio).

Ici et là, les effets d'entraînement et d'animation de l'économie tout entière, à partir d'un investissement donné, risquent de se trouver stoppés très tôt; ce qui met en question, dans le cas de l'économie tunisienne, la validité du schéma classique de développement par les effets induits de l'investissement.

B. — L'Economie tunisienne est une économie déséquilibrée

L'Economie tunisienne, économie non intégrée, est également une économie déséquilibrée :

1° Déséquilibre : « Ressources — Population » :

La population : La population tunisienne croît à un rythme de 2,2 % par an.

L'augmentation du revenu national suit difficilement le croît démographique; elle ne permet pas d'envisager jusqu'ici une amélioration sensible du niveau de vie de la masse tunisienne, mais tout au plus de maintenir un niveau très bas.

2° Déséquilibre : « Population — Emplois » :

D'après la perspective d'évolution naturelle de la population tunisienne musulmane de 1956 à 1971, près de 28.000 emplois devraient être créés chaque année et cela sans tenir compte de l'arrivée sur le marché du travail de l'élément féminin et sans compter le chômage et le sous-emploi actuel à résorber; or, à la fin de 1959, on a recensé 200.000 chômeurs. Les chantiers de lutte contre le sous-développement pallient provisoirement le sous-emploi. Si d'autres mesures n'étaient prises, ils seraient bien vite submergés par les vagues successives de jeunes qui parviennent chaque année à l'âge du travail.

3° Déséquilibre dans les relations économiques internationales :

Ce déséquilibre est bien connu, il a fait l'objet de nombreuses descriptions.

a) Il consiste essentiellement en *un déficit chronique de la balance commerciale*, qui, après s'être atténué en 1958 surtout et en 1959, a réapparu en 1960, les exportations couvrant 60 % seulement des importations au cours de cette dernière année.

b) Ce déséquilibre de la balance commerciale serait un phénomène sain s'il était le résultat d'un achat massif de biens d'équipement ou de matières premières pour l'industrie.

En fait, il n'en est rien : le déficit commercial est largement imputable d'une part, aux achats pour l'alimentation humaine (19 % des importations en 1958, 20 % en 1959, 19 % en 1960) aux produits de consommation, d'autre part (34 % des importations en 1958, 34 % en 1959, 30 % en 1960).

c) On constate heureusement en 1960 une tendance à la diminution de cette dernière catégorie de produits, tandis qu'inversement s'accroît sensiblement, pour la première fois depuis longtemps, la part des biens d'équipement : 19 % au lieu de 15 % en 1958, 14,4 % en 1954, dépassant le pourcentage de 1951 : 18,5 %. Il est indispensable que ce redressement se poursuive et s'affirme fortement.

d) Le déficit de la balance commerciale provient essentiellement des relations avec la zone franc, en notant toutefois que le déficit du commerce avec les U.S.A. tend à s'aggraver.

Ainsi est posé le problème de la réorientation des courants commerciaux de la Tunisie, autrefois modelés par la domination politique et qui doivent tendre à assurer au pays les biens indispensables (biens d'équipement) aux conditions les plus favorables à son indépendance ainsi qu'à son développement.

e) Un certain nombre de *postes de la balance* des paiements venaient aggraver par un solde négatif le déficit commercial; *frêt, assurances, tourisme, rattachement des caisses* d'Epargne à un circuit étranger, *transferts privés* vers la France, non contrôlés.

Grâce aux mesures prises en faveur du développement du tourisme, grâce à la création de la Compagnie Tunisienne de Navigation, de la Société d'Assurances et de Réassurances de la Caisse Nationale d'Epargne, grâce surtout à l'institution du Contrôle sur les transferts privés (loi de janvier 1959), ce déficit a été considérablement allégé. Il doit l'être encore, afin de compenser heureusement, par un solde devenu positif, une balance commerciale vouée à demeurer longtemps déficitaire.

∴

Les maux dont souffre l'économie tunisienne et que nous venons d'analyser ne relèvent pas des thérapeutiques « ordinaires », préconisées dans les économies avancées pour une remise en ordre, ou un développement rapide.

C'est par une véritable restructuration que l'économie tunisienne doit passer avant de prendre son essor, il s'agit, en effet :

1° d'intégrer des secteurs juxtaposés et imperméables en un seul circuit qui assure de bout en bout une transmission rapide des impulsions et une diffusion assurée du progrès;

2° d'harmoniser une économie distendue en un développement qui efface rapidement toutes les « excroissances » héritées de la domination étrangère.

3° de fonder l'action économique non sur le profit mais sur le travail de tous, — ce qui permettra l'accès de toute la population à une vie digne.

CHAPITRE QUATRE

LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX

L'économie tunisienne a jusqu'à présent, manqué d'objectifs précis susceptibles de mobiliser et de concentrer les énergies de notre peuple. Or, la politique de planification dans laquelle s'engage résolument le pays, suppose la détermination d'objectifs à la fois clairs et cohérents sur lesquels la volonté de la Nation entière se trouvera cristallisée.

Les objectifs retenus dans la présente perspective ont été fixés à la suite de l'analyse détaillée de la situation économique actuelle que nous avons examinée dans les chapitres précédents. Ces objectifs fondamentaux sont : la décolonisation — la promotion de l'homme — la réforme des structures existantes — l'auto-développement.

A. — La décolonisation

Comme la plupart des pays africains, la Tunisie n'a pas échappé au fait colonial. Le régime du Protectorat imposait à notre pays une domination qui installait la Tunisie dans le fameux « Pacte Colonial ».

Non seulement le commerce international de la Tunisie se restreignait de plus en plus au commerce avec les pays de la zone franc et surtout la France, portant essentiellement sur des matières brutes à l'exportation et des produits fabriqués à l'importation, mais également l'économie tunisienne était investie dans les différents domaines financier, industriel, agricole par de nombreux éléments économiques français.

L'implantation de ces éléments ne signifiait pas leur intégration à l'économie tunisienne. Capitaux, techniques et techniciens étaient importés et ne se diffusaient à l'environnement — resté traditionnel — que par une annexion. Les revenus d'exploitation — quand ils n'étaient pas réinvestis — étaient exportés hors de Tunisie.

Seuls, la localisation géographique et les salaires distribués permettaient à ce secteur, d'avoir quelque lien avec le reste de l'économie tunisienne.

Cette situation a abouti à destructurer notre économie sur le plan interne et à la brancher sur le plan extérieur à l'économie française, au point d'en faire une économie dominée, une économie satellite. Il est donc évident que la colonisation tendait, d'une part, à aggraver la désarticulation et le déséquilibre de l'économie tunisienne, d'autre part à hâter son intégration à l'espace économique français.

Or, sur ce double plan, l'acquisition de l'Indépendance politique devait mettre fin à cette stratégie. La prise de conscience nationale ne pouvait pas en effet se cantonner au seul domaine politique et le transfert de la souveraineté n'a pas manqué de se traduire par une décolonisation organique et fonctionnelle de l'économie tunisienne.

Cependant, cette décolonisation, malgré son ampleur, n'est pas encore totale, tant sur le plan interne que sur le plan de nos relations avec la France.

C'est pourquoi, l'un des premiers objectifs de la politique de planification, est de détruire les séquelles économiques de la domination coloniale.

Cet objectif sera poursuivi :

— d'une part, par l'intégration du secteur colonial à l'économie nationale et la tunisification des enclaves encore demeurées étrangères.

— d'autre part, par la réalisation d'une plus grande égalité dans nos rapports avec la France, de façon à faire éclater les liens de grave dépendance qui caractérisent encore ces rapports.

Cet objectif est jugé primordial, parce qu'il conditionne une meilleure intégration des différents secteurs de notre économie et partant, la réalisation des autres objectifs.

De plus, la lutte contre le régime colonial et ses séquelles, en effaçant la domination et l'exploitation d'un peuple par un autre, est une œuvre de libération collective et un préalable à la promotion de l'homme.

B. — La promotion de l'homme

Cette promotion est tout à la fois morale et matérielle. La richesse et le progrès matériels n'ont de signification et d'importance que lorsqu'ils s'accompagnent d'un attachement aux valeurs suprême de la civilisation humaine et d'une amélioration constante de la vie morale des collectivités et des individus.

A quoi bon assurer à l'homme, des conditions matérielles meilleures, si les forces du mal restent vivaces en lui ? Nous considérons que le progrès technique et économique est loin d'être une condition suffisante et qu'il doit être complété par un progrès moral permettant une promotion véritable de l'homme. Nous croyons que la civilisation matérielle n'est qu'un moyen pour assurer un mieux-être à toute l'humanité, mieux-être qui ne saurait signifier grand chose si cette humanité n'accomplit pas l'effort nécessaire de transcendement moral.

Mais si notre attention ne saurait se détourner de la nécessité d'une promotion morale de l'homme, nous ne pouvons pas oublier qu'en Tunisie, le plus grand nombre vit dans des conditions économiques précaires, qui ne permettent pas à l'homme de lutter d'une façon efficace contre les facteurs de sa destruction et de s'assurer une vie décente et digne. Si le peuple tunisien est extrêmement jeune, ce n'est pas seulement parce que le taux de natalité est très élevé, mais aussi parce que l'espérance de vie à la naissance est encore faible. De plus, les éléments du niveau de vie (alimentation, habillement, habitat, éducation) sont si insuffisants et les besoins primordiaux sont si insatisfaits qu'ils exigent une action rapide et soutenue de la part de la puissance publique et de tous les citoyens.

Or, le but premier de fonctionnement de toute économie est la lutte contre la rareté des ressources en vue de la satisfaction des besoins — au moins des besoins fondamentaux — de l'homme. Si un système économique — quel qu'il soit — n'arrive pas à atteindre ce but et à remplir cette fonction, il doit être changé en un autre système plus bienfaiteur pour l'homme.

Sur le plan matériel, notre politique de planification, en visant la promotion de l'homme tend, d'une part à assurer à chaque Tunisien, les éléments constitutifs d'une vie décente, et d'autre part, à créer les conditions nécessaires pour une égalisation des chances de réussite et d'épanouissement entre tous les Tunisiens.

Compte tenu des éléments du coût de la vie en Tunisie, on peut estimer que le revenu minimum doit atteindre 50 Dinars par tête et par an, pour ceux — et ils sont très nombreux — qui sont actuellement au bas de l'échelle sociale. Cet objectif de revenu minimum de 50 Dinars par personne, a été calculé de façon à assurer à chaque Tunisien, des conditions de vie matérielle décente.

Cet objectif primordial de la promotion humaine ne saurait être atteint si les structures actuelles caractéristiques de l'économie et de la société tunisienne sont maintenues.

C. — La réforme des structures

Il s'agit non seulement de réformer les structures institutionnelles en organisant le pouvoir économique sur une base démocratique et populaire et en adaptant l'appareil administra-

tif aux exigences d'un développement rapide et généralisé, mais aussi d'éliminer les obstacles économiques et sociaux à ce développement.

Une action en profondeur doit s'exercer sur les structures mentales, afin de les adapter à une vie moderne et saine d'où tout obscurantisme serait extirpé.

Les structures sociales doivent être modifiées de façon à permettre l'émergence des groupes, dont le niveau de revenu est extrêmement bas. Ce souci de réaliser une meilleure justice sociale dans les faits suppose la détermination d'un objectif de répartition équitable des revenus. Il ne s'agit pas, pour nous, de développer l'économie tunisienne, pour la seule fin de la développer, mais de faire en sorte que ce développement intéressera toutes les couches sociales à la mesure de leurs efforts et aussi de leurs besoins.

La réforme des structures visera également à lutter contre les déséquilibres à la fois sectoriels et régionaux, caractéristiques de notre économie.

Elle doit permettre une modernisation du secteur traditionnel par une rénovation des structures d'exploitation sur les différents plans de l'activité économique, et dans les différents points du territoire tunisien, de façon que les effets d'expansion se propagent facilement et parviennent à se cumuler grâce à leur diffusion de secteur à secteur et de région à région.

Les structures nouvelles à promouvoir devront être adaptées à un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble des secteurs de l'économie et de l'ensemble des régions.

Ces structures permettront aussi l'élimination rapide des déséquilibres et des défauts d'intégration, caractéristiques de l'état actuel de l'économie tunisienne. Il est en particulier évident que la situation des différentes régions de la Tunisie exige un minimum d'équilibre entre elles et impose un objectif de développement poussé des régions déshértiées dont les ressources ne sont pas suffisamment exploitées.

Les structures à établir devront enfin assurer le plein emploi des ressources naturelles et humaines : en effet la politique de développement harmonieux et généralisé doit résulter de la mise en valeur de toutes les ressources en biens et en hommes dont dispose le pays.

L'inventaire des ressources naturelles n'est pas encore complet; mais toutes les possibilités connues seront exploitées afin de parvenir à une valorisaton optimale de la production nationale.

Quant au plein emploi des hommes, c'est là un objectif, non seulement politique et social — mais également économique en raison de l'objectif fondamental de promotion humaine que nous assignons à notre plan de développement. Nous considérons en effet que le travail de l'homme est le capital le plus précieux et le plus fécond. Dans le labeur, l'homme non seulement valorise ses capacités intellectuelles et manuelles, mais aussi et surtout se purifie et s'anoblit.

Il n'y a pas de place dans la Tunisie d'aujourd'hui pour la paresse et l'inutilité. Le travail est pour tous en même temps qu'un droit, un devoir. Chacun sera récompensé selon son travail. C'est ainsi que nous chercherons à faire accepter que le travail est un titre de noblesse.

D. — L'auto-développement

La dépendance opprimante de l'économie tunisienne à l'égard de l'étranger, tant sur le plan commercial que sur le plan de l'aide financière et technique est une donnée dont le Gouvernement Tunisien est parfaitement conscient. L'aide étrangère que cherchent les pays sous-développés se révèle comme nécessaire, du fait de la faiblesse de la formation du capital interne. Historiquement elle se justifie parce que la plupart des pays avancés ont construit leur potentiel économique en utilisant la main-d'œuvre et les matières premières à bas prix des pays sous-développés et en y trouvant des débouchés importants à leurs produits manufacturés.

Mais, dans l'état actuel des relations internationales, cette aide risque d'entraîner une dépendance parfois intolérable pour ceux qui en bénéficient. Sur le plan intérieur, elle risque aussi d'inciter le pays en voie de développement à la paresse et au gaspillage et de le détourner de l'effort nécessaire d'austérité qu'exige un développement sérieux et rapide.

C'est pourquoi le Gouvernement Tunisien s''emploiera à réduire cette aide au fil des années. Par la mise en œuvre d'une nouvelle politique économique, la Tunisie — qui, malgré ses efforts propres, aura besoin pour quelque temps des concours extérieurs — devra tendre vers un stade d'auto-développement, où les propres ressources du pays suffiront à financer en termes monétaires et réels, l'effort d'investissement nécessaire.

Ces objectifs dont les plans qui s'insèrent dans la présente perspective, seront destinés à les rendre compatibles et harmonieux — sont tellement primordiaux pour la survie de notre nation et pour son épanouissement total, que toutes les énergies du pays doivent être mobilisées pour les atteindre.

Le Gouvernement Tunisien est résolu de les réaliser un à un. Soutenu dans ce combat doublement libérateur — de l'homme et de la collectivité nationale — par tout le peuple tunisien, il a confiance dans l'issue finale qui consacrera le triomphe de la raison sur les mécanismes aveugles et le triomphe de l'homme sur la nature et sur l'inégalité. C'est en ce sens que la Tunisie entend être socialiste. Le socialisme tunisien sera — comme lors du combat contre le régime colonial — l'œuvre de toutes les couches sociales dans un mouvement de solidarité efficiente. Visant en dernière analyse la promotion de l'homme, il cherchera sa voie dans la dignité, la persuasion et la libre coopération de tous,au sein de la communauté nationale.

DEUXIÈME PARTIE

Le Modèle Global

de Développement et son Articulation

Détaillée

CHAPITRE PREMIER

LE MODELE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Formulation quantitative des objectifs

Le problème de la détermination des objectifs comporte un double aspect : Politique et Economique.

Le premier de ces aspects a permis de choisir certaines options qui ont été précisées au chapitre IV, mais c'est le second aspect seul qui permet la quantification des objectifs.

Ceux-ci, pour être réalistes, doivent être formulés à la lumière de l'étude des tendances dans le passé de l'économie tunisienne.

Cette étude a été faite dans le chapitre II et nous ne reprendrons ici que ce qui est considéré comme essentiel pour la formulation quantitative de ces objectifs.

Nous avons vu que le produit intérieur brut a cru entre 1950 et 1959 à un taux annuel de 2,5 % et que la consommation a cru, au cours de la même période à un taux annuel de 3 %.

L'extrapolation de ces tendances nous montre les dangers inhérents au maintien de la situation actuelle et la nécessité de l'infléchir de façon à corriger le déséquilibre constaté entre la production et la population.

Pour cela, la solution consisterait à maintenir un rythme d'augmentation de la consommation *au moins* égal à celui qui a été observé dans le passé. Mais alors, il faudrait que la production réponde, c'est-à-dire que le produit intérieur brut augmente à un rythme supérieur ou au moins égal à 3 % par an et non plus seulement de 2,5 %.

Or, pour accroître le produit intérieur brut, il faut investir davantage et, pour investir davantage, il faut des apports extérieurs accrus tout au moins pendant les premières années (puisque pour des raisons aussi bien politiques qu'économiques, il n'est pas question de réduire la consommation).

Mais ces apports extérieurs ne doivent pas dépasser 50 % des investissements nets. A l'heure actuelle, la pratique habituelle pour le financement d'un projet est conforme à cette règle : environ 50 % de financement extérieur et 50 % de financement intérieur. Cet impératif que nous nous imposons, répond donc à notre volonté d'être réaliste.

Par ailleurs, les apports extérieurs ne doivent pas être trop faibles non plus, car nous nous imposerions alors un effort d'épargne difficilement réalisable. En tout état de cause nous avons estimé que nous ne pourrions pas épargner plus de 26 % du produit intérieur brut. Le taux actuel étant de l'ordre de 8 %, il s'agit de l'accroître progressivement de façon à atteindre pour l'année finale le taux de 26 % (qui est donc un objectif).

En définitive, le problème se pose de la façon suivante : de combien doit augmenter le produit intérieur brut pour que toutes les contraintes qui viennent d'être énumérées soient prises en considération.

Des calculs ont été menés, pour plusieurs hypothèses d'évolution du produit intérieur brut, et finalement nous nous sommes arrêtés à un taux d'accroissement de 6 % *par an*.

En résumé les objectifs quantitatifs fondamentaux sont les suivants :

1° Taux d'accroissement du produit intérieur brut égal à 6 % par an;

2° Taux d'épargne pour l'année finale égal à 26 % du produit intérieur brut;

3° Déficit extérieur inférieur à 50 % des investissements nouveaux à réaliser.

D'autres objectifs, relatifs notamment à la structure de la consommation, seront précisés ultérieurement.

Le modèle global de développement

Le produit intérieur brut devant probablement s'élever aux environs de 271 millions de Dinars en 1961 (évaluation faite à partir des investissements nouveaux réalisés en 1960 et ne tenant pas compte de la sécheresse accidentelle qui a sévi au cours de l'année), il atteindrait en 1971, 486 millions de Dinars, et accuserait ainsi un accroissement absolu de 215 millions de Dinars.

Cette augmentation du produit intérieur brut implique des investissements nouveaux qui peuvent être évalués à l'aide de ce qu'on appelle le coefficient de capital, lequel est défini comme étant l'investissement net nécessaire pour augmenter le produit intérieur brut d'une unité.

Il a été calculé que le coefficient de capital en Tunisie est de l'ordre de 4/1, ce qui signifierait qu'il faudrait investir 4 pour augmenter la production annuelle d'une unité. Nous adopterons donc ce chiffre, en le modifiant toutefois légèrement pour les 3 premières années de la décennie afin de tenir compte de l'appareil productif inemployé. Les résultats du recensement industriel de 1957 montrent que pour certains secteurs des industries manufacturières, la capacité de production inemployée peut atteindre et même dépasser 50 % de la capacité de production totale. Or, la valeur ajoutée des industries manufacturières a été pour 1959 de l'ordre de 24 millions de Dinars. Nous avons estimé qu'en faisant un effort de réorganisation et de coordination, il devrait être possible d'accroître le produit intérieur brut entre 1962 et et 1964, simplement par l'utilisation de la capacité de production inemployée, sinon du chiffre théorique de 12 millions de Dinars, tout au moins, et pour tenir compte de la rigidité de l'appareil productif, de 8 millions de Dinars.

Cette hypothèse nous ferait économiser au total 32 millions de Dinars d'investissements environ, et nous amène à dresser le tableau suivant traçant l'évolution du produit intérieur brut et des investissements nouveaux :

EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT ET DES INVESTISSEMENTS NETS
(Prix de 1957, en milliers de Dinars)

ANNEE	PRODUIT intérieur brut	INVESTISSEMENTS nets
1961	271.000	48.000
1962	287.000	56.000
1963	304.000	68.000
1964	322.000	76.000
TOTAL 1962-64		200.000
1965	341.000	84.000
1966	362.000	88.000
1967	384.000	92.000
1968	407.000	100.000
1969	432.000	104.000
1970	458.000	112.000
1971	486.000	116.000
TOTAL 1965-1971		696.000
TOTAL pour la décennie 1962-1971		896.000

Le total des investissements nets à réaliser au cours de la période considérée devra donc être de l'ordre de 896 millions de Dinars.

En réalité, l'effort à faire dans ce domaine devra être plus important car, en plus des investissements nouveaux, il faudra pouvoir assurer le renouvellement du capital. Or, celui-ci peut être lié, du point de vue économique, et pour une année donnée, à l'investissement net et à l'amortissement de l'année précédente. On admet en général qu'il est égal à l'amortissement de l'année précédente augmenté de 3 % de l'investissement net, de l'année précédente également.

Ce taux de 3 % constitue évidemment une moyenne et le fait de l'adopter revient à « tabler » sur une durée de vie moyenne de l'équipement de l'ordre de 33 ans : Celui-ci comprenant aussi bien les travaux d'infrastructure tels que ports, routes, aérodromes que les machines outils par exemple, il semble que cette moyenne de 33 ans soit valable.

En admettant, par conséquent, ce taux de 3 %, les investissements bruts seraient les suivants : (en milliers de Dinars).

ANNEE	INVESTISSEMENT net	AMORTISSEMENT	INVESTISSEMENT brut
1961	48.000	16.200	64.200
1962	56.000	17.600	73.600
1963	68.000	19.300	87.300
1964	76.000	21.300	97.300
TOTAL 1962-64	200.000	58.200	258.200
1965	84.000	23.600	107.600
1966	88.000	26.100	114.100
1967	92.000	28.700	120.700
1968	100.000	31.400	131.400
1969	104.000	34.400	138.400
1970	112.000	37.500	149.500
1971	116.000	40.900	156.900
TOTAL 1965-71	696.000	222.600	918.600
TOTAL pour la décennie 1962-71	896.000	280.800	1.176.800

En 10 ans, la masse des investissements bruts à réaliser serait d'après ce tableau de l'ordre de 1.177 millions de Dinars.

Comme nous l'avons dit plus haut, le financement de ces investissements doit être assuré en partie par des apports extérieurs et en partie par l'épargne nationale, étant entendu que le taux de celle-ci ne pourra augmenter que par étapes et devra se stabiliser à 26 %.

Avec cette hypothèse, et compte tenu du fait que la consommation est égale au produit intérieur brut moins l'épargne nous pouvons dresser le tableau suivant :

EVOLUTION DE L'EPARGNE ET DE LA CONSOMMATION
(Prix de 1957, en milliers de Dinars)

ANNEE	PRODUIT intérieur brut (1)	TAUX d'Epargne (2)	EPARGNE (3)	CONSOM-MATION (4) — (1) — (3)
1961	271.000	8,3 %	19.300	252.000
1962	287.000	11 %	33.000	254.000
1963	304.000	16 %	48.000	256.000
1964	322.000	18 %	58.000	264.000
TOTAL 1962-64 ..			139.000	
1965	341.000	20 %	69.000	272.000
1966	362.000	21 %	75.000	287.000
1967	384.000	22 %	84.000	300.000
1968	407.000	23 %	90.000	317.000
1969	432.000	24 %	104.000	328.000
1970	458.000	25 %	114.000	344.000
1971	486.000	26 %	126.000	360.000
TOTAL 1965-71 ..			662.000	
TOTAL Général 1962-71			801.000	

Ainsi malgré l'effort très important que nous nous proposons de faire en matière d'épargne, celle-ci, comme prévu, ne pourra pas couvrir nos besoins en investissements. Des apports étrangers seront donc nécessaires. Leur montant, année par année, devra être le suivant.

LES APPORTS NETS EXTERIEURS (Prix de 1957, en milliers de Dinars)

ANNEE	INVESTISSEMENT brut (1)	EPARGNE (2)	APPORTS extérieurs (3) — (1) — (2)
1961	64.200	19.000	45.200
1962	73.600	33.000	40.600
1963	87.300	48.000	39.300
1964	97.300	58.000	39.300
TOTAL 1962-64	258.200	139.000	119.200
1965	107.600	69.000	38.600
1966	114.100	75.000	39.100
1967	120.700	84.000	36.700
1968	131.400	90.000	41.400
1969	138.400	104.000	34.400
1970	149.500	114.000	35.500
1971	156.900	126.000	30.900
TOTAL 1965-71	918.600	662.000	256.600
TOTAL Général 1962-71	1.176.800	801.000	375.800

On vérifie bien que le total des apports extérieurs est inférieur à 50 % des investissements nets.

De même, il est aisé de vérifier que la relation fondamentale traduisant l'égalité complète entre ressources et emplois :

Produit intérieur brut + Apports extérieurs = Consommation + Investissements bruts, est observée année par année.

∴

En résumé, étant donné les objectifs retenus, nous aurions pour l'année 1971, le tableau suivant :

RESSOURCES ET EMPLOIS DE L'ANNEE 1971

(Prix de 1957, en milliers de Dinars)

RESSOURCES	
Produit intérieur brut	486.000
Apports extérieurs nets	30.900
TOTAL des Ressources	516.900
EMPLOIS	
Consommation privée et publique	360.000
Investissements bruts	156.900
TOTAL des Emplois	516.900

Ce sont les chiffres de ce tableau que nous devrons essayer d'atteindre.

Les chiffres relatifs aux années intermédiaires ne doivent être considérés que comme des indications apportant quelques lumières sur les tendances de progression à observer Dans la réalité, ils ne seront certainement jamais vérifiés, car ils comportent des éléments aléatoires (tel que la pluviométrie par exemple), mais nous devrons nous estimer satisfaits dès lors que la tendance, c'est-à-dire la progression corrigée des accidents, sera respectée.

∴

Tout ce qui précède a permis de déterminer, de façon très globale, le chemin que doit suivre l'Economie Tunisienne jusqu'en 1971.

Il s'agit maintenant de préciser ce chemin et d'entrer un peu plus dans le détail des chiffres, c'est-à-dire de ventiler les chiffres globaux avancés plus haut.

CHAPITRE DEUX

L'ARTICULATION DETAILLEE DU MODELE

L'articulation détaillée du modèle sera présentée ici dans l'ordre où elle a été faite, de façon à ce que les différentes étapes du raisonnement puissent être suivies.

Nous commencerons donc par la projection de la consommation.

I. — La structure actuelle de la consommation et sa projection pour 1971

a) La structure de la consommation en 1959 :

La structure de la consommation en 1959 doit être analysée en tenant compte de l'existence de la double hiérarchie suivante :

— Une hiérarchie entre les différents groupes de population lesquels n'ont pas des besoins équivalents. Par exemple, pour une population urbaine, les besoins en transports sont primordiaux, alors que ce n'est pas le cas pour une population rurale. De même, un individu qui dispose d'un revenu annuel inférieur à 20 Dinars, affectera la plus grande partie de son accroissement de revenu à des dépenses d'alimentation alors qu'un individu dont les besoins alimentaires sont déjà satisfaits préférera consacrer cet accroissement à des consommations de biens durables, (frigidaire, voiture, etc...).

— Une hiérarchie entre les différents biens de consommation fondée sur des exigences d'ordre physiologique ou social. Tout consommateur s'efforce ainsi de parvenir à la satisfaction des besoins alimentaires pour ne songer aux biens d'ordre plus élevé que si son revenu le lui permet. Il existe même une terminologie propre à traduire ce groupement hiérarchique des biens de consommation : produits alimentaires, objets de première nécessité, produits de luxe, etc...

1° En ce qui concerne les groupes de consommateurs, nous en avons distingué quatre :

— Groupe I : Population rurale ayant un revenu inférieur à 90 D.

— Groupe II : Population urbaine ayant un revenu inférieur à 90 D.

— Groupe III : Reste de la population.

— Groupe IV : Administration.

2° En ce qui concerne maintenant la hiérarchie entre les différents biens nous en tenons compte en groupant ceux-ci en 20 secteurs.

Les méthodes d'évaluation sont basées sur les travaux de comptabilité nationale de 1957 ainsi que sur les résultats de l'enquête, niveau de vie en milieu rural et de l'enquête budgets de famille en milieu urbain.

Les résultats de cette analyse sont les suivants :

CONSOMMATION PAR GROUPES DE POPULATION ET PAR SECTEURS ECONOMIQUES — ANNEE 1959

(Prix de 1957, en milliers de Dinars)

	GROUPE I	GROUPE II	GROUPE III	TOTAL ménages	ADMI-NISTRA-TION	TOTAL général
Agriculture	30.000	8.200	16.100	54.300	0.300	54.600
Industries extractives	0.200	0.100	0.200	0.500	—	0.500
Denrées alimentaires	14.000	9.400	20.400	43.800	0.800	44.600
Boissons	—	0.900	4.100	5.000	—	5.000
Tabac	2.000	1.700	4.700	8.400	—	8.400
Textiles et habillement	5.000	6.500	15.000	26.500	0.100	26.600
Bois et ameublement	—	0.200	1.300	1.500	—	1.500
Papier, impression, édition	0.200	0.300	1.300	1.800	0.400	2.200
Cuirs, chaussures	1.500	1.400	3.800	6.700	—	6.700
Caoutchouc	0.200	0.100	1.000	1.300	—	1.300
Produits chimiques	1.400	1.300	5.000	7.700	—	7.700
Pétrole, charbon	1.600	0.900	2.300	4.800	0.400	5.200
Produits minéraux non métalliques	0.200	0.200	0.900	1.300	—	1.300
Appareils, équipement ménager	0.500	1.300	4.200	6.000	0.400	6.400
Divers	0.700	0.800	3.200	4.700	—	4.700
Electricité, gaz et eau	0.400	0.300	1.600	2.300	0.300	2.600
Transports	0.700	1.700	4.500	6.900	0.400	7.300
Autres services	3.400	3.700	21.400	28.500	0.400	28.900
TOTAL	62.000	39.000	111.000	212.000	3.500	215.500
Salaires des fonctionnaires (1)					16.200	(1)16.200
Consommation totale	62.000	39.000	111.000	212.000	19.700	231.700

(1) Il s'agit des salaires des fonctionnaires autres que ceux de l'Education Nationale, de la Santé Publique et des services publics assimilés à des entreprises (P.T.T., R.T.T., etc...). Les deux premiers départements sont en effet considérés en Comptabilité Economique comme des entreprises vendant des services aux ménages. Comme en fait ceux-ci ne paient rien, le montant du budget des deux Départements en question est comptabilisé comme étant une subvention payée aux ménages par l'Etat.

Le tableau ci-dessus traduit les habitudes de consommation des différents groupes de la population en 1959.

Il s'agit maintenant de voir comment va évoluer la consommation de ces différents groupes de 1959 à 1971.

b) **La projection de la consommation pour 1971 :**

Nous avons vu, d'après le modèle global que la consommation devra s'élever à 360 millions de Dinars en 1971. Ce chiffre comprend les salaires des fonctionnaires et la consommation en biens et services de l'Administration. Une évaluation directe de ces deux dernières grandeurs a pu être faite à partir d'une étude de l'évolution du budget de l'Etat, et les chiffres retenus pour 1971 sont les suivants :

(Prix de 1957, en milliers de Dinars)

	1959	1971
— Achat de biens et services par l'Administration	3.500	5.500
— Salaires des fonctionnaires	16.200	25.000
TOTAL	19.700	30.500

Il resterait donc pour la consommation privée en 1971 :

360 millions de Dinars
— 30,5 millions de Dinars

= 329,5 millions de Dinars

Mais l'accroissement global de la consommation entre 1959 et 1971 ne va pas se répercuter de la même façon sur les trois groupes de population retenus. Il convient, en effet, d'en faire bénéficier, en premier lieu, les classes les plus défavorisées. L'objectif de répartition retenu est le suivant :

(Prix de 1957, en milliers de Dinars)

	1959	1971	ACCROISSEMENT absolu
Groupe I	62.000	171.000	109.000
Groupe II	39.000	77.800	38.800
Groupe III	111.000	80.700	— 30.300
	212.000	329.500	117.500

Le problème est maintenant de ventiler ces consommations globales suivant les différents biens et services.

— En ce qui concerne tout d'abord, le groupe III, il n'y a pas de difficultés : la consommation a peu varié et nous avons simplement supposé que l'importance relative des différents postes s'est maintenue.

— Quant aux groupes I et II, leur consommation va augmenter d'une part, du fait de l'accroissement démographique, d'autre part du fait de l'accroissement du revenu.

L'augmentation due à l'accroissement démographique ne pose pas de problèmes. Nous avons simplement fait croître tous les postes de consommation dans la même proportion que l'augmentation des effectifs dans chacun des groupes.

Par contre, la ventilation suivant les secteurs économiques de l'augmentation totale de la consommation dépend du groupe social du consommateur et de la nature du produit. La double hiérarchie mise en relief au début de ce paragraphe prend son sens ici.

Deux groupes de coefficients d'élasticité ont été calculés pour les besoins de cette étude : des coefficients d'élasticité pour le milieu rural et des coefficients d'élasticité pour le milieu urbain.

Ces calculs ont été effectués, à partir des deux enquêtes niveau de vie déjà citées, et les résultats de ces calculs sont les suivants :

COEFFICIENTS D'ELASTICITE

	GROUPE I	GROUPE II
— Agriculture	0,9	0,6
— Industries extractives	1,0	1,0
— Denrées alimentaires	1,0	0,7
— Boissons		0,8
— Tabac	0,3	0,3
— Textiles	1,0	0,7
— Habillement		
— Bois, ameublement	1,3	1,1
— Impression, édition	1,7	1,5
— Papier		
— Cuirs, chaussures	1,1	1,2
— Caoutchouc	—	1,2
— Produits chimiques	2,0	1,5
— Pétrole, charbon	1,2	1,4
— Produits minéraux non métalliques	1,5	1,0
— Appareils, équipement ménager	2,0	2,0
— Divers	1,5	1,7
— Electricité, gaz et eau	1,4	2,0
— Transports	1,2	1,2

En adoptant ces coefficients d'élasticité, ainsi que les différentes hypothèses d'évolution de la population et compte tenu des objectifs de consommation de chaque groupe de population, nous pouvons établir le tableau ci-après :

PROJECTION DE LA CONSOMMATION POUR L'ANNEE 1971

(Valeur en milliers de Dinars, aux prix de 1957)

	GROUPE I	GROUPE II	GROUPE III	ENSEMBLE des ménages	Administration	TOTAL prix du marché	TOTAL prix à la production
Produits agricoles	73.500	16.000	7.500	97.000	500	97.500	68.800
Produits de l'industrie extractive	400	200	200	800	—	800	300
Denrées alimentaires	37.850	16.800	10.850	65.500	1.000	66.500	55.500
Boissons	1.400	1.700	3.500	6.600	—	6.600	4.200
Tabac	3.300	2.500	3.800	9.600	—	9.600	1.600
Textiles et habillement	13.600	11.750	11.550	36.900	200	37.100	24.100
Bois et ameublement	500	400	1.000	1.900	100	2.000	1.600
Papier, impression et édition	750	750	1.100	2.600	600	3.200	2.400
Cuirs, chaussures	4.300	3.100	3.200	10.600	—	10.600	8.500
Caoutchouc	600	200	700	1.500	—	1.500	800
Produits chimiques	5.900	3.200	3.700	12.800	—	12.800	8.300
Pétrole, charbon	4.800	2.150	1.350	8.300	600	8.900	3.300
Produits minéraux, non métalliques	700	400	700	1.800	—	1.800	1.300
Appareils, équipement ménager	2.100	3.750	3.950	9.800	700	10.500	6.100
Divers	2.400	2.100	1.900	6.400	—	6.400	3.900
Electricité, gaz et eau	1.300	850	1.550	3.700	500	4.200	3.800
Transports	2.100	3.750	3.450	9.300	600	9.900	9.900
Autres services (1)	15.500	8.200	20.700	44.400	700	45.100	45.100
Commerce et banque (2)	—						85.500
TOTAL biens et services	171.000	77.800	80.700	329.500	5.500	335.000	335.000
Salaires des fonctionnaires				—	25.000	25.000	25.000
Consommation totale	171.000	77.800		329.500	30.500	360.000	360.000

(1) Les services, se composant surtout de l'enseignement et de la Santé Publique, ont fait l'objet d'une étude en ce qui concerne leur évolution.

(2) Les marges de distribution de 1957 ont été minoré de 10 % pour tenir compte de la réforme des circuits de distribution projetée.

A l'intérieur de chaque secteur, une ventilation de la consommation par produit a été obtenue en prenant pour base les comptes de 1957 et en tenant compte empiriquement des phénomènes de substitution et de complémentarité (voir annexe N° 2, relative au tableau des disponibilités et des utilisations).

II. — La production des secteurs

Ayant ainsi une idée de la consommation finale, produit par produit pour 1971, des perspectives de production sectorielles ont pu être établies en collaboration avec les différents services techniques de l'Administration.

A la suite de quoi les balances « Ressources — Emplois » ont été élaborées, grâce aux coefficients techniques du tableau des échanges intersectoriels, établi pour 1957 (voir annexe I).

Nous avons évidemment été obligés de modifier certains chiffres des perspectives de production établies en collaboration avec les services techniques, de façon à respecter les « Quantités globales » retenues dans le modèle de développement. Mais les ajustements n'ont pas été très importants pour la raison bien simple que la consommation finale, qui a servi de point de départ du travail, a été déterminée à priori de manière à ce qu'elle coïncide globalement avec le chiffre du modèle. Ce sont surtout les consommations intermédiaires calculées à postériori, qui nous ont amenés à modifier les chiffres de la production. Quant aux chiffres du commerce extérieur, ils ont été déterminés, en dernier lieu de façon à ce que l'équilibre « Ressources — Emplois » soit assuré.

Il faut noter ici, qu'en réalité, le travail n'a pas été aussi mécanique. Nous n'avons pas simplement comptabilisé dans l'exportation tout ce qui était solde positif; nous nous sommes attachés à n'y retenir que les produits susceptibles de trouver effectivement un marché extérieur.

De même, en ce qui concerne les coefficients techniques de 1957, nous ne les avons utilisés, tels quels que dans la mesure où il s'agit d'industries déjà existantes et qu'il faut développer. Pour les industries nouvelles à créer, nous avons utilisé les coefficients techniques qui ressortent des projets, chaque fois qu'ils étaient disponibles, et dans le cas contraire, des coefficients techniques de pays étrangers.

Pour l'agriculture, enfin, les changements structurels seront tels d'ici 1971, que nous avons préféré évaluer la consommation intermédiaire directement, en tenant compte des nouvelles méthodes culturales à préconiser.

Il faut signaler, pour terminer avec ces quelques indications d'ordre méthodologique, que ce travail a été réalisé *produit par produit*.

Les résultats détaillés de ce travail sont reproduits en annexe, et nous ne reprendrons ici que les chiffres sectoriels.

BALANCE « RESSOURCES — EMPLOIS » 1971

(En milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

SECTEURS	EMPLOIS				TOTAL	DISPONIBILITES	
	consommation finale	consommation intermédiaire	formation de capital	exportation		production	Importation
Agriculture	68.800	78.700	7.800	22.700	198.000	183.700	14.300
Industries extractives	300	8.600	—	11.000	19.900	16.700	3.200
Denrées alimentaires	55.400	20.000	—	25.000	100.400	96.100	4.300
Boissons	4.200		—	7.100	11.300	11.100	200
Tabac	1.600	100	—	—	1.700	1.600	100
Habillement	9.300	—	—	900	10.200	9.100	1.100
Textile	14.800	11.700	—	400	26.900	23.200	3.700
Bois, ameublement	1.600	10.500	—		12.100	7.600	4.500
Papier	600	2.100	—	1.600	4.300	3.400	900
Edition	1.800	500	—	—	2.300	2.000	300
Cuirs et chaussures	8.500	3.800	—	—	12.300	11.200	1.100
Caoutchouc	800	2.100	—	—	2.900	1.800	1.100
Produits chimiques	8.200	30.000	—	7.400	45.600	38.000	7.600
Pétrole et charbon	3.300	25.400	—	—	28.700	16.200	12.500
Minéraux non métalliques	1.300	10.000	—	700	12.000	11.300	700
Fabrications diverses	3.900	200	400	—	4.500	1.900	2.600
Métallurgie	6.100	27.600	52.570	2.000	88.200	31.000	55.200
Electricité, gaz et eau	3.800	7.200	—	—	11.000	11.000	—
Transports	9.900	24.900	—	—	34.800	32.200	2.600
Construction	—	—	70.000	—	70.000	70.000	—
Services	45.100	9.300	—	—	54.400	50.400	4.000
Commerce, Banque	85.500	63.500	26.200	12.500	127.700	187.700	—
TOTAL	335.000	356.200	156.900	91.400	939.500	817.200	122.300

Il ressort du tableau ci-dessus que les apports nets extérieurs constitués par la différence entre les importations et les exportations de biens et services sont conformes au chiffre de 30,9 millions de Dinars du modèle global.

De même, il est facile de vérifier que la production intérieure brute, qui est égale à 817,2 — 356,2 = 461,0 millions de Dinars, coïncide avec celle retenue dans le modèle. Mais le tableau précédent ne permet pas de décomposer la valeur ajoutée par secteur économique, car la consommation intermédiaire y est analysée par produit, sans indication du secteur utilisateur. Cette décomposition de la valeur ajoutée par secteur économique est donnée dans le tableau suivant :

COMPTES DES SECTEURS 1971 (1)

(En milliers de Dinars, aux prix à la production de 1957)

SECTEURS	PRODUCTION (1)	CONSOMMATION intermédiaire (2)	VALEUR ajoutée (3) = (1) — (2)
Agriculture	183.700	64.800	118.900
Industries extractives	16.700	4.700	12.000
Denrées alimentaires	96.100	76.100	20.000
Boissons	11.100	7.100	4.000
Tabac	1.600	1.100	500
Habillement	9.100	3.300	5.800
Textile	23.200	16.100	7.100
Bois, ameublement	7.600	5.400	2.200
Papier	3.400	1.700	1.700
Edition	2.000	900	1.100
Cuirs, chaussures	11.200	8.200	3.000
Caoutchouc	1.800	1.400	400
Produits chimiques	38.000	27.400	10.600
Pétrole et charbon	16.200	14.500	1.700
Minéraux non métalliques	11.300	4.900	6.400
Métallurgie	31.000	19.100	11.900
Fabrications diverses	1.800	0.800	1.000
Electricité, gaz et eau	11.000	3.700	7.300
Transports	32.200	12.000	20.200
Constructions	70.000	35.800	34.200
Services	50.400	10.400	40.000
Commerce, banque	187.700	36.900	150.000
TOTAL	817.300	356.300	461.000

(1) Les chiffres du tableau ci-dessus sont arrondis.

Une décomposition plus simple de la production intérieure brute est la suivante :

	1971 (en %)
Secteur primaire (Agriculture, industries extractives)	28,4
Secteur secondaire (Industries manufacturières)	30,2
Secteur tertiaire (Commerce et services)	41,4
	100,0

La modification des structures de l'Economie Tunisienne apparaît tout de suite lorsque l'on compare ces chiffres avec ceux de 1957.

III. — Les Investissements

Jusqu'ici la ventillation des grandeurs globales a été effectuée pour l'année finale de la décennie. En ce qui concerne les investissements, il conviendrait de les analyser *pour toute la période de* 10 *ans*, afin de mesurer *tout l'effort financier* nécessaire en vue de la réalisation des objectifs de production.

Cette analyse est brièvement résumée dans le tableau suivant (les chiffres détaillés sont reproduits en annexe) :

Les Investissements nets par secteur
(En milliers de Dinars, prix de 1957)
(Période 1962-1971)

	Investissements nets	
Agriculture		237.750
Pêche		7.100
Infrastructure y compris Habitat, énergie et hydraulique		413.650
Formation des cadres		77.000
Industrie		140.000
dont :		
— Industries extractives	23.000	
— Produits minéraux non métallurgiques	4.100	
— Boissons	1.600	
— Denrées alimentaires	8.500	
— Habillement	0.700	
— Textile	15.200	
— Papier	3.900	
— Bois	0.100	
— Cuir	1.700	
— Caoutchouc	0.300	
— Produits chimiques	42.300	
— Métallurgie	24.000	
— Dérivés du pétrole	10.000	
— Divers	4.600	
TOTAL	140.000	
— Tourisme et thermalisme		20.500
TOTAL GÉNÉRAL		896.000

IV. — L'emploi en 1971

Le plein emploi des ressources nationales et particulièrement des ressources humaines étant un objectif fondamental de la perspective de développement, il convient maintenant d'examiner la situation de l'emploi en 1971 et de la comparer à la population active.

A) La population active :

Par population active on entend l'ensemble de la population qui est en âge de travailler qu'elle soit effectivement utilisée ou non. Toutefois cette notion varie d'un pays à l'autre en raison des structures sociales et économiques propres à chaque pays : c'est ainsi qu'on peut considérer comme faisant partie de la population active, l'ensemble des personnes de sexe masculin ou féminin âgées entre 15 et 64 ans. Toutefois, en Tunisie, il paraît plus conforme à la réalité de ne prendre en considération que les personnes âgées entre 20 et 60 ans en raison du caractère très jeune de la population tunisienne et de l'effort important entrepris en matière d'enseignement. Compte tenu de cette définition, la population active tunisienne musulmane atteindrait le chiffre de 2.275.200 en 1971.

Quand à la population Tunisienne Israélite active elle atteindrait le chiffre de 37.000 personnes environ. D'où une population active totale de 2.312.000 personnes.

L'ensemble de cette population ne sera pas nécessairement employé : en effet une grande majorité des personnes de sexe féminin sera en dehors du marché du travail; il paraît raisonnable d'escompter que seulement une centaine de milliers d'entre elles seront effectivement employées.

B) L'emploi en 1971 :

Dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche

L'emploi dans le secteur agricole a été évalué compte tenu de la réforme de structure et de la diversification de la production agricole envisagées. Cette estimation a été effectuée aussi bien pour l'emploi qui découle de l'exploitation agricole que des travaux de mise en valeur prévus pour la prochaine décennie.

La prise en considération de l'ensemble de ces facteurs nous permet d'estimer l'emploi dans le secteur agricole à 400.000 personnes.

Signalons enfin qu'en ce qui concerne la pêche, il est prévu que la production envisagée pour ce secteur en 1971 nécessitera l'emploi de 20.000 personnes environ.

Dans le secteur industriel

L'évolution prévisible de l'emploi dans le secteur industriel a été étudiée suivant deux méthodes différentes. C'est ainsi que dans une première approche, des calculs ont été effectués en se fondant sur trois hypothèses d'évolution.

1re hypothèse :	taux de renouvellement	3 % par an
	taux d'accroissement	3 % par an
2e hypothèse :	taux de renouvellement	3 % par an
	taux d'accroissement	5 % par an
3e hypothèse :	taux de renouvellement	3 % par an
	taux d'accroissement	7 % par an

La deuxième méthode a consisté à apprécier directement l'emploi pour chacune des branches d'activité compte tenu des objectifs de production fixés pour chacune d'elles.

Cette évaluation a conduit au chiffre de 350.000 personnes soit un chiffre légèrement supérieur à celui donné par la 3e hypothèse.

Compte tenu de ces deux méthodes d'évaluation on peut retenir le chiffre de 350.000 comme ordre de grandeur valable de l'emploi dans le secteur industriel.

Signalons enfin que le secteur de l'artisanat renové et intégré dans le développement économique assurera pour sa part un volume d'emploi sensiblement égal au volume actuel soit 100.000 personnes.

Le personnel des administrations

Les évaluations concernant les effectifs globaux de l'Administration pour l'année 1971 ont été établies pour les Administrations Centrales ainsi que pour les établissements publics placés sous leur tutelle comme les écoles ou les hôpitaux. Elles excluent donc le secteur public à caractère commercial ou industriel (S.N.C.F.T. Office National des Pêches) dont les besoins sont compris dans les évaluations des autres secteurs : Agriculture, industrie...

Les besoins en personnel de l'Administration ont été ventilés en besoins en personnel enseignant, en personnel à formation technique agricole et autres besoins.

Le tableau suivant donne pour chacune de ces catégories les besoins supplémentaires au cours de la période 1962-71 :

CATEGORIES	AGENTS de catégorie « A »	AGENTS de catégorie « B »	AGENTS de catégorie « C »	ENSEMBLE
Personnel enseignant...	5.600	9.800	—	15.400
Cadres techniques de l'agriculture.....	700	700	2.800	4.200
Autres besoins.....	900	4.100	3.500	8.500
TOTAL.....	7.200	14.600	6.300	28.100

N.-B. — Il est à signaler que ce tableau n'englobe pas les besoins de l'armée qui peuvent être évalués à 30.000 personnes.

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES

L'emploi dans le secteur du commerce et des services est assez mal connu. Le recensement de la population de 1956 permet de l'estimer à près de 93.000. Compte tenu du développement de la production, il est possible d'estimer que les personnes qui seront employées en 1971 dans ce secteur atteindraient le chiffre de 150.000.

D'après ces estimations, il est donc possible de chiffrer le niveau global de l'emploi en 1971 à plus de 1.100.000 personnes soit un chiffre légèrement supérieur à celui de la population active masculine. Compte tenu du caractère approximatif des évaluations, on peut admettre que le plein emploi des ressources humaines sera assuré en fin de période.

V. — Les comptes économiques en 1971

Les grandeurs considérées jusqu'ici dans le modèle se rapportent uniquement à des opérations sur biens et services. Il convient maintenant de compléter ce modèle en y insérant les opérations de transferts ainsi que les opérations de créances et dettes.

Le cadre choisi pour analyser ce que seront ces opérations en 1971 est celui de la comptabilité nationale.

Il n'est pas possible d'étudier les opérations de transferts et de créances et dettes sans au préalable faire des hypothèses sur les conditions de financement du déficit extérieur.

Celui-ci a été supposé emprunté de l'extérieur par l'Administration aux conditions suivantes :

— Prêt à long terme de 30 ans à un taux d'intérêt de 3 %.

— Différé d'amortissement de 5 ans.

Compte tenu de ces conditions, les intérêts et les annuités de remboursement seront les suivants (en milliers de Dinars).

ANNEE (1)	EMPRUNTS (2)	REMBOURSEMENT (3)	SOLDE (4) = (2)—3	INTERETS (5)	TOTAL des charges (3) + (5)
1962	41.000			615	615
1963	39.000			1.815	1.815
1964	39.000			2.985	2.985
1965	39.000			4.155	4.155
1966	39.000			5.325	5.325
1967	36.000	1.640	34.360	6.450	8.090
1968	41.000	3.200	37.800	7.555,8	10.755,8
1969	34.000	4.760	29.240	8.548,8	13.308,8
1970	36.000	6320	29.680	9.492	15.812
1971	31.000	7.880	23.120	10.307,4	18.187,4
TOTAL					81.049,0

Par ailleurs, en ce qui concerne les investissements à réaliser au cours de la décennie, nous avons supposé que tout ce qui est infrastructure relève de l'Administration, le reste des investissements relevant des entreprises.

Investissements de la décennie
(En milliers de Dinars)

	ADMINISTRATION	ENTREPRISES	TOTAL
Investissements	523.600	372.400	896.000
Amortissements	94.000	186.000	280.000
Investissements bruts	617.600	558.400	1.176.000

En tenant compte du rythme de progression des investissements prévu dans le modèle global, cette décomposition peut être établie pour l'année finale de la décennie, de la façon suivante (en milliers de Dinars) :

Investissements pour 1971

	ADMINISTRATION	ENTREPRISES	TOTAL
Investissements nets.....	73.900	42.100	116.000
Amortissements.....	13.840	27.060	40.900
Investissements bruts.....	87.740	69.160	156.900

Les autres hypothèses retenues pour l'établissement des comptes sont les suivantes :

— Une augmentation graduelle de la pression fiscale, de telle sorte qu'elle atteigne 27 % du produit intérieur brut.

— Un accroissement de l'activité touristique qui permette en 1971 des rentrées de devises de 14,6 millions de Dinars et des sorties de 4 millions de Dinars seulement.

— Les emprunts extérieurs, contractés par l'Administration aux conditions énumérées ci-dessus, sont ensuite prêtés en partie aux entreprises à des conditions différentes (prêts à moyen terme).

Compte tenu de ces hypothèses, les comptes des agents s'établissent comme suit :

COMPTE DE L'ADMINISTRATION 1971

(En milliers de Dinars, aux prix de 1957)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Compte affectation			
Salaires.....	25	Impôts payés par les entreprises.....	115
Subventions aux entreprises.....	60	Impôts payés par les ménages.....	15
Consommation des biens et services..	5,5	Assistance technique.....	0,5
Intérêts.....	10,3	Redevances.....	5
Epargne.....	55,7	Intérêts et dividendes payés par les entreprises.....	16
		Revenus payés par les entreprises....	5
	156,5		156,5
Compte patrimoine			
Investissements nets.....	73,9	Epargnes.....	55,7
Amortissements.....	13,8	Emprunts extérieurs.....	31
Remboursements à l'extérieur.....	7,9	Bons d'Equipements souscrits par les ménages.....	3,5
Prêts aux entreprises.....	2,9	Remboursements des entreprises.....	8,3
TOTAL.....	98,5	TOTAL.....	98,5

COMPTE DES ENTREPRISES 1971

EMPLOIS		RESSOURCES	
Compte exploitation et affectation			
Salaires	210	Valeur ajoutée	461
Impôts directs et indirects	115	Tourisme	14,6
Intérêts et dividendes	18	Revenus du capital	1,5
Revenus aux ménages	87,5	Subvention de l'Administration	60
Subventions aux ménages	35	Achats nets par les Gouvernements Etrangers	1
Revenus allant à l'administration	5		
Epargne	67,6		
TOTAL	538,1	TOTAL	538,1
Compte patrimoine			
Investissements nets	42,1	Epargne	67,6
Amortissements	27,1	Participations étrangères	1
Remboursements à l'Administration	8,3	Participation des ménages	6
		Emprunts de l'Administration	2,9
TOTAL	77,5	TOTAL	77,5

Compte des ménages 1971

Compte affectation				
Consommation de biens et services	329,5	Salaires versés par	Administration	25
Impôts	15		Entreprises	210
Transferts	0,5		Extérieur	1
Tourisme	4	Subvention des entreprises		35
Epargne	9,5	Revenus versés par les Entreprises		87,5
TOTAL	358,5	TOTAL		358,5
Compte patrimoine				
Participation aux entreprises	6	Epargne		9,5
Bons d'Equipement	3,5			
TOTAL	9,5	TOTAL		9,5

COMPTE EXTERIEUR 1971

EMPLOIS		RESSOURCES	
Revenu du capital	1,5	Déficit en biens et services	30,9
Redevances	5	Tourisme	4
Tourisme	14,6	Travail	0,5
Dépenses nettes des Gouvernements étrangers en Tunisie et assistance technique	2,5	Intérêts et dividendes payés par les entreprises	2
Participations	1	Intérêts et dividendes payés par l'Administration	10,3
Prêts	31	Remboursements par l'Administration	7,9
TOTAL	55,6	TOTAL	55,6

COMPTE CAPITAL 1971

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissements nets publics	73,9	Epargne ménages	9,5
Amortissements	13,8	Epargne entreprises	67,6
		Epargne administration	55,7
TOTAL	87,7	TOTAL	132,8
Investissements nets privés	42,1		
Amortissements	27,1	Emprunts extérieurs	31
		Participation étrangère	1,0
TOTAL	69,2	Remboursement par l'Administration	— 7,9
TOTAL des investissements	156,9	TOTAL	156,9

NOTE : L'épargne intérieure considérée dans le modèle global est liée à l'épargne nationale telle qu'elle apparait dans ces comptes par la relation :

Epargne intérieure = Epargne nationale =
+ Participation étrangère.
+ Diminution des avoirs consacrés à l'investissement.

VI. — Le tableau économique général

Comme nous l'avons dit plus haut, les comptes ci-dessus, retraçant toutes les opérations des différents agents économiques du pays, complètent le modèle global qui, lui, ne portait que sur les opérations en biens et services.

Mais ces comptes, s'ils regroupent les transactions par agent économique, ne les regroupent pas par nature et ne font pas apparaître non plus les comptes des opérations.

Aussi, il nous a semblé utile de présenter le tableau suivant qui, lu par colonne, indique la nature de la transaction (exploitation, affectation ou capital) et, lu par ligne, indique la nature de l'opération (biens et services, opérations de transferts, opérations de créances et dettes) :

TABLEAU ECONOMIQUE 1971

(En millions de Dinars, au prix de 1957)

	EMPLOIS											RESSOURCES										
	EXPLOITATION			AFFECTATION			CAPITAL			EXTERIEUR	TOTAL	EXPLOITATION			AFFECTATION			CAPITAL			EXTERIEUR	TOTAL
	Entreprise	Administration	Ménage	Entreprise	Administration	Ménage	Entreprise	Administration	Ménage			Entreprise	Administration	Ménage	Entreprise	Administration	Ménage	Entreprise	Administration	Ménage		
Production intérieure brute												461										461,0
Consommation					5,5	329,5					335,0											
Formation brute de capital							69,2	87,7			156,9											
Déficit en biens et services																					30,9	30,9
Total des opérations en biens et services					5,5	329,5	69,2	87,7			491,9	461									30,9	491,9
Salaires	210				25					1	236,0						236					236,0
Intérêts et dividendes				18	10,3						28,3					16					12,3	28,3
Impôts indirects	100										100,0					100						100,0
Impôts directs				15		15					30,0					30						30,0
Redevances										5	5,0					5						5,0
Subventions (1)				35	60					1,5	96,5	60			1	0,5	35					96,5
Dépenses et recettes étrangères (2)						4				14,6	18,6				14,6						4	18,6
Transferts divers (3)				5		0,5				1,5	7,0				1,5	5					0,5	7,0
Revenu brut des entreprises individuelles				87,5							87,5						87,5					87,5
Total	310			160,5	95,3	19,5				23,6	608,9	60			17,1	156,5	358,5				16,8	608,9
Résultats bruts d'exploitation	211										211				211							211
Epargne brute				67,6	55,7	9,5					132,8							67,6	55,7	9,5		132,8
Capacité de financement									9,5	24,1	33,6											
Besoins de financement																		1,6	32,0			33,6
Total général	521			228,1	156,5	358,5	69,2	87,7	9,5	47,7	1478,2	521			228,1	156,5	358,5	69,2	87,7	9,5	47,7	1478,2

(1) Y compris assistance technique.
(2) Tourisme.
(3) Travail, revenus du capital, revenus payés par les Entreprises à l'Administration.

Le tableau précédent est le résumé synthétique de ce que sera l'économie tunisienne en 1971, compte tenu de tous les objectifs et hypothèses de travail qui ont été retenus pour l'établissement de cette perspective. Mais il ne montre pas les progrès réalisés par rapport à la période actuelle.

C'est pour cela qu'il a été utile d'établir le tableau suivant qui retrace l'évolution par secteurs des différentes grandeurs par rapport à 1957 :

LES INDICES 71-57

	VALEUR ajoutée	IMPORTATIONS	CONSOMMATION finale	INVESTISSEMENT	EXPORTATIONS
Agriculture	171	158	150	1.200	270
Industries extractives	132	490	200		139
Industries alimentaires		55	178		214
Boissons		34	140		100
Tabac		100	111		—
Textiles		50	145		110
Habillement		23	134		430
Bois, ameublement		430	128		—
Papier		68	140		8.000
Impression	394	70	135		—
Cuirs, chaussures		61	170		—
Caoutchouc		110	100		—
Produits chimiques		164	174		250
Dérivés pétrole		193	165		
Production cuir		82	137		42
Métallurgie		440	166	780	40
Fabrications diverses		136	150	208	
Constructions	489			445	
Electricité	183		147		
Transports	124		101		
Services divers	216	69	275		
Commerce			145	800	152
Moyenne pondérée	208	177	156	590	169

VII. — L'auto-développement

Pour atteindre le niveau de développement retenu dans le modèle global, il a été admis que dans un premier stade, nous ne pourrions nous passer d'apports extérieurs.

Mais ces apports extérieurs devront être remboursés, et d'année en année, les annuités de remboursement et les intérêts vont venir s'ajouter aux emprunts et accroître d'autant nos chargés vis-à-vis de l'extérieur. De sorte que si le rythme d'accroissement retenu dans le modèle de-

meurait tel quel au-delà de l'année 1971 ou même diminuait petit à petit, notre dépendance vis-à-vis de l'étranger se maintiendrait pendant longtemps encore.

Or, notre ambition est d'amener l'économie tunisienne au stade d'auto-développement dans des délais aussi rapprochés que possible, c'est-à-dire, d'amener l'économie tunisienne à un stade tel que l'épargne intérieure soit suffisamment importante pour subvenir :

— D'une part, à nos besoins de remboursements;

— D'autre part, à nos besoins d'investissements.

1° En ce qui concerne les besoins de remboursements dans l'hypothèse où le montant des emprunts serait égal à notre déficit en biens et services et où ces emprunts seraient contractés sur 30 ans avec 5 ans de différé d'amortissement et un taux d'intérêt de 3 %, ils seraient les suivants :

ANNEE	REMBOURSEMENTS (Intérêts et Amortissements) (en millions de Dinars)
1962	0,6
1963	1,8
1964	3,0
1965	4,2
1966	5,3
1967	8,1
1968	10,8
1969	13,3
1970	15,8
1971	18,2
1972	19,9
1973	21,2
1974	22,2
1975	23,3
1976	24,1
1977	23,7

Comme par ailleurs, nos ressources en devises autres que celles relatives à nos ventes de biens et services pourraient être estimées à partir de 1971 à 16,6 millions de Dinars (5 millions de Dinars de redevances sur le pétrole, 10,6 millions de Dinars de dépenses nettes de touristes et 1 million d'autres revenus) nos charges réelles seraient celles indiquées dans le tableau ci-dessus diminuées de 16,6 millions de Dinars,c'est-à-dire :

1972	3,3
1973	4,6
1974	5,6
1975	6,7
1976	7,5
1977	7,1

Ce tableau montre que les charges des emprunts *contractés* au cours de la décennie 1962-71 seront croissantes jusqu'en 1976, puis décroissantes à partir de l'année 1977.

2° En ce qui concerne les besoins d'investissements, ils dépendent du taux d'accroissement du produit intérieur brut.

Si nous maintenons un taux égal à 6 % au delà de 1971, ces besoins seraient tels qu'augmentés des besoins de remboursements, ils atteindraient un chiffre qui dépasserait de beau-

coup notre capacité d'épargne, celle-ci étant supposée devoir se maintenir au taux de 26 % du produit intérieur brut.

Si nous ne voulons plus contracter des emprunts après 1971, la seule solution serait d'accepter au cours de la période 1972-76 un ralentissement de l'expansion, autrement dit de faire une pause après le grand effort qui sera réalisé au cours de la perspective décennale.

La reprise se fera par la suite d'elle-même dès lors que nos charges extérieures se mettront à diminuer à partir de l'année 1977.

∴

Compte tenu de ces considérations, nous avons estimé que nous pourrions prévoir que *l'auto-développement se réalisera en 1973*. Ce sera l'année où notre excédent en biens et services sera égal à nos besoins de remboursements.

En effectuant les calculs avec les hypothèses suivantes :

1° **Evolution du déficit en biens et services :**

Année	Déficit	(en millions de Dinars)
1971	30,9	
1972	0	
1973	— 4,6	(égal aux besoins de remboursement)
1974	— 5,6	(égal aux besoins de remboursement)

2° **Taux d'épargne** = 26 % pour toutes les années :

Nous aboutirons aux résultats ci-après :

EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT
(en millions de Dinars)

ANNEE	PRODUIT intérieur brut	ACCROISSEMENT (en pourcentage)
1971	486	
1972	515	6 %
1973	537,4	4,4 %
1974	559,4	4,1 %

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION
(en millions de Dinars)

ANNEE	CONSOMMATION	ACCROISSEMENT (en pourcentage)
1971	360	
1972	381	5,9 %
1973	397,7	4,4 %
1974	414,0	3,9 %

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (en millions de Dinars)

ANNEE	INVESTIS-SEMENT brut	AMORTIS-SEMENT	INVESTIS-SEMENT net
1971	156,9	40,9	116,0
1972	134,0	44,6	89,6
1973	135,1	47,1	88,0
1974	139,8	49,7	90,1

Après une diminution, les investissements recommencent à croître à partir de l'année 1973. Et cet accroissement ira en s'accentuant au fur et à mesure que nos charges de remboursement diminueront.

TROISIÈME PARTIE

LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Le modèle de développement nous a permis de dégager pour les dix prochaines années l'évolution de différentes grandeurs globales : telles que production, consommation, investissements, etc...

Il importe maintenant de préciser les moyens à mettre en œuvre et les actions à entreprendre pour réaliser l'ensemble de ces prévisions : tel est l'objet de cette 3e partie qui comprendra deux titres :

TITRE I : **Les Réformes de Structures.**

TITRE II : **Les Perspectives Sectorielles.**

TITRE I.

LES RÉFORMES DE STRUCTURES

Parmi les actions à entreprendre au cours de la prochaine décennie une importance particulière doit être donnée aux réformes de structures.

Ces réformes sont une condition préalable au développement économique : les investissements prévus risquent de ne pas conduire à la réalisation des objectifs retenus si ces réformes ne sont pas entreprises.

Les réformes envisagées intéressent la répartition des revenus, les structures d'exploitation agricole et industrielle, les circuits de distribution et enfin les structures administratives.

CHAPITRE PREMIER

REFORME DE LA REPARTITION DES REVENUS

La répartition équitable des revenus est l'un des objectifs fondamentaux que nous nous sommes assignés dans la Planification du développement économique. Cet objectif découle de la nécessité d'assurer la promotion de l'homme sur le plan moral et matériel. L'objectif recherché n'est pas en effet de développer l'économie tunisienne pour la seule fin de la développer, mais de faire en sorte que toutes les couches de la population et plus particulièrement les moins favorisées en bénéficient à la mesure de leurs efforts et aussi de leurs besoins; car la trop grande inégalité des revenus n'est pas seulement contraire à la justice sociale, mais elle constitue également un obstacle important au développement.

A. — La répartition des revenus en 1959

Aucune enquête générale sur les dépenses et les revenus des familles n'a été faite en Tunisie.

Néanmoins, certains travaux existent et nous pouvons notamment citer à ce propos :

— Les travaux de la Société d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales en Agriculture (S.E.R.E.S.A.).

— L'enquête budget de famille de la Ville de Tunis qui n'était pas terminée au moment où cette étude a été entreprise, mais dont certains résultats se rapportant aux familles enquêtées au cours d'un trimestre étaient tout de même disponibles.

Compte tenu de ces travaux, nous avons distingué deux catégories de population : la population rurale et la population urbaine.

— Nous avons supposé que les résultats auxquels ont abouti les experts de la S.E.R.E.S.A. sont extrapolables à toute la population rurale de la Tunisie, laquelle a été estimée à environ 2.600.000 habitants en 1959.

— En ce qui concerne la population urbaine, nous l'avons divisée en deux sous-groupes :

* Une première tranche comprenant toute la population Européenne (évaluée à 130.000 environ) ainsi que toutes les familles tunisiennes dont le chef de ménage est soit patron de l'industrie ou du commerce, soit cadre supérieur, soit exerçant une profession libérale.

* Une deuxième tranche évaluée à 1.240.000 habitants, comprenant le reste de la population urbaine.

Nous avons supposé que toute la population appartenant à la première tranche (130.000 Européens + 160.000 non Européens) dispose d'un revenu par tête supérieur à 100 Dinars.

Quant au reste de la population urbaine, nous avons admis qu'il se décompose, suivant les tranches de revenus, de la même manière que les ménages touchés par l'enquête budget de famille de Tunis.

En définitive, nous avons obtenu les résultats suivants :

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHES DE REVENUS EN 1959

POPULATION Tranches de revenus	POPULATION rurale	POPULATION urbaine	ENSEMBLE de la population	ENSEMBLE de la population en %	POURCENTAGES cumulés
0 à 20 Dinars....	1.166.014	348.835	1.514.849	37	37
20 à 30 Dinars....	604.705	222.269	829.874	20	57
30 à 40 Dinars....	304.886	93.109	397.995	9	66
40 à 50 Dinars....	176.506	117.050	293.556	7	73
50 à 60 Dinars....	100.860	118.485	219.345	5	78
60 à 70 Dinars....	68.619	54.638	123.257	3	81
70 à 80 Dinars....	41.171	72.755	113.926	3	84
80 à 90 Dinars....	27.448	45.898	73.346	2	86
90 Dinars et plus..	109.791	456.961	566.752	14	100
TOTAL de la population.....	2.600.000	1.530.000	4.130.000	100	

Ce tableau, exprimant la fréquence de la population en fonction du revenu, définit la loi de distribution des revenus en Tunisie.

Apparemment cette loi ne présente pas les caractéristiques générales d'une loi de distribution des revenus. En effet, ici la fréquence décroît constamment quand le revenu croît au lieu qu'elle commence par croître pour décroître ensuite. En fait si nous allons un peu plus dans la décomposition des tranches de revenus, en particulier si nous distinguons une tranche « 0 — 10 » et une tranche « 10 — 20 » nous voyons qu'effectivement la fréquence est maximum pour la tranche « 10 — 20 » et non pas pour la tranche « 0 — 10 ».

De même en ce qui concerne les catégories les plus favorisées de la population, il n'a pas été possible, faute d'éléments statistiques, de distinguer pour elles plusieurs tranches de revenus. Aussi avons-nous dû regrouper toute la population qui dispose d'un revenu supérieur à 90 Dinars.

Cependant, malgré ses imperfections, ce tableau met en relief plusieurs résultats extrêmement significatifs.

En premier lieu, il montre que le revenu net intérieur par tête qui est de l'ordre de 58,8 Dinars n'a pas grand sens, car sa répartition est très inégale.

Elle est d'abord très inégale suivant que la population est rurale ou urbaine. En ne comptant pas dans la population urbaine les familles dont le chef de ménage est patron ou cadre supérieur, le revenu moyen par tête est de l'ordre de 103 Dinars, alors qu'il n'est que de 38,5 Dinars pour la population rurale.

Ensuite elle est très inégale à l'intérieur même de chacune de ces deux catégories de population. A cet égard les chiffres suivants sont significatifs :

Population rurale

Revenu moyen = 38 D. 5.
25 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 10 Dinars.
50 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 16 Dinars.
75 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 30 Dinars.

Population urbaine

non compris les familles dont le chef de ménage et patron ou cadre supérieur

Revenu moyen = 103 D, 2

25 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 17 Dinars.
50 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 43 Dinars.
75 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 98 Dinars.

Ensemble de la population

Revenu moyen = 58 D. 8.

25 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 10 Dinars.
50 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 20 Dinars.
75 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 50 Dinars.
80 % de la population dispose d'un revenu inférieur à 65 Dinars.

Le passage des tranches de revenus aux revenus moyens a pu également être effectué en 1959 comme suit :

REVENUS MOYENS PAR TRANCHES EN 1959

(En milliers de Dinars, aux prix de 1957)

TRANCHES de revenus	POPULATION en milliers	REVENU par tête en Dinars	REVENU total (milliers de Dinars)
0 à 20 Dinars.....	1.515	14	21
20 à 40 Dinars.....	1.225	28,5	35
40 à 60 Dinars.....	513	48,7	25
60 à 80 Dinars.....	237	71,7	17
80 à 90 Dinars.....	73	85	6
90 Dinars et plus.....	567	218	124
TOTAL.....	4.130		228

B. — **La répartition des revenus en 1971**

Il a été calculé que pour vivre « décemment », il faut un revenu minimum de 50 D. par an.

L'objectif serait évidemment d'assurer en 1971 à chaque Tunisien ce revenu minimum. Mais les calculs montrent que si nous voulions atteindre un tel objectif, il faudrait, soit bouleverser complètement les structures actuelles en diminuant considérablement les revenus les plus élevés, c'est-à-dire en sanctionnant les personnes les plus productives — ce qui serait à la fois peu réaliste et anti-économique — soit augmenter le taux d'accroissement du Produit Intérieur Brut; ce qui serait incompatible avec les objectifs d'épargne et d'apports extérieurs retenus.

Toujours dans le souci de « construire » quelque chose de réaliste, nous avons préféré maintenir les objectifs fondamentaux tels quels.

Ceux-ci, compte tenu de la croissance démographique, permettront d'assurer en 1971 à tout Tunisien un revenu minimum de 45 D. par tête et par an, et le calcul montre qu'avec ces objectifs fondamentaux *le revenu « 50 D. minimum » ne sera atteint qu'en* 1974.

Pour atteindre donc le revenu « 45 D. minimum » en 1971, nous avons retenu les accroissements suivants :

GROUPES de population	REVENU moyen par tête en 1959 (Dinars)	REVENU moyen par tête en 1971 (Dinars)	VARIATION absolue	VARIATION en %
1re tranche.....	14	50	36	257
2e tranche.....	28,5	60	31,5	111
3e tranche.....	48,7	70	21,3	44
4e tranche.....	71,7	85	13,3	19
5e tranche.....	85	97,5	12,5	15
6e tranche.....	218	169,0	— 49,0	— 22

Avec de telles hypothèses d'accroissement du revenu moyen par tête et en supposant que les groupes de population ne subiront pas de modification dans leur importance relative, la structure des revenus serait la suivante en 1971 :

REPARTITION DES REVENUS EN 1971

Ensemble de la population

TRANCHES de revenu individuel	EFFECTIFS de la population en milliers	REVENU moyen par tête en Dinars	REVENU total en milliers de Dinars
45 à 55 Dinars.....	1.864	50	93
55 à 65 Dinars.....	1.507	60	87,0
65 à 75 Dinars.....	630	70	44,1
75 à 95 Dinars.....	291	85	24,7
95 à 100 Dinars.....	90	97,5	8,7
100 Dinars et plus.....	598	169,0	101,0
TOTAL.....	4.980		358,5

Ce dernier tableau indique comment devra être réparti le revenu en 1971. Cette répartition est un 4e *objectif* qui s'ajoute donc aux 3 objectifs fondamentaux.

∴

Il n'est pas du ressort de cette perspective d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à cette répartition des revenus. C'est au Plan qu'il incombe de déterminer ces moyens. Néanmoins deux principes d'actions peuvent être retenus d'ores et déjà :

— Une action par la fiscalité : les 15 millions de Dinars d'impôts directs qui doivent être payés par des ménages en 1971 (hypothèse retenue dans les comptes économiques de 1971) devront l'être évidemment par les catégories les plus favorisées.

— Une action sur les salaires : un salaire minimum légal, doit être institué pour permettre aux catégories de population les plus défavorisées d'atteindre le revenu minimum par tête de 45 Dinars.

A titre d'indication ce salaire minimum peut être calculé de la façon suivante :

Première tranche de population

— Effectifs en 1971	1.843.000
— Revenu moyen par tête	50 D.
— Revenu moyen par ménage sur la base de 5 personnes par ménages..	250 D.
— Subvention par ménages (Enseignement, Santé)	35 D.
— Salaire du chef de ménage	250-35 = 215 D.
— Salaire journalier (sur la base de 300 jours par an)	716 Millimes

Nous pouvons dire de façon sommaire que pour que l'objectif de répartition des revenus soit atteint, il faudrait que le salaire minimum légal brut s'élève à 716 millimes par jour en 1971.

Ce salaire comprend évidemment les avantages sociaux qui seront progressivement développés d'ici 1971, et il est probable que le salaire minimum net se situera aux environs de 600 millimes par jour.

CHAPITRE DEUX

LA REFORME DES STRUCTURES AGRICOLES

L'évolution du secteur agricole durant la prochaine décennie est orientée vers la réalisation d'un certain nombre d'objectifs que l'on peut énumérer de la façon suivante :

— Production agricole aussi voisine que possible de la potentialité maxima, dans le but d'élever le Revenu National.

— Diversification de la production pour l'obtention d'un revenu agricole et individuel relativement constant.

— Diminution des prix de revient à l'hectare par l'augmentation des rendements pour l'obtention de prix compétitifs.

— Allègement des charges afférentes à l'achat de biens intermédiaires et à l'écoulement de la production.

— Elévation du niveau de vie des salariés agricoles et des petits propriétaires dont le revenu annuel est en grande partie situé entre 10 et 40 Dinars par individu.

— Participation du secteur agricole à la création et au développement de la production de biens et de services dans les autres secteurs, essentiellement dans le secteur industriel.

La réalisation de ces objectifs fondamentaux de l'agriculture ne peut se faire que par la modernisation de tout le secteur agricole et son intégration dans une économie diversifiée et en plein développement.

Cette modernisation recherchée ne peut être atteinte que par la mise en œuvre de moyens techniques et corrélativement d'une réforme des structures.

Nous examinerons successivement dans les différents types d'exploitation agricole les méthodes techniques à mettre en jeu et les réformes de structure les plus adaptées.

SECTION I. — Grandes cultures du Nord

La grande culture du Nord est composée essentiellement des espèces culturales entrant dans l'assolement céréalier : céréales d'hiver, légumineuses alimentaires, fourrage, céréales d'été et cultures industrielles diverses.

En fait, dans ces exploitations, d'autres spéculations agricoles se trouvent intégrées : arboriculture, cultures maraîchères, prairies, parcours et élevage. Mais le problème essentiel demeure l'assolement céréalier.

Ce secteur cultural couvrira une superficie de l'ordre de 1.500.000 hectares.

L'analyse des moyens techniques pouvant intervenir dans la modernisation de ce secteur, peut être résumée en quatre actions importantes :

— Amélioration des variétés et utilisation de semences sélectionnées.

— Préparation du sol, en temps opportun et de façon satisfaisante, ne pouvant être réalisée

que par l'existence de moyens puissants et rapides d'intervention, ce qui nécessite une mécanisation poussée des exploitations.

— L'application d'assolements permettant une diversification culturale et un équilibre financier et agronomique des exploitations.

— Utilisation des engrais organiques et minéraux permettant d'élever notablement les rendements.

L'application des assolements suppose une taille minima des exploitations qui n'est pas réalisée dans le secteur traditionnel.

De même, la mécanisation pose le problème de la taille des exploitations.

Des variétés sélectionnées et des engrais ne peuvent donner leur plein effet que dans la mesure où les deux conditions précédentes sont réalisées; leur emploi n'intervient que comme complément de la grande culture, et non comme correctif de la mauvaise.

Il apparaît ainsi que la solution du problème réside dans le choix d'une taille d'exploitation appropriée à la pleine utilisatoin des moyens techniques retenus.

L'élément prédominant pour fixer une taille minima est l'utilisation rationnelle et au moindre coût de la mécanisation. Une analyse serrée des conditions de travail du tracteur agricole montre que l'unité optima doit être dans ce secteur cultural de 1 tracteur à chenilles de 55 à 60 CV et 2 tracteurs à roues de 45 à 50 CV, ce qui correspond à la somme de travail de 500 hectares d'assolement céréalier.

La modification des structures, pour ce secteur, consistera à prendre toutes mesures utiles (législation favorable, aide financière et technique) pour aboutir à des regroupements de petites parcelles en exploitation ayant une taille au moins égale à celle définie ci-dessus.

Il est évident que les exploitations qui ont une taille suffisante ne doivent pas être morcelées.

Parmi les moyens permettant d'aboutir à ce but, la création de coopératives de production est la mesure qui correspond le mieux aux impératifs énumérés.

La gestion des terres rachetées est une mesure provisoire qui répond au même but.

SECTION II. — La polyculture du Centre-Sud

Les terres collectives et d'extrême indivision du Centre-Sud, s'étendent sur une surface approximative de terres utiles de l'ordre de 2.150.000 hectares.

La modernisation de l'agriculture dans ce secteur répond aux objectifs économiques et sociologiques définis plus haut et à la nécessitéde pallier les aléas climatiques.

La polyculture retenue doit assurer une pluralité des ressources aboutissant à une stabilité relative du revenu annuel, tant à l'échelle régionale qu'individuelle.

Cette polyculture correspondra à tout ou partie des spéculations agricoles suivantes :

— arboriculture sèche;

— élevage basé essentiellement sur les pâturages;

— cultures irriguées, arboricoles, maraîchères et fourragères,

— céréaliculture.

Il a été établi, que pour obtenir un revenu moyen de 250 dinars par famille, aussi bien par le jeu de l'emploi que celui de la production, la surface théorique revenant au bénéfice d'une famille serait en cas d'existence de périmètre irrigué : un demi-hectare de cultures irriguées, 5 hectares d'arboriculture sèche, 6 hectares d'emblavures de céréales, 8 hectares de parcours amélioré et 20 hectares de parcours ordinaire.

En l'absence d'irrigation, chaque famille doit disposer de 6 hectares d'arboriculture sèche, 8 hectares d'emblavures de céréales, 10 hectares de parcours amélioré et 27 hectares de parcours ordinaire.

La réalisation de ces objectifs demandera l'aménagement de périmètres irrigués ou d'épandages d'eaux de crues, de plantations arbustives, de parcours, ainsi que l'intensification des moyens d'intervention, en matière de céréaliculture et d'élevage.

Ces opérations de mise en valeur ne peuvent être conduites à l'échelle de petites surfaces dispersées; elles doivent être envisagées, dans le cadre de grands ensembles de mise en valeur, permettant une utilisation rationnelle et au moindre coût du matériel et des cadres.

De ce fait, la mise en valeur doit être collective.

L'exploitation des périmètres irrigués, à raison d'un demi-hectare par famille, pose des problèmes techniques (distribution d'eau, nature culturale des assolements) très ardus qui ne peuvent être résolus que par des dépenses élevées mettant en cause la rentabilité de la gestion du périmètre.

La nécessité de reconvertir les pasteurs de ces régions en irrigants sera facilitée par la constitution d'un organe unique de direction, au moins pendant la période d'éducation.

La gestion collective répond à ces deux besoins.

L'exploitation des parcours, basée sur la rotation de la pâture, exige des superficies qui ne peuvent être inférieures à 250 hectares. Compte tenu des surfaces moyennes par chef de famille, cette exploitation ne peut être que commune.

L'exploitation céréalière pèse lourdement sur les revenus du fait même de sa faible productivité. Or, celle-ci est dûe, en grande partie, à la faiblesse des moyens d'intervention. L'introduction du tracteur, même partielle, comme élément de progrès, nécessitera des unités d'exploitation minima, sans commune mesure avec l'échelle individuelle.

Il apparaît dans ces conditions, que toutes les spéculations de la polyculture du Centre et du Sud nécessitent une grande étendue d'exploitation et une forme de gestion collective.

Or, dans ces zones, la cohésion ethnique et l'esprit collectif gardent encore une certaine vigueur. Cette tendance risque de s'affaiblir rapidement par le jeu des appropriations privatives des terres collectives.

Il serait bon d'utiliser la législation actuelle, remaniée si besoin est, pour la constitution d'ensembles collectifs de mise en valeur et d'exploitation.

Toutefois, l'esprit individualiste qui a pris une certaine ampleur justifierait l'existence à l'intérieur de l'ensemble collectif d'un secteur d'exploitation individuelle qui pourrait englober les plantations arbustives en culture sèche et une partie des terres à céréales utilisant la traction animale.

Une forme nouvelle de coopérative, de mise en valeur et d'exploitation, adaptée aux choses et aux gens, permettrait d'aboutir aux impératifs mentionnés plus haut.

SECTION III. — Les cultures irriguées

Les cultures irriguées à partir d'un point d'eau individuel poseront des problèmes techniques et financiers qui peuvent être résolus à l'échelle de la famille, grâce à une organisation de la vulgarisation et du crédit.

Par contre, les cultures irriguées à partir d'un point d'eau public, outre les problèmes ci-dessus mentionnés, présentent des caractéristiques de gestion commune manifestes :

— les périmètres publics exigent des investissements massifs financés budgétairement Ils apportent une plus value importante.

— par ailleurs, leur exploitation exigera des capitaux importants financiers et techniques. De ce fait, pour maximer l'accroissement de distribution de ressources et d'emploi, cette réforme doit porter sur les points suivants :

— définition d'une taille minima des exploitations, techniquement viable et socialement suffisante pour assurer un revenu de 250 Dinars par famille,

— définition d'une taille maxima en fonction des possibilités techniques et financières des agriculteurs, du lieu et du revenu net escompté après irrigation,

— participation des bénéficiaires aux frais d'investissement hydrauliques par le paiement en terrain, en fonction de la plus value apportée par l'irrigation,

— les apports de terrain dûs aux deux facteurs précédents seront redistribués selon la taille minima et permettront de ce fait de régler partiellement le problème du sous-emploi agricole de la région.

Ce problème est réglé par la législation concernant les associations d'intérêt collectif et les groupements d'intérêt hydraulique. Pour une réelle efficacité, il convient d'apporter plus de rigueur dans l'application de ces textes et prévoir une participation plus accrue des intéressés à la gestion de ces organismes.

— Pour une rentabilisation du périmètre, il importe d'élaborer un plan d'irrigation techniquement valable et obligatoirement appliqué. Or, son respect ne peut être obtenu que par un plan d'assolement uniforme et des cultures identiques entre les bénéficiaires. Ce qui suppose une réforme portant sur la limitation du droit « d'usus » attaché à la propriété.

En résumé, la réforme des structures des périmètres publics d'hydraulique agricole, peut être obtenu par la promulgation d'une législation rendant possible la réforme agraire définie plus haut, et une exploitation des terres irriguées conforme aux impératifs techniques déterminés ci-dessus.

En conclusion, la réforme des structures agricoles se traduira par l'organisation de la gestion des terres rachetées et de la coopération agricole.

A. — La Gestion des terres rachetées

Fin 1964, le domaine privé agricole de l'Etat sera de l'ordre de 600.000 ha., en grande partie récupérés sur les terres de colonisation.

Ces terres comptent parmi les plus fertiles de Tunisie. Leur exploitation est, en conséquence, d'une importance vitale pour l'économie nationale. On peut, en effet, évaluer approximativement la valeur moyenne de leur production à la somme de 28.000.000 de Dinars, soit près de 40 % de la production agricole.

Ce chiffre indique nettement le rôle primordial joué par ces territoires dans l'agriculture. De ce fait, une baisse de production de ces terres aurait une répercussion néfaste sur le Revenu National.

Afin d'éviter une régression qui serait désastreuse pour l'économie, la répartition de ces terres en lots au profit des petits agriculteurs n'est pas envisagée; une telle dislocation des exploitations jointe à l'abaissement du niveau technique des exploitants provoquerait, très sûrement et pour longtemps, une chute sensible de la production, créant par là un handicap supplémentaire pour le développement de l'économie nationale.

Or, le maintien du niveau actuel de la production de ces terres et leur utilisation comme facteur de développement régional peuvent être réalisés dans le cadre d'une gestion étatique.

La meilleure formule de gestion pourrait être une organisation centralisée en grosses unités régionales.

On aurait ainsi :

— A la base, « l'unité d'exploitation » groupant des fermes rapprochées d'une surface d'environ 1.000 ha. (500 ha. pour l'arboriculture dans le Centre-Sud, 250 ha. pour l'arboriculture du Nord).

— Un ensemble « d'unités d'exploitation » 5 à 10 selon l'éloignement des fermes et la complexité des problèmes posés.

— Au sommet, à l'échelle du Gouvernorat et dans le cadre du développement régional, un organisme coifferait 3 à 5 ensembles d'unités d'exploitation, soit au maximum 50.000 ha.

Un tel mode de gestion permettrait :

a) de remettre rapidement en état les terres qui n'ont pas bénéficié au cours des dernières années, de toute l'attention nécessaire,

b) de dégager des surplus susceptibles d'être affectés à la mise en valeur des zones environnantes,

c) de former, à partir des ouvriers des fermes, des cadres pour les futures coopératives rurales, en les préparant techniquement et en les associant progressivement à la gestion.

La réalisation de ces objectifs exige, outre un équipement adéquat et des crédits de fonctionnement, des cadres d'exploitation compétents et en quantité suffisante.

B. — L'organisation de la coopération agricole

Rappelons que la modernisation escomptée de l'agriculture ne peut être obtenue que par une intégration complète du secteur agricole dans une économie en voie de développement.

Cette intégration est conditionnée par une meilleure organisation de la production en fonction des facteurs énumérés plus haut, par une participation plus active des agriculteurs dans l'achat, le stockage, le conditionnement, la transformation et la vente des produits de la terre en vue d'une valorisation maxima de la production.

A l'échelle individuelle, cette valorisation de la production agricole risque d'être peu importante, du fait même du nombre élevé des agriculteurs, de la taille restreinte de leur exploitation et des faibles moyens techniques et financiers dont ils disposent.

Seule, une organisation collective est à même de concourir à la rénovation décisive et irréversible de l'agriculture, en vue d'une symbiose complète avec les autres secteurs de l'économie nationale.

Or, la coopération dans le secteur agricole correspond le mieux à l'organisation collective souhaitée.

En effet, la souplesse de ses institutions, l'étendue de son champ d'activité, les divers aspects qu'elle peut revêtir lui permettent de s'adapter à la complexité des problèmes et de répondre à chaque situation originale par une solution appropriée.

C'est ainsi que, selon les cas, plusieurs formes types de coopération ont été retenues. On peut les diviser en quatre groupes :

1° Les coopératives de mise en valeur et de production.

2° Les coopératives de services.

3° Les coopératives d'exploitation des périmètres irrigués publics.

4° Les coopératives de conditionnement et de transformation.

1° Les coopératives de mise en valeur et de production

a) **La coopérative de mise en valeur du Centre-Sud :** Compte tenu de la cohésion ethnique constatée dans les terres collectives et d'extrême indivision et des impératifs techniques définis plus haut, la coopérative de mise en valeur doit assurer :

1° — la mise en valeur des terres à plantation;
— l'aménagement des parcours;
— l'aménagement des parcelles irriguées.

2° — la gestion des parcours;
— l'exploitation partielle des terres à céréales;
— le contrôle de la production des cultures intensives dans les périmètres irrigués.

La taille de la coopérative variera selon l'existence d'un périmètre irrigué et l'importance des plantations réalisées.

Dans le cas de l'existence d'un point d'eau public, la taille minima de la coopérative serait de l'ordre de 3.200 hectares, compte tenu du fait que le périmètre irrigué ne peut être inférieur à 40 hectares.

Dans le cas contraire, la dimension de la coopérative serait de l'ordre de 2.000 ha.

La taille maxima doit correspondre au seuil au-delà duquel la gestion deviendrait trop lourde, donc inefficace et anti-économique.

b) **La coopérative de production dans le secteur des grandes cultures et de l'élevage du Nord :** Au vu des impératifs techniques déterminés plus haut, la coopérative doit avoir les caractéristiques suivantes :

— Unité d'exploitation ne respectant pas les limites de propriété matérialisées sur le terrain. L'apport de chaque coopérateur doit être évalué en fonction de sa surface;

— les bâtiments et le matériel d'exploitation seront la propriété commune;

— les bénéfices seront distribués au prorata des apports;

— la main-d'œuvre d'exploitation doit être recrutée en fonction de ses capacités techniques, étant admis que les coopérateurs ont la priorité de recrutement à qualité égale.

— le surplus de main-d'œuvre qui résultera de cette opération sera utilisé pour les travaux de mise en valeur, dans le cadre des unités de développement, dans tous les secteurs de l'économie.

Les coopératives peuvent être constituées, soit à partir de terres privatives exclusivement, soit par le regroupement de terres privatives autour d'un noyau central constitué par une terre domaniale de faible étendue (environ 100 hectares).

Dans le second cas, la « coopérative mixte », où l'Etat serait coopérateur permettrait un démarrage plus rapide de la coopérative, avec une garantie de succès plus grande, du fait même de la présence des techniciens de l'Etat, au stade de la production.

Il est prévu d'intégrer près de 60.000 hectares de terres domaniales dans les « coopératives mixtes ».

La taille minima de la coopérative de production est de l'ordre de 500 hectares. Rappelons que cette taille a été déterminée par la pleine utilisation du matériel.

On peut concevoir le regroupement de plusieurs unités de 500 hectares en une seule coopérative, fait qui aurait des avantages multiples, notamment en ce qui concerne l'achat des produits nécessaires à l'agriculture, l'écoulement des produits de la terre et l'utilisation économique des bâtiments d'exploitation. Toutefois, les exploitations de très grande dimension constituent des entreprises lourdes à gérer et l'expérience montre que la rentabilité diminue.

Dans le but de concilier les avantages de la grosse entreprise à la productivité des exploitations de taille réduite, le regroupement de ces dernières est envisagé à l'échelle de l'union régionale coopérative qui s'occuperait plus spécialement de l'atelier régional des réparations du parc mécanique, de l'achat et de l'écoulement des produits agricoles, du crédit mutuel et de la mise au point expérimentale.

2° Les coopératives de services

L'un des handicaps majeurs de l'agriculture découle de la disparité entre le prix des produits agricoles et celui des biens et services des autres secteurs de l'économie.

Parmi les moyens retenus pour diminuer l'écart entre les prix agricoles et les prix industriels, l'achat des biens intermédiaires au moindre coût et la vente des produits de la terre au meilleur prix présentent l'avantage d'être aisément réalisables dans la mesure où une organisation collective peut être implantée.

La coopérative de services apparaît comme la forme collective la mieux adaptée pour réaliser cet objectif.

L'universalité de la coopérative de services lui permet de s'adapter à toutes les spéculations et à tous les types d'exploitation.

Ainsi, donc, toutes les coopératives de production étudiées ci-dessus, sont en même temps coopératives de services.

Par ailleurs, les autres secteurs non touchés par les réformes de structures doivent nécessairement se grouper en coopératives de services.

Les différentes activités de cette coopérative se définissent comme suit :

1° A l'achat :

— Semences sélectionnées;
— engrais;
— produits anti-parasitaires;
— matériel et pièces de rechange;
— carburants et lubrifiants;
— produits alimentaires pour le bétail de travail et de rente;
— tout autre produit nécessaire à l'agriculture.

2° A la vente : Organisation de la vente et de l'écoulement des produits de la terre :

— Au secteur industriel;

— à la consommation intérieure,

— à l'exportation.

3° **A la location de services divers, tels que :**

— Motoculture;

— traitement anti-parasitaire végétal et animal.

Le champ d'activité des coopératives de services est à la fois très vaste et très spécialisé. Nous retrouverons plus loin, dans l'articulation coopérative, la place réelle de ce genre de coopératives.

3° Les coopératives d'exploitation des périmètres publics irrigués

A la limite de la coopérative de services et de la coopérative de production se situe un genre particulier : la coopérative d'exploitation des périmètres publics irrigués.

Rappelons que l'objectif de cette coopérative est la rentabilisation rapide et aussi complète que possible des investissements importants nécessités par les travaux d'hydraulique.

Cette rentabilisation ne peut être rapide que par une préparation des êtres, antérieure à la disponibilité des eaux; de même, le devenir des productions du périmètre doit être déterminé antérieurement à l'équipement hydraulique, aussi bien par l'étude des possibilités physiques que des besoins économiques.

La rentabilisation complète suppose, en outre, l'utilisation rationnelle de l'eau par un éventail uniforme de cultures et d'assolement.

La réalisation de ces préalables sera grandement facilitée par l'institution d'un ensemble collectif qui aurait deux groupes d'activité :

I. — **Aspect exploitation :**

— Obligation de l'utilisation d'une quantité d'eau déterminée par hectare et par an;

— uniformité des espèces et variétés culturales à travers tous les exploitants,

— uniformité du type d'assolement.

II. — **Aspect services**

— Entretien des réseaux d'irrigation et de drainage;
— fonctionnement de la desserte des eaux;
— achat des produits nécessaires aux exploitants;
— vente des productions du périmètre;
— entreprise de traitements anti-parasitaires,
— entreprise de travaux mécaniques.

En fait, si cette coopérative joue pleinement son rôle de services, elle ne devient plus qu'un organe de contrôle pour la production.

4° Les coopératives de conditionnement et de transformation

L'augmentation escomptée de la production agricole, notamment en matière d'arboriculture et de légumes, va se répercuter sur le volume des produits de la terre destinés, soit à la transformation, soit à l'exportation.

Il y a là un champ d'activité, en voie d'extension, où les producteurs auraient profit à s'engager massivement, concurremment avec les industriels.

La création de nouvelles unités de transformation des produits agricoles nécessitera des immobilisations importantes excédant les possibilités individuelles des exploitants.

Seul, le groupement des producteurs en coopérative de transformation pourra leur permettre de traiter, dans les meilleures conditions financières et techniques, les produits destinés à l'industrie ou au commerce.

La coopérative de transformation aura pour champ d'action :

— Le conditionnement;

— la transformation proprement dite;

— le stockage pour assurer la meilleure conservation des produits.

5° Relations entre les différents types de coopératives

A l'échelle de la production, nous trouvons les différentes formes de coopératives définies plus haut.

La centralisation de leurs demandes de produits nécessaires à l'agriculture et de leurs offres de produits de la terre se fait à l'échelle régionale.

L'union régionale doit avoir une structure fonctionnelle : ses différentes sections regroupent les demandes faites par les différentes coopératives du secteur production.

Ces différentes sections s'articuleraient comme suit :

— Achat de matières premières et de biens de consommation;

— achat de matériel agricole et de carburants;

— vente des produits agricoles;

— crédit mutuel agricole;

— entretien du parc de machines agricoles.

— centralisation des moyens de stockage.

Le rôle joué par l'union régionale est l'achat et la vente au demi-gros, la Fédération nationale jouant les rôles d'importateur et d'exportateur et de grossiste.

Toutefois, en ce qui concerne les biens produits localement, l'union régionale a la possibilité de se les procurer directement chez le producteur.

Ces échanges peuvent s'établir aussi bien àl'intérieur du secteur agricole qu'avec les autres secteurs de la production nationale.

Ces échanges régionaux ou inter-régionaux ont l'avantage de la rapidité et de l'économie tout en évitant d'avoir recours à la Fédération.

La Fédération Nationale des Coopératives aura une structure sectorielle : ses différentes sections seront établies par produit ou groupe de produits, tant à l'achat qu'à la vente.

Par ailleurs, la Fédération est organiquement articulée sur l'Office du Commerce Extérieur, pour tout ce qui concerne les échanges extérieurs intéressant l'agriculture.

Son rôle primordial doit consister dans la recherche de l'achat en gros au moindre coût de tous les biens demandés par l'agriculture. Par ailleurs, elle doit prospecter les marchés extérieurs pour l'écoulement des produits de la terre au meilleur prix.

CHAPITRE TROIS

LA REFORME DES STRUCTURES DE L'INDUSTRIE

La réalisation des objectifs du plan d'industrialisation nécessite la mise en œuvre d'un volume important d'investissements pour lequel il importe de réunir les conditions optima de succès. Parmi ces conditions, les problèmes de structure tiennent une place importante et méritent une attention particulière, car de la réforme de ces structures dépendra en majeure partie le succès de l'industrialisation en Tunisie.

Le développement industriel prévu dans la présente perspective doit assurer une nette amélioration du niveau de vie de la population et corriger les déséquilibres actuels entre les secteurs et les régions, tout en contribuant à la solution du problème de l'emploi.

L'amélioration du niveau de vie, c'est-à-dire la réalisation de l'objectif de revenu minimum, tel qu'il a été retenu dans le chapitre précédent, sera assurée par l'accroissement de la production de l'ensemble des secteurs. Le secteur industriel devra toutefois, y contribuer d'une façon plus importante pour permettre de corriger le déséquilibre actuel entre les différents secteurs et assurer à la production nationale moins de dépendance à l'égard des phénomènes climatiques.

La contribution du secteur industriel dans la production nationale devra donc être améliorée au cours de la prochaine décennie. Pour cela, il est envisagé d'assurer la plus grande transformation possible des productions agricoles et minières afin de les valoriser au maximum avant leur exportation. Cette transformation permettra d'assurer une meilleure complémentarité entre l'industrie et les autres secteurs, et d'améliorer le niveau de l'emploi ainsi que le volume des ressources en devises procurés par nos exportations. Elle assurera donc l'intégration du secteur agricole au secteur industriel, supprimant par là un des obstacles actuels au développement.

De même, il est envisagé de couvrir la plus grande partie des besoins de la Tunisie par la diversification et l'augmentation de la production industrielle, ce qui entraînera une diminution de nos importations. Compte tenu de l'amélioration progressive du niveau de vie de la population, la consommation intérieure sera en constante augmentation, ce qui permettra d'envisager la création de différentes industries, malgré l'étroitesse du marché. Toutefois, dans le choix des investissements à réaliser, il sera accordé une priorité particulière aux branches d'activité qui permettent la production de biens appelés à jouer un rôle important dans le développement économique; c'est ainsi que l'industrie des engrais azotés et des biens d'équipement devra bénéficier dans la perspective décennale d'une faveur particulière en raison du rôle assigné à ces produits dans le développement économique.

Le développement industriel devra permettre également de corriger les déséquilibres actuels entre les régions et de supprimer ainsi, un des freins importants à l'essor économique. Certes, un effort sera prévu, tant sur le plan de l'infrastructure que sur celui de la production agricole pour supprimer la disparité actuelle entre le Nord et le Sud.

Mais les actions prévues dans ce domaine resteront limitées en raison des contraintes naturelles et physiques que nous rencontrons dans le Sud. C'est pour cela que le secteur industriel est appelé à constituer le moyen le plus important pour la suppression de cette disparité : en effet le Sud dispose d'importantes ressources minières et énergétiques qui constituent autant de facteurs favorables à une industrialisation poussée. Il importera donc de favoriser l'implantation industrielle dans le Sud pour remédier au déséquilibre actuel qui porte en lui les germes d'un processus cumulatif. En effet la concentration dans le Nord et particulièrement dans la région de Tunis, des principaux moyens de production de biens et de services et la proximité du marché d'écoulement constituent des facteurs d'attraction qui risquent de conduire à une croissance anormale et dangereuse de cette région.

L'implantation des différents projets devra donc faire l'objet d'une étude particulière pour déterminer les coûts de production dans différentes localisations techniquement possibles et apprécier la rentabilité du projet non seulement en fonction de l'intérêt particulier de l'entreprise, mais également et surtout, en fonctionde l'intérêt général. Une politique de soutien sera donc prévue pour favoriser cette déconcentration : Elle permettra d'accorder aux entreprises des avantages particuliers, de manière à compenser les facteurs défavorables qu'elles peuvent rencontrer, en raison de l'implantation choisie : c'est ainsi que des réductions sur le prix de l'eau et de l'énergie seront envisagées et que des conditions plus favorables de crédit seront accordées.

A plus long terme d'ailleurs, le développement industriel du Sud conduira à une amélioration naturelle des conditions d'implantation, ce qui permettra de réduire progressivement les avantages exceptionnels prévus pour la période de démarrage.

Le développement industriel devra enfin contribuer à la solution du problème de l'emploi : l'augmentation de la production industrielle permettra, en effet, au cours de la prochaine décennie, l'utilisation d'une importante main-d'œuvre, assurant ainsi la réalisation de l'objectif de pleine utilisation des ressources humaines. Toutefois, compte tenu de l'effort qui sera entrepris dans le domaine de la mise en valeur agricole et de l'importance des travaux d'infrastructure retenus pour la même période, le développement industriel ne sera pas axé essentiellement sur l'objectif d'emploi. Il devra seulement assurer l'utilisation de la main-d'œuvre qui restera disponible. Par contre, le développement industriel devra permettre au-delà de l'année 1971, la création d'un nombre important d'emplois pour permettre l'utilisation de la main-d'œuvre qui sera dégagée à la fin des travaux de mise en valeur agricole; c'est-à-dire que le développement industriel devra atteindre un niveau tel qu'il puisse entretenir sa propre expansion dans l'avenir et fournir des possibilités d'emplois en liaison avec les besoins qui découlent, tant de l'accroissement démographique que de la nécessité de résorber le surplus de population agricole.

Ce triple rôle assigné au développement industriel ne pourra être rempli que si le secteur de l'industrie fait l'objet d'une profonde réforme de structure de nature à supprimer les déséquilibres internes au secteur et à créer des conditions favorables à son développement progressif et soutenu en harmonie avec l'ensemble de l'économie.

Les réformes projetées dans cette perspective intéressent l'équilibre qui doit être recherché entre les industries de base et les industries légères et entre le secteur industriel et le secteur de l'artisanat. Elles englobent également les rôles respectifs assignés à l'intervention de l'Etat et à l'initiative privée nationale et étrangère.

SECTION I. — L'équilibre entre les industries de base et l'industrie légère

Le secteur industriel se caractérise actuellement par l'absence d'industries de base telles que sidérurgie ou industries chimiques. Seules existent des industries de transformation de produits agricoles ou miniers ou des industries de biens de consommation.

Cette absence d'industries de base explique le faible niveau du développement industriel et sa stagnation malgré tous les efforts entrepris.

Le déséquilibre interne au secteur devra donc être supprimé pour assurer au développement industriel des conditions favorables de nature à lui permettre d'entretenir sa propre expansion dans l'avenir. Pour cela, il est nécessaire de prévoir la création d'un complexe industriel au Sud où se trouvent réunies d'importantes ressources minières et énergétiques. Cette localisation permettra également de corriger les déséquilibres régionaux actuels.

De même la reconversion de l'arsenal de Bizerte permettra la création d'un deuxième complexe industriel au Nord.

Grâce à ces deux complexes, la Tunisie sera animée sur le plan industriel par deux pôles de développement dont les effets innerveront l'ensemble du territoire et tout particulièrement le Centre.

Cette priorité accordée aux industries de base permettra aux industries légères de se développer dans des conditions favorables et de contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs recherchés.

SECTION II. — L'équilibre entre le secteur industriel et le secteur de l'artisanat

Le développement industriel devra se réaliser en harmonie avec l'ensemble de l'économie et particulièrement avec l'évolution du secteur de l'artisanat.

Il devra donc se faire non pas au prix d'un déclin de l'artisanat comme il a été souvent le cas, mais en étroite liaison avec la réorganisation et la reconversion de ce secteur important de la vie économique et sociale.

Cette liaison entre le secteur industriel et celui de l'artisanat permettra d'ailleurs non seulement de maintenir en activité un grand nombre d'artisans mais également de fournir à l'industrie un nombre important des cadres moyens dont elle aura besoin. Aussi sera-t-il nécessaire au cours de la prochaine décennie de prévoir des actions liées en ce qui concerne les deux secteurs de l'industrie et de l'artisanat.

SECTION III. — Le rôle de l'Etat dans le développement industriel

Le rôle de l'Etat dans le développement industriel devra être plus important qu'il ne l'a été jusqu'à présent. L'Etat devra en effet intervenir à trois titres :

1° Comme maître d'œuvre dans les secteurs clé qui forment la base de l'industrie tunisienne;

2° Comme partenaire associé aux capitaux privés pour la création de nouvelles industries;

3° En tant que détenteur de l'autorité, pour décourager certains investissements et en encourager d'autres par le jeu de la législation, de la fiscalité et du crédit.

A. — L'action directe de l'Etat

La Tunisie dispose sans doute, d'un potentiel industriel qui n'est pas négligeable. Mais la réalisation des projets nouveaux inscrits dans le cadre du plan suppose que soient réunies un certain nombre de conditions et notamment que soient créées certaines industries de base qui constituent l'infrastructure de l'industrialisation.

Ces industries sont seules capables en effet de permettre le démarrage des petites industries sur des bases rentables et de provoquer l'apparition d'industries complémentaires.

A cet égard, l'Etat paraît être seul capable de jouer le rôle d'entrepreneur en raison des investissements et des sacrifices financiers que supposent de telles industries.

C'est ainsi que :

a) Les investissements dans le domaine de l'énergie, des transports, de l'alimentation en eau industrielle qui vont déterminer le prix de revient de la plupart des industries et qui donc doivent être conçus et gérés en fonction d'une politique nationale, devront être réalisés par l'Etat.

b) Les projets dont la réalisation dépasse de toute évidence, les possibilités de l'initiative privée en raison de l'importance et de la variété des facteurs à combiner pour leur mise en œuvre seront également entrepris par l'Etat.

c) Les opérations qui, pour fonctionner nécessitent l'octroi d'un monopole de fait sur un produit clé (produits pétroliers, sidérurgie) ou la concession par l'Etat d'avantages exhorbitants devront être soustraits à l'initiative privée.

L'action directe de l'Etat se réalisera concrètement à travers :

— Le budget d'équipement de l'Etat ou des collectivités locales.

— Les sociétés nationales qui ont une gestion industrielle et commerciale.

B. — L'Etat associé au secteur privé

Il s'agit généralement de projets qui n'appellent pas précisément par leur nature une prise en charge par l'Etat. L'intervention de celui-ci se justifie cependant par la nécessité d'en promouvoir la réalisation par l'entreprise privée en lui fournissant une partie du capital nécessaire à cet effet.

L'Etat dispose d'un organisme financier chargé de prendre des participations dans des entreprises industrielles. Cet organisme qui est la Société Nationale d'Investissements constit ue lui-même une société d'économie mixte.

La Société Nationale d'Investissements est une société anonyme au capital de deux millions de Dinars.

C'est une véritable banque d'investissements créée dans le double but de mobiliser l'épargne et de l'investir.

Ses actions qui rapportent un intérêt fixe garanti par l'Etat sont placées auprès des petits épargnants.

Les capitaux dont elle dispose sont destinés à suppléer à la carence des capitaux privés et à les stimuler,

— Soit à l'occasion d'un projet qu'un particulier présente à la Société Nationale d'Investissements en vue d'une prise de participation.

— Soit que la Société Nationale d'Investissements prenne l'initiative de création de telle ou telle industrie.

La participation de la Société Nationale d'Investissements qui ne peut dépasser actuellement 50 % du capital des entreprises où elle participe devrati pouvoir dépasser ce montant dans l'avenir. Mais la Société Nationale d'Investissements conserve toujours la possibilité de se retirer des entreprises lancées en vendant les actions qu'elle détient afin de pouvoir utiliser ces fonds dans d'autres projets.

Enfin, la Société Nationale d'Investissements peut également procéder à l'étude des projets et accorder sa caution à des emprunts.

C. — L'orientation et le contrôle des entreprises privées

En tant que puissance publique, l'Etat sera amené à intervenir dans le développement industriel pour encourager l'initiative privée dans certains secteurs, l'orienter et la contrôler dans d'autres.

1° — L'aide accordée par l'Etat

L'aide que peut apporter l'Etat à l'initiative privée revêt la forme d'avantages financiers ou la forme d'une assistance technique.

A. — Les avantages financiers :

C'est l'ensemble des dispositions exhorbitantes du droit commun dont il est possible de faire bénéficier les entreprises de création récente qui contribuent au développement économique du pays.

a) Régime des capitaux étrangers :

Lorsque ceux-ci viennent s'investir dans des sociétés productives, leurs propriétaires étrangers ont le droit de transférer leurs dividendes sans limitation de montant, ainsi que les capitaux dérivant de la réalisation éventuelle de ces investissements.

Pour les entreprises non productives, le transfert se limite à 8 % des capitaux investis.

Les investissements peuvent se réaliser en équipement à utiliser dans l'entreprise et le transfert à l'étranger des capitaux provenant de la réalisation de cet équipement demeure possible.

Enfin, ce transfert peut être effectué en une devise différente de celle importée au moment de l'investissement ou en marchandise de contre-partie.

b) Avantages fiscaux :

De nombreux avantages sont prévus, ainsi qu'une garantie de stabilité des impôts :

— Exonération de la patente pendant cinq ans, des frais d'enregistrement, de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, des taxes sur la valeur locative.

— Nombreuses exonérations et aménagement de la taxe à la production sont également prévus.

— Exonération des droits frappant à l'importation, le matériel d'équipement des entreprises considérées.

c) Protection douanière :

Il est possible de défendre une fabrication contre la concurrence d'articles similaires de provenance étrangère.

C'est ainsi que dans certains cas, des mesures de prohibition ou de contingentement ont été prises.

Un tel avantage ne peut être consenti que si certaines conditions se trouvent réunies, notamment :

— Si les entreprises tunisiennes sont en mesure de produire suffisamment et à un prix qui sauvegarde l'intérêt du consommateur;

— si la concurrence entre entreprises tunisiennes reste possible.

d) Avantages sur le plan du crédit :

L'Etat peut donner une garantie d'emprunt aux particuliers, en vue de leur faciliter l'obtention de prêts, à long et à moyen terme auprès des banques locales.

e) **Autres avantages :**

— Priorité accordée dans les marchés de l'Etat;

— Possibilité d'obtenir des réductions sur le prix de l'eau, sur les prix des terrains, lorsque ceux-ci sont la propriété de l'Etat.

B. — **L'assistance technique :**

On peut relever un certain nombre de constatations sur l'attitude des détenteurs de capitaux en Tunisie.

1° Tout d'abord, les capitaux ont naturellement tendance à se réinvestir dans le secteur où ils ont été engendrés. Il est bien connu que les disponibilités de l'épargne tunisienne s'investissent de préférence, dans des achats de terres ou dans le secteur commercial, étant donné la prédominance de ces deux activités dans l'économie actuelle du pays.

2° Les capitaux recherchent la sécurité et se tournent vers les activités où les risques sont les plus réduits.

Ceci conduit les investisseurs :

— A se tourner parfois... vers des secteurs qui sont déjà suréquipés, mais où l'existence d'entreprises procure certaines certitudes sur les possibilités de fonctionnement.

— Ou bien, à n'investir dans un secteur neuf qu'avec des garanties exhorbitantes qui permettent un gain certain.

3° Par ailleurs, les risques techniques étant indiscutablement plus élevés en Tunisie, que dans un pays déjà industrialisé et dont les structures se sont cristallisées, les capitaux étrangers ont trop souvent tendance à ne venir dans le pays que s'ils sont assurés d'y trouver une marge de profit importante et en tout cas nettement plus élevée qu'en Europe.

Il y a là une conjonction de deux facteurs :

L'un psychologique et l'autre, de nature économique auxquels l'Etat peut remédier en apportant aux entreprises à créer, son assistance technique.

Celle-ci s'appliquerait à l'occasion de projets spécifiques, tant à la réalisation des études préliminaires qu'à la formation du personnel nécessaire aux entreprises. Elle viendrait compenser le fait que la création d'une industrie nouvelle en Tunisie, comme dans tous les pays sous-développés comporte un plus grand nombre d'inconnues que dans un pays industriel (absence de certains éléments d'information, manque de main-d'œuvre expérimentée, etc).

Un travail extrêmement utile pourrait être réalisé à cet égard, par un organisme à créer qui serait chargé de centraliser les différentes études menées :

— Dans un premier stade, afin de les coordonner, et les diffuser, et d'éviter les doubles emplois;

— Dans un second stade, une fois les techniciens tunisiens formés, pour constituer un organisme national qui réaliserait lui-même les études qui lui seraient demandées.

Cet organisme pourrait accessoirement jouer le rôle d'un bureau de promotion industrielle chargé d'orienter et de suivre les investissements dans le secteur de l'industrie.

2° — Le contrôle et l'orientation de l'initiative privée

L'Etat devra intervenir dans le développement industriel, non seulement pour encourager l'initiative privée dans ce secteur, mais également pour la contrôler et l'orienter, en fonction des

objectifs du plan. A cet égard, il paraît nécessaire de prévoir une législation qui soumettra à autorisation préalable tout investissement dans ce secteur. Cette autorisation permettra d'éviter le suréquipement de certaines branches d'activités.

En outre, l'Etat devra encourager le regroupement des petites entreprises souvent marginales par une politique de fiscalité et par la création de coopératives de production.

Il paraît nécessaire également d'amener les entreprises tunisiennes qui ne sont en réalité que des filiales ou des agences des sociétés étrangères à prendre leurs décisions de gestion et d'investissements en Tunisie et compte tenu des données économiques tunisiennes et non à l'étranger.

Enfin, l'Etat devra assurer la popularisation « de l'industrie en favorisant la participation des petits épargnants aux souscriptions lancées dans le secteur industriel » : c'est d'ailleurs grâce à une participation active de ces petits épargnants que pourront être entreprises et la tunisification des entreprises industrielles étrangères et la démocratisation de l'économie.

CHAPITRE QUATRE

LA REFORME DE L'ARTISANAT

I. — Situation actuelle

a) Un secteur en déclin :

Depuis l'éclatement des anciennes corporations qui ont cessé d'exister, sinon formellement ici ou là, l'artisanat tunisien a été abandonné à une évolution spontanée et anarchique et les problèmes posés par son déclin n'ont jamais été abordés dans leur ensemble. Les mesures prises en sa faveur : loi de 1937 fixant les règles de la coopération et du crédit, loi de 1949 modifiant la loi de 1937, ont été calquées sur une législation étrangère : elles sont restées sans grand effet et n'ont pu empêcher un phénomène de dégradation progressive qui se poursuit aujourd'hui.

De plus, la concurrence de produits de l'industrie moderne (industrie étrangère et industrie locale) a contribué à hâter ce processus. Processus irréversible lorsqu'il résultait de l'évolution des goûts et des habitudes de la population tunisienne : abandon de la chéchia par exemple, mais processus bien souvent inutilement aggravé comme dans le cas de la substitution du voile féminin en nylon importé d'Europe au voile en cotonnade ou en soierie de confection locale.

On a bien mis en place des organismes et des services divers pour connaître des problèmes propres à l'artisanat :

— *L'Office des Arts Tunisiens* : créé en 1937
— *Le service de l'Artisanat au Secrétariat d'Etat au Commerce et à l'Industrie.*
— L'un et l'autre récemment supprimés pour faire place à *l'Office National de l'Artisanat.*

Mais on a souvent considéré que l'artisanat était irrémédiablement condamné par l'évolution des techniques et des mentalités et qu'il suffisait d'en sauver l'apport artistique et folklorique.

b) L'importance économique et sociale du Secteur Artisanal :

Cependant, malgré le désintérêt largement répandu dont on fait preuve à son égard depuis plusieurs dizaines d'années, l'artisanat demeure un secteur très important de l'économie tunisienne, qu'il s'agisse de l'artisanat artistique (tissage, broderie, bijouterie, etc...) de l'artisanat de services ou de l'artisanat utilitaire (textiles, chaussures, poterie, bois, etc...)

L'artisanat tunisien est important par l'emploi qu'il procure à quelque 100.000 personnes selon les chiffres — approximatifs — résultant des différents recensements et enquêtes, 100.000 personnes auxquelles il faut ajouter la multitude des artisans et surtout artisanes, rurales et aussi urbaines filant, tissant ou tressant dans le cadre familial.

L'artisanat tunisien est important, par le revenu qu'il procure : revenu principal ou revenu d'appoint pour les familles d'agriculteurs ou de pêcheurs.

Il faut se rappeler que dans de nombreuses régions rurales de Tunisie l'agriculture fournit moins de 50 % du revenu de la population (17 % à Djerba, 25 % à Moknine) et l'artisanat avec le commerce et les services constituent une ressource essentielle.

L'artisanat tunisien est important par le volume de production qu'il assure dans l'économie nationale : ouvrages textiles traditionnels. poteries, ouvrages de bois, ouvrages tissés, etc... Ces produits locaux quelle que soit leur qualité signifient à la fois économie de devises et économie de capital tandis qu'ils témoignent massivement d'une capacité nationale de plus en plus largement sous-utilisée.

c) **Résistance et vitalité de l'Artisanat Tunisien :**

Il faut donc constater que l'artisanat tunisien loin de s'être effondré, comme l'artisanat algérien, a bien résisté aux forces qui jouaient dans le sens de sa disparition : plus qu'une profession exercée, il est un des éléments constitutifs d'un mode de vie traditionnel, étroitement lié à l'agriculture et, sur les côtes, à la pêche.

La résistance et la vitalité de l'artisanat tunisien ont eu la possibilité de s'affirmer à l'occasion de la dernière guerre mondiale au cours de laquelle l'artisanat s'est révélée capable de satisfaire, pour une part importante, la demande en biens de consommation. L'artisanat a produit des objets d'alfa, des chaussures, des tissus de laine de qualité utilisable pour tailler des complets pour hommes et des produits de remplacement divers.

Malgré l'état de crise qui caractérise de nombreuses branches de l'artisanat, des innovations, des initiatives, des adaptations à des techniques nouvelles témoignent encore aujourd'hui de ses capacités productives : tandis que des artisans renouvellent les motifs décoratifs des tapis de Kairouan et d'Oudref ou des couvertures de Gafsa, des forgerons agricoles fabriquent des tonnes à eau, des brouettes et des remorques métalliques, des fabricants de « Jaroucha » réussissent à adapter la « Maacha » à la traction mécanique.

Dans ces conditions, bien loin de faire sienne une condamnation hative de l'artisanat, une planification rationnelle aura le souci de mesurer et d'utiliser au maximum toutes ses potentialités dans un processus global de développement.

II. — **Perspectives**

A. — **Nécessité d'un recensement**

Le dernier recensement complet remonte à 1953, encore fournit-il des données souvent approximatives. Un recensement exhaustif de l'artisanat est indispensable au départ de l'entreprise de planification qui renseigne, non seulement sur les artisans eux-mêmes, sur leurs compagnons permanents ou occasionnels, mais aussi d'une manière très précise sur les différents produits fabriqués. Le principe de ce recensement a d'ailleurs été décidé, et l'organisation en a été confiée au service des Statistiques.

B. — **Promotion de l'Artisanat Artistique**

Promouvoir l'artisanat artistique (broderie. tissage de couvertures et de tapis, poterie d'art. orfévrerie, etc...) est une perspective qui sera facilement admise : on s'est toujours intéressé à ce secteur, depuis l'Office des Arts, jusqu'à l'actuel Office de l'Artisanat.

La politique actuelle de l'Office de l'Artisanat, soucieuse de sauver les anciennes techniques qui disparaissent : travail de l'ambre, broderie d'or, ciselage du cuivre, etc...; de sélectionner et de rénover les techniques traditionnelles (couvertures de Gafsa, tapis de Kairouan et d'Oudref), mérite d'être appuyée et généralisée.

L'instrument essentiel de cette politique est le Centre Régional d'Artisanat d'Art qui devra être implanté dans chaque région importante d'Artisanat artistique, à Djerba, Gabès, Gafsa, Kairouan et Nabeul, essentiellement.

Le Centre Régional d'Artisanat d'Art mettra à la disposition des artisanes et artisans, ses techniciens, ses modèles, ses matières premières et teintures sélectionnées, ses ateliers d'initiation; il distribuera des métiers ou des outils améliorés : il ouvrira éventuellement dans les nouveaux villages ruraux des ateliers réservés aux artisans. Il contrôlera la qualité et assurera la commercialisation des produits fabriqués (vente locale ou exportation), afin de délivrer l'artisan isolé ou les artisans groupés en coopérative de la tutelle intolérable du « marchand » qui confisque à son profit, l'essentiel du gain des producteurs.

C. — Développement de l'Artisanat de Services

L'artisanat de services qui vise à satisfaire des besoins au niveau de l'individu (coiffeur, blanchissement, teinturier, etc...) est appelé à se maintenir et à se développer lentement. Par contre, l'artisanat procurant les services impliqués par l'industrialisation, l'électrification, la mécanisation des campagnes, est appelé à se développer très rapidement, d'autant plus que dans ces différentes branches, bon nombre d'artisans étrangers sont partis ou sont décidés à partir.

Il importe de disposer rapidement, en particulier, dans le cadre des unités régionales de développement, d'équipes d'artisans : mécaniciens, électriciens, motoristes, serruriers, frigoristes. On peut imaginer que ces équipes s'intègrent dans des stations d'Etat, de machines et tracteurs, ou bien qu'elles constituent un des éléments d'un groupement de coopératives agricoles ou bien encore qu'elles s'érigent en coopératives vendant leurs services aux coopératives agricoles ou aux particuliers.

Dans les villes, le regroupement fréquent des métiers par quartier ou par rue, est un élément favorable pour une organisation permettant l'utilisation rationnelle des capacités et des outils.

D. — Développement de l'Artisanat Utilitaire

1° Nécessité de ce Développement

Il est certain que plusieurs branches de l'artisanat traditionnel sont promises à une disparition plus ou moins proche : qu'il s'agisse des fabricants de chéchias, des passementiers, des selliers, des armuriers traditionnels, etc...; ces métiers et quelques autres ne peuvent être revivifiés, étant liés à des modes de vie qui passent; ils sont d'ailleurs exercés par de vieux artisans, difficiles à reclasser.

Mais à partir de cette constatation, généraliser et conclure hâtivement que l'artisanat utilitaire dans son ensemble, est appelé à disparaître d'ici la fin de la prochaine décennie, constituerait une grave erreur et serait parfaitement irrationnel du point de vue de l'économie nationale.

Il faut affirmer, au contraire, qu'un grand nombre de branches de l'artisanat utilitaire devront être développées et même que d'autres devront être créées.

Ce développement et ces créations sont indispensables :

— Du point de vue de l'emploi et du revenu : si l'agriculture n'est susceptible d'assurer un revenu de 50 Dinars qu'à 30 % de la population, il n'est pas pensable que l'industrie soit susceptible en 10 ans de procurer un emploi ni d'assurer un revenu décent à une telle masse de population. L'artisanat utilitaire doit être maintenu et développé si l'on veut atteindre l'objectif de plein emploi et des 50 Dinars pour tous.

— Du point de vue de *l'équilibre du commerce extérieur*. Il est admis que les importations, au cours des 10 prochaines années, consisteront essentiellement en biens d'équipement, et pour une part la plus faible possible, en biens de consommation.

Afin de satisfaire la demande intérieure croissante de biens de consommation textiles, chaussures, bois, articles ménagers), l'industrie nationale sera insuffisante, et il sera nécessaire de faire appel à une production artisanale accrue.

Il est nécessaire de souligner que ce développement de l'artisanat utilitaire ne constitue nullement une mesure réactionnaire mais procède du réalisme le plus strict décidé à utiliser toutes les gammes de la richesse nationale. Il n'est nullement question ici de maintenir l'artisanat et l'ensemble de l'économie dans une phase historique dépassée mais bien de développer au maximum la production nationale avec le minimum de capitaux. Il est enfin bien entendu que dans une phase ultérieure, lorsque les bases d'une industrie nationale auront été solidement jetées, l'ensemble de la production et de la profession artisanale devra être progressivement intégré dans une production et un mode d'activité proprement industriels.

2° Programme d'action

Une fois connues, après recensement et enquête, les capacités de l'artisanat tunisien, une fois connus les produits actuellement fabriqués, les produits qui ont été fabriqués et les produits susceptibles d'être fabriqués, une liste de produits doit être arrêtée :*production de l'artisanat à développer d'une part* : produits textiles, objets tressés, ouvrages de cuir et de bois, produits mécanique, *production de l'artisanat à créer d'autre part* : glacières préférées aux réfrigérateurs afin d'utiliser les capacités inemployées des usines à glace réchauds à pétrole remplaçant les canouns et brûlant des combustibles bon marché; pièces forgées ou ajustées, tôles embouties destinées aux usines de montages de camions, d'appareils ménagers, de machines agricoles où même de moteurs, etc...

Les produits réservés à l'artisanat feront l'objet d'une standardisation poussée afin d'en faciliter la fabrication aussi bien que la commercialisation.

Un programme de fabrication de ces produits sera dressé au Plan de l'Economie Nationale mais aussi au niveau de chaque Commissariat Régional au Développement et éventuellement de chaque unité Régionale de développement compte tenu des traditions et de spécialisations de chaque région.

Un organisme central étatique, ou paraétatique (L'Office de l'Artisanat) assumera la responsabilité de la production en qualité (labels), il mettra à la disposition de l'artisanat, matières premières et conseils techniques (techniciens, stages, ateliers d'initiation). Tant que les producteurs eux-mêmes ne pourront assurer la commercialisation de leurs produits, il les suppléera dans cette tache afin de supprimer l'intermédiaire extrêmement onéreux des marchands. Cet organisme favorisera avec souplesse, le regroupement le plus efficace des artisans soit en coopératives de production, soit en ateliers ou en manufactures.

Le crédit (Banque Coopérative) constituera un moyen supplémentaire pour orienter les artisans vers les produits de qualité et les modes de production qui se seront révélés les plus rentables.

3° Perspectives

Certains biens de consommation produits par l'artisanat seront dans un avenir plus ou moins proche sortis en série des usines modernes (chaussures, vêtements) lorsque des capitaux seront devenus disponibles pour les investissements dans ces branches. Dans ce cas, l'artisanat jouera un rôle de suppléance provisoire.

Dans d'autres cas, le développement envisagé de l'artisanat constituera en lui-même une étape de l'industrialisation :

— Par le couplage d'usine de montage-artisans : lorsque des forgerons ou des serruriers de village façonneront, emboutiront ajusteront les pièces pour l'usine de montage de camions, ou de machines agricoles par ce fait même seront dégagées des possibilités d'intégration entre industrie et artisanat, jusqu'alors imperméables l'un à l'autre.

— Ou bien par la mise en commun des forces productives de plusieurs artisans : équipement, connaissances techniques et astuces de métier. Des artisans de Sfax fabriquent déjà des « maacha » perfectionnées adaptables au tracteur; les potiers de Guellala produiront de la brique industrielle, et le jour ne tardera pas où les forgerons et artisans du fer regroupés serviront de noyaux à de petites industries de constructions mécaniques dispersés à travers le pays.

4° Conditions

Ce programme ne peut être réalisé que si deux séries de mesures sont prises et appliquées strictement :

a) Dans le domaine du Commerce Extérieur, des *mesures de protection contre la concurrence des produits de l'industrie étrangère*. Il est possible que les produits de l'artisanat local coûtent plus cher que les produits de série offerts par l'industrie étrangère; il est possible également que la qualité des produits de l'artisanat local soit inférieure; ils devront être cependant protégés et cette protection sera économiquement rationnelle, car ces produits assureront la pleine utilisation des ressources et ils représenteront pour la Nation à la fois, une économie de devises et une économie de capital.

b) Des mesures de protection contre l'industrie locale qui pourront aller jusqu'à interdire à l'industrie privée de s'installer dans le même secteur que telle ou telle branche de l'artisanat dont la production sera jugée souhaitable. Il sera normal que l'artisanat ne soit pas soumis aux mêmes charges que l'industrie, car dans une branche donnée, pour un temps donné, il permettra le meilleur emploi, au meilleur coût en capital et en matière, des ressources nationales disponibles.

∴

On a trop pris l'habitude en Tunisie de lier : Artisanat et artisanat d'art et folklore artisanat et passé jusqu'à oublier que les forces productives de dizaines de milliers d'artisans tunisiens représentaient une part importante des ressources nationales actuellement disponibles. Il relève du réalisme le plus sain d'en tirer le meilleur parti en les intégrant efficacement dans un processus de développement harmonieux de l'économie nationale.

CHAPITRE CINQ

LA REFORME DU COMMERCE ET DU CREDIT

Développer le commerce pour développer l'économie générale du pays, tel est l'objectif à atteindre et la ligne directrice des réformes à introduire.

Dans le cadre du plan de développement, les réformes s'inscrivent dans l'optique suivante :

— Favoriser les importations de matières premières, et de biens d'équipement aux meilleures conditions de qualité, de prix et de crédit.

— restreindre les importations ayant un caractère non essentiel;

— développer les exportations, moyen le plus sûr d'écouler la production excédentaire, d'assurer le plein emploi et de financer nos importations;

— améliorer les circuits de distribution de manière à faciliter l'écoulement de la production nationale sur les marchés de Tunisie, à comprimer les prix à la consommation, à améliorer le niveau de vie des travailleurs et salariés, enfin à renforcer la monnaie.

Quant au crédit, il est à réformer, en particulier, dans ses structures organiques pour être à même de remplir efficacement son rôle de catalyseur et de régulateur de l'expansion économique du pays.

SECTION I. — La réforme du commerce extérieur

La réforme du Commerce Extérieur est entendue dans un sens large, c'est-à-dire qu'elle englobe le change.

A. — La politique commerciale

Le Commerce Extérieur de la Tunisie a besoin d'être :

— Décolonisé;
— conçu dans une optique maghrébine et africaine;
— ouvert à toute collaboration fructueuse avec les Groupements économiques régionaux,
— inspiré des principes du G. A. T. T. de non restriction et de non discrimination.

1° La décolonisation :

Il est dans la logique des choses de supprimer à un rythme et selon des modalités à fixer, le régime préférentiel existant entre la Tunisie et la France et de lui substituer un régime fondé sur la coopération économique, avec tous les pays.

2° L'intégration économique du Maghreb :

Celle-ci doit accompagner ou précéder l'intégration politique du Maghreb. Certes, l'infrastructure économique des pays maghrébins, ainsi que le contexte politico-économique ne permettent pas d'agir dans ce domaine, autrement que par étapes. Il ne peut donc être question que d'une intégration réalisée selon un processus progressif. Le terme prévisible en est une union douanière doublée d'une union monétaire, avec une politique commerciale commune et des plans de développement harmonisés.

3° L'accroissement des échanges entre pays africains :

Cet accroissement est commandé par un effort commun de décolonisation, lequel implique :

— la libre circulation des biens et des personnes;
— des préférences douanières et commerciales;
— une formule de compensation multilatérale des paiements courants;
— une banque de développement inter-africaine, fonctionnant dans le cadre de Plans de développement harmonisés,
— la coopération économique et technique, notamment dans le domaine des transports maritimes et aériens.

Pour atteindre ces objectifs, des conférences africaines doivent être tenues et des accords bilatéraux ou multilatéraux signés.

4° La collaboration avec les groupements régionaux :

La Tunisie qui a besoin d'aide extérieure et de débouchés très larges pour sa production, a intérêt à rechercher la collaboration avec les groupements régionaux existants ou futurs. Cette collaboration, sous forme d'association ou sous toute autre forme intéresse les groupements régionaux, tels que la Communauté Economique Européenne, l'Association Européenne de libre-échange ou encore le marché commun arabe.

5° L'attachement aux principes du G. A. T. T. :

L'accession provisoire de la Tunisie au G. A. T. T., obtenue à la quinzième session des Parties Contractantes en Octobre-Novembre 1959, à Tokyo, est appelée à se transformer en accession définitive, à la suite des négociations tarifaires prévues au cours du second semestre 1961.

En vertu de cette accession, la Tunisie devra pratiquer une politique de commerce extérieur aussi libérale que le permettra son économie en voie de développement ou la situation de sa balance de paiements et que l'autoriseront ses engagements souscrits dans le cadre maghrébin ou africain. Cette politique implique principalement :

— Le principe de non-restriction, en matière d'importation et d'exportation (sauf exceptions pour les raisons invoquées ci-dessous);

— le principe de non-discrimination, vis-à-vis de tel ou tel pays importateur ou exportateur.

B. — La réglementation du commerce extérieur et des changes

1° Les travaux de la Commission inter-administrative :

Il est utile de confier à une Commission inter-administrative ,le soin de refondre la réglementation du Commerce Extérieur des Changes, dont l'essentiel des dispositions date du Protectorat ou de la période d'autonomie interne.

Cette refonte doit partir du principe que la France ne bénéficiera plus d'un régime préférentiel.

La commission aura intérêt, en outre, à procéder à la codification de la réglementation pour en faciliter l'application par les praticiens.

2° Le régime des Importations :

Limiter la libération aux seuls biens d'équipement et matières premières, suppose la révision de la liste annexée à l'avis N° 75 du 23 octobre 1959; de même, améliorer les conditions d'importation des biens de large consommation implique l'aménagement des listes de contingents globaux.

Quant aux restrictions pour cause de protection de nouveaux secteurs de production, elles ne devront pas avoir pour résultat, d'imposer au consommateur des biens de fabrication nationale, de qualité médiocre, et à des prix prohibitifs.

3° Le régime des Exportations :

Pour remédier au déséquilibre de la balance des paiements, le développement des exportations constitue la solution positive, à l'opposé de la solution négative qui caractérise les restrictions aux importations.

Développer les exportations, cela suppose :

— « tunisifier » l'avis N° 4 du 31 mars 1956, instituant des prohibitions de sortie dont les dispositions ne sont en effet qu'une reproduction de dispositions françaises;

— donner plus d'efficacité à la réglementation existante en matière d'aide à l'exportation (Fonds d'aide, compte E. F. A. C.) ou l'enrichir de nouvelles dispositions (carte à l'exportation, assurance, prospection, etc...)

— moderniser les standards existants et en instituer de nouveaux.

4° Le régime des changes :

Parallèlement, le régime des changes est à adapter à la nouvelle politique du Commerce Extérieur du Gouvernement.

En particulier, pour les paiements extérieurs, les pays étrangers doivent être groupés en deux zones : la zone de convertibilité et la zone bilatérale (clearings). Corollairement, le contrôle des transferts institué par la loi du 5 novembre 1959 est à faire fusionner avec le contrôle des changes en vigueur depuis le 9 septembre 1959. Enfin, un système de cession et d'achat de devises directement auprès de la Banque Centrale de Tunisie doit d'ores et déjà être institué.

D'autre part, le régime des investissements dont le caractère bicéphale découle des avis de change N°s 419 et 436 et du décret du 4 juin 1957, a besoin d'être révisé sur la base de l'encouragement aux investissements ayant un caractère productif, c'est-à-dire servant à créer de nouvelles unités de production ou à développer des unités existantes. La liberté de transfert de dividendes et revenus et de retransfert des capitaux investis est évidemment à garantir à ces investissements.

C. — Les structures administratives

1° La Commission Supérieure du Commerce Extérieur :

Il y aurait lieu de prévoir que les principes généraux de la politique commerciale soient définis par une Commission Supérieure du Commerce Extérieur, groupant les ministres intéressés, sous la présidence du Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances.

Cette Commission pourrait se réunir deux ou trois fois par an.

2° La Direction des Relations Economiques Extérieures :

L'élaboration de la politique commerciale ainsi que son application dans le cadre des accords commerciaux et de paiement ou auprès des organismes internationaux ou régionaux de Commerce Extérieur et de changes relèvent naturellement de la compétence d'une direction d'administration centrale, spécialisée dans les relations économiques extérieures. Celle-ci est à instituer, dans le cadre des réformes de structure.

3° L'Office du Commerce Extérieur de la Tunisie :

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur confient à l'Office du Commerce Extérieur de la Tunisie, établissement public à caractère commercial, la charge d'exécuter directement toutes opérations d'importation et d'exportation ou de contrôler ces opérations.

La réforme envisagée vise à associer le secteur professionnel à l'activité de l'Office. A cet égard, il est souhaitable que des groupements professionnels, préalablement constitués par les intéressés, soient représentés au Conseil d'Administration de l'Office et que d'autre part, ils soient chargés, dans certains cas, d'effectuer sous son contrôle et pour son compte, des opérations d'importation ou d'exportation.

Cette collaboration du secteur professionnel est utile et nécessaire. Elle l'est également, dans le domaine de l'expansion commerciale proprement dit, qui relève, lui aussi, de la compétence de l'Office. Dans ce domaine où toutes les possibilités ne sont pas encore exploitées, l'Office se doit de veiller à la standardisation des produits destinés à l'exportation, de procéder à l'étude et à la prospection des marchés étrangers (aidé par les attachés et conseillers commerciaux), enfin d'organiser des Maisons de Tunisie à l'étranger et de faire participer la Tunisie aux foires internationales.

SECTION II. — La réforme du commerce intérieur

La réforme du commerce intérieur doit se développer dans les deux sens suivants : circuits de distribution, contrôle des prix.

A. — Les circuits de distribution

Sans préjuger de l'étude détaillée qui doit être effectuée prochainement sur ce sujet, deux idées directrices, peuvent cependant être dégagées d'ores et déjà :

— améliorer l'écoulement des produits offerts à la consommation;
— réduire ou stabiliser les prix de ces produits.

1° La distribution des produits importés :

Nous avons vu qu'en vertu des textes en vigueur, les produits sont importés par l'Office ou sous son contrôle. Dans l'un et l'autre cas. il est nécessaire que leur commercialisation continue à être effectuée par les professionnels qualifiés. Cependant dans le but d'assainir le secteur commercial, les professionnels réellement qualifiés ont intérêt à se constituer en *groupements centraux* au stade de gros et en *groupements régionaux* au stade de demi-gros.

Quant au stade de détail, il est souhaitable qu'il reste entièrement libre, la seule intervention de l'Etat étant d'une part, pour aider au développement des points de vente, surtout à caractère coopératif, et d'autre part, pour laisser la faculté à l'Office d'ouvrir des *magasins-témoins.*

2° La distribution des produits destinés à l'exportation :

Pour réussir à écouler les produits tunisiens sur les marchés étrangers, il est nécessaire de les offrir à des prix compétitifs. Cela suppose en particulier, que les intermédiaires viennent très peu s'interposer entre le producteur et l'exportateur. Précisons qu'en vertu des textes en vigueur, l'exportation est confiée à l'Office du Commerce Extérieur. Ce dernier a toutefois intérêt à autoriser dans certains cas, les groupements obligatoires (dattes, agrumes...) ou les entreprises agricoles ou industrielles à réaliser eux-mêmes leurs propres exportations.

3° La distribution en Tunisie des produits nationaux :

Les producteurs (surtout agricoles) devraient être encouragés à commercialiser eux-mêmes leurs produits, au stade du demi-gros et du détail. La forme coopérative rencontrerait en particulier la sollicitude des Pouvoirs Publics.

Il est bien évident enfin, que les produits nationaux pourraient être vendus dans les magasins-témoins de l'Office au même titre que les produits importés.

B. — L'action sur les prix

La réforme des circuits de distribution est destinée à moraliser les prix; cependant il ne serait pas inutile de la compléter et de l'appuyer par un système de subvention et de contrôle des prix à la fois souple et efficace. Il en résulterait une stabilité des prix qui permettrait à l'expansion de se réaliser sans inflation.

1° Refonte de la Législation sur le Contrôle Economique et des Prix :

Le texte de base qui date du 12 août 1943 a été complété principalement par la loi du 19 juin 1959, relative au blocage des prix et services et par l'arrêté du 12 novembre 1953, fixant les modalités de l'auto-homologation.

Les textes susvisés qui sont tombés en désuétude ou se sont avérés inopérants, ont besoin d'être révisés par une commission ad hoc. Compte tenu du nouveau régime de distribution, l'auto-homologation est appelée logiquement à devenir la règle générale et la fixation autoritaire des prix à être réservée à certains produits de grande consommation.

2° Subventions gouvernementales. — La Caisse de Compensation :

Il pourrait être utile pour stabiliser le niveau général des prix, de subventionner certains produits de grande consommation dont le coût de production ou d'importation serait exceptionnellement élevé.

A cet égard, il serait peut être opportun que les subventions soient accordées par *la Caisse de Compensation*, régie par le décret du 28 juin 1945, mais sous réserve de révision de ses statuts.

Dans cette optique, la Caisse serait chargée essentiellement :

— de régulariser et de stabiliser les prix des principaux produits de consommation au moyen de ristournes, subventions, etc...

— d'aider les secteurs de productions agricoles ou industrielles en voie de développement.

Dans le cadre de cette réforme, les caisses spéciales de compensation (tomate, ciments...) s'intègreraient dans la Caisse Générale tandis que l'aide aux exportateurs serait retirée à cette dernière pour être confiée intégralement, au *Fonds d'Aide à l'exportation* dont la gestion continuerait à être confiée à l'Office du Commerce Extérieur de la Tunisie.

3° Le Contrôle des Prix :

Le contrôle des prix doit être efficient sans être inquisitorial.

a) **Le Comité Central des Prix** a besoin d'être rétabli sur de nouvelles bases. Présidé par le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances, il comprendrait :

— des représentants du Conseil Economique et Social,
— des représentants des organisations professionnelles (U.T.I.C., U.N.A.T., Chambres Economiques, Groupements Centraux de Distribution, Coopératives...),
— des représentants de l'U.G.T.T.

Le Comité pourrait être consulté par le Gouvernement ou formuler à celui-ci des suggestions, sur toutes les questions d'intérêt général concernant la fixation et le contrôle des prix.

b) **Les agents de contrôle :**

Les contrôleurs économiques et les agents chargés de la Répression des Fraudes ont des attributions complémentaires. Il y aurait donc utilité à unifier organiquement leurs efforts. Mais par-dessus tout, leurs effectifs devront être accrus, car ces agents forment le cadre principal du contrôle économique et des prix.

On peut, d'autre part, admettre que le Contrôle des prix soit assuré accessoirement par :

— Les Officiers de Police Judiciaire;
— Les Agents des régies financières;
— Les Agents de contrôle des marchés municipaux;
— Enfin toutes personnes spécialement habilitées et dûment assermentées (les cadres du Parti par exemple).

Toutefois, l'activité des uns et des autres devrait être de toute évidence, centralisée et coordonnée par un Service du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances spécialisé dans le contrôle des prix et les enquêtes économiques.

SECTION III. — La Réforme du Crédit

Les réformes de structure relatives au crédit concernent essentiellement l'organisation bancaire. Les banques devraient faire du crédit, selon des règles dont les principes généraux auraient été définis par une instance supérieure : Le Conseil National du Crédit. Il serait utile en outre qu'elles soient représentées auprès des Pouvoirs Publics par une Association Professionnelle, et qu'elles soient spécialisées, de façon à répondre avec le maximum d'efficacité, aux besoins de l'économie tunisienne.

En ce qui concerne le crédit proprement dit, les seules réformes susceptibles d'être dégagées dans l'immédiat ne peuvent avoir forcément qu'un caractère général.

A. — Le Conseil National du Crédit

Le Conseil est appelé à définir les grandes lignes de la politique générale du Crédit, à fixer les plafonds du réescompte, ainsi que le plancher de Bons du Trésor à imposer aux banques des réserves obligatoires, à dégager des règles de sélection qualitative du crédit...

A ces compétences générales, s'ajouteraient des compétences particulières : arrêter les directives aux banques sur les méthodes techniques et les conditions de rémunération des services rendus et donner son agrément à la création de nouveaux guichets, au classement des banques, ainsi qu'à la modification des structures juridiques ou financières des établissements de Crédit.

Enfin, doté d'attributions juridictionnelles, il prendrait des sanctions contre les banques qui n'auraient pas observé ses prescriptions.

L'autorité financière et économique (Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances) et l'autorité monétaire (Banque Centrale de Tunisie) sont toutes désignées pour diriger les travaux du Conseil avec la participation des représentants :

— Des départements économiques;
— du Conseil Economique et Social;
— de l'Association Professionnelle des Banques;
— des Chambres Economiques,
— des Organisations Nationales.

B. — L'Association Professionnelle des Banques

Une Association Professionnelle des Banques est utile :

1° Pour représenter la profession bancaire auprès des Pouvoirs Publics;

2° pour coordonner l'activité bancaire et gérer des services communs;

3° enfin, par délégation des Pouvoirs Publics pour sélectionner les demandes de création de nouvelles banques et pour assurer la discipline professionnelle.

C. — La spécialisation bancaire

Une saine administration du crédit requiert la spécialisation bancaire. Les règles suivantes découlent de ce principe :

1° La Société Nationale d'Investissement serait spécialisée dans le crédit à long terme, dans la prise de participation au capital de Sociétés, ainsi que dans l'organisation d'un marché financier.

Les dotations spéciales destinées à des opérations de crédit à long terme seraient effectuées exclusivement à la Société Nationale d'Investissement qui, en outre, serait seule habilitée à contracter des emprunts étrangers à long terme.

D'autres organismes financiers, en particulier les banques instituées sous forme de Sociétés d'économie mixte (Société Tunisienne de Banque, Banque Nationale Agricole), effectueraient *accessoirement* des opérations à long terme ou prendraient des participations, mais seulement par prélèvement sur leurs fonds propres (capital, réserves) et après approbation du Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances.

2° Le crédit à moyen terme serait réservé à des banques telles que la Société Tunisienne de Banque, la Banque Nationale Agricole et la Banque Coopérative.

Les premières nommées pourraient recevoir des dotations spéciales et contracter des emprunts étrangers à moyen terme, mais chacune, dans la limite de sa spécialité. Ainsi, la Société Tunisienne de Banque serait spécialisée dans le crédit industriel, la Banque Nationale Agricole dans le crédit agricole et la Banque Coopérative dans le crédit coopératif.

Enfin, l'accès au réescompte de la Banque Centrale de Tunisie ne serait ouvert dans le domaine du crédit à moyen terme que sous réserve d'un relais obligatoire, constitué par la Société Nationale d'Investissement. En d'autres termes, les trois banques nationales réescompteraient leurs effets représentatifs de crédit à moyen terme auprès de la Société Nationale d'Investissement.

Cette mesure aurait pour effet de limiter le financement du crédit à moyen terme par l'émission monétaire.

D. — La réforme du crédit proprement dit

Le crédit devant s'adapter continuellement à la conjoncture, aucune réforme ne pourra être envisagée dans l'immédiat.

C'est donc bien plus de tendances générales que de réformes précises qu'il s'agit ci-après :

1° Le crédit à la consommation (ventes à tempérament), favorise l'écoulement de la production nationale, mais risque en même temps d'encourager la consommation au détriment de l'épargne. C'est pourquoi ce crédit est appelé à être réglementé strictement.

Il ne devra pas, en principe, bénéficier aux produits étrangers, ni être accordé au-delà de la limite d'une quotité, sans qu'au surplus, sa durée dépasse une période assez courte de 12 à 15 mois; enfin les tarifs de financement des ventes à crédit seraient soumis à l'approbation préalable des Pouvoirs Publics.

2° Le Crédit agricole serait consenti, même aux agriculteurs, qui n'offriraient pas toutes les garanties requises par la pratique courante des banques, des cautions spéciales ou des consolidations étant le cas échéant, accordées par le Trésor.

3° Les Banques seraient en outre appelées à garantir auprès des banques étrangères, la solvabilité des importateurs tunisiens de biens d'équipement, au cas où les importations seraient obtenues avec des conditions de crédit à moyen ou long terme.

Les Banques pourraient, au surplus, se subroger aux importateurs, pour le remboursement d'une partie des crédits fournisseurs et se faire rembourser à leur tour, sur une période plus longue que celle prévue initialement. De cette façon, la trésorerie des importateurs de biens d'équipement serait, allégée considérablement.

CHAPITRE SIX

LA REFORME DE L'ADMINISTRATION

L'Administration ressent le besoin d'être réformée dans ses structures et son fonctionnement pour être à même de faire face, avec toute l'efficacité requise, aux tâches nouvelles que lui réservent l'exécution du Plan, en particulier, et le renforcement du pouvoir d'intervention de l'Etat dans le domaine économique, en général.

Les structures administratives, le contrôle de l'Administration, la Fonction Publique et l'arabisation du travail administratif sont les principaux secteurs intéressés par cette réforme.

SECTION I. — La réforme des structures administratives

Cette réforme intéresse aussi bien l'Administration Centrale et l'Administration Régionale, que les services décentralisés et les organismes consultatifs.

A. — L'Administration Centrale

C'est l'Administration fiscale qui est concernée essentiellement. Conçue et organisée jusqu'ici selon des concepts étrangers, celle-ci appelle une réorganisation dans une optique nationale, susceptible de lui insuffler une plus grande efficacité et un meilleur rendement. Dans cet ordre d'idées, les régies actuelles (Enregistrement, Contributions Directes, Contributions Indirectes), auront à fusionner au sein d'une direction centrale des Contributions.

B. — L'Administration Régionale

L'Administration Régionale ne pourra atteindre rapidement, et à l'abri de toutes entraves, les objectifs spécifiques du développement régional, que si sa déconcentration est poussée plus avant. Ainsi :

1° Chaque département ministériel aurait intérêt à regrouper ses services régionaux par Gouvernorat et à les faire relever, sur le plan technique, d'une direction unique.

En ce sens, il est envisagé que la Direction Centrale des Contributions visée ci-dessus soit représentée dans chaque Gouvernorat (sauf régime spécial pour Tunis) par une division de contrôle de tous impôts qui serait dirigée par un inspecteur issu de l'une des trois anciennes régies (Enregistrement, Contributions Directes, Contributions Indirectes).

2° Une mise en valeur systématique des terres domaniales suppose que dans chaque Gouvernorat, celles-ci soient placées sous la responsabilité d'un organisme unique, lequel relèverait de l'autorité centrale d'un Commissaire général du développement régional.

3° Le Gouverneur est appelé naturellement à avoir sous son autorité tous les services techniques régionaux, y compris la Gestion des Terres Domaniales.

Cependant les tâches multiples et complexes de la Planification requièrent qu'il soit assisté d'un Commissaire Régional au Plan, pour tout ce qui touche au contrôle et à la coordination de l'exécution du Plan, dans le cadre du Gouvernorat.

C. — L'Administration décentralisée

La réalisation des objectifs du Plan suppose la réorganisation de l'Office de Gestion des Terres Domaniales ainsi que la réforme du fonctionnement des Offices, Sociétés Nationales et Sociétés d'Economie Mixte existants.

1° **L'Office de Gestion des Terres Domaniales :**

L'Office de Gestion des Terres Domaniales visé ci-dessus est un établissement public qui relève de l'autorité hiérarchique du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances. Cependant, il est tombé en désuètude, depuis que la politique de colonisation pour laquelle il avait été créé, a disparu avec le Protectorat Français. La nouvelle politique du Gouvernement qui est la mise en valeur des terres domaniales dans le Cadre du Plan, suppose la réorganisation de fond en comble de cet office.

2° **Les autres Offices et les Sociétés Nationales :**

Les offices existants jouissent de la personnalité civile et de l'autonomie financière; ils constituent de *véritables services publics* quand bien même ils se livrent parfois, à une activité industrielle, agricole ou commerciale ressortissant au droit commun.

Aussi est-il normal qu'ils soient soumis au Droit Administratif (Contrôle du Tribunal Administratif) et, sous une forme à déterminer, à la Comptabilité Publique. Corollairement, leurs disponibilités semblent devoir être déposées nécessairement dans un compte courant du Trésor.

Sauf aménagements de détail, ce qui précède est applicable aux Sociétés Nationales dont le Statut Juridique ne diffère guère de celui des Offices.

Sur le plan du personnel des Sociétés Nationales, il y a lieu d'ajouter qu'il y aurait intérêt à uniformiser les statuts du personnel des différentes sociétés et offices et d'unifier le plus possible les différentes lois-cadres.

3° **Les Sociétés d'économie mixte :**

Il est utile d'uniformiser les statuts des Sociétés d'Economie Mixte, de manière à renforcer partout les attributions des Conseils d'Administration, dans lesquels les représentants de l'Etat occupent une place importante. La mesure est d'autant plus nécessaire que les représentants de l'Etat sont chargés de faire prévaloir en toute circonstance, les impératifs d'intérêt général, en particulier ceux qui se rattachent à l'exécution du Plan, sur les simples considérations de rentabilité financière.

4° **Les Comités Provisoires de Gestion :**

Dans certains cas, la carence ou la non-conformation, à la politique générale du Gouvernement ont conduit les Pouvoirs Publics à placer des Sociétés privées, bénéficiant généralement de concessions publiques, sous l'administration de comités provisoires de gestion, composés de représentants de l'Etat ou du secteur para-étatique. Ce régime provisoire doit en toute logique céder la place à un régime définitif comportant, selon le cas, la formation de Sociétés Nationales ou de Sociétés d'Economie Mixte.

D. — **Les organismes consultatifs**

L'exécution du Plan rend nécessaire que des avis ou des suggestions soient formulés auprès du Gouvernement par des organismes consultatifs.

1° **Le Conseil économique et social :**

A l'échelon national, ce rôle ne peut être assuré que par le Conseil Economique et Social.

2° **Les Chambres Economiques :**

Dans chaque région du pays, les intérêts économiques ou professionnels s'interpénètrent et ne pourraient en conséquence être représentés valablement auprès du Gouvernement que par des *Chambres Economiques.*

Celles-ci seraient ainsi formées à Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax.

Elles auraient toute latitude pour s'organiser en sections agricole, commerciale et industrielle. Une section serait dans ce cas, réservée au monde du Travail.

3° Les Conseils Régionaux :

Dans chaque Gouvernorat, il est souhaitable de créer un Conseil Consultatif Régional qui serait appelé à suivre sous la présidence du Gouverneur, l'exécution du Plan et à formuler tous avis ou suggestions sur l'évolution de la situation économique du Gouvernorat. Ces Conseils remplaceraient les actuelles Commissions du Plan.

SECTION II. — Le contrôle de l'Administration

Le contrôle des actes administratifs est une garantie de bonne administration à la condition qu'il n'alourdisse pas inutilement la marche administrative. Il appartient à l'*Inspection Générale des Services Administratifs* d'examiner en détail la réforme des procédures de contrôle administratif, dont seuls les principes généraux sont dégagés ci-dessous.

A. — Le contrôle externe

Nous ne mentionnons que pour mémoire le contrôle exercé par le Tribunal Administratif et la Cour des Comptes.

B. — Le contrôle interne

Au stade actuel, il s'agit moins d'arrêter des réformes précises que de dégager des tendances générales.

1° Le contrôle financier :

Dans certains pays, le contrôle des dépenses engagées s'effectue à l'intérieur de chaque ministère. Il a tendance à porter, au delà de la régularité des opérations, sur leur efficience, c'est-à-dire sur le bon emploi des fonds. Il est complété, dans des pays comme les Etats-Unis, par le contrôle financier du coût et du rendement des opérations.

Une telle réforme pourra être examinée en Tunisie au cours de la prochaine décennie. Elle implique corollairement, la suppression de la commission des marchés et l'approbation des marchés publics par le Ministre intéressé, assisté d'une Commission ad hoc.

Par ailleurs, il est possible d'introduire immédiatement la réforme du Contrôle Financier des Offices, Sociétés Nationales et Sociétés d'Economie Mixte. En effet, eu égard aux impératifs du Plan, celui-ci aura intérêt à être transformé en Contrôle *Financier et Economique*.

2° Le contrôle des décisions concernant le personnel administratif :

Actuellement, les décisions relatives au personnel administratif sont soumises au contrôle de la Direction de la Fonction Publique. Ce contrôle est nécessaire, mais si les décisions susvisées pouvaient être exécutées sous condition résolutoire, jusqu'à ce que ce contrôle ait le temps de s'exercer, les méthodes administratives gagneraient, en rapidité et en clarté.

3° **Les bâtiments civils :**

La Commission des Bâtiments Civils qui agrée, désigne et contrôle les architectes effectuant des travaux pour les Administrations Civiles, exerce une activité qui relève normalement de la compétence du Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat. Une réforme faite dans ce sens, ne semble pas devoir soulever de difficultés.

SECTION III. — **La fonction publique**

Dans le domaine de la Fonction Publique, il est peu de réformes que le Gouvernement n'ait déjà étudiées ou mises en application; aussi quelques principes seulement sont-ils dégagés ou rappelés ci-après :

1° La réforme des cadres administratifs. surtout des cadres moyens, est à développer par l'Ecole Nationale d'Administration.

2° Les techniciens des cadres moyens devraient pouvoir accéder, par voie de concours, aux postes techniques supérieurs, actuellement réservés aux titulaires de diplômes de grandes écoles.

3° En principe, il ne doit pas être possible aux Offices, Sociétés Nationales et Sociétés d'Economie Mixte de combler leurs postes vacants, par des recrutements, voire par des détachements d'agents appartenant à l'Administration Centrale.

4° Il est équitable que les rémunérations, dans l'Administration Centrale et les Offices, Sociétés Nationales et Sociétés d'Economie Mixte soient rapprochées et fixées à l'avenir, selon des règles générales communes.

SECTION IV. — **L'arabisation progressive de l'Administration**

L'arabisation de l'Administration est une nécessité politique et sociologique. Toutefois, elle ne pourra s'effectuer que progressivement, sans quoi le rendement administratif risquerait d'en subir les contre-temps.

A cet égard, une tâche préliminaire consistera à arabiser le vocabulaire technique, à l'instar de ce qui a été fait pour le tarif des douanes. Cette mission ne pourrait être menée à bien que par une Commission groupant des linguistes et des techniciens.

En outre, des cours de perfectionnement voire d'initiation à l'arabe administratif sont nécessaires à un grand nombre d'agents de la Fonction Publique. Ils relèvent de la compétence de l'Ecole Nationale d'Administration.

TITRE II

Perspectives Sectorielles

CHAPITRE PREMIER

L'INFRASTRUCTURE

L'infrastructure occupe une place importante dans l'activité économique et politique du pays. Elle constitue, en effet, la base principale de tout le développement économique et humain.

Les actions envisagées dans ce domaine seront groupées en quatre sections : la première section intéressera la Promotion de l'Homme, la section II les Moyens de communication, la section III, l'Hydraulique et la section IV, l'Energie.

SECTION I. — La Promotion de l'Homme

Convaincue que « l'homme est le capital le plus précieux », la Tunisie nouvelle n'a cessé d'accorder une attention particulière à tous les domaines qui tendent à améliorer le niveau intellectuel, sanitaire et civique des citoyens. Ainsi, la Santé Publique, l'Habitat et l'Enseignement ont-ils occupé depuis l'indépendance une place de plus en plus importante dans le budget de l'Etat; d'où les résultats positifs qui ont nettement amélioré la situation héritée du protectorat. L'effort accompli jusqu'ici doit être poursuivi et accentué, afin que le développement économique que nous projetons repose sur une population physiquement saine, et jouissant de conditions matérielles de vie favorables à l'épanouissemment de ses capacités.

A vrai dire, tout le développement économique tend vers la promotion de l'homme; cependant, dans cette partie de la perspective, nous nous attacherons à dessein à l'étude des secteurs qui tendent à préserver sa santé, à lui assurer des conditions matérielles de vie satisfaisante et à lui donner une formation générale de base valable.

Nous étudierons donc, successivement, la santé, l'habitat et l'éducation de base, l'enseignement faisant l'objet d'une étude à part dans la partie réservée à la formation des cadres.

A. — La Santé Publique

La santé revêt, dans le développement social, économique et intellectuel du pays, une importance primordiale. C'est pour cela que le Gouvernement de la République a déployé de grands efforts dans ce domaine depuis l'indépendance.

Ces efforts se sont traduits par une augmentation appréciable et *constante* de la capacité hospitalière aussi bien dans le Nord que dans le Sud, dans les grands centres urbains que dans les localités rurales.

La progression de la capacité hospitalière de la Tunisie depuis 1958 est significative à cet égard.

ANNEE	CAPACITE hospitalière
1958 - 1959.....	8.868 lits
1959 - 1960.....	10.539 lits
1960	11.236 lits
1961	12.050 lits

Par ailleurs, le nombre des dispensaires ruraux, de quartiers, polyvalents et mobiles n'a cessé de croître. Actuellement, la Tunisie dispose de plus de 400 dispensaires de toutes catégories, qui permettent de dispenser rapidement les premiers soins.

Chaque Gouvernorat est actuellement doté d'un hôpital régional polyvalent et à l'échelle de la délégation, d'un ou plusieurs hôpitaux auxiliaires.

Dans le domaine de la protection de la mère et de l'enfant, l'effort a été plus marqué encore. Les centres et les groupes, dits de protection maternelle et infantile, fixes et parfois itinérants, prodiguent des soins par des consultations et des vaccinations, et assurent des accouchements. De plus, ils apportent une assistance nécessaire par la distribution de lait et d'aides matérielles et éduquent les familles en propageant des éléments de puériculture, d'hygiène familiale et des conseils pédagogiques.

Cette triple action, médicale, sociale et éducative, a eu des résultats bénéfiques sur la population et mérite donc d'être renforcée.

Il faut également souligner que de multiples campagnes sanitaires sont entreprises périodiquement afin de lutter et de faire disparaître certaines maladies endémiques, telles que le trachome, la teigne ou de prévenir d'éventuelles épidémies.

Parallèlement, une réforme sanitaire profonde, positive et clairvoyante a été entreprise dans un double but de prévenir et de mettre à la portée et à la proximité de tous, soins et informations nécessaires.

Cependant, malgré ces résultats probants, et compte tenu de l'importance vitale de ce secteur, les efforts déployés jusque-là doivent être, non seulement poursuivis, mais aussi renforcés avec des moyens matériels accrus afin d'assurer à tout Tunisien, là où il se trouve, une santé parfaite.

C'est dans ce souci que nos objectifs tendront à doter le pays d'une infrastructure suffisante, équilibrée et donc plus efficace.

Chaque Gouvernorat disposera d'un hôpital régional groupant toutes les disciplines médicales aussi bien que des hôpitaux auxiliaires en nombre suffisant, compte tenu de l'importance démographique des régions et de leur étendue. Il disposera également de plusieurs dispensaires polyvalents et ruraux, de groupes fixes et itinérants de protection maternelle et infantile et enfin d'un laboratoire régional.

A l'échelle nationale, nous prévoyons l'agrandissement des établissements spécialisés, des différents laboratoires, de la Pharmacie Centrale et des Hospices de Vieillards, afin de renforcer les moyens d'action de ces différentes institutions.

Tunis et Sfax seront, enfin, dotées chacun d'un hôpital spécialisé pour enfants.

Pour conclure, soulignons que d'ici 1971, la capacité hospitalière de la Tunisie passera de 12.000 à plus de 17.000 lits. Le nombre de dispensaires passera, quant à lui, de 400 à 539 unités comme l'indique le tableau suivant :

TABLEAU DES REALISATIONS

RUBRIQUES	CREATIONS NOUVELLES	SITUATION EN 1971
— Hôpitaux centraux, régionaux et auxiliaires.	1.752 lits	10.561 lits
— Etablissements spécialisés.....	700 lits	3.040 lits
— Dispensaires.....	139 Dispensaires	539 Dispensaires
— Centres et groupes de protection maternelle et infantile.....	1.075 lits	1.485 lits
— Hygiène scolaire et universitaire.....	14 groupes mobiles	14 groupes mobiles.
— Hospice de Vieillards.....	600 lits.	1.100 lits
— Campagnes sanitaires.....	Intensification et équipement	—
— Pharmacie Centrale et Laboratoires.....	Accroissement et amélioration	17

Les investissements prévus pour l'ensemble des actions, en matière de santé publique, s'élèveront pour la période 1962-1971 à 8 millions de Dinars.

B. — L'Habitat

Jusqu'aux premières années de l'indépendance, les mauvaises conditions d'habitat étaient parmi les causes les plus marquantes de maladies diverses, de la forte mortalité infantile et de la déficience organique, dont souffrait une grande partie de la population.

En effet, les conditions d'une habitation saine étaient loin d'être remplies dans notre pays, et, dans ce domaine, les besoins étaient à la fois élevés et urgents. La pénurie des logements a des origines multiples. Elle est dûe en grande partie :

— à l'accroissement démographique;

— à la vétusté du patrimoine immobilier;

— et à l'insuffisance des investissements dans ce secteur.

Les besoins en matière d'habitat doivent être appréciés de façon à tenir compte de la situation actuelle et de l'évolution qui interviendra au cours de la prochaine décennie, en raison, notamment, de l'établissement de nouveaux ménages. L'estimation des besoins actuels a été faite par le Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat sur la base de deux enquêtes par sondage dans les Délégations de Mateur et de Haffouz. D'après cette étude, les logements insalubres seraient pour toute la Tunisie au nombre de 370.000. Les besoins nouveaux découlant de l'établissement de nouveaux ménages au cours de la période 1962-1971, ont été estimés à 120.000 logements. Il en résulte que l'ensemble des besoins au cours de la prochaine décennie peuvent être évalués à près de 490.000 logements. Ce chiffre montre l'importance de l'effort qui doit être accompli dans ce secteur.

Cet effort a déjà été entrepris depuis l'accession de la Tunisie à son indépendance, grâce à une législation favorable aux initiatives dans ce domaine, et grâce surtout à l'intervention massive de l'Etat. La législation actuelle en Tunisie est, en effet, adaptée aux ressources et aux besoins des différentes couchès de la population : c'est ainsi que différentes formules d'encouragement à la construction permettent à chacun, selon ses revenus, d'avoir la possibilité de construire un logement. Citons, parmi ces formules, les coopératives ouvrières de logement, les habitations à loyer modéré ou à bon marché ainsi que les primes et les conditions avantageuses de crédit accordées aux constructions individuelles.

Parallèlement, à ces mesures d'encouragement, l'Etat a entrepris depuis l'indépendance un effort tout particulier au profit de la population la plus déshéritée : c'est ainsi que plus de 5.000 logements populaires ont été construits depuis 1958. De même, de nombreuses constructions ont été réalisées à Tunis (opération El Khadra), au Sahel (opération de 2.000 logements) et à Gabès, au titre des opérations spéciales.

Cependant, vu l'importance et l'urgence des besoins à satisfaire, cet effort devra être, non seulement maintenu, mais accéléré. Dans le cadre de cet effort, il est prévu d'entreprendre au cours de la prochaine décennie la construction de 130.000 logements populaires, de 24.000 logements ouvriers et de 30.000 logements particuliers.

1° Le programme des 130.000 logements :

Le programme des 130.000 logements constitue la clé de voûte du plan général de redressement en matière d'habitat. Il est destiné à assurer un logement décent aux classes laborieuses à faible revenu, tels que petits fellahs, ouvriers agricoles, manœuvres non spécialisés, etc...

Le projet de ces logements a été conçu de façon à tenir compte du climat et de l'utilisation maxima des matériaux locaux de construction. En outre, il doit permettre une habitabilité immédiate pour ceux qui vivent aujourd'hui dans les gourbis et les taudis, et favoriser

l'adaptation des bénéficiaires de ce programme au niveau de vie plus élevé, vers lequel tend le développement actuel de la Tunisie. Enfin, le projet est basé sur une simplification des méthodes de construction, afin de permettre l'utilisation aussi généralisée que possible d'une main-d'œuvre non spécialisée.

Compte tenu de ces différents facteurs, il a été prévu une dizaine de types de maison qui différent, selon leur localisation urbaine ou rurale et selon les régions.

Le coût unitaire varie selon les différents types et nous avons retenu le chiffre moyen de 600 Dinars par logement. Les logements urbains à construire dans la prochaine décennie, au titre de ce programme ,s'élèvent à 60.000 unités, soit un coût global de 36.000.000 Dinars. Les logements ruraux, quant à eux, nécessitent un investissement de 42.000.000 Dinars.

A ces chiffres, il convient d'ajouter les dépenses de voirie et d'urbanisme estimées à 19.500.000 Dinars.

Il est à remarquer que pour tenir compte de la plus grande utilisation possible des techniques et matériaux locaux de construction, la part d'importation dans le coût total des investissements a été réduite au maximum.

En effet, les produits importés ne constituent qu'un faible pourcentage de la dépense totale (12 à 19 % selon le type de construction).

2° **Les coopératives ouvrières de logement :**

Les coopératives ouvrières de logement permettent aux ouvriers permanents, ayant des revenus compris entre 250 et 600 Dinars par an, de pouvoir bénéficier d'un logement dont le coût unitaire s'élève à 1.050 Dinars. Le faible intérêt consenti (2 %) et l'amortissement prolongé sur 30 ans, constituent des avantages appréciables au développement de ce type de logement qui se situe entre les logements populaires et les constructions particulières. Il est prévu au cours de la prochaine décennie la construction de 24.000 logements, sous forme de coopératives ouvrières. Le coût de ces logements a été évalué à 25.000.000 Dinars non compris le prix d'achat des terrains.

3° **Les constructions privées :**

Depuis 1958, nous assistons à une nette reprise de la construction privée, dûe à la mise en application d'une législation favorable à l'essor de cette catégorie d'habitation; citons parmi les nombreuses mesures qui doivent inciter le particulier à construire, la vente à crédit par l'Etat des terrains à bâtir (sur 20 ans), des conditions favorables de crédit dont le plafond a été relevé, et enfin, les primes à la construction ainsi que les exonérations fiscales prévues.

Cette politique a commencé à porter ses fruits comme le montre la nette progression du nombre des autorisations de bâtir. En effet, le nombre de ces autorisations, qui était de 1.633 en 1957, s'est élevé à 2.118 en 1958, et à 2.453 en 1959 pour atteindre en 1960 le chiffre de 3.059.

Cette tendance se trouve confirmée par la progression du nombre et du montant des primes octroyées à la construction, ainsi que par l'accroissement du volume des garanties d'emprunt accordées par l'Etat. C'est ainsi que les primes qui étaient de 15.165 Dinars en 1957, sont passées à 16.435 Dinars en 1958 et à 20.100 Dinars en 1959 pour atteindre 44.300 Dinars en 1960. Quant aux garanties d'emprunt qui se montaient à 33.000 Dinars en 1957, elles se sont élevées à 140.000 Dinars en 1958 et à 523.000 en 1959 pour atteindre 1.375.000 Dinars en 1960.

Cette progression continue conduira à la construction de 2.500 habitations particulières en moyenne par an, pendant la décennie, soit 25.000 constructions pour toute la période. Le coût global prévu pour ces constructions s'élèverait à 50.000.000 de Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

RUBRIQUES	INVESTISSEMENT pour la décennie
A — **Opération 130.000 logements**	
— Habitat rural.....	42.000.000 D.
— Habitat urbain.....	36.000.000 D.
— Voirie, urbanisme et frais de premier établissement.....	19.500.000 D.
TOTAL.....	97.500.000 D.
B. — **Constructions privées**.....	50.000.000 D.
C. — **Logements ouvriers**.....	25.000.000 D.
TOTAL GÉNÉRAL.....	172.500.000 D.

C. — **Education de base, Jeunesse et Sports**

L'éducation de base a acquis droit de cité dans les programmes gouvernementaux, car il est devenu primordial pour un pays, en voie de développement, d'améliorer son potentiel humain afin de le rendre plus productif et à même de réaliser des programmes de longue haleine.

Afin d'être efficace, l'éducation de base doit toucher toutes les couches de la population et tendre à mettre à leur disposition des institutions adaptées à leur niveau, à leur âge et à leurs besoins.

Le relèvement du pays doit reposer sur une population consciente de son devoir et du devenir national.

A cette fin, tout un programme d'institutions spécialisées a été prévu afin d'assurer l'éducation des adultes, des jeunes et des enfants.

1° **L'éducation des adultes :** Les maisons du peuple.

Le but est de doter le pays, aussi bien les grandes villes que les centres ruraux, de foyers d'éducation générale du peuple : éducation sociale, sanitaire, civique, professionnelle, etc...

Ces maisons du peuple grouperont toutes les manifestations actuelles de formation générale entreprises par les différents Secrétariats d'Etat et Organisations Nationales. La dispersion actuelle des efforts cédera alors la place à une unification des activités qui seront dotées de toutes les installations nécessaires.

Le coût total prévu pour les maisons du peuple s'élève à 1.220.000 Dinars, conformément au tableau ci-après :

TYPES	NOMBRE	COUT unitaire	COUT total
— Tunis.....	1	100.000	100.000
— 1er type.....	6	40.000	240.000
— 2e type.....	4	20.000	80.000
— 3e type.....	50	10.000	500.000
— 4e type.....	60	5.000	300.000
TOTAUX....	121	—	1.220.000

2° L'éducation de base des enfants et des jeunes:

Les centres pour enfants et jeunes que nous prévoyons ici tendront à encadrer cette partie importante de la population et à lui assurer dans ses moments de loisir des lieux de récréation et de culture adéquats.

L'activité de ces centres visera à assurer au jeune tunisien des occupations conformes à son âge, afin qu'il ne reçoive pas son expérience de la « seule école de la rue ».

Les centres prévus comprennent des jardins d'enfants, des maisons de jeunes, des colonies de vacances, des lieux de camp et des auberges de jeunesse.

a) **Les jardins d'enfants :**

Il est prévu au cours de la décennie 1962-1971 la création de 165 jardins d'enfants dont le coût total s'élèvera à 990.000 Dinars. Ces jardins sont envisagés pour l'ensemble des villes dont la population dépasse 2.000 habitants.

LOCALISATION	NOMBRE	COUT
— Tunis.....	10	60.000
— Villes de plus de 20.000 habitants....	30	180.000
— Ville de 10 à 20.000 habitants.....	50	300.000
— Localités de 2.000 à 10.000 habitants....	75	450.000
TOTAUX.....	165	990.000

b) **Les maisons de jeunes :**

La création de maisons pour les jeunes de 16 à 25 ans, permettra l'épanouissement de ces derniers en dehors des classes et du travail.

Les jeunes y trouveront non seulement, des loisirs sains et variés (jeux divers, travaux manuels, chants, danses), mais aussi des moyens de se cultiver (causerie, ciné-club, etc).

Il est prévu, au cours des dix prochaines années, la création d'une cinquantaine de maisons de jeunes qui viendront compléter celles actuellement en cours de construction à Tunis, Radès, Gafsa, Kairouan et Kasserine.

Le coût total de ces réalisations s'élèvera à 2.500.000 Dinars.

c) **Les centres de colonies de vacances :**

Ces centres qui seront en nombre suffisant pour tout le territoire de la République (26 centres projetés), auront pour but de recevoir les jeunes venus se reposer après la fin de l'année scolaire; l'investissement prévu à cette fin, s'élève à 400.000 Dinars.

d) **Les lieux de camp :**

Pour recevoir les scouts, les ajistes et tous les jeunes qui s'adonnent aux loisirs de plein air, il est prévu sur tout le territoire de la République des lieux de camp, qui seront aménagés dans des sites appropriés. Le coût total des investissements nécessaires à l'aménagement de ces camps s'élèvera à 200.000 Dinars.

e) **Les auberges :**

Afin de favoriser le tourisme des jeunes, un réseau d'auberges est à créer le long des circuits empruntés par les ajistes tunisiens et étrangers.

19 auberges sont prévues à cette fin, avec un coût global de 300.000 Dinars.

Signalons, enfin, qu'il sera procédé à l'agrandissement et à l'aménagement du centre de formation des cadres de Bir El Bey, ce qui nécessitera un investissement de 235.000 Dinars environ.

3° **Les Sports :**

Afin de favoriser le plein épanouissement de la jeunesse, but que nous nous sommes proposé d'atteindre, un ensemble suffisant et cohérent d'institutions sportives est nécessaire.

Cet ensemble sera réalisé par l'amélioration des institutions existantes et la création de nouvelles.

Une fois définis les besoins de chaque centre important, qu'il soit urbain ou rural, il s'agira d'assurer une répartition équitable de ces institutions sur tout le territoire de la République.

Les dépenses d'investissements nécessaires à la réalisation de ces objectifs s'élèvent à 7.000.000 Dinars.

SECTION II. — **Transports et Communications**

L'action à entreprendre dans ce domaine s'inspire des principes essentiels suivants :

1° Doter l'économie tunisienne, en plein développement, d'un réseau de transports et de communications adapté aux besoins actuels et surtout aux besoins futurs. Ce réseau, qui comprend les routes, le rail, les ports et les aérodromes, doit faciliter la pleine utilisation des ressources du pays et leur circulation, tant intérieure qu'extérieure.

2° Favoriser la mise en valeur des régions sous-développées et contribuer ainsi au développement régional et à la suppression des déséquilibres entre le Nord et le Sud.

3° Tenir compte des complémentarités entre les différents modes de transports et de la coordination nécessaire entre eux pour éviter le suréquipement, les doubles emplois et le gaspillage.

4° Assurer par l'intermédiaire des P. T. T. et de la radio, les liaisons nécessaires entre les différentes régions et avec l'étranger.

A. — Les routes et le transport routier

1° Les routes :

La Tunisie dispose d'un réseau routier perfectionné qui s'étale sur tout le territoire. Ce réseau est plus développé au Nord qu'au Sud, étant donné l'activité économique jusqu'ici restreinte dans cette partie du Territoire.

Comme l'indique le tableau ci-joint, et grâce à l'effort entrepris depuis l'indépendance, la longueur des pistes et des routes totalise 15.575 kilomètres en 1961.

	ROUTES M.P. et G.P.	ROUTES vicinales	TOTAUX
A. — ROUTES AMENAGEES			
1° Routes empierrées :			
— Béton ou bitume	5.319	780	6.099
— Macadam non bitumé	595	596	1.191
— Gravier, argile non bitumé	80	57	137
2° Routes en terre	783	269	1.052
B. — **PISTES ENTRETENUES**	3.144	3.952	7.096
TOTAUX	9.921	5.654	15.575

Les routes en béton ou en bitume totalisent 6.099 kilomètres et relient, les uns aux autres, tous les centres humains ayant une certaine importance. Le trafic routier entre les différentes régions du territoire est ainsi nettement favorisé.

Le reste du réseau est constitué de routes empierrées en terre ou de pistes entretenues qui desservent les campagnes et les relient au réseau national bitumé.

Par ailleurs, l'ensemble du réseau est correctement entretenu et n'a cessé de faire l'objet de constantes améliorations : élargissement, signalisation, embellissements divers (plantation d'arbres en bordure...)

Ainsi, qualitativement et quantitativement satisfaisant, notre réseau répond aux besoins actuels et place la Tunisie, parmi les pays les plus favorisés du Bassin Méditerranéen.

L'effort de l'Etat ne s'est pas limité aux routes seulement : la voirie urbaine, a, elle aussi, fait l'objet d'améliorations importantes.

Les travaux d'aménagement entrepris dans ce domaine ont permis de doter la grande majorité des communes d'une voirie municipale satisfaisante (élargissement, revêtement en bitume, trottoirs, éclairage...)

En fonction des résultats déjà acquis dans le domaine de l'infrastructure actuelle, il y a lieu d'envisager diverses actions, qui visent d'une part, à l'amélioration du réseau routier du Centre et du Sud, et d'autre part, à la satisfaction des besoins nouveaux qui seront engendrés par le développement général du pays.

Au terme de la Perspective, tous les grands axes seront reliés les uns aux autres par des voies bitumées.

L'étude des besoins actuels et futurs fait ressortir la nécessité de créer des routes bitumées sur les lignes suivantes :

— Route Mateur-Béja, à compléter.
— Route Béja-Aïn-Draham.
— Route Ebba-Ksour-Djérissa.
— Route des 7 Cheïkhats (Tabarka - Souk-El-Khémis).
— Liaison de Nebhana, à Sousse.
— Liaison Menzel-Bou-Zelfa - Menzel-Témime.
— Achèvement de la route touristique du Cap-Bon.
— Route Sidi Amor Bouhajla-La Skhira.
— Liaison Gafsa - Tozeur.
— Liaison Foum-Tatahouine - Dhibet.
— Liaison Mareth - Djorf.
— Liaison El Hamma - Kébili - Tozeur.
— Aménagement de l'ensemble de Bou Merdas.
— Route Maktar - Khanguet - Ségalas - Ebba-Ksour.
— Route Siliana - Ousseltia.

Ce programme exigera un investissement annuel de 1.000.000 de Dinars, soit pour toute la décennie, un montant global de 10.000.000 de Dinars.

Pour la voirie municipale, les réalisations à entreprendre sont nombreuses, malgré l'effort dont nous avons parlé; il s'agit de compléter le réseau municipal et de l'améliorer aussi bien dans les grandes villes que dans les centres urbains de moindre importance. Ces travaux devront également s'insérer dans le cadre de plans d'aménagement.

Le montant des investissements affectés à ces travaux est de 10.000.000 de Dinars. En outre, il est prévu un investissement de l'ordre de 3.500.000 Dinars, en vue de la modernisation de l'ensemble de notre infrastructure routière. Cet investissement a, pour but, d'assurer l'aménagement des sorties des villes les plus importantes et surtout de la ville de Tunis, de compléter et de moderniser la signalisation routière et de veiller à la conservation en bon état du réseau bitumé.

Il reste pour terminer, d'envisager l'agrandissement ou le remplacement des ouvrages d'art défectueux, afin d'accroître la sécurité et d'améliorer le trafic. Une trentaine d'ouvrages d'art importants seront réalisés dans les dix prochaines années et nécessiteront un investissement de 1.500.000 Dinars.

2° Le transport routier :

Le transport routier des voyageurs et des marchandises est actuellement assuré par un ensemble hétérogène de quelques entreprises importantes et d'un nombre élevé de petites entreprises à caractère souvent artisanal. Il en résulte une dispersion des moyens et des efforts préjudiciables à l'économie du pays.

En outre, sur le plan technique, la diversité des marques de véhicules en circulation entraîne nécessairement la constitution de magasins de pièces de rechange et nécessite l'emploi d'un personnel spécialisé à chacune de ces marques. Cet état de chose, a pour résultat une augmentation importante des frais d'entretien et partant du coût du transport. Certaines marques comprenant un nombre peu élevé d'unités en service, il arrive fréquemment que leurs représentants hésitent à constituer des stocks suffisants de pièces de rechange, ce qui amène, parfois, l'immobilisation des véhicules encore en état de rendre des services normaux.

D'autre part, seules les entreprises importantes peuvent organiser rationnellement de véritables ateliers d'entretien et de réparation, possibilité interdite à la petite entreprise souvent titulaire d'une seule autorisation et qui se verra dans l'impossibilité d'assurer un service régulier de voyageurs, parce qu'elle ne possède pas de véhicules de remplacement, inconvénient dont il est inutile de souligner la gravité. Enfin, sur le plan social, le nombre élevé des petites entreprises fait obstacle au contrôle d'une stricte application de la législation, et permet la fraude. Par contre, le personnel des grosses entreprises est plus facilement protégé contre les atteintes à cette législation, du fait de la présence de représentants du personnel au sein de telles entreprises.

Pour pallier les inconvénients ci-dessus signalés, une réorganisation du transport routier s'impose. Il serait souhaitable de regrouper tous les moyens existants.

Ce regroupement permettrait progressivement la constitution d'un parc plus homogène de véhicules, une meilleure utilisation du personnel d'atelier et de conduite, et enfin, la constitution de stocks de pièces de rechange importants et complets.

Ce regroupement sera effectué au sein d'une Société Nationale du Transport Routier qui aura des filiales régionales.

Cette société se verrait attribuer progressivement l'ensemble des transports publics « marchandises » « libres » et « coordonnés », ainsi que les grandes lignes-voyageurs de toute la Tunisie. Elle assurera ces transports entre les grands centres du pays et essentiellement sur les lignes reliant la capitale aux sièges des Gouvernorats et aux autres centres, estimés importants.

Dans chaque Gouvernorat, sera créée une coopérative ou une société qui groupera les transporteurs locaux actuels. Ces coopératives, ou sociétés, assureront le relais des lignes nationales à l'intérieur de chaque Gouvernorat.

Le matériel de ces sociétés, nationale et locale, sera constitué par le matériel des entreprises existant actuellement. De même, elles prendront en charge le personnel de ces entreprises.

Ce schéma de réorganisation permettra d'éliminer les inconvénients analysés précédemment et d'assurer un transport routier régulier et efficace avec possibilité de créer des gares routières et d'organiser un système de correspondance entre les différentes lignes. Il en résultera une économie de temps et des facilités accrues pour les usagers.

Signalons, enfin, que ce regroupement facilitera l'entretien du parc routier, par la création d'ateliers régionaux de réparation, ce qui réduira le coût du transport.

Compe tenu de cette réorganisation, l'accroissement du trafic-voyageurs, qui sera entraîné par l'amélioration du niveau de vie de la population et par la mise en valeur du pays, nécessitera une extension moins importante du parc routier.

Il va de soi que la réorganisation ci-dessus énoncée, doit être entreprise en fonction et dans le cadre de la coordination du rail et de la route.

Toutefois, il est prévu pour la période 1962-1971, un investissement de 2.200.000 Dinars destiné à l'extension du parc actuel. Il est à remarquer que le renouvellement de ce parc n'est pas compris dans le chiffre, puisqu'il s'agit d'un amortissement.

B. — Le transport ferroviaire

Le transport ferroviaire en Tunisie est assuré par trois compagnies différentes : la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (S. N. C. F. T.) qui exploite la majeure partie du réseau, la Compagnie Sfax-Gafsa qui assure le transport ferroviaire sur certaines lignes du Centre-Sud, et enfin, la Société des Réseaux d'Electricité et Transports (R. E. T.) qui gère le chemin de fer électrique Tunis-Goulette-Marsa.

L'ensemble du réseau totalise 5.860 kilomètres et se trouve concentré, surtout au Nord et à l'Est du pays.

A ce déséquilibre régional, il faudrait ajouter celui dû à l'existence de deux types d'écartement de voies. La voie étroite dessert tout le pays, à l'exception de la ligne Tunis-Algérie qui est en voie normale. En outre, les lignes sont à voie unique et n'ont pas été renouvelées depuis leur installation. Le matériel roulant est généralement vétuste et s'avère inapte à écouler un trafic rapide et répondant aux exigences modernes du transport.

Telle était la situation héritée au protectorat et à la fin de la concession accordée à la « Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens ».

La Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens, qui lui a succédé, s'est attachée à moderniser le réseau tant en ce qui concerne l'implantation elle-même, (rails, ouvrages d'art, signalisation, gares...) qu'en ce qui concerne le matériel roulant.

Le renouvellement du parc (achats de locomotives et fabrication locale de wagons), ainsi que la modernisation de l'exploitation, conjugués aux avantages accordés par l'Etat, ont permis le redressement de la situation financière de l'entreprise. C'est ainsi que pour la S. N. C. F. T., par exemple, le trafic voyageurs est passé de 2.617.000 voyageurs en 1957 à 2.951.000 en 1959 pour atteindre 3.100.000 en 1960, le trafic de banlieue s'élevant à 7.000.000 de voyageurs en cette même année.

Les recettes se sont chiffrées, quant à elles, à 830.000 Dinars en 1957, 946.000 Dinars en 1959 et 1.015.000 de Dinars en 1960.

Parallèlement, la même progression s'est enregistrée dans le trafic-marchandises qui était de 2.236.000 tonnes en 1958 et qui est passé à 2.650.000 tonnes en 1960.

Les recettes du trafic-marchandises sont passées de 2.700.000 Dinars en 1957 à 3.492.000 Dinars en 1960.

Cette progression doit se maintenir et s'accélérer, étant donné les efforts entrepris par la S. N. C. F. T. et le développement économique envisagé pour la prochaine décennie.

C'est ainsi que pour le trafic-voyageurs sur grandes lignes (pendant la période 1962-1963), nous escomptons une augmentation de 20 %, grâce à l'amélioration de la rapidité et du confort (mise en service des rames d'auto-rails « Diesel »).

Cette augmentation se stablisera à 10 % par an, à partir de 1964. L'accroissement du nombre de voyageurs-banlieue, estimé à 5 % jusqu'en 1964, passera à 10 %, à partir de cette date, grâce à l'électrification des lignes de banlieue : il se stabilisera à 5 % par, an à partir de 1967.

Donc, en 1971, la S. N. C. F. T. assurera le transport de 8.000.000 de voyageurs par an sur les grandes lignes et de 13.500.000 sur les lignes de banlieue.

Quant au mouvement-marchandises, l'augmentation du trafic civil atteindra 5 % au cours des deux premières années de la décennie, s'élèvera à 10 % de 1964 à 1967 et se stabilisera à 15 % après cette date. Remarquons, cependant, que les chiffres ci-dessus ne concernent pas le trafic des pondéreux : celui-ci est essentiellement fonction de nouvelles découvertes de gisements importants ou de l'extension des gisements en exploitation.

Nous pensons, néanmoins, que ce trafic atteindra en 1971, 2.700.000 tonnes, soit le double du trafic actuel des pondéreux.

En raison de l'activité prévue pour les industries extractives, à cette date, le total du trafic-marchandises sera de 5.500.000 tonnes par an.

Pour pouvoir assurer l'écoulement de ce trafic, il faudra doter la S. N. C. F. T. de moyens modernes et adaptés: A cette fin, il y a lieu de mettre en exécution différents travaux qui intéressent l'infrastructure ferroviaire d'un côté, et le matériel roulant de l'autre.

En ce qui concerne l'infrastructure, il est à prévoir le doublement de certaines voies à grand trafic, le renforcement et le renouvellement de la voie et la reconstruction de certaines gares. Parmi les réalisations à entreprendre, mentionnons la construction à Tunis, d'une gare moderne, dont le projet est déjà choisi à la suite d'un concours international.

En pleine expansion, la banlieue-Sud sera desservie dans l'avenir par un réseau électrifié qui sera étendu jusqu'à Bordj-Cédria.

L'équipement ferroviaire de la zone de Tunis sera complété d'une nouvelle voie, Tunis-Bir Bou Rekba, qui viendra doubler la voie actuelle et permettra d'assurer, dans de meilleures conditions, le trafic avec les principales lignes du réseau.

Certaines voies, à grande circulation, seront renforcées en rails lourds permettant des économies dans l'entretien de la voie et des véhicules.

De même, certains nœuds de circulation devront être équipés de centres de commandes des signaux et aiguilles électro-mécaniques. Les gares seront reliées, entre elles, et avec le Central « Dispaching » par un système de communications téléphoniques et radio-téléphoniques.

Cette infrastructure sera, enfin, complétée par la reconstruction et la modernisation des gares vétustes ou exiguës, l'agrandissement de plusieurs dépôts ou ateliers et la construction d'un certain nombre d'ouvrages d'art.

Le matériel roulant fera l'objet, pour sa part, d'une modernisation et d'une extension que justifient les nécessités modernes du transport. En ce sens, l'acquisition de locomotives électriques et Diésel, de voitures de grande et moyenne capacité pour les marchandises, viendra compléter le parc actuel.

Les investissements nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces objectifs sont estimés à 9.400.000 Dinars, dont 40 % iront à l'infrastructure ferroviaire proprement dite et 60 % à l'acquisition du matériel roulant.

C. — L'infrastructure portuaire et le transport maritime

La Tunisie a joué depuis l'antiquité, un rôle important dans le domaine maritime. Cette tradition historique trouve son explication dans la situation géographique privilégiée, dont jouit la Tunisie au milieu du bassin méditerranéen, véritable carrefour des voies maritimes entre l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient.

De nos jours, c'est l'importance des échanges extérieurs dans la vie économique du pays qui explique le développement de l'activité portuaire : en effet, les importations constituent actuellement 22 % de l'ensemble des ressources disponibles en Tunisie et les exportations plus de 17 % de ces mêmes ressources.

En raison de l'importance de ces échanges extérieurs, l'activité portuaire a connu depuis 1951 un essor continu. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre d'entrées et de sorties des navires ainsi que leur tonnage net.

ANNEES	NOMBRE de navires	TONNAGES nets (1.000 T.)
1951	5.858	7.970
1952	6.080	8.622
1953	5.960	8.565
1954	6.172	9.476
1955	6.280	9.622
1956	6.530	9.344
1957	7.092	9.584
1958	7.136	9.876
1959	8.174	9.987

Le développement économique, envisagé pour les dix prochaines années, amènera une extension de l'activité portuaire pour laquelle il est nécessaire d'adapter l'infrastructure actuelle, et de prévoir la création d'une flotte marchande tunisienne.

L'infrastructure portuaire se caractérise par l'existence de quatre grands ports de commerce : Tunis-Goulette, Bizerte, Sousse et Sfax.

Le tableau suivant retrace l'activité de chacun de ces ports sur le plan du trafic marchandises et voyageurs, ainsi que son évolution depuis 1955.

MOUVEMENT DANS LES PRINCIPAUX PORTS

(Navires à vapeur ou à moteur)

ANNEES	ENTREES ET SORTIES réunies		MARCHANDISES (1.000 T.)		PASSAGERS (en milliers)	
	Nombre de navires	Tonnages nets (1.000 T.)	Débarquées	Embarquées	Entrées	Sorties
			1° **Tunis-Goulette**			
1955	3.314	3.374	805	1.566	88,2	79,8
1956	3.366	5.351	883	1.642	93,8	116,7
1957	3.658	5.440	748	1.779	46,2	101,2
1958	3.872	5.740	710	1.817	39,8	62,8
1959	4.174	5.773	761	1.712	44,3	61,3

ANNEES	ENTREES ET SORTIES réunies		MARCHANDISES (1.000 T.)		PASSAGERS (en milliers)	
	Nombre de navires	Tonnages nets (1.000 T.)	Débarquées	Embarquées	Entrées	Sorties
2° Bizerte						
1955	754	1.314	45	314	4,2	0,8
1956	1.000	1.247	51	307	4,9	4,8
1957	1.184	1.488	64	404	38,0	23,7
1958	694	1.082	23	251	6,1	9,7
1959	954	1.014	33	192	3,7	6,6
3° Sfax						
1955	1.728	2.412	206	1.939	1,3	1,4
1956	1.720	2.256	252	1.874	0,9	0,8
1957	1.756	2.218	223	1.783	0,7	0,5
1958	2.002	2.530	203	2.018	0,6	1,5
1959	2.362	2.691	299	1.965	0,2	0,5
4° Sousse						
1955	484	522	48	106	0,3	0,3
1956	444	490	52	111	—	1,5
1957	494	438	34	112	1,0	3,2
1958	568	524	25	145	0,4	0,4
1959	684	509	21	210	1,4	1,4

Ce tableau montre l'importance du rôle joué par le port de Tunis-Goulette dans les importations et dans les exportations : en effet, le transport des marchandises diverses et des voyageurs est assuré en grande partie par le port de Tunis-Goulette, alors que le port de Sfax assure l'expédition des phosphates et du sel.

L'analyse du trafic par port et par nature des marchandises embarquées et débarquées est donnée par le tableau ci-après :

NATURE des marchandises	1959				
	Tunis-Goulette	Bizerte	Sousse	Sfax	Ensemble des 4 ports
Marchandises débarquées					
Marchandises générales	336,9	5,0	14,8	195,0	551
Charbons	23,1	1,1	0,4	3,0	28
Combustibles liquides	324,8	16,6	1,2	100,9	443
Céréales	76,3	10,6	4,8	—	92
TOTAL	761	33	21	299	1.114
Marchandises embarquées					
Marchandises générales	406,8	35,3	39,0	80,7	562
Phosphates	280,4	—	—	1.765,0	2.045
Minerai de fer	783,9	42,2	—	—	826
Alfa	—	—	53,0	7,5	60,5
Ciment	105,8	112,9	0,1	—	219
Sel	—	—	48,6	83,2	132
Céréales	135,1	1,9	69,6	28,3	235
TOTAL	1.712	192	210	1.965	4.079

L'infrastructure portuaire paraît adaptée aux besoins du pays. Toutefois, elle présente encore certaines insuffisances qu'il est nécessaire de combler pour assurer au trafic maritime toute son efficacité.

C'est ainsi que le port de Tunis-Goulette est encombré, alors que les ports de Bizerte et de Sousse ne sont pas utilisés à leur pleine capacité et manquent de matériel de manutention.

Un effort d'organisation devra donc être entrepris pour assurer une répartition judicieuse du trafic entre les différents ports. De même, il y aura lieu d'améliorer le matériel de manutention et de prévoir pour cela un investissement de 1 million de Dinars au cours de la prochaine décennie.

La signalisation maritime nécessitera également un investissement de 250.000 Dinars.

L'effort le plus important portera, néanmoins, sur l'aménagement du port de Tunis-Goulette pour lequel un plan d'extension et de modernisation a été déjà élaboré. Les travaux prévus doivent permettre le transfert du trafic de Tunis vers La Goulette, ce qui améliorera les

conditions d'exploitation. Les investissements nécessaires à la réalisation de ce projet s'élèvent à 2.900.000 Dinars et intéressent la zone sous contrôle douanier, la zone hors douane, l'aménagement d'une zone de pêche ainsi que la création d'une zone d'habitation pour les dockers.

Signalons, enfin, qu'il est prévu le remplacement des bacs assurant la liaison entre les rives des canaux de Bizerte et de La Goulette, ces bacs ayant atteint un degré de vétusté empêchant d'assurer un bon fonctionnement du Service Public.

La Flotte Marchande Tunisienne

Elle est actuellement à l'état embryonnaire et consiste en un certain nombre d'unités, en location (20 à 25 cargos; 10 à 12 caboteurs en moyenne) et un seul cargo en propriété, exploité par la Compagnie Tunisiennne de Navigation.

Cette flotte est nettement insuffisante pour les besoins actuels du pays. L'essentiel de notre trafic maritime est assuré par des affrêtements de navires. Compte tenu de l'expansion économique, il paraît nécessaire d'envisager la création d'une Flotte Marchande Tunisienne.

Cependant, sur toutes les lignes où nous n'avons pas de frêt de retour ou un trafic régulier et suffisant, la Tunisie continuera à utiliser des unités en location.

Dans le cadre de cette perspective, nous prévoyons l'acquisition des unités suivantes :

— 2 unités de 1.500 à 2.200 tonnes qui seront mises en service en Méditerranée : coût 1.000.000 de Dinars.

— 4 caboteurs d'un coût total de 600.000 Dinars.

— 2 bateaux de 3.500 à 5.000 tonnes à utiliser sur les lignes de l'Atlantique et de l'Europe du Nord. Coût global : 1.200.000 Dinars.

— 1 bateau-citerne de vin : coût 260.000 Dinars.

— 1 ferrry-boat de 200.000 Dinars.

— 2 pétroliers : coût 1.500.000 Dinars.

Le total des investissements nécessaires à la réalisation de cette série de projets sera de 4.760.000 Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS NETS POUR LES PORTS ET LA FLOTTE MARCHANDE

PROJETS	COUTS (en Dinars)
— Aménagement du Port de Tunis-La Goulette....	2.900.000
— Equipement des ports de Bizerte, Sousse et Sfax..	1.000.000
— Signalisation maritime.....	250.000
— Flotte marchande.....	4.760.000
TOTAL.....	8.910.000

Il est à signaler que le remplacement des bacs de Bizerte et de La Goulette, dont le coût est estimé à un million de Dinars, ne constitue pas un investissement nouveau et est donc à inscrire dans les amortissements.

D. — Les aérodromes

L'essor de l'aviation, en tant que moyen de transport ne cesse de s'affirmer dans le monde. En ce qui concerne la Tunisie, cet essor se trouve renforcé par notre position géographique privilégiée, au carrefour des relations aériennes entre l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et le Moyen-Orient.

L'indépendance récente des pays africains, ainsi que leur développement économique futur, viendront renforcer cette position-clé de la Tunisie dans le trafic aérien international.

Depuis l'indépendance, des lignes nouvelles ne cessent de s'ouvrir et actuellement une dizaine de compagnies aériennes, en plus de la Compagnie Nationale « Tunis-Air », assurent des liaisons régulières entre la Tunisie et le reste du monde. Sur le plan intérieur, Monastir, Sfax et Djerba sont reliés à Tunis par des courriers réguliers.

Etant donné l'infrastructure aéro-portuaire actuelle qui est satisfaisante, l'effort essentiel à entreprendre au cours de la prochaine décennie portera sur la modernisation et l'agrandissement des aérodromes déjà existants. Seuls, deux aérodromes entièrement nouveaux seront créés en prévision du développement économique du Centre et du Sud.

La modernisation et l'agrandissement intéresseront tous les aérodromes existants sans exception.

C'est ainsi que l'aérodrome international d'El Aouina fera l'objet d'aménagements importants pour permettre l'atterrissage des avions les plus modernes (Caravelle - Boeing).

Les travaux déjà entrepris permettront l'arrivée de la « Caravelle » dès septembre 1961. Ils seront poursuivis et aboutiront en 1964 à l'ouverture de l'aérodrome d'El Aouina aux avions du type Boeing.

Le coût total des investissements nécessaires à la réalisation complète de ces travaux est de 5.000.000 de Dinars.

Quant aux autres aérodromes existants actuellement, ils devront bénéficier eux aussi, d'amélioration et d'agrandissement. Ceux-ci porteront sur l'extension des pistes d'atterrissage, afin de recevoir des avions du type D. C. 4; chacun de ces aérodromes disposera, en outre, d'une aérogare qui puisse répondre aux besoins du trafic des passagers et des marchandises prévu.

De même, l'équipement électrique de ces aérodromes sera complété en fonction du rôle qui leur sera assigné.

L'ensemble de ces réalisations nécessitera un investissement de 800.000 Dinars pour toute la décennie.

Ces différents aménagements vont nécessiter une modernisation du matériel navigant actuel. Les D. C. 4 employés par « Tunis-Air » sur les lignes internationales seront remplacés. en partie, par des « Caravelles » (à partir de septembre 1961. Ceci a amené l'Etat Tunisien, pour sa part, à faire l'acquisition d'une « Caravelle ». Au cours de la décennie, il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un avion à réaction : Coût : 2.000.000 de Dinars.

Cette transformation aura pour conséquence, l'affectation d'une partie des D. C. 4 de Tunis-Air, sur les lignes du trafic interne.

Les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs prévus en matière d'aérodrome sont donnés dans le tableau suivant :

PROJETS	COUTS (en Dinars)
Aménagement de l'aérodrome d'El Aouina.....	5.000.000
Aménagement de l'aérodrome de Monastir.....	300.000
Aménagement de l'aérodrome de Sfax.....	200.000
Aménagement de l'aérodrome de Djerba.....	300.000
Achat d'un avion à réaction.....	2.000.000
TOTAL.....	7.800.000

E. — P. T. T.

Le Département des P. T T. constitue un organisme-clé dans le secteur des communications et assure, à ce titre, une mission économique, sociale et culturelle du plus haut intérêt.

En effet, les communications postales et les télécommunications sont des bases de plus en plus fondamentales de l'activité économique et administrative puisqu'elles permettent les contacts et facilitent les échanges entre les individus et les entreprises; c'est ainsi que le téléphone est devenu l'outil essentiel à tout travail administratif, économique et commercial.

Ce rôle de plus en plus important que jouent les P. T. T. dans le développement économique et qui consiste à écourter les distances, à accélérer la diffusion et à resserrer les liens qui unissent les différentes régions du pays nécessite une infrastructure et des moyens adaptés.

C'est même à l'importance de son équipement, à la densité de ses réseaux et au développement de ses services dans ce domaine qu'on juge entre autres du degré d'activité d'un pays. En effet, les courants d'échanges qui s'établissent à l'intérieur du pays et avec l'extérieur témoignent du dynamisme d'une nation et de son degré d'expansion.

Conscient de l'importance de ce rôle, le Gouvernement Tunisien a entrepris, dans ce domaine, un effort d'autant plus important qu'il s'est attelé à remédier à une situation héritée du protectorat, obérée et défectueuse, surtout en matière de télécommunication.

Les réalisations effectuées ont porté sur l'extension du réseau des télécommunications, tant à l'intérieur qu'avec l'extérieur, sur la multiplication des cabines téléphoniques surtout dans les centres ruraux, et sur le remplacement du système téléphonique L. 43 défectueux par un système plus perfectionné.

Sur le plan postal, il est à signaler l'accroissement du nombre des recettes et d'agences qui se monte actuellement à 700 environ, et la création de recettes mobiles pour les campagnes et les marchés isolés.

Enfin, pour ce qui est du transport, le souci de l'administration a été d'apporter des améliorations constantes au trafic postal, notamment par la création du système de poste automobile rurale (P.A.R.).

Mais, malgré les réalisations déjà accomplies, d'importants travaux restent à faire, compte tenu de l'extension du rôle joué par les P.T.T. dans l'expansion économique du pays.

En effet, le service téléphonique et celui des chèques postaux ont connu un développement assez rapide qui devra s'accélérer au cours de la prochaine décennie.

C'est ainsi que le nombre d'abonnés au téléphone et le nombre des comptes courants postaux ont évolué comme suit depuis 1954 :

RUBRIQUES	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Nombre de postes téléphoniques.....	32.215	32.634	33.710	34.622	36.494	38.616
Nombre de comptes courants.....	27.939	32.430	36.173	38.177	38.136	39.771
Nombre de livrets d'épargne.....	147.000	148.000	137.000	130.000	139.000	157.000

Le présent tableau montre la progression de l'activité des caisses d'épargne et chèques postaux et le développement de l'activité téléphonique qui apparaît clairement à travers le volume de communications qui est passé de 53.906 appels en 1954 à 65.709 appels en 1959, soit un accroissement près de 21,8 %.

Les travaux envisagés pour la période 1961-1971 intéressent aussi bien les télécommunications que la distribution postale.

1° **En matière de télécommunications :**

Il est prévu l'achèvement du remplacement du système L. 43 et la poursuite de l'extension des liaisons téléphoniques à l'intérieur du pays. Cette extension sera doublée d'une amélioration de la qualité des communications. C'est ainsi qu'on prévoit un accroissement du nombre d'abonnés de 10 % par an, ce qui donnera en 1971 près de 65.000 abonnés.

Cet objectif parait réalisable avec l'automatisation de la zone de Tunis (qui comprend Tunis et Banlieue, Bizerte, le Cap Bon, Zaghouan, Pont du Fahs et Medjerdah) de celle de Sousse qui comprend la zone du Sahel et de celle de Sfax.

Pour faciliter aux non abonnés l'usage du téléphone, il est prévu de poursuivre la construction de cabines téléphoniques surtout dans le Centre et dans le Sud au rythme annuel de 30 cabines.

2° **En matière postale :**

Il est prévu pour 1962-1971 la création d'une trentaine de recettes postales à installer dans les régions mal desservies, ce qui permettra d'améliorer les relations postales intérieures et de contribuer au développement de ces régions.

De même, il est prévu d'améliorer la manutention et la distribution des colis postaux par la mécanisation des dépôts et des guichets.

Enfin, l'accélération de la distribution postale nécessitera la création de nouvelles lignes de postes automobiles rurales à l'instar de celles qui fonctionnent actuellement dans le Sud.

L'ensemble des investissements prévus en matières de P.T.T. pour la période 1962-1971 s'élèvera à 7.800.000 Dinars se répartissant comme suit :

Télécommunications

— Automatisation de la région de Tunis — Automatisation de la région de Sousse — Automatisation de la région de Sfax — Extension des réseaux — Cabines téléphoniques — Modernisation et extension du réseau télégraphique et télex	7.080.000

Postes

— Recettes postales	250.000
— Amélioration de la distribution	42.000
— Amélioration de la manutention	420.000
TOTAL	7.792.000
Arrondi à	7 800.000

F. — Radiodiffusion Télévision Tunisienne

La radiodiffusion et la télévision occupent, de nos jours, une place importante dans la vie nationale, en raison des nombreux secteurs auxquels elles touchent : information, éducation, formation et promotion humaine. Dans les pays, en voie de développement comme la Tunisie, la radio et la télévision voient leur rôle renforcé en raison de la mission qu'elles sont amenées à remplir pour relever le niveau intellectuel de la population.

Conscient de l'importance de ce rôle, le Gouvernement Tunisien s'est préoccupé depuis l'indépendance d'améliorer l'équipement de la radiodiffusion pour assurer et la couverture totale du pays et une meilleure audibilité : c'est ainsi que de nouvelles ondes ont été introduites et que les programmes d'émission ont été étoffés et améliorés.

Cet effort a trouvé dans la population un accueil très favorable qui s'est matérialisé par un accroissement important du nombre des postes récepteurs : c'est ainsi qu'au cours de l'année 1960, les importations se sont élevées à près de 55.000 postes, portant le nombre des postes en service à plus de 180.000, soit un poste pour 22 habitants. L'évolution des importations de postes récepteurs au cours des dernières années, telle qu'elle est retracée dans le tableau suivant permet d'envisager pour les dix prochaines années, un doublement du nombre des utilisateurs, ce qui donnera en fin de période un poste pour 13 habitants.

ANNEES	UNITES	VALEUR (en Dinars)
1956	22.909	275.197
1957	22.316	242.601
1958	24.340	289.820
1959	33.135	337.612
1960	54.611	607.495

Il est à signaler que ces prévisions paraissent réalistes, compte tenu de l'apparition des postes à transistors qui a rendu possible l'utilisation de la radio dans les régions non électrifiées.

Face à cet engouement de la population, et compte tenu de l'importance de la radio dans la diffusion des nouvelles et dans la vulgarisation, il est prévu de poursuivre, au cours de la période 1962-1971, l'amélioration de l'équipement actuel et sa modernisation. Les investissements retenus, à cet effet, s'élèvent à 1.900.000 Dinars et intéressent les travaux suivants :

— Modernisation du matériel existant	200.000 D.
— Création d'une nouvelle station d'émission	900.000 D.
— Modulation de fréquence	200.000 D.
— Equipement de reportage	100.000 D.
— Agrandissement du centre de production	500.000 D.
TOTAL	1.900.000 D.

Enfin, il est envisagé de commencer la création d'un réseau de télévision étant donné l'efficacité de ce moyen de communication pour la réalisation d'un programme de relèvement du niveau culturel de la population. L'investissement prévu à cet effet s'élève à 6 millions de Dinars.

SECTION III. — L'Hydraulique

En Tunisie, l'eau est une ressource essentielle et précieuse, non seulement pour l'agriculture, qui est le secteur prédominant de notre économie et pour l'industrie naissante, mais aussi et surtout pour l'alimentation humaine.

Nos possibilités économiques sont donc dominées et déterminées par la pluviomètrie et ses caractéristiques.

En effet, cette pluviométrie insuffisante en elle-même, puisque la Tunisie ne reçoit annuellement qu'une trentaine de milliards de mètres cubes d'eau, est aggravée par son irrégularité et sa mauvaise répartition par région.

L'irrégularité d'une année à l'autre entraîne de longues périodes de sècheresse de nature a affaiblir le potentiel économique national. De même, au cours d'une même année, la viariation saisonnière des précipitations fait alterner des périodes de sècheresse à des périodes pluvieuses, souvent à caractère orageux, pouvant provoquer des inondations désastreuses.

Enfin, la moyenne pluviomètrique varie beaucoup d'un point à l'autre du pays. Le Nord reçoit 350 à 1.000 $^{m}/_{m}$ d'eau par an et constitue, donc, la partie du territoire la mieux arrosée.

Au centre, on enregistre une pluviomètrie située entre 200 et 400 $^{m}/_{m}$ par an.

Le Sud, enfin, reste la région la plus défavorisée puisque la pluviomètrie moyenne annuelle atteint rarement 150 $^{m}/_{m}$.

Le tabeau suivant nous donne la moyenne des précipitations par région établie à partir d'une série d'observations portant sur 40 années successives.

REGIONS	MOYENNES annuelles des précipitations (en m/m)
Aïn-Draham	1.575
Le Kef	515
Tunis	440
Kairouan	290
Sfax	220
Gafsa	154
Tatahouine	139

La rareté et l'irrégularité des précipitations obligent donc la Tunisie à employer tous les moyens dont elle dispose, afin d'accroître au maximum, la capacité de retention d'eau de surface et d'exploiter les richesses en eaux souterraines. D'où la nécessité de multiplier les barrages, les captages et les forages.

Consciente de cette nécessité, la Tunisie indépendante n'a cessé de déployer des efforts soutenus dans ce domaine.

L'épandage des eaux de crues, la constitution de nouveaux barrages, la multiplication des points d'eau et des forages, la protection des villes contre les inondations sont autant de secteurs où l'action du Gouvernement, a permis d'améliorer la situation générale de l'hydraulique du pays.

Un certain nombre d'actions restent à entreprendre dans chacun des secteurs de l'hydraulique.

Successivement, nous exposerons les actions à entreprendre en matière d'études et de recherches, d'hydraulique urbaine et d'hydraulique agricole.

A. — Etudes

De nombreuses études ont déjà été entreprises dans le cadre de la recherche et de l'observation des eaux en Tunisie, études qui ont abouti à une meilleure connaissance de nos ressources et de nos possibilités dans ce domaine.

C'est ainsi que l'établissement de la carte hydro-géologique au 1/50.000e du Nord du pays est achevée, ainsi que le bilan des nappes aquifères de plusieurs régions comme Sisseb, Sidi-Bou-Zid, El Haouaria, Kélibia, Ras El Ma et Sfax.

L'installation des stations de mesure et de jaugeage en grand nombre, ainsi que l'étude des bassins versants expérimentaux ont permis d'obtenir tout un ensemble d'observations relatives aux eaux de surfaces.

Ces observations, ainsi accumulées, font actuellement l'objet d'étude et d'interprétation.

En ce qui concerne les études pédologiques, la Tunisie dispose déjà d'un certain nombre de reconnaissances.

C'est ainsi qu'il a été procédé à la reconnaissance pédologique de 157.000 hectares au 1/100.000e et de 162.000 hectares au 1/50.000e et au 1/20.000e.

De plus, la cartographie pédologique au 1/1.000.000e a été complètement dressée et celle au 1/500.000e est en cours d'achèvement.

Etant donné ce bilan, les objectifs à assigner à la recherche et aux études hydrauliques, dans le cadre de la perspective décennale pourraient être fixés comme suit :

Il s'agira de terminer la carte hydro-géologique, de calculer et d'évaluer le degré d'utilisation des nappes superficielles et d'accélérer les études sur la prévention de l'épuisement des nappes actuellement surexploitées (Menzel-Bou-Zelfa, Dahmani, Nabeul, Tébourba, Hammamet...)

La connaissance des eaux de surfaces sera approfondie, grâce à la récapitulation et l'interprétation des observations déjà recueillies, à la continuation des études relatives aux charriages et aux bassins versant expérimentaux.

Enfin, la carte phyto-sociologique au 1/500.000e est à achever et la carte au 1/100.000e doit être entreprise.

Signalons que les études pédologiques à entreprendre, à l'avenir, devront être élaborées, à la demande des services intéressés, au fur et a mesure de la détermination des unités de développement et des régions à mettre en valeur.

Pour l'ensemble des études d'hydraulique générale que nous venons de citer, il est prévu, pour la période 1962-1971, un investissement de 2.500.000 Dinars.

B. — L'hydraulique urbaine

Sous cette rubrique, nous étudierons successivement l'alimentation des villes en eau potable, la lutte contre les inondations et l'assainissement urbain.

1° L'alimentation des villes en eau potable :

Il s'agit là d'un secteur prioritaire, en matière d'infrastructure hydraulique : en effet, il répond à un besoin fondamental de l'homme.

L'expansion rapide des villes, ainsi que le développement des besoins en fonction de l'amelioration du niveau de vie de la population, entraînent la nécessité d'accorder à cette question un intérêt tout particulier. L'effort du Gouvernement de la République est remarquable ici, surtout en ce qui concerne l'alimentation des centres secondaires.

Les eaux potables distribuées en Tunisie sont toutes souterraines (sources, puits et forages), à l'exception des eaux distribuées dans les réseaux de Tunis et Banlieue qui proviennent pour les deux tiers des eaux de surface accumulées dans les grands barrages de l'Oued-El-Lil et de l'Oued Kébir.

Remarquons que les quantités consommées annuellement s'élèvent à 40 millions de mètres cubes et que la population totale desservie est de l'ordre de 1.390.000 habitants.

Toutes les grandes villes sont desservies, ainsi qu'un nombre appréciable de centres secondaires.

Afin d'assurer à l'avenir, une alimentation normale de tous les centres urbains, l'effort actuel doit être accentué. Cet effort visera à assurer le volume d'eau nécessaire, à la satisfaction des besoins des centres déjà alimentés, compte tenu du croît démographique et de l'élévation du niveau de vie, d'une part, et à alimenter les centres non encore desservis, d'autre part.

C'est ainsi que nous envisageons la construction du barrage réservoir de Gdir El Goula, destiné à constituer une réserve de sécurité, pour la Ville de Tunis.

Le remaniement du réseau de distribution de la capitale, le renforcement et le renouvellement des conduites du barrage d'Oued Kébir, sont également prévus.

Ces travaux, ainsi que les autres réalisations à entreprendre, dans le cadre de l'alimentation des grandes villes en eau potable nécessitent un investissement de 7 millions de Dinars pour toute la décennie.

Les centres secondaires non encore alimentés sont au nombre de 100 environ. Nous pensons, qu'au terme de cette perspective, ces centres seront tous desservis.

Soulignons, cependant, que la priorité est à accorder aux localités des régions du Centre et du Sud, étant donné l'urgence des besoins à satisfaire. Il s'agit particulièrement des zones de Zarzis, Ben Gardane, Djerba, etc...

Le tableau ci-dessous récapitule les différents projets à mettre en exécution, et les investissements nécessaires.

PROJETS	INVESTISSEMENTS (en milliers de Dinars)
1° **Alimentation en eau des centres secondaires**....	3.000
2° **Amélioration de l'alimentation des villes principales :**	
— Réservoir de Gdir El Goula.....	
— Renforcement et renouvellement des adductions de la région Sud.....	6.000
— Remaniement du réseau de distribution de Tunis.	
— Dévasement du barrage de l'Oued El Kébir	1.000
TOTAL des investissements.....	10.000

2° **La lutte contre les inondations :**

La Tunisie est souvent sujette à des inondations saisonnières dûes aux averses torrentielles qui caractérisent le régime des pluies en Tunisie. Ce fléau doit être combattu, afin de protéger la vie et les biens des hommes, ainsi que la richesse de la terre.

C'est ainsi que l'action du Gouvernement s'est exercée en deux sens : d'une part, protéger les villes contre les inondations, et d'autre part, retenir les eaux de crues et les utiliser sous forme d'épandage dans la région du Centre et du Sud.

Dans le domaine de la lutte contre les inondations, un programme de protection systématique des villes a été entrepris depuis l'indépendance. Sa réalisation a permis la protection des villes de Moknine, El Djem, Sfax, Le Bardo, La Manouba et Tunis.

L'objectif à atteindre en 1971 est de protéger toutes les villes sur lesquelles pèse encore le danger de l'inondation. Ces villes sont au nombre d'une dizaine. Les travaux à entreprendre nécessitent un investissement de 800.000 Dinars.

3° **L'assainissement urbain :**

Toujours dans le souci d'assurer un mieux-être aux populations, le Gouvernement a accompli dans ce domaine des réalisations importantes. Le Service de l'Hydraulique et des Aménagements Ruraux s'est attaché à effectuer et à centraliser toutes les études relatives à l'installation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les diverses communes.

Cette intervention est justifiée par la participation élevée qui incombe à l'Etat en vertu des textes en vigueur dans le financement de ces travaux. En effet, l'Etat prend à sa charge le coût des études et 42 % du coût de l'exécution; le reste de l'investissement, soit 16 %, est à la charge des riverains, et 42 % à la charge des Communes.

Les études déjà effectuées, ont été suivies d'un grand nombre de réalisations, les Communes ayant été souvent en mesure d'obtenir des prêts pour faire face à la part d'investissement qui leur incombe. C'est ainsi que 25 villes ont déjà fait l'objet d'études. Sur le plan des

réalisations, les réseaux de La Goulette, La Marsa, Gafsa, Menzel Bourguiba, Hammam-Lif, Sidi-Bou-Zid, Sidi-Bou-Saïd, Amilcar et Menzel-Bou-Zelfa ont été effectués.

De ce qui précède, les objectifs à atteindre, pour 1962-1971 en matière d'assainissement urbain, consistent à mettre en exécution les études déjà établies. Nous pensons ainsi doter au cours de la décennie qui s'ouvre 15 à 18 centres urbains en réseaux d'égoûts.

Les investissements nécessaires s'élèveront à 5.800.000 Dinars.

C. — L'Hydraulique agricole

Sous cette rubrique nous traiterons successivement de la petite hydraulique (sondages, points d'eau, des barrages et des périmètres d'irrigation.

1° La petite hydraulique

D'après les reconnaissances déjà effectuées, 60 % environ des ressources en eau profonde et superficielle du pays sont actuellement exploitées. Dans certaines régions de Tunisie (Menzel-Bou-Zelfa, Hammamet, Nabeul) les nappes souterraines sont surexploitées, d'où la nécessité d'entreprendre d'urgence des études sur la prévention de l'épuisement de ces nappes comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe relatif aux études.

L'expansion rurale et l'implantation des unités de développement prévues nous conduisent à accorder une importance particulière à la recherche et à l'exploitation des eaux souterraines. Il s'agit donc de multiplier les points d'eau à travers le pays, afin d'assurer l'alimentation en eau potable des êtres humains et des animaux dans les campagnes et d'exploiter dans le pays le plus de réserves d'eau possibles, permettant l'irrigation des petites superficies (1 à 2 ha.) pour les petits points d'eau, et des moyennes superficies (10 ha.) pour les sondages.

L'implantation des points d'eau doit être effectuée de façon à tenir compte de la nécessité d'assurer l'alimentation humaine dans des conditions favorables. C'est ainsi que la concentration de ces points d'eau devra être évitée dans toute la mesure du possible et qu'on devra rechercher, au contraire, une implantation de nature à réduire les distances entre ces points d'eau et leurs utilisateurs.

Toutefois, il ne s'agit là que d'une simple orientation générale, étant donné que souvent des limitations physiques empêcheront, dans l'exécution, l'observation systématique de cette règle.

Il est prévu, au cours de la prochaine décennie, la création de 1.000 points d'eau nouveaux destinés à l'alimentation humaine, celle du bétail et à la petite hydraulique.

Sur la base d'un coût unitaire de 1.500 Dinars, la totalité des investissements à prévoir s'élève à 1.500.000 Dinars pour les dix ans. A ces prévisions, il est nécessaire d'ajouter un crédit de 1.000.000 de Dinars pour l'équipement des points d'eau.

Pour les sondages destinés à la recherche et à l'exploitation des eaux profondes, un investissement global de 4.500.000 Dinars est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Ceci revient à dire que la cadence actuelle des réalisations sera améliorée au cours de la perspective.

Enfin, pour les points d'eau privés, il faut déterminer les dotations destinées à encourager la création de points d'eau par les agriculteurs, l'Etat se contentant de stimuler leur initiative. En effet, l'irrigation nécessite la création de puits, dont le coût est élevé, d'où la nécessité d'une subvention de l'Etat.

Une dotation annuelle de 300.000 Dinars nous semble indispensable à cet effet, soit, un total de 3.000.000 Dinars pour l'ensemble de la perspective, au titre de la subvention étatique, l'investissement total est estimé à 7.500.000 Dinars et comprend la construction des points d'eau privés et leur équipement.

Les travaux de mise en valeur et l'équipement en conduites d'irrigation des périmètres privés nécessitera un investissement de 6.300.000 Dinars.

Enfin la continuation des travaux en cours (Medjerdah particulièrement) nécessitera un investissement de 12 millions de Dinars. En résumé, la totalité des investissements pour la petite hydraulique s'élèverait à 33.000.000 de Dinars.

2° Les barrages :

La Tunisie dispose actuellement de cinq grands barrages, d'un barrage moyen et d'une vingtaine de petits barrages.

Leur capacité totale de retention est de l'ordre de 300.000.000 mètres cubes par an. Ce qui représente une faible partie des eaux de surface, dont bénéficie annuellement le pays.

Devant les besoins nouveaux résultant de l'expansion agricole, de l'effort d'industrialisation et de l'alimentation humaine, il s'avère indispensable d'entreprendre un programme de construction de nouveaux barrages. Le tableau suivant en donne la liste, la classification par catégorie, la localisation, le volume de retention ainsi que le coût de chaque projet.

LES BARRAGES (projets, localisations, investissements)

DESIGNATION	CAPACITE utilisable (en m3)	INVESTISSEMENTS en 1.000 Dinars	CANALISATION et mise en valeur en 1.000 Dinars
Grands barrages			
Oued Kasseb	44.000.000	2.000	
Sedjnane - Djoumine	105.000.000	10.500	6.000
Bou-Heurtma	65.000.000	5.000	2.000
Nabhana	26.000.000	4.500	13.500
TOTAUX	240.000.000	22.000	21.500
Barrages moyens			
Lakhmes	6.000.000	600	800
Oued Chiba	5.000.000	450	1.000
Oued Masri	4.000.000	400	800
Lebna	6.000.000	750	800
TOTAL	21.000.000	2.200	3.400
Petits barrages			
Oued Khanga, Oued Seldja, Tamerza	12.000.000	2.500	1.000
TOTAUX GÉNÉRAUX	273.000.000	26.700	25.900

3° **Les périmètres d'irrigation :**

Compte tenu des travaux projetés et des surfaces pouvant être mises en valeur, la création de périmètres d'irrigation portant sur 61.350 hectares est prévue pour la décennie.

Sur ce total, 30.000 hectares représentent l'achèvement de l'équipement des périmètres déjà créés. Les barrages assureront l'irrigation de 17.400 hectares, les sondages et captages, 5.950 hectares et les points d'eau 8.000 hectares.

Le tableau suivant précise la localisation de ces périmètres et leur répartition, par source d'irrigation.

LES PERIMETRES	CRÉATIONS NOUVELLES			ACHEVEMENT de l'équipement des périmètres créés
	par barrages	par sondages ou captages	Périmètres privés	
- Ichkeul Sedjnane-Djoumine	7.000		300	
— Chiba	900			
— Nebhana	5.700			
— Lakhmes (Siliana)	1.000			
— Masri	600			
— Lebna	900			
— Khanguet	1.000			
— Deldla				
— Lacs collinaires				
— Tabarka, les Meknas		750		
— Ouchtata				1.300
— El Azib				
— El Haouaria		1.000	200	
— El Medjerdah				24.000
— Sidi-Saad - Chrifet - Korba			500	
— Kairouan		2.000		
— Sfax		1.700		
— Gafsa		500		4.000
— Kasserine				
— Kettana				400
— Divers			6.950	300
TOTAUX	17.100	5.950	7.950	30.000

L'ensemble des investissements relatifs à l'hydraulique s'élèvera donc à 106.900.000 D.. dont la décomposition est récapitulée dans le tableau ci-après :

HYDRAULIQUE

Tableau récapitulatif des investissements (1962-1971)

(en milliers de Dinars)

PROJETS	INVESTISSEMENT pour création de ressources hydrauliques	ETUDES	CONDUITES, canaux et mise en valeur	DRAINAGES
Hydraulique générale		2.500		
Hydraulique urbaine				
— Lutte contre les inondations			800	
— Assainissement urbain			5.800	
— Alimentation en eau.				
1° Des grandes villes.	7.000			
2° Des Centres secondaires	3.000			
Petite hydraulique				
— Points d'eau publics	2.500			
— Points d'eau privés	7.500			
— Sondages	4.500		6.500	
— Achèvement des projets en cours (Medjerdah et autres)	4.000		8.000	
Barrages				2.200
— Grands	22.000		21.500	
— Moyens	2.200		3.400	
— Petits	2.500		1.000	
TOTAUX	55.200	2.500	47.000	2.200

Le montant global des investissements s'élève à 106.900.000 Dinars.

SECTION IV. — L'Energie

L'énergie occupe une place importante dans le développement économique; en tant que moyen de production, elle conditionne toute l'activité industrielle et agricole; en tant que moyen de promotion humaine, elle permet, par l'éclairage et les différents usages domestiques qu'elle satisfait, d'améliorer les conditions de vie de la population.

Les ressources énergétiques :

La Tunisie est un pays aux ressources énergétiques limitées. En effet, les combustibles sont pratiquement inexistants. Seuls quelques gisements de lignite de qualité inférieure ont été découverts, mais leur exploitation entreprise pendant la guerre a été arrêtée en raison de leur prix de revient élevé.

Les recherches entreprises n'ayant pas donné de résultat jusqu'à présent, la Tunisie recourt à l'importation de houille et de coke pour la satisfaction de ses besoins dans ce domaine.

D'autre part, les ressources propres à la Tunisie en combustibles liquides font elles aussi défaut. Les recherches pétrolifères effectuées dans différents points du territoire n'ont pas abouti à des résultats positifs.

Toutefois, les forages de reconnaissance entrepris au Cap Bon ont amené la découverte d'un gisement de gaz naturel en quantité suffisante pour assurer l'alimentation en gaz domestique de la ville de Tunis.

L'énergie électrique, enfin, occupe, et de loin, la place la plus importante dans les ressources énergétiques utilisées dans le pays. Les centrales thermiques alimentées par du fluel importé assurent la production de la majeure partie de l'électricité. Les centrales hydrauliques contribuent à cette production, mais étant donné les possibilités hydrauliques limitées du pays et les aléas de la pluviomètrie, elles ne jouent qu'un rôle d'appoint et de régularisation de la production.

Telle est la situation actuelle de nos ressources énergétiques l'électricité constituant l'essentiel de ces ressources, les développements qui suivent lui seront exclusivement consacrés.

Signalons, toutefois, que les recherches de pétrole et de gaz seront poursuivies au cours de la prochaine décennie.

Les moyens actuels de production :

Les moyens de production les plus importants sont concentrés au Nord du pays. Nous y trouvons les trois centrales hydro-électriques de Nebeur, El Aroussia et Fernana, ainsi que la centrale thermique de La Goulette qui assure, à elle seule, la plus grande partie de la production nationale d'électricité.

Sur une production totale de 290.000.000 kwh, la centrale de La Goulette fournit 206.000.000 kwh.

A côté de ces moyens de production localisés dans le Nord, il existe un certain nombre de centrales publiques et privées qui desservent le reste du territoire. Il s'agit essentiellement des centrales publiques de Sousse, Sfax, Gabès, Gafsa, Tozeur, Zarzis, Ben Gardane, Médenine et Sidi-Bou-Zid, ainsi que les centrales minières de Metlaoui, Redeyef et M'Dilla qui appartiennent aux sociétés d'exploitation des phosphates.

Le tableau ci-après donne la puissance installée de chacune de ces centrales :

PUISSANCE INSTALLEE EN KWH

	au 31-12 1948	au 31-12 1949	au 31-12 1950	au 31-12 1951	au 31-12 1952	au 31-12 1953	au 31-12 1954	au 31-12 1955	au 31-12 1956	au 31-12 1957	au 31-12 1958	au 31-12 1959	au 31-12 1960
Thermique													
La Goulette..	37.800	37.800	52.800	52.800	52.800	52.800	70.300	70.300	70.300	70.300	70.300	70.300	70.300
Radès.....	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Menzel Bourguiba.....	305	305	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Béja.....	170	156	40	70	70	—	—	—	—	—	—	—	—
Souk-El-Arba	430	568	570	570	570	570	570	570	—	—	—	—	—
Sousse U.E.T.	4.950	4.784	5.600	5.600	5.600	5.600	5.600	6.030	6.030	6.030	6.030	5.500	5.500
Sfax.....	6.464	6.460	6.460	6.460	6.460	6.460	6.460	6.460	6.460	7.550	7.100	7.100	9.350
Gabès.....	265	376	375	685	685	685	730	860	860	860	1.175	1.175	1.175
Gafsa.....	350	392	390	390	390	390	530	600	600	600	1.200	840	840
Tozeur.....	—	—	100	100	100	100	130	236	236	270	285	270	270
Zarzis.....	—	—	—	—	—	70	130	236	236	340	485	340	340
Ben Gardane	—	—	—	—	—	—	—	60	60	105	150	110	110
Médenine....	—	—	—	—	—	—	—	105	160	160	250	180	180
Siliana.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	200	200	—	—
Sidi-Bou-Zid.										70	70	70	70
TOTAL thermique....	51.134	50.841	66.335	66.675	66.675	66.675	84.450	85.457	84.942	86.485	86.715	85.885	88.135
Hydraulique													
Nebeur.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13.000	13.000	13.000	13.000
El-Aroussia..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	4.950	4.950	4.950
Fernana....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.800	8.800	8.800
TOTAL hydraulique...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18.000	26.750	26.750	26.750
TOTAL général.....	51.134	50.841	66.335	66.675	66 675	66.675	84.450	85.457	84.942	104.485	113.465	112.635	114.885

Il est à signaler que l'ensemble de ces moyens de production n'est pas intégralement interconnecté. Seules les centrales hydro-électriques sont reliées à la centrale thermique de La Goulette par une ligne de 90 kwh. Par contre, les petites centrales du Centre et du Sud ne sont pas reliées entre elles, étant donné leur dispersion. Toutefois, un effort a été entrepris pour assurer de meilleures conditions de transport et de distribution.

C'est ainsi que la longueur des lignes de basse tension est passée de 1.495 km. en 1948, à 2.475 km. en 1959. Pendant la même période, la longueur des lignes à haute tension a été portée de 1.868 km. à 3.173 km. L'effort le plus important a été accompli depuis 1956-1957 dans le but de favoriser l'électrification.

Il convient de noter que la production a marqué une progression constante depuis 1946.

Elle est passée de 260.000 kwh. en 1958 à 288.000 en 1959 pour atteindre 293.000 kwh. en 1960.

L'évolution de la production entre 1946 et 1960 est retracée dans le tableau suivant qui nous donne également les importations effectuées.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE AUX BORNES DES CENTRALES

(en milliers de KWH)

ANNEE	CEN-TRALE de la Goulette	AUTRES centrales thermi-ques	TOTAL des centrales thermi-ques	CEN-TRALES hydro-électrique	TOTAL de la produc-tion (1)	IMPOR-TATION
1946.....	79.884	12.874	92.758	—	92.758	—
1947.....	90.762	5.608	106.370	—	106.370	—
1948.....	102.602	17.061	119.663	—	119.663	—
1949.....	108.632	17.562	126.194	—	126.194	—
1950.....	121.124	20.114	141.238	—	141.238	—
1951.....	134.239	20.063	154.302	—	154.302	—
1952.....	141.827	21.062	162.889	—	162.889	—
1953.....	158.645	21.516	180.161	—	180.061	8.870
1954.....	180.217	23.258	203.475	—	203.475	10.200
1955.....	196.709	23.638	220.347	—	220.347	12.700
1956.....	200.093	25.380	225.473	2.374	227.847	9.642
1957.....	185.739	26.101,9	211.840,9	26.071	237.912	12.868
1958.....	182.841	20.200	203.041	32.382	235.423	10.526
1959.....	173.333	23.110	196.443	60.425	256.868	—
1960.....	206.254	20.719	226.973	44.561	271.534	—

N.-B. — (1) Non comprises les centrales minières dont la production s'établit actuellement à 19.257.000 Kwh.

Pour achever cet aperçu de la situation actuelle, signalons que la consommation d'électricité, bien que faible dans son ensemble, est en constante progression.

Le tableau suivant indique l'évolution de la consommation depuis 1946.

ENERGIE LIVREE A LA CONSOMMATION

ANNEE	QUANTITE en 1.000 Kwh	ANNEE	QUANTITE en 1.000 Kwh
1946	78.299	1953	162.393
1947	89.084	1954	183.326
1948	101.167	1955	200.464
1949	107.481	1956	219.518
1950	120.082	1957	216.563
1951	133.399	1958	210.278
1952	139.387	1959	219.000

On constate que cette consommation a connu un doublement en sept ans et demi.

En 1959, les abonnés privés haute tension ont atteint le chiffre de 895 et les abonnés basse tension 183.750. Pour la même année, la consommation totale de 219.519.000 kWh se répartit comme suit :

DESIGNATION	NOMBRE d'abonnés		ENERGIE LIVREE A LA CONSOMMATION EN 1.000 KWH							
			Haute tension			Basse Tension				Total général Haute et Basse tension
	Basse tension	Haute tension	Traction	Parti-culier	Services publics	Lumière usages domes-tiques	Force	Eclai-rage public	Services publics	
C : La Goulette.....	49.062	566	10.597	28.720	15.654	16.674	4.898	1.540	1.000	79.083
SD : S.E.E.V.B. (Bizerte)..	9.314	41	—	13.880	1.428	3.074	208	263	729	19.582
SD : Souk-El-Arba.....	10.279	67	—	15.084	821	1.965	866	259	741	19.736
C : Sousse.....	24.605	45	—	1.877	923	4.731	2.458	714	187	10.890
C : Sfax.....	20.608	29	—	4.411	323	562	2.677	717	224	12.914
C : Gafsa.....	2.184	3	—	131	104	362	146	66	160	969
C : Tozeur.....	698	1	—	54	—	105	18	37	79	293
C : Zarzis.....	498	1	—	10	—	53	34	10	13	120
C : Ben Gardane.....	152	—	—	—	—	18	—	6	6	30
C : Médenine.....	320	—	—	—	—	48	3	19	67	137
C : Sidi-Bou-Zid.....	232	—	—	—	—	41	13	9	6	69
SD : C.T.T. TUNIS.....	65.198	142	—	34.454	1.557	25.493	6.992	2.757	4.443	75.696
TOTAL.....	183.150	895	10.597	98.621	20.810	57.126	18.313	6.397	7.655	219.519

C : Centrale. — SD : Société de Distribution.

Compte tenu des tendances constatées et des efforts envisagés sur le plan de la production et de l'amélioration du niveau de vie de la population, la consommation d'énergie électrique connaîtra, au cours de la prochaine décennie, un accroissement encore plus important. Toutefois, une action devra être entreprise pour réduire les prix de revient et de vente de l'énergie électrique. En effet, ces derniers, qui varient d'une région à l'autre de la Tunisie sont élevés, tant au niveau de la production qu'à celui de la distribution; ils freinent ainsi l'expansion de l'électrification et constituent un obstacle à toute industrialisation basée sur l'énergie électrique.

Ceci est valable pour tout le pays et particulièrement pour le Sud, où la dispersion et la faible puissance des centrales entraînent des prix très élevés.

Perspectives

Le développement économique futur et la mise en valeur du Centre et du Sud donneront à la consommation, un taux d'accroissement supérieur à celui réalisé jusqu'à présent. Cette tendance se traduira par la nécessité d'augmenter notre production et d'étendre notre réseau de distribution en conséquence.

La consommation d'électricité haute tension atteindra, en 1971, 520.000.000 de kWh, alors qu'elle n'était que de 147.000.000 en 1959. Cette augmentation appréciable est justifiée par l'essor que prendra la consommation d'électricité haute tension par suite de l'industrialisation du pays.

La consommation d'électricité basse tension passera, quant à elle, de 89.488.000 kWh à 335.000.000 en 1971.

La consommation totale prévue pour 1971 sera donc de 855 millions de kWh. Le nombre d'abonnés privés d'électricité haute tension sera de 2.000 en 1971, et celui des abonnés basse tension de 300.000.

Nous retraçons, ci-dessous, le tableau détaillé de la consommation totale, en fin de perspective :

TYPES DE CONSOMMATIONS	CONSOMMATION (en milliers de Kwh)	
	1959	1971
Consommation d'Electricité Haute Tension		
— Traction	10.596	10.000
— Particuliers	115.515	460.000
— Services publics	20.810	50.000
Consommation Basse Tension		
— Eclairage et usage domestiques	57.126	240.000
— Force motrice	18.313	45.000
— Eclairage public	6.394	30.000
— Services publics	7.655	20.000
TOTAUX	236.409	855.000

Ce tableau indique un accroissement important de la consommation d'électricité destinée à l'éclairage et à l'usage domestique. Cette augmentation sera déterminée par l'extension de l'électrification rurale.

Pour satisfaire cette demande d'électricité, une production de 900 millions de kwh. est nécessaire en 1971.

Etant donné nos ressources hydrauliques limitées, l'accroissement de la production sera obtenu essentiellement par l'agrandissement de la centrale thermique de La Goulette et par la création d'une nouvelle centrale thermique au Sud.

Ainsi, comme le montre le tableau suivant, la production des centrales thermiques sera portée en 1971 à 800.000.000 de kwh; celle des centrales hydro-électriques atteindra seulement 100.000.000 de kwh.

Les centrales minières quant à elles, ainsi que certaines centrales publiques Diesel du Centre et du Sud seront supprimées ou intégrées dans le réseau interconnecté.

PRODUCTION D'ELECTRICITE EN 1971

TYPES DE CENTRALES	PRODUCTION (en 1.000 Kwh)	
	1960	1971
— Centrales thermiques.....	226.973	800.000
— Centrales hydrauliques...	46.784	100.000
— Centrales minières.....	19.257	—
TOTAUX.....	293.014	900.000

L'extension du réseau interconnecté visera à relier les centrales du Nord à la Centrale nouvelle qui sera installée au Sud et à opérer le bouclage de l'ensemble du réseau interconnecté.

A cette fin, il y aura lieu d'établir les lignes suivantes :

— Liaison Centrale Goulette-Centrale Sud.

— Liaison Centrale Sud-Centrales hydro-électriques.

Ces liaisons permettront d'assurer plus de souplesse à l'exploitation et d'éviter l'installation de réserves à chaque centrale de production.

Le réseau de distribution devra être également étendu et amélioré pour réduire au maximum les pertes en lignes et réduire ainsi le prix de vente de l'énergie électrique.

Le montant global des investissements nécessaires à la réalisation de ces projets s'élève à 30 millions de Dinars.

Ces investissements se décomposent comme suit :

PROJETS	COUT (en 1.000 Dinars)
Centrale de La Goulette.....	16.000
Centrale Sud.....	14.000
Lignes à créer.....	
TOTAL.....	30.000

Il y a lieu de signaler également que l'électrification des centres secondaires nécessitera au cours de la décennie, un investissement de 2.500.000 Dinars.

CHAPITRE DEUX

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

L'établissement du « modèle de développement » pour la période 1962-1971 a été réalisé en fonction des deux objectifs fondamentaux suivants :

— Augmentation importante de la production nationale, avec un taux moyen annuel d'accroissement de 6 %.

— Relèvement du niveau de vie des couches les plus défavorisées de la population : le pouvoir d'achat de chaque Tunisien doit être de 45 Dinars minimum.

Pour atteindre ces objectifs, l'économie tunisienne doit tirer profit de tout son potentiel productif, ce qui suppose un développement harmonieux et équilibré.

Or, l'agriculture, en l'état actuel des choses, se caractérise par la juxtaposition de deux secteurs de production au développement assymétrique et par des conditions physiques défavorables, mettant les spéculations rurales à la limite de la rentabilité. Il en résulte un volume du Revenu Agricole insuffisant par rapport à la population vivant du travail de la terre.

De ce fait, la modernisation de l'agriculture dans le cadre d'une économie diversifiée et en voie de développement nécessite la réalisation des objectifs suivants :

1° Intégration du secteur traditionnel dans un secteur moderne, lui-même rénové. Cette unité de l'agriculture dans le développement doit permettre la réalisation des buts suivants :

— Tendre à satisfaire la consommation intérieure;
— Améliorer la balance commerciale;
— Développer pour le secteur industriel la vente et l'achat des produits de la terre.

2° Elévation du volume et du niveau de l'emploi. Ce qui aura pour conséquence :

— d'augmenter le nombre d'heures de travail, consacrées à l'agriculture;
— de spécialiser la main-d'œuvre;
— de valoriser l'emploi agricole.

La réalisation de ces deux objectifs principaux appelle des choix qui conditionnent le développement rapide de la production agricole et au moindre coût.

Il est évident que si l'on maintient les structures actuelles, une augmentation de la production agricole, telle qu'elle est prescrite, pourrait être éventuellement atteinte, mais à long terme et à un coût élevé, sans toutefois que les objectifs, définis plus haut, puissent être réalisés.

Il apparaît donc nécessaire de faire intervenir un certain nombre « d'accélérateurs du développement » pour la réalisation rapide des objectifs de production et de revenu retenus.

Les accélérateurs du développement

Un certain nombre d'actions a été retenu. Il s'agit de :

— La coopération.
— La gestion des terres rachetées,
— La Reconstitution de la fertilité des terres (C. E. S., engrais, travail du sol),
— La formation des cadres,
— La diversification et la spécialisation culturale,
— Le développement de la mécanisation.

Il est inutile de revenir sur les deux premières actions qui ont été développées dans le chapitre réservé aux réformes de structure.

L'augmentation de la fertilité des sols

La conservation du patrimoine foncier national exige des travaux importants pour la retention des eaux superficielles et la protection des sols contre l'érosion éolienne et des eaux de surface, ainsi que la reconstitution des forêts tunisiennes.

Les travaux doivent porter sur 400.000 hectares de tabias et 234.000 hectares de travaux semi-culturaux de protection.

Leur coût est évalué à 20.000.000 de Dinars.

En outre, il est prévu le reboisement de 100.000 hectares de massifs forestiers dans le Nord et le Centre du pays, et 10.000 hectares dans le Sud.

Enfin, il est prévu des travaux d'assainissement pour un montant de 6 millions de Dinars.

La reconstitution de la fertilité des terres sera obtenue par l'introduction, dans l'assolement de cultures fourragères, de légumineuses alimentaires et d'engrais verts, et d'une façon générale, par tous les moyens culturaux enrichissant le sol en matière organique.

En outre, l'utilisation des engrais minéraux permettra une économie de l'humus des terres, tout en augmentant les rendements à l'hectare.

L'adaptation de systèmes culturaux par type de spéculation et par région, tout en répondant à l'objectif majeur de la production, doit maintenir l'équilibre agronomique et écologique de la fertilité des sols.

La formation des cadres

La modernisation de l'agriculture doit nécessiter la mobilisation de :

— 940 ingénieurs;
— 3.846 moniteurs,
— 3.725 gérants de coopératives (niveau de moniteur).

Il est essentiel que les cadres soient formés en fonction des besoins et notamment des spécialisations culturales auxquels ils sont destinés. C'est ainsi que pour la partie agronomique, la formation par des écoles locales est, dans l'ensemble, à préférer à la formation étrangère. Toutefois, l'enseignement spécialisé pourra être favorablement dispensé à l'étranger.

L'adaptation des programmes doit être réalisée à tous les niveaux de l'enseignement, en fonction des besoins. En outre, des stages de perfectionnement devront être organisés.

La diversification culturale

Elle porte beaucoup plus sur l'extension à donner à des spéculations peu développées jusqu'alors, qu'à l'introduction de nouvelles espèces culturales.

C'est ainsi que les cultures maraîchères et arbustives de primeurs, le maraîchage pour les besoins industriels, l'arboriculture et l'élevage prendront une extension accrue pour éviter la perpétuation de la situation actuelle, caractérisée par une monoculture céréalière ou oléicole, soumise aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des marchés.

Cette diversification aura pour effets principaux :
— La conservation des équilibres agronomiques,
— L'élargissement de l'éventail des ressources,
— L'augmentation du volume de l'emploi et son étalement sur l'année agricole,
— L'amélioration des terres de l'échange, ainsi qu'une meilleure diversification du spectre des exportations.

L'organisation de la structure du crédit et l'accroissement de son volume

La modernisation de l'agriculture et sa diversification ne peuvent se réaliser sans une refonte de la structure actuelle du crédit et l'accroissement des fonds mis à la disposition des agriculteurs.

Le faible volume du crédit à court terme et des crédits de campagne, le fait qu'ils ne concernent que les exploitants offrant des garânties, est une des causes majeures du sous-développement de l'agriculture.

Il en résulte l'impérieuse nécessité de refondre la structure du crédit et d'augmenter les disponibilités offertes aux agriculteurs.

La réorganisation du court terme doit tendre à créer deux sources de financement autonomes :

1° Une banque coopérative alimentant le secteur coopératif et disposant d'un fonds de trésorerie très important se renouvelant en fin de campagne.

2° La Banque Nationale Agricole accordant des crédits de campagne aux agriculteurs offrant des garanties.

La réalisation des programmes de plantation, l'aménagement des parcelles irriguées destinées aux maraîchages, le développement de l'élevage de rente et la mécanisation exigent des investissements massifs à moyen et long terme pour l'ensemble de l'agriculture.

Cet accroissement des besoins financiers remboursables sur plusieurs années, nécessite l'augmentation des crédits alimentant le « Fonds Spécial Agricole » de la B.N.A. et affectés aux investissements agricoles.

Par ailleurs, les programmes de mise en valeur prévus (C.E.S.; reboisement, construction de barrages et aménagement de périmètres irrigués, construction d'écoles d'agriculture, etc...) et incombant à l'Etat doivent se répercuter sur les investissements dans le sens d'une augmentation de leur volume et d'une meilleure sélectivité.

La mécanisation

La réalisation des objectifs fixés à l'Agriculture pour les dix années à venir, nécessite la mise à sa disposition d'une puissance de traction qui peut être fournie par le cheptel vif ou mort.

Les besoins en traction ont été chiffrés pour 1962 et 1971 et exprimés, pour la facilité de la comparaison en unités de tracteurs de différentes catégories, selon la nature des travaux auxquels ils sont destinés.

Le tableau suivant fait ressortir l'ensemble de ces besoins exprimés en unités de tracteurs.

CATEGORIES de tracteurs	NOMBRE de tracteurs pour 1962	NOMBRE de tracteurs pour 1971
160 CV.	93	93
110 à 120 CV.	215	215
50 à 60 CV.	1.460	2.600
45 CV.	2.600	5.200
30 à 40 CV.	12.965	9.800
TOTAL.....	17.333	17.908

D'après les inventaires établis par la S.E.R.E.S.A. pour la période 1949 à 1959, le cheptel vif serait de :

— 35.700 bœufs.
— 76.400 chevaux.
— 49.000 mulets.
— 107.000 chameaux.

Selon le Service de l'Elevage, le recensement des équidés serait valable, par contre il y aurait 50.000 méchias de bovins (100.000 bœufs) et 200.000 chameaux.

Il y a lieu de tenir compte que seuls les bovins sont utilisés totalement pour la traction des instruments de culture. Par contre, une partie très élevée des équidés et des camilidés est utilisée pour les transports de personnes et de produits à l'extérieur de l'exploitation.

En tenant compte de l'avis de personnes qualifiées dans l'agriculture, il a été admis que la puissance de traction animale des instruments de culture serait en 1962 de :

— 50.000 méchias de bovins,
— 30.000 mulets.
— 15.000 chevaux.
— 50.000 chameaux.

Ces chiffres sont pondérés : ils expriment le plein emploi de bêtes travaillant pendant 150 jours par an.

La puissance de travail de ce cheptel a été évaluée à 7.100 tracteurs de 30 à 40 CV.

Les besoins réels en tracteurs en 1962 devraient être de 10.200 tracteurs des différentes catégories, dont 5.860 tracteurs de 30 à 40 CV.

Or, l'ensemble des tracteurs ayant moins de 6 ans d'âge s'établit à 2.700 unités de différentes catégories pour l'ensemble des secteurs de l'économie.

Le nombre total de tracteurs immatriculés en Tunisie depuis 1940 est de l'ordre de 12.000. En tenant compte des tracteurs usagés devant être réformés, on peut admettre une utilisation maxima de 3.000 tracteurs dans l'agriculture soit 6.000.000 heures.

Le déficit actuel de la puissance de traction agricole en Tunisie serait de l'ordre de 7.000 tracteurs, ce qui explique en partie la faiblesse et la regression des rendements de l'agriculture tunisienne.

En 1971, les besoins de la Tunisie, s'élèveront à 17.900 tracteurs, dont 9.800 unités correspondant à des tracteurs de 30 à 40 CV. ou leur équivalent.

Seule cette dernière catégorie peut être remplacée par le cheptel vif.

Exprimés en bovins par exemple, ces 9.800 tracteurs de 30 à 40 CV. correspondraient à 196.000 méchias ou 322.000 bœufs.

L'alimentation de ces bœufs nécessiterait 980 millions d'unités fourragères, soit plus de la moitié de la production fourragère tunisienne en 1971. Si l'on tient compte de l'alimentation des animaux de transport, il resterait à peine le quart des disponibilités locales fourragères pour la production de rente.

Or, l'utilisation totale des unités fourragères pour la production des viandes et du lait n'arrive pas à satisfaire l'ensemble des besoins prévisibles de la population locale.

En outre, l'utilisation de la traction animale amènerait une réduction de la production céréalière attendue de l'ordre du quart, avec un prix de revient au quintal plus élevé.

Le choix serait donc le suivant : importation soit de tracteurs de 30 à 40 CV. (biens d'équipement, soit de produits du règne animal (biens de consommation).

Dans le cas d'importation totale du matériel d'équipement et des carburants et lubrifiants correspondants, le coût annuel s'élèverait à 9 millions de Dinars.

Or, il est prévu l'installation d'une raffinerie de pétrole qui doit traiter le mazout brut et les lubrifiants. Par ailleurs, l'installation envisagée d'une chaîne de montage de tracteurs doit permettre l'assemblage des tracteurs et la fabrication sur place d'une partie des pièces détachées et du matériel agricole. Dans ce cas, il y aurait une diminution du coût des importations qui s'établiraient annuellement à environ 4.400.000 Dinars.

Dans l'hypothèse inverse, il y aurait lieu d'importer pour 13.000.000 Dinars de viande et de produits laitiers.

La mécanisation apparaît de ce fait comme hautement souhaitable, tant par l'augmentation de production agricole qu'elle occasionne pour l'amélioration de la balance commerciale, que par le potentiel qu'elle dégage pour assurer la création d'industries locales.

Il est bon de souligner que cette mécanisation ne se traduira pas par une baisse de l'emploi, puisque son utilisation permettra parallèlement le développement de l'élevage de rente absorbant pratiquement autant de main-d'œuvre, mais plus spécialisée, donc mieux rétribuée. Or, il se trouve que le revenu minimum de 50 Dinars par personne ne peut s'accomoder avec le salaire d'une main-d'œuvre non spécialisée.

Il en résulte donc le maintien du nombre total des journées d'emploi dans l'agriculture, avec un salaire plus élevé et la création d'emplois nouveaux dans l'industrie.

Ce choix de mécanisation se traduit par la suppression en 1971 des 50.000 méchias.

L'extension de la mécanisation se fera à titre principal dans le cadre du développement de la coopération à l'échelle de la production.

Cette extension pose le problème de la réorganisation de l'Office de Motoculture.

Certaines attributions doivent, au courant de la décennie, passer progressivement au secteur coopératif au fur et à mesure de son développement.

Par contre, certaines actions resteraient, pour une longue période, du ressort de l'Office.

Dans cet ordre d'idées, le secteur coopératif pourrait diriger au cours de la décennie :

1° la petite motoculture pour la conduite des travaux culturaux agricoles.

2° la centralisation et la vente des produits nécessaires à l'agriculture, tels que les engrais, produits antiparasitaires et autres. Cette centralisation doit se réaliser au niveau de la fédération des coopératives à l'échelon central, et de l'union des coopératives au niveau régional.

Par contre, il est prévisible qu'un certain nombre d'attributs resteront du ressort de l'Office pour une longue période.

Il en est de même de la gestion des ateliers régionaux et de l'atelier central, dont l'activité tendra à se développer parallèlement à l'extension de la mécanisation.

Cette extension du parc mécanique nécessite la formation de conducteurs, mécaniciens d'exploitation et mécaniciens de grosses réparations que, seul, l'Office peut former et perfectionner dans ses centres régionaux de mécanique.

Il est utile de signaler l'importance de ce rôle de formation : il conditionne le développement rationnel de la motoculture agricole.

∴

Compte tenu de ces principes généraux, le présent chapitre traitera de la production agricole dans cinq sections consacrées à chacune des spéculations et de la production du secteur de la pêche dans une sixième section.

SECTION I. — L'arboriculture fruitière

Compte tenu des délais qui interviennent entre la plantation et l'entrée en production des arbres fruitiers, les plantations effectuées à partir de 1962 n'auront qu'un effet encore limité sur le niveau de la production agricole de 1971.

On pourrait se contenter d'évaluer cette production à partir des arbres actuellement en place. Toutefois, l'équilibre entre production et consommation ne nous intéresse pas seulement pour 1971, puisque le Plan doit être le début d'une ère de développement. Il faut donc dès maintenant songer aux plantations qui seront effectuées entre 1962 et 1971 pour assurer la continuité de l'œuvre à entreprendre. En outre, ces plantations exigeront d'importants moyens techniques et financiers tout en fournissant du travail à une main-d'œuvre nombreuse, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, les surfaces qui seront ainsi utilisées seront par là même, soustraites aux autres spéculations, et il faudra en tenir compte. Il convient en conséquence, d'établir une prévision à long terme comportant un programme de plantations pour la période 1962-1971.

— Pour cela, il faut d'abord considérer les possibilités naturelles.

Les études de la S.E.R.E.S.A. ont abouti à une évaluation des surfaces disponibles pour les plantations arbustives en 1958. Quoique très approximative, cette évaluation n'en est pas moins la meilleure dont nous disposons à ce jour. Le tableau I indique la répartition de ces surfaces.

Il est théoriquement possible d'envisager de planter en quelques années la totalité de ces surfaces, soit plus d'un million d'hectares. Toutefois, un rapide examen des freins au développement de l'arboriculture met en évidence le caractère chimérique d'un tel programme, du moins pour une période aussi courte. Le moindre de ces freins n'est pas l'absence de débouchés susceptibles d'absorber les énormes excédents de production qui résulteraient de plantations aussi massives. Or, en prenant cette hypothèse comme base de travail, on devrait envisager une réduction des terres labourables et de la production céréalière; on tomberait alors dans l'arbitraire pur et toutes les prévisions réalisées sur cette base se réduiraient à un jeu de l'esprit : tel n'est pas le but ici poursuivi.

Afin d'éviter cet écueil, on a choisi une prévision plus réaliste — bien que volontairement optimiste — des possibilités d'avenir.

Cette prévision tient compte, en certains cas, des obstacles naturels qui limitent le développement de certaines espèces.

Dans les autres cas, elle est établie de façon à définir un plafond susceptible d'être atteint — mais non dépassé — compte tenu des débouchés possibles.

Dans la définition de ce plafond, des considérations liées aux conditions du milieu naturel, ont conduit à limiter les surfaces réservées à l'*amandier*, au *pêcher*, au *prunier*, aux *agrumes*, au *pommier* et au *poirier*.

Par ailleurs, le problème des débouchés dont les données, à peine esquissées ici, devront être précisées ultérieurement, a été déterminant pour les autres espèces dont les possibilités de développement sont globalement représentées par le solde des terres plantables en 1961 moins les surfaces prévues pour les espèces de la première catégorie, soit :

— 517.000 hectares dans le Nord,
— 467.000 hectares dans le Centre et le Sud.

En ce qui concerne les *abricots tardifs*, les prévisions de consommation pour l'Europe Occidentale laissent entrevoir pour 1978 une demande supplémentaire de 80.000 tonnes, si le rythme actuel de progression de la consommation se maintient. Toutefois, ces 80.000 tonnes représentent la production de moins de 30.000 hectares avec les rendements obtenus en Tunisie. La concurrence étant par ailleurs particulièrement âpre, même si l'on tient compte de l'augmentation de la consommation intérieure (7.000 tonnes en 1957), il paraît raisonnable de limiter les plantations de la période 1962-1971 à 15.000 hectares, dont 10.000 en sec dans le Nord et 5.000 dans le Centre, surtout en irrigué.

Pour les *abricots précoces*, la Tunisie a la chance de posséder une variété précoce (mai, début juin) et particulièrement appréciée : l'Amor Leuch, qui ne se trouve nulle part dans les pays méditerranéens, les conditions satisfaisantes pour sa croissance en dehors de la région qui s'étend de Sousse à Gabès.

Il semble possible de planter 10.000 hectares d'Amor Leuch, correspondant à une production de 20.000 tonnes, sur le littoral, du Sahel à Gabès.

Pour les *olives de table* : Cette spéculation est bien adaptée à certains secteurs du Nord, 10.000 hectares supplémentaires ont été prévus. Cette prévision tient compte de l'augmentation de la consommation intérieure (la Tunisie est actuellement importatrice) et de l'expansion des débouchés extérieurs (U.S.A.- Europe Occidentale).

Pour les *olives à huile* : La prévision se fonde :

a) sur un élargissement du marché intérieur dû à la croissance démographique, d'une part : + 160 % entre 1960 et 1985, à l'amélioration du niveau de vie des ruraux comme des citadins (minimum de 50 Dinars par tête), d'autre part. Ce qui ferait passer la consommation de 45.000 tonnes à 115.000 tonnes (chiffre arrondi).

b) sur des possibilités d'exportation accrues, moyennant :

— une politique de stockage rationnelle,
— la création de « labels » garantissant une qualité constante et donnant à l'huile tunisienne une personnalité commerciale,
— une publicité bien organisée, fondée sur les découvertes récentes de la diététique,
— une politique d'organisation des marchés, par l'accord des différents exportateurs.

Le chiffre d'exportation de 70.000 tonnes, déjà atteint en 1959, pourrait s'élever jusqu'à une moyenne de 85 à 95.000 tonnes en 1985.

Ces éléments permettent de fixer pour 1985 un objectif de production moyenne de 200.000 tonnes.

La production actuelle représente environ 75.000 tonnes.

La production supplémentaire à attendre des jeunes arbres recensés en 1956, des plantations effectuées en 1959 et 1961, atteindra environ 38.000 tonnes en 1971 et 42.000 tonnes en 1985.

Toutefois, il faut tenir compte :

— d'une réduction de production dans la région sfaxienne par suite de l'arrachage des olivettes insuffisamment productives (10.000 tonnes en 1971 — 14.000 tonnes en 1985).
— d'une augmentation des rendements dans les sahels de Sfax et de Sousse grâce à une amélioration des techniques (7.000 tonnes en 1971 — 27.000 tonnes en 1985).

En conséquence, la production d'huile en 1971 peut être évaluée à 110.000 tonnes.

La production d'huile en 1985 comprendra, outre les éléments ci-dessus, le rendement des nouvelles plantations à effectuer entre 1962 et 1971, soit 80.000 tonnes; elle peut être évaluée au total à 210.000 tonnes, soit un excédent de 10.000 tonnes qui pourrait intervenir dans la régularisation des exportations inter-annuelles.

Pour la *vigne* : Il est supposé ici qu'aucun changement n'intervient d'ici 1971 dans la production. On intensifiera la recherche de variétés de raisins de table exportables ainsi que des variétés de raisins pour le séchage.

Pour le *palmier-dattier :*

— *Deglat Ennour* : On admet le triplement de la production actuelle sur les surfaces existantes par l'obtention d'un rendement de 8 tonnes/ha., et la plantation de 1.000 hectares nouveaux entrant en production d'ici 1985, soit :

Surface actuelle :2.250 ha.

Production actuelle : 6.000 tonnes.

Surface future : 3.250 ha.

Production en 1971 : 18.000 tonnes.

Production en 1985 : 26.000 tonnes.

— *Alig* : Par la rationalisation des densités (éclaircissage) et la plantation de 500 ha. nouveaux (Seldja), la production s'élèvera en 1971 à 160.000 tonnes et à 166.000 tonnes en 1985.

Moyennant un investissement global de 49.000.000 de Dinars, soit :

— *Arboriculture irriguée :*

matériel agricole..... 500.000 Dinars

travaux de premier établissement..... 7.200.000 Dinars

— *Arboriculture en sec :*

travaux de premier établissement..... 41.300.000 Dinars

on obtiendra une production se ventilant comme suit (en Dinars et aux prix constants à la production de 1957) :

PRODUITS	PRODUCTION totale	CONSOMMATION finale	CONSOMMATION intermédiaire	EXPORTATION	IMPORTATION
Agrumes.....	4.500.000	1.700.000	50.000	2.750.000	—
Raisins de table....	1.500.000	1.000.000	—	500.000	—
Raisins de cuve....	4.900.000	—	4.900.000	—	—
Dattes.....	5.900.000	3.400.000	—	2.500.000	—
Olives de table....	900.000	600.000	—	300.000	—
Olives à huile.....	25.200.000	—	25.200.000	—	—
Abricots précoces...	160.000	12.000	—	148.000	—
Abricots tardifs....	2.160.000	400.000	1.228.000	532.000	—
Pêchers précoces....	800.000	160.000	—	640.000	—
Pêchers tardifs.....	4.028.000	3.627.000	401.000	—	—
Amandiers.....	326.000	131.000	130.000	65.000	—
Autres fruits.....	5.226.000	5.040.000	186.000	—	—

Enfin, il convient de signaler que les amortissements au cours des dix prochaines années s'élèveront à 7.500.000 Dinars et seront constitués essentiellement par le renouvellement du matériel agricole.

TABLEAU I

REPARTITION DES TERRES PLANTABLES EN 1958

(d'après la S. E. R. E. S. A.)

REGIONS	PLAINES	COLLINES	MON-TAGNES	IRRIGA-TION	TOTAL
01.....	--	5.000	4.000	3.000	12.000
02.....	30.000	20.000	4.000	4.000	58.000
03.....	25.000	72.000	—	3.000	100.000
04.....	100.000	200.000	65.000	5.000	370.000
TOTAL Nord....	155.000	297.000	73.000	15.000	540.000
Plantations 58-60...	—	—	—	—	29.000
SOLDE.....	—	—	—	—	521.000
05.....	30.000	—	—	—	30.000
06.....	130.000	—	—	—	130.000
07.....	150.000	—	—	—	150.000
08.....	110.000	—	—	—	110.000
09.....	50.000	—	—	—	50.000
10.....	16.000	—	—	—	16.000
11.....	0	—	—	—	0
TOTAL Centre et Sud.....	486.000	—	—	—	486.000
Plantations 58-60....	—	—	—	—	45.900
SOLDE.....	—	—	—	—	465.000

TABLEAU II

POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT DES PLANTATIONS DE 1962 A 1970

(en hectares)

ESPECES	NORD	CENTRE et Sud	TOTAL
Amandier	2.000	28.000	30.000
Pêcher : tardif	1.000	1.000	2.000
précoce	5.000	—	5.000
Prunier	3.000	—	3.000
Figuier	3.000	15.000	18.000
Agrumes	3.000	—	3.000
Pommier et poirier	1.000	—	1.000
Olivier : à huile	125.000	200.000	325.000
à olives de table	10.000	—	10.000
Abricotier : tardif	10.000	5.000	15.000
précoce	—	5.000	5.000
Pistachier	—	10.000	10.000
Palmier : Deglat Ennour	—	1.000	1.000
Alig	—	500	500
TOTAL	163.000	265.500	428.500
Solde des terres plantables en 1970	358.000	199.500	557.500
Chiffres arrondis	360.000	200.000	560.000

TABLEAU III

PREVISIONS DE PRODUCTION POUR 1971 (en tonnes)

ESPECES	ZONE	PRODUCTION actuelle	JEUNES plantations	PLANTATIONS futures	AMELIORATION des rendements	ARRACHAGE	SOLDE arrondi
Olivier à huile...	Nord.....		16.600	—	—	—	—
	Centre et Sud..		21.900	—	7.000	10.000	—
	TOTAL....	75.000	38.500	—	7.000	10.000	110.000
Olivier de table...	Nord.....	1.000 à 2.000	120	—	—	—	1.000 à 2.000
Abricotier tardif..	Nord.....	—	4.000	400	—	—	—
	Centre et Sud..	—	17.000	600	—	—	—
	TOTAL....	8.000	21.000	1.000	—	—	30.000
Abricotier précoce.	Centre et Sud..	faible	—	1.500	—	—	2.000
Amandier.....	TOTAL....	6.000	1.200	—	—	—	7.200
prunier.....	Nord.....	5.000	5.000	—	—	—	10.000
Figuier commun..	TOTAL....	60.000	—	—	—	—	60.000
Palmier « Deglat ».	Sud.....	6.000	—	—	12.000	—	18.000
Palmier « Alig »...	Sud.....	—	—	—	—	—	160.000
Figuier de sèchage.	Nord.....	—	—	—	—	—	—
	Centre et Sud..	nulle	150	—	—	—	150
Pêcher précoce...	Nord.....	faible	—	—	—	—	faible
Pêcher tardif.....	Nord.....	—	6.000	5.000	—	—	—
	Centre et Sud..	—	16.500	5.000	—	—	—
	TOTAL....	65.000	22.500	10.000	—	—	97.000
Pommier.....	Nord.....	—	15.000	2.000	—	—	—
	Centre et Sud..	—	3.000	—	—	—	—
	TOTAL....	5.700	18.000	2.000	—	—	25.000
Poirier.....	Nord.....	—	1.500	500	—	—	—
	Centre et Sud .	—	300	—	—	—	—
	TOTAL....	1.700	1.800	500	—	—	3.000
Cerisier.....	Nord.....	faible	2.000	—	—	—	2.000

N.-B. — Le Nord englobe les Gouvernorats de Tunis, Grombalia, Bizerte, Béja, Souk-El-Arba et Le Kef. Le Centre et le Sud, le reste du pays.

TABLEAU IV

PREVISIONS DE PRODUCTION POUR 1985 (en tonnes)

ESPECES	ZONE	PRODUCTION 1970	JEUNES plantations	PLANTATIONS futures	AMELIORATION des rendements	ARRACHAGES	SOLDE arrondi
Olivier à huile....	Nord.....	—	—	50.000	30.000	—	—
	Centre et Sud..	—	3.300	30.000	15.000	4.000	—
	TOTAL....	110.000	3.300	80.000	45.000	4.000	235.000
Olivier de table...	Nord.....	1.000 à 2.000	—	30.000	—	—	32.000
Abricotier tardif..	Nord.....	—	—	25.000	—	—	—
	Centre et Sud..	—	—	25.000	—	—	—
	TOTAL....	30.000	—	50.000	—	—	80.000
Abricotier précoce.	Centre et Sud..	2.000	—	10.000	—	—	12.000
Amandier.....	Centre et Sud..	7.000	—	6.000	—	—	13.000
Prunier.....	Nord.....	10.000	—	15.000	—	—	25.000
Palmier « Deglat ».	Sud.....	18.000	—	6.000	—	—	24.000
Palmier « Alig »..	Sud.....	160.000	—	6.000	—	—	166.000
Figuier commun..		60.000	14.000	15.000	—	—	90.000
Figuier de sèchage.	Nord.....	150	—	1.500	—	—	1.650
Pêcher précoce....	Nord.....	faible	—	50.000	—	—	50:000
Pêcher tardif.....	Nord.....	—	—	10.000	—	7.000	—
	Centre et Sud..	—	—	10.000	—	—	—
	TOTAL....	97.000	—	20.000	—	7.000	110.000
Pommier.....	Nord.....	—	—	—	—	—	—
	Centre et Sud..	—	—	—	—	3.000	—
	TOTAL....	28.000	—	—	—	3.000	25.000
Poirier.....	Nord.....	—	—	1.000	—	—	—
	Centre et Sud..	—	—	—	—	—	—
	TOTAL....	3.000	—	1.000	—	—	4.000
Cerisier.....	Nord.....	faible	—	15.000	—	—	15.000

TABLEAU V

REPARTITION, PAR GOUVERNORAT, DU PROGRAMME DE PLANTATION 1962-71

(en hectares)

Gouvernorats du Nord

	ABRICOTIER tardif	AMANDIER	PECHER tardif	OLIVES de table	PECHER précoce	PRUNIER	FIGUIER (séchage)	AGRUMES	POMMIER Poirier	OLIVES à huile	DIVERS	TOTAL
Souk-El-Arba.....	1.000			1.000		500	1.500	250	500	15.000	4.000	23.750
Béja.....	4.000	1.000	400	2.000		500	800	250		25.000	1.000	34.950
Bizerte.....				1.500	1.000		700	500		10.000	500	14.200
Tunis.....	2.000	1.000	400	3.000	1.500			650		35.000	500	44.050
Cap Bon.....	1.000			1.500	2 500			1.000		15.000	1.000	22.000
Le Kef.....	2.000		200	1.000		2.000			500	25.000	3.000	33.700
TOTAL....	10.000	2.000	1.000	10.000	5.000	3.000	3.000	2.650	1.000	125.000	10.000	172.650

TABLEAU V (Suite)

REPARTITION, PAR GOUVERNORAT, DU PROGRAMME DE PLANTATION 1962-71

(en hectares)

Gouvernorats du Centre et du Sud

	AMAN-DIER	PECHER tardif	FIGUIER	OLIVIER à huile	ABRICO-TIER tardif	ABRICO-TIER précoce	PISTA-CHIER	PALMIER Deglat	PALMIER Alig	TOTAL
Kairouan...	6.000	200	3.000	45.000	2.000	—	—	—	—	56.200
Sousse.....	6.000	—	2.000	45.000	—	3.000	—	—	—	56.200
Sfax.....	6.000	—	2.000	10.000	—	2.000	—	—	—	20.000
Gafsa.....	6.000	200	2.000	40.000	1.000	—	5.000	500	500	55.200
Kasserine...	4.000	600	1.000	30.000	2.000	—	5.000	—	—	42.600
Gabès.....	—	—	3.000	20.000	—	—	—	300	—	23.300
Médenine...	—	—	2.000	10.000	—	—	—	200	—	12.200
TOTAL...	28.000	1.000	15.000	200.000	5.000	5.000	10.000	1.000	500	265.700

TABLEAU VI

PREVISIONS DE CONSOMMATION INTERIEURE D'HUILE D'OLIVE

avec un revenu minimum de 50 Dinars par tête

(d'après les enquêtes de la S. E. R. E. S. A.)

REGIONS SERESA	AUGMENTATION moyenne par tête	POPULATION rurale	AUGMENTATION totale
01	5 kg. 2	150.000	780
02	6 kg. 4	220.000	1.408
03	10 kg. 7	350.000	3.745
04	6 kg. 1	480.000	2.928
05	4 kg.	295.000	1.180
06	14 kg.	160.000	2.240
07	7 kg. 9	140.000	1.106
08	8 kg. 2	150.000	1.230
09	5 kg. 1	250.000	1.275
10	10 kg. 8	300.000	3.240
11	11 kg. 2	90.000	1.008
TOTAL de la Tunisie	7 kg. 8	2.585.000	20.140
Valeur arrondie			20.000

SECTION II. — Les cultures maraîchères

I. — Situation actuelle

Aucun élément statistique n'est disponible qui permette de déterminer les surfaces et la production réelle des cultures maraîchères en Tunisie. Par l'exploitation des déclarations d'impôts directs différenciant : tomates, piments, artichauts, pommes de terre et cultures diverses, on obtient une superficie totale de 14.490 hectares. Cest chiffres sont largement inférieurs à la réalité, ne serait-ce que parce qu'ils sont anciens et ne comportent pas toutes les espèces. Un redressement a pu être effectué dans certains cas, soit à partir de la production connue de certaines légumes, soit en se fondant sur des évaluations de techniciens connaissant l'ensemble du territoire tunisien. Les résultats sont consignés dans le tableau I donnant, par Gouvernorat, la répartition des surfaces vraisemblablement occupées par les cultures maraîchères les plus importantes.

La situation actuelle se caractérise par des productions en légumes insuffisantes à satisfaire les besoins de consommation (toutes les enquêtes nutritionnelles révèlent les insuffisances de consommation de légumes verts et de vitamines), par des rendements moyens peu élevés et par de grandes irrégularités dans la production et les prix des espèces cultivées.

II. — Prévisions

Le développement de la production peut être envisagé à la fois par l'augmentation des rendements actuels, la réorientation de certaines spéculations existantes et par l'extension des surfaces consacrées au maraîchage. Trois objectifs fondamentaux nous ont guidés dans ce travail :

L'approvisionnement satisfaisant du marché intérieur en légumes frais et en produits transformés,

— L'exportation de produits frais en primeurs,

— L'exportation de produits transformés de haute qualité.

L'amélioration des cultures existantes déjà amorcée peut être obtenue par la diffusion de variétés productives, répondant qualitativement à l'objectif de la culture (consommation intérieure en frais, exportation ou transformation), de meilleures techniques surtout en matière de fertilisation, de protection contre les parasites et ennemis végétaux et de conditionnement des fruits. Les rendements moyens indiqués dans le tableau ne sont pas maxima, mais tiennent compte de l'inégalité inévitable dans l'évolution des maraîchers; dans une 2e étape, ils peuvent pour la plupart être améliorés dans de notables proportions.

L'extension des surfaces maraîchères est essentiellement fonction des nouvelles possibilités d'irrigation. Toutefois, la culture sèche n'est pas complètement à éliminer et peut être augmentée pour les besoins de la consommation à la ferme mais non pour ceux de la commercialisation, en raison des faibles rendements moyens escomptés.

Un inventaire des possibilités d'extension des périmètres irrigués a été effectué; des créations nouvelles de périmètres irrigués ont été prévues : dans les dunes du Nord; dans la région de l'Ichkeul et du Lac de Bizerte (barrages), de Raf-Raf, de Khlédia-Mornag, d'El Haouaria, de Korba-Nabeul, de Sbikha et Sahel Côtier (Nebhana), de Sfax, de Siliana, de Kairouan et Kasserine.

L'utilisation de ressources d'eaux mises en service, est à prévoir essentiellement à Ouchtata (Gouvernorat de Béja), à la Medjerdah, à Kairouan. Une reconversion culturale pour une meilleure utilisation des eaux a été envisagée dans les oasis du Sud.

Pour déterminer les surfaces à réserver annuellement aux cultures maraîchères, un plan d'assolement pour les principales régions a été établi. Au total, l'extension maraîchère irriguée peut se faire sur plus de 22.000 hectares. L'effet de développement portera la production maraîchère à 750.000 tonnes environ en 1971, représentant une valeur brute de 13.850.000 Dinars, une valeur nette de 2.260.000 Dinars et la distribution de 4.000.000 de Dinars de salaires annuels (soit une augmentation de 400.000 tonnes environ et une valeur limite de l'ordre de 8.500.000 Dinars). Le tableau N° 2 fait ressortir les surfaces, production et valeur limite des différentes espèces. Les tableaux N°s 3 et 4 donnent les augmentations attendues par espèces et Gouvernorat.

Il est à noter que les valeurs ont été calculées sur la base des prix moyens de 1959 et 1960.

Moyennant un investissement total de 12.300.000 Dinars, soit :

— matériel agricole	2.700.000
— travaux de premier établissement	9.600.000

on obtiendra en 1971, les productions suivantes, ainsi que leur utilisation (en Dinars, et en prix à la production de 1957).

	PRODUCTION totale	CONSOMMATION finale	CONSOMMATION intermédiaire	EXPORTATION	IMPORTATION
Artichauts.....	1.300.000	500.000	100.000	700.000	—
Tomates.....	3.300.000	1.300.000	1.400.000	600.000	—
Pommes de terre....	1.000.000	1.700.000	—	—	700.000
Piments.....	1.500.000	1.100.000	300.000	100.000	—
Autres légumes.....	9.200.000	7.300.000	25.000	1.875.000	—
Coton.....	500.000	—	1.800.000	—	1.300.000
Tabac (soufi).....	150.000	—	150.000	—	—
Divers.....	1.500.000	1.500.000	950.000	—	950.000

Il convient de signaler toutefois que les investissements afférents aux travaux d'hydraulique ne sont pas compris dans le montant de 12.300.000 Dinars prévus pour les cultures maraîchères.

TABLEAU I

SURFACES APPROXIMATIVES OCCUPEES PAR LES CULTURES MARAICHERES PAR GOUVERNORAT

SPECULATIONS	BIZERTE	BEJA	SOUK-EL-ARBA	TUNIS	CAP BON	LE KEF	SOUSSE	KAIROUAN	KASSERINE	SFAX	GAFSA	GABES	MEDENINE
Pommes de terre.....	1.300	50	15	25	380	—	30	—	—	—	—	—	—
Tomates.....	650	160	150	1.430	950	40	350	80	50	70	100	190	30
Piments.....	140	110	160	180	2.455	35	335	300	30	50	165	225	15
Artichauts....	120	45	10	600	25	—	—	—	—	—	—	—	—
Petits pois...	250	—	—	500	650	—	100	—	—	—	—	—	—
Haricots.....	50	—	—	50	50	—	30	—	—	—	—	—	—
Cucurbitacées (1).....	300	1.000	200	1.300	500	100	800	200	100	250	100	100	50
Fraisiers.....	100	250	50	80	120	—	—	—	—	—	—	—	—
Asperges....	—	—	—	—	—	—	50	—	—	—	—	20	—
Cultures maraîchères d'hiver													
Irriguées....	150	150	150	785	950	45	150	90	—	50	180	285	15
En sec (1)...	800	600	400	1.200	1.000	300	200	200	200	50	25	15	10
TOTAUX....	3.860	2.365	1.135	6.150	7.080	520	2.045	870	380	470	570	835	120

(1) Evaluation en l'absence de documents d'information.

TABLEAU II

PRODUCTION ET REVENU BRUT COMPARES DES CULTURES MARAICHERES
1961-1971

ESPECES	PRODUCTION maraîchère actuelle 1961				PRODUCTION maraîchère future 1971				ACCROISSEMENT		
	Surface en hectares	Production en tonnes	Prix moyens de la tonne en dinars	Valeur en milliers de dinars (prix 1961)	Surface escomptée en hectares	Rendement moyen	Production en tonnes	Valeur en milliers de dinars (prix 1961)	Surface en hectares	Production en tonnes	Valeur en milliers de dinars
Pommes de terre	1.800	27.000	20	540	4.900	15	73.500	1.470	3.100	46.500	930
Tomates primeur			40		1.200	25	30.000	1.200	1.200	30.000	1.200
Tomates de saison	4.250	55.000	12	660	5.650	25	141.250	1.695	1.400	86.250	1.035
Tomates arrière-saison			40		200	25	5.000	200	200	5.000	200
Piments primeur			100		300	5	1.500	150	300	1.500	150
Piments saison	4.200	37.000	20	740	5.470	12	65.640	1.300	1.270	28.640	560
Piments niora			20		500	20	10.000	200	500	10.000	200
Artichauts	800	8.000	40	320	4.150	10	41.500	1.660	3.350	33.500	1.340
Petits pois	1.500	9.000	40	360	2.850	6	17.100	684	1.350	8.100	324
Haricots	180	720	50	36	1.650	4	6.600	330	1.470	5.880	294
Cucurbitacées primeur			120		1.050	6	6.300	756	1.050	6.300	756
Cucurbitacées de saison	5.000	50.000	10	500	6.300	15	94.500	945	1.300	44.500	445
Fraisiers	600	3.000	60	180	1.060	5	5.300	318	460	2.300	138
Asperges	70	200	100	20	570	3	1.710	171	500	1.510	151
Cultures maraîchères d'hiver :											
Irriguées	3.000	75.000	10	750	9.100	25	227.500	2.275	6.100	152.500	1.525
en sec	5.000	50.000		500	5.000	10	50.000	500	—	—	—
TOTAUX	26.400	314.920		4.606	49.950		777.400	13.854	23.550	462.480	9.248

TABLEAU III

PREVISIONS D'ACCROISSEMENT DES CULTURES MARAICHERES, PAR GOUVERNORAT

(Surfaces en hectares)

SPECULATIONS	BIZERTE	BEJA	SOUK-EL-ARBA	TUNIS	CAP BON	LE KEF	SOUSSE	KAIROUAN	KASSERINE	SFAX	GAFSA	GABES	MEDENINE
Pommes de terre.....	800	40	80	650	650	160	720	—	—	—	—	—	—
Tomates primeur.....	—	—	—	—	200	—	720	—	—	200	—	80	—
Tomates saison.....	400	—	—	650	150	80	—	120	—	—	—	—	—
Tomates arrière-saison.	60	40	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Piments primeur.....	—	—	—	50	250	—	—	—	—	—	—	—	—
Piments saison.....	200	—	—	875	—	70	—	125	—	—	—	—	—
Piments niora	—	—	—	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artichauts...	375	—	—	2.975	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Petits pois...	300	40	90	—	200	—	720	—	—	—	—	—	—
Haricots.....	20	40	90	—	—	—	1.320	—	—	—	—	—	—
Cucurbitacées													
Primeur.....	60	40	90	—	140	—	720	—	—	—	—	—	—
Saison.....	475	—	—	650	150	25	—	—	—	—	—	—	—
Fraisiers.....	200	80	180	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Asperges....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	200	—	300	—
Cultures maraîchères d'hiver													
En irriguées.	925	—	—	4.575	175	80	120	125	50	—	50	—	—
En sec [1]...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX....	3.815	280	630	10.925	1.915	415	4.320	370	50	400	50	380	—

TABLEAU IV

PREVISIONS DE PRODUCTION DES SURFACES NOUVELLES EN CULTURES MARAICHERES, PAR GOUVERNORAT

(en tonnes)

SPECULATIONS	BIZERTE	BEJA	SOUK-EL-ARBA	TUNIS	CAP BON	LE KEF	SOUSSE	KAIROUAN	KASSERINE	SFAX	GAFSA	GABES	MEDENINE
Pommes de terre.....	12.000	600	1.200	9.750	9.750	2.400	10.800	—	—	—	—	—	—
Tomates primeur.....	—	—	—	—	5.000	—	18.000	—	—	5.000	—	2.000	—
Tomates saison.....	8.750	—	—	16.250	3.750	2.000	—	3.000	—	—	—	—	—
Tomates arrière-saison.	1.500	1.000	—	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Piments primeur.....	—	—	—	250	1.250	—	—	—	—	—	—	—	—
Piments saison.....	2.400	—	—	10.500	—	840	—	1.500	—	—	—	—	—
Piments niora	—	—	—	6.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artichauts....	3.750	—	—	29.750	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Petits pois...	1.800	240	540	—	1.200	—	4.320	—	—	—	—	—	—
Haricots.....	80	160	360	—	—	—	5.280	—	—	—	—	—	—
Cucurbitacées													
Primeur.....	360	240	540	—	840	—	4.320	—	—	—	—	—	—
Saison.....	7.125	—	—	9.750	2.250	375	—	—	—	—	—	—	—
Fraisiers.....	1.000	400	900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Asperges....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	600	—	900	—
Cultures maraîchères d'hiver													
En irriguées..	23.125	—	—	114.375	4.375	2.000	3.000	3.125	1.250	—	1.250	—	—
En sec [1]...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SECTION III. — Production fourragère et production animale

La production animale, en Tunisie, est largement déficitaire. Dans les années qui viennent elle devra satisfaire des besoins accrus, par suite de l'augmentation de la population, d'une part, et de l'élévation des niveaux de vie d'autre part. En tenant compte de ces éléments, les prévisions visent sinon à combler, du moins à réduire à un niveau acceptable les déficits en produits animaux : viande, lait, beurre, frômage.

Le développement de la production animale est fonction du développement des ressources fourragères, lesquelles doivent être valorisées au meilleur prix par des animaux sélectionnés.

Production fourragère

Les prévisions en matière de production fourragère susceptible d'être obtenue en 1971 tiennent compte des éléments suivants :

A. — Dans le Nord

— Suppression de la jachère et remplacement par des cultures fourragères, des légumineuses à graines ou des engrais verts.

— Transformation de certaines terres labourables en prairies sur les pentes fortes ou dans les plaines inondables du littoral.

— Développement des cultures fourragères sur les nouveaux périmètres irrigués.

— Réduction des parcours par suite des plantations et aménagement de 270.000 hectares de parcours.

B. — Dans le Centre et le Sud

— Aménagement sur les bonnes terres à planter de 250.000 ha. de parcours avec « resemis » et exploitation en rotation.

— Aménagement de 150.000 ha. de parcours sur terres moins favorables.

— Cultures fourragères sur les nouveaux périmètres, avec irrigation temporaire en extension des périmètres anciens, ainsi que sur les zones d'épandage.

En relevant les surfaces des différentes catégories de terrains susceptibles de fournir une production fourragère et en affectant les surfaces d'un rendement moyen selon les régions, on aboutit aux tableaux I, I bis, II, II bis. La réalisation de ces objectifs se traduit par une nette augmentation de la production fourragère aussi bien quantitative que qualitative ainsi que le montre le tableau suivant (en millions d'unités fourragères).

	FOURRAGES grossiers	FOURRAGES riches	TOTAL
Production 1958	1.333	66	1.399
Production 1971	1.244	679	1.923
Solde	— 89	+ 613	+ 524

Production animale

On examinera d'abord les différents types d'élevage susceptibles de valoriser correctement la production fourragère escomptée.

On examinera ensuite comment approximativement les effectifs peuvent être répartis.

Pour cela, on tiendra compte de la production fourragère sans chercher à serrer la réalité de trop près, car les animaux aussi bien que les fourrages peuvent circuler. C'est ainsi que des agneaux nés dans le centre peuvent être engraissés dans le Nord, etc...

Pour cette répartition, on ramènera tout à l'unité-femelle [1], c'est-à-dire au nombre de femelles reproductrices, nombre qui détermine les effectifs globaux du troupeau, aussi bien que sa consommation et sa production.

Dans cette répartition, on a négligé les animaux de trait qui sont destinés à diminuer considérablement, ainsi que les chèvres, dont le nombre devrait diminuer beaucoup.

Orientations pour le développement de l'élevage

1° Partie Nord du pays

A. — Bovins

a) Bovins laitiers :

Les races hollandaises et montbéliardes sont à recommander dans les bassins laitiers (autour des agglomérations, près des centres d'industrie laitière). Il sera nécessaire d'introduire des bêtes sélectionnées tout en donnant une place assez importante au croisement continu d'absorption afin d'éviter des importations trop coûteuses.

Ce troupeau sera conduit en stabulation libre, cette méthode étant préférable aussi bien du point de vue zootechnique qu'économique.

Cet élevage éxige une alimentation riche et parfaitement équilibrée tant du point de vue énergétique que protéique.

Le bilan de cet élevage laitier : consommation et production est indiqué dans le tableau III.

b) Bovins mixtes :

Dans les zones moins riches, le bovin mixte (lait et viande) du type Tarentais ou Brune des Alpes, pourra donner d'excellents résultats. Comme pour le bovin laitier, il faudra réserver une place importante aux croisements d'absorption réalisés avec des femelles déjà croisées.

— La conduite du troupeau sera sensiblement la même que pour les bovins laitiers; toutefois, ces animaux plus rustiques pourront se nourrir en partie sur les meilleurs parcours ou sur les chaumes. La ration des mères ainsi que des génisses dans leur troisième année (mais non les jeunes veaux) pourra comprendre 30 % de fourrage grossier.

— Le bilan de cet élevage mixte, consommation et production est indiqué au tableau III.

c) Bovins à viande :

En dehors des centres urbains et industriels ce type d'élevage est à recommander dans les régions les plus riches. Il s'agira alors de croisement industriel de 1re génération entre les meilleurs femelles brunes de l'Atlas ou croisées et des mâles importés (Limousins, Angus Charollais...). Ceci nécessitera une sélection raciale assez sérieuse dans le cheptel local; mais par contre on pourra importer des géniteurs non inscrits qui seront certainement plus rustiques que les bêtes de concours. Remarquons enfin que l'introduction de l'insémination artificielle

(1) C. F. Annexe Equivalence de l'unité-femelle pour les différents types d'élevage.

sera dans ce cas indispensable non seulement pour réduire le nombre de taureaux importés mais aussi pour pouvoir donner aux géniteurs un soin particulier (centres spécialisés).

A ce premier type d'élevage, il faut ajouter les croisements d'absorption réalisés sur des vaches brunes de l'Atlas déjà plus ou moins métissées avec les taureaux tarentais ou quelquefois montbéliards. En effet, dans les débuts, ces croisements auront plus d'effet sur la production de viande que sur la production laitière.

Ces deux types d'élevage gagneront à être groupés, car il s'agit toujours d'une amélioration utilisant les femelles du troupeau actuel avec les mâles importés; et ce type d'amélioration est le plus accessible aux petits éleveurs. D'autre part les exigences alimentaires et les caractères de la production sont sensiblement les mêmes à quelque nuance près.

Le troupeau sera conduit suivant les méthodes de plein air intégral *au stade de l'élevage*, et suivant la méthode de stabulation libre, *au stade de l'engraissement*.

Le bilan de cet élevage : consommation et production est indiqué au tableau III.

B. — Ovins

a) **Ovins laitiers :**

— Cet élevage se localisera autour des centres industriels (fromageries) avec une race de type sarde. Il sera conduit en plein air avec parc pour la nuit.

— Le bilan de cet élevage : consommation et production est indiqué au tableau III.

b) **Ovins à viande :**

Cet élevage sera obtenu par croisement industriel entre brebis algériennes à queues fines (tadmit, Ouled Jellal) ou brebis siciliennes et béliers importés (Mérinos précoce, Southdown de France).

Ce troupeau se contentera de fourrages plus grossiers que l'élevage laitier.

Le bilan de cet élevage : consommation et production est indiqué au tableau III.

c) **Queues fines algériennes :**

— Elevage limité à la zone Nord-Ouest, il se pratiquera en plein air avec parc.

— Le bilan de cet élevage : consommation et production est indiqué au tableau III.

d) **Barbarins :**

Cet élevage sera développé dans les régions du Nord où il consommera les fourrages grossiers (90 %) délaissés par les élevages riches. Il fera l'objet d'un effort de sélection lainière et de précocité.

Le bilan de cet élevage : consommation et production est indiqué au tableau III.

2° Partie Centre et Sud du pays

A. — Bovins

Bien que dans ces régions les bovins se trouvent dans des conditions difficiles, la nécessité d'alimenter les centres urbains en lait frais rend nécessaire la présence d'un certain nombre de vaches laitières. On s'adressera alors aux bovins de type mixte dont l'élevage présentera ici les mêmes caractéristiques que dans la partie Nord.

B. — Ovins

a) **Queues fines :** Cet élevage cantonné dans la région de Thala, sera mené de la même façon que dans le Nord.

b) **Barbarins :** Il serait souhaitable que les animaux soient nourris de la même façon que dans le Nord. Mais, pour tenir compte de la répartition des ressources fourragères dans ces régions, on a été amené à remplacer les fourrages riches par un nombre égal d'unités fourragères, provenant en partie de fourrages grossiers et en partie de concentrés.

Par ailleurs, les conditions très dures dans lesquelles vivent ces animaux obligent à prévoir une production plus faible (voir tableau III).

Conclusion

On arrive ainsi à prévoir un troupeau s'élevant à :

Bovins : 395.000 têtes dont 105.000 jeunes.

Ovins : 6.000.000 têtes dont près de 2.000.000 de jeunes.

Ces chiffres correspondent à une diminution numérique chez les bovins : diminution qui est toutefois plus que compensée par la qualité des animaux, d'où une forte augmentation de production.

Chez les ovins, au contraire, il y a une augmentation des effectifs, mais cette augmentation est surtout importante dans le Nord. Elle correspond, d'une part, au remplacement des chèvres et d'autre part au remplacement des bovins en certains secteurs; en effet le mouton, surtout le barbarin est meilleur transformateur de fourrages grossiers que les bovins.

Il en résultera vraisemblablement des problèmes d'approvisionnement en lait dans de nombreux secteurs, problèmes qui peuvent être résolus par l'utilisation de lait en poudre et de lait concentré.

Les investissements nécessaires à la réalisation de ces objectifs se montent au total à 69.483.000 Dinars soit :

Amélioration du bétail	30.773.000
Bâtiments (écuries, étables)	6.000.000
Station Elevage	1.000.000
Silos fourragers	2.000.000

Frais de 1er établissement

Prairies	4.250.000
Parcours	25.460.000

Les productions attendues de ces investissements seront utilisées conformément au tableau ci-après :

(en Dinars et au prix à la production)

de 1957

	PRODUCTION totale	CONSOMMATION finale	CONSOMMATION intermédiaire	EXPORTATION	IMPORTATION
Fourrage	24.450.000	—	24.450.000	—	—
Animaux vivants	7.800.000 renouvellement	—	—	—	—
Viande	11.600.000	10.575.000	125.000	900.000	—
Lait	7.600.000	5.000000	2.600.000	—	—
Laine	1.600.000	—	2.000.000	—	400.000
Peaux	900.000	—	2.520.000	—	1.620.000
Œufs	3.000.000	3.200.000	20.000	—	220.000
Volailles	1.500.000	1.500.000	—	—	—
Autres	500.000	400.000	80.000	20.000	—

Enfin, il convient de signaler que les amortissements au cours de la prochaine décennie s'élèveront à 37.227.000 Dinars et seront constitués essentiellement par le renouvellement du troupeau.

L'équilibre entre production fourragère et consommation est assuré de façon globale, ce qui veut dire que certains échanges entre régions ou Gouvernorats seront nécessaires (déplacement d'animaux ou transports de fourrages).

La production de concentrés paraît excédentaire : en fait elle ne l'est pas si on tient compte de la consommation animaux de trait pour l'orge et de la consommation humaine pour les fèves.

Enfin, il est évident que cet équilibre est fondé sur des moyennes : or, les animaux mangent tous les jours; il faut donc qu'une partie de la production soit stockée pour les périodes de disette; et pour celà il est indispensable de prévoir une limitation obligatoire des effectifs en période d'abondance. De même le marché des fourrages devrait-il être contrôlé strictement.

ANNEXE

EQUIVALENCE DE L'UNITE-FEMELLE

POUR LES DIFFERENTS TYPES D'ELEVAGE

Bovins

Bovins laitiers.....

= 2,10

1 vache.
0,15 jeune 2 ans pour le renouvellement.
0,15 jeune 1 an pour le renouvellement.
0,05 taureau.
0,75 jeune de l'année, dont 0,15 pour le renouvellement.

= 2,10

Bovins mixtes.....

= 2,41

1 vache.
0,12 jeune 2 ans pour le renouvellement.
0,12 jeune 1 an pour le renouvellement.
0,05 taureau.
0,50 baby beef.
0,62 jeune de l'année, dont 0,12 pour le renouvellement.

= 2,41

Bovins à viande.....

= 3,00

1 vache.
0,15 jeune 2 ans pour le renouvellement.
0,15 jeune 1 an pour le renouvellement.
0,05 taureau.
0,75 baby beef.
0,90 jeune de l'année, dont 0,15 pour le renouvellement.

= 3,00

Brebis

Brebis laitières.....

= 1,65

1 brebis.
0,30 jeune 1 an pour le renouvellement.
0,30 antenais pour le renouvellement.
0,05 bélier.

= **1,65** (agneau supposé vendu avant le renouvellement).

Brebis « Queues fines »....

= 2,50

1 brebis.
0,30 jeune 1 an pour le renouvellement.
0,30 antenais pour la vente.
0,05 bélier.
0,85 jeune de l'année dont 0,30 pour le renouvellement.

= **2,50**

Brebis à viande.....

= 2,55

1 brebis.
0,30 jeune 1 an pour le renouvellement.
0,30 antenais pour la vente.
0,05 bélier.
0,90 jeune de l'année dont 0,30 pour le renouvellement.

= **2,55**

Barbarins.....

= 2,50

1 brebis.
0,30 jeune 1 an pour le renouvellement.
0,30 antenais pour la vente.
0,05 bélier.
0,85 jeune de l'année, dont 0,30 pour le renouvellement.

= **2,50**

TABLEAU I

PREVISIONS DE PRODUCTION FOURRAGERE EN 1971

Nord du Pays

NATURE des productions	SURFACES PAR GOUVERNORAT (HECTARES)						HECTARES totaux	U.F. par hectares	UNITES fourragères totales (milliers)
	Tunis	Grombalia	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef			
1° Fourrages grossiers									
Parcours	25.000	5.000	18.000	50.000	12.000	160.000	270.000	600	162.000
Forêts (1)	35.000	40.000	30.000	40.000	100.000	180.000	425.000	300	127.500
Chaumes									
Totaux	170.000	26.000	72.000	211.000	55.000	327.000	861.000	—	
Utilisés	100.000	26.000	50.000	150.000	10.000	200.000	536.000	300	160.800
Pailles de légumineuses	26.000	5.000	16.000	48.000	8.000	57.000	160.000	200	32.000
TOTAL	—	—	—	—	—	—	—	—	482.300
2° Fourrages riches									
Prairies permanentes	18.000	—	28.000	23.000	30.000	26.000	125.000	1.500	187.500
Cultures fourragères irriguées	11.500	500	1.700	—	600	600	14.900	8.000	119.200
Cultures fourragères en sec	20.000	5.000	16.000	38.000	4.000	32.000	115.000	2.000	230.000
Engrais verts pâturés	36.000	—	—	10.000	8.000	71.000	125.000	1.000	125.000
TOTAL	—	—	—	—	—	—	—	—	661.700
3° Concentrés									
Féveroles	16.000	3.000	6.000	22.000	8.000	49.000	104.000	879	91.400
Orge	22.000	10.000	14.000	22.000	13.000	118.000	199.000	920	184.000
TOTAL									275.400

(1) Partie disponible pour le parcours.

TABLEAU I bis

PREVISIONS DE PRODUCTION FOURRAGERE EN 1971

(en milliers d'unités fourragères)

Nord du Pays

NATURE des productions	GOUVERNORATS						TOTAL
	Tunis	Grombalia	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef	
1° Fourrages grossiers							
Parcours	15.000	3.000	10.800	30.000	7.200	96.000	162.000
Forêts	10.500	12.000	9.000	12.000	30.000	54.000	127.500
Chaumes utilisés	30.000	7.800	15.000	45.000	3.000	60.000	160.800
Paille de légumineuses	5.200	1.000	3.200	9.600	1.600	10.400	31.000
TOTAL	60.700	23.800	38.000	96.600	41.800	220.400	481.300
2° Fourrages riches							
Prairies permanentes	27.000	—	42.000	34.500	45.000	39.000	187.500
Cultures fourragères irriguées	92.000	4.000	13.600	400	4.800	4.800	119.600
Cultures fourragères en sec	40.000	10.000	32.000	76.000	8.000	64.000	230.000
Engrais verts pâturés	36.000	—	—	10.000	8.000	71.000	125.000
TOTAL	195.000	14.000	87.600	120.900	65.800	178.800	662.100
3° Concentrés							
Féveroles	14.400	2.400	6.000	19.800	9.600	39.200	91.400
Orge	19.800	10.000	12.600	22.000	13.000	106.200	183.600
TOTAL	34.200	12.400	18.600	41.800	22.600	145.400	275.000

TABLEAU II

PREVISIONS DE PRODUCTION FOURRAGERE EN 1971

Sud du Pays

NATURE des produits	SURFACES PAR GOUVERNORAT (HECTARES)							HECTARES totaux	UNITES fourragères par ha.	UNITES fourragères totales (milliers)
	Sousse	Kairouan	Kasserine	Sfax	Gafsa	Gabès	Médenine			
1° Fourrages grossiers										
Parcours améliorés 1re qualité	10.000	60.000	60.000	—	120.000	—	—	250.000	600	150.000
Parcours améliorés 2e qualité	20.000	30.000	40.000	20.000	20.000	10.000	10.000	150.000	400	60.000
Parcours ordinaires	10.000	—	50.000	—	1.100.000	4.000.000	1.500.000	6.660.000	68	456.000
Forêts	4.000	8.000	30.000	—	—	—	—	42.000	150	6.300
Chaumes	100.000	160.000	200.000	70.000	60.000	35.000	100.000	725.000	142	102.950
TOTAL arrondi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	775.000
2° Fourrages riches										
Cultures fourragères irriguées (permanent)	200	125	600	800	—	240	—	1.965	8.000	15.700
Cultures fourragères sur épandages	—	200	200	—	100	—	—	500	1.000	500
Cultures fourragères irriguées (hiver seul)	—	600	—	—	—	—	—	600	1.500	900
TOTAL	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17.100
3° Concentrés										
Orge	40.000	50.000	50.000	40 000	30.000	25.000	65.000	300.000	250	75.000

TABLEAU II bis

PREVISIONS DE PRODUCTION FOURRAGERE EN 1971 (en milliers d'unités fourragères)

Centre et Sud

NATURE des productions	UNITES FOURRAGERES PAR GOUVERNORATS														UNITES fourragères totales (milliers)
	Sousse		Kairouan		Kasserine		Sfax		Gafsa		Gabès		Médenine		
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
1° Fourrages Grossiers															
Parcours améliorés 1re qu.	600	6.000	600	36.000	600	36.000	—	—	600	72.000	—	—	—	—	150.000
Parcours améliorés 2e qu.	400	8.000	400	12.000	400	16.000	400	8.000	400	8.000	400	4.000	400	4.000	60.000
Parcours ordinaires...	100	1.000	150	—	200	10.000	100	—	100	110.000	40	200.000	90	135.000	456.000
Forêts.....	150	600	150	1.200	150	4.500	—	—	—	—	—	—	—	—	6.300
Chaumes....	150	15.000	150	24.000	150	30.000	100	7.000	100	6.000	50	1.750	50	5.000	88.750
TOTAL arrondi.	—	31.000	—	73.000	—	97.000	—	15.000	—	196.000	—	206.000	—	144.000	762.000
2° Fourrages riches															
Cultures fourragères irriguées (permanent)....	8.000	1.600	8.000	1.000	8.000	4.500	5.000	6.400	—	—	5.000	1.900	—	—	15.400
Cultures fourragères sur épandage..	—	—	1.000	200	1.000	200	—	—	1.000	100	—	—	—	—	500
Cultures fourragères irriguées (hiver).	—	—	1.500	900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	900
TOTAL	—	1.600	—	2.100	—	4.700	—	6.400	—	100	—	1.900	—	—	16.800
3° Concentrés															
Orge.....	300	12.000	300	15.000	300	15.000	250	10.000	300	9.000	200	5.000	150	9.000	75.000

TABLEAU III

COMPARAISON DES DIFFERENTS TYPES D'ELEVAGE

(Valeurs ramenées à l'unité femelle)

TYPE D'ELEVAGE	CONSOMMATION (UF)			PRODUCTION	
	Fourrage grossier	Fourrage riche	Concentrés	Lait (litres)	Viande (kilogs.)
Partie Nord du Pays					
Bovins laitiers.....		4.000	1.500	4.175 Brut 3.500 Net	210
Bovins mixtes.....	1.000	2.500	1.000	2.700 Brut 1.000 Net	190
Bovins à viande.....	1.550	3.000	250	1.000 Brut Néant Net	250
Ovins laitiers.....	250	270	130	150 Brut 100 Net	15
Ovins à viande.....	450	400	50	70 Brut	24
Ovins à queues fines.....	340	260	50	70 Brut	21
Barbarins.....	420	95	35	60 Brut	16
Partie Centre du Sud du Pays					
Bovins mixtes.....	1.000	2.500	1.000	2.700 Brut 2.000 Net	190
Ovins à queues fines.....	340	260	50	70 Brut	24
Barbarins.....	475	25	50	60 Brut	13

TABLEAU IV

PREVISIONS D'EFFECTIFS ET DE REPARTITION DU TROUPEAU EN 1971

EN UNITES FEMELLES

Nord du Pays

TYPE D'ELEVAGE	EFFECTIFS totaux (Unités femelles)	GOUVERNORATS					
		Tunis	Grombalia	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef
Bovins laitiers.....	25.000	25.000	—	—	—	—	—
Bovins mixtes.....	80.000	10.000	5.000	15.000	40.000	5.000	5.000
Bovins à viande.....	50.000	10.000	—	—	—	14.000	26.000
TOTAL des bovins....	155.000	—	—	—	—	—	—
Brebis laitières.....	100.000	—	—	50.000	50.000	—	—
Brebis « queues fines »..	60.000	—	—	—	—	—	60.000
Brebis à viande.....	290.000	75.000	10.000	85.000	—	20.000	100.000
Barbarins.....	340.000	—	15.000	—	85.000	15.000	225.000
TOTAL ovins.....	790.000	75.000	25.000	135.000	135.000	35.000	385.000
Consommation (en milliers d'unités fourragères)							
Fourragères riches.....	640.900	185.000	17.925	85.000	121.575	63.925	167.475
Fourragères grossiers.....	476.200	59.250	15.800	65.750	88.200	42.000	205.200
Concentrés.....	172.400	53.800	6.000	25.800	49.500	10.000	27.300
Solde							
Fourrages riches.....	+ 20.700	+ 10.000	— 3.925	+ 2.600	— 675	+ 1.075	+ 11.325
Fourrages grossiers.....	+ 5.100	+ 1.450	+ 8.000	— 27.750	+ 8.400	— 200	+ 15.200
Concentrés....—.....	+ 103.000	— 19.500	+ 6.400	— 7.100	— 7.600	+ 12.600	+ 118.100

TABLEAU IV bis

PREVISIONS D'EFFECTIFS ET DE REPARTITION DU TROUPEAU EN 1971 EN UNITES FEMELLES

Centre et Sud

TYPES D'ELEVAGE	EFFECTIFS totaux (Unités femelles)	GOUVERNORATS						
		Sousse	Kairouan	Kasserine	Sfax	Gafsa	Gabès	Médenine
Bovins mixtes.....	1.100	200	200	—	500	100	100	—
Ovins queues fines.....	20.000	—	—	20.000	—	—	—	—
Barbarins.....	1.510.000	60.000	140.000	170.000	30.000	400.000	410.000	300.000
Consommation (Milliers d'unités fourragères)								
Fourrages riches.....	45.700	2.000	4.000	9.450	2.000	10.250	10.500	7.500
Fourrages grossiers.....	723.350	28.600	66.600	85.950	14.750	190.100	194.850	142.500
Concentrés.....	77.600	3.200	7.200	9.500	2.000	20.100	20.600	15.000
Solde								
Fourrages riches.....	— 28.900	— 400	— 2.200	— 4.450	+ 4.400	—10.150	— 8.600	— 7.500
Fourrages grossiers.....	+ 38.650	+ 2.400	+ 6.400	+11.050	+ 250	+ 5.900	+11.150	+ 1.500
Concentrés.....	— 2.600	+ 8.800	+ 7.800	+ 5.500	+ 8.000	—11.100	—15.600	— 6.000

TABLEAU V

PREVISIONS DE PRODUCTION DE LAIT EN 1971 (en milliers de litres)

Nord du Pays

TYPES D'ELEVAGE	PRODUCTION globale	REPARTITION PAR GOUVERNORATS					
		Tunis	Cap Bon	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef
Bovins laitiers : Brut (1)	104.375	104.375	—	—	—	—	—
Net	87.500	87.500	—	—	—	—	—
Bovins mixtes : Brut	216.000	27.000	13.500	40.500	108.000	13.500	13.500
Net	160.000	20.000	10.000	30.000	80.000	10.000	10.000
Bovins à viande : Brut	50.000	10.000	—	—	—	14.000	26.000
Net	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL des bovins : Brut	370.375	141.375	13.500	40.500	10.800	27.000	29.500
Net	247.500	107.500	10.000	30.000	80.000	10.000	10.000
Brebis laitières : Brut	15.000	—	—	7.500	7.500	—	—
Net	10.000	—	—	5.000	—	—	—
Brebis queues fines : Brut	4.200	—	—	—	—	—	4.200
Brebis à viande : Brut	20.200	5.350	700	5.950	—	1.200	7.000
Barbarins : Brut	20.400	—	900	—	5.100	900	13.500
TOTAL des ovins : Brut	58.800	5.350	1.600	12.450	12.600	2.100	24.700
Net	10.000	—	—	5.000	—	—	—

(1) Brut production totale, Net production disponible pour la consommation humaine.

TABLEAU VI

PREVISION DE PRODUCTION DE VIANDE EN 1971 (Tonnes, poids vif)

BOVINS

Nord du Pays

TYPES D'ELEVAGE	PRODUCTION globale	REPARTITION PAR GOUVERNORATS					
		Tunis	Grombalia	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef
Bovins laitiers							
Veaux de lait	1.125	1.125	—	—	—	—	—
Baby beef	2.250	2.250	—	—	—	—	—
Réformés	1.875	1.875	—	—	—	—	—
Bovins mixtes							
Veaux de lait	2.400	300	150	450	1.200	150	150
Baby beef	9.600	1.200	600	1.800	4.800	600	600
Réformés	3.200	400	200	600	1.600	200	200
Bovins à viande							
Baby beef	9.500	1.900	—	—	—	2.660	4.940
Réformés	3.000	600	—	—	—	840	1.560
Total des bovins							
Veaux de lait	3.525	1.425	150	450	1.200	150	150
Baby beef	21.350	5.350	600	1.800	4.800	3.260	5.540
Réformés	8.075	2.875	200	600	1.600	1.040	1.760
TOTAL	32.950	9.650	950	2.850	7.600	4.450	7.450

TABLEAU VI bis

PREVISION DE PRODUCTION DE VIANDE EN 1971 (Tonnes, poids vif)

OVINS

Nord du Pays

TYPES D'ELEVAGE	PRODUCTION globale	REPARTITION PAR GOUVERNORATS					
		Tunis	Grombalia	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef
Ovins laitiers							
Agneaux	650	—	—	325	325	—	—
Réformés	850	—	—	425	425	—	—
Queues fines							
Antenais	810	—	—	—	—	—	810
Réformés	450	—	—	—	—	—	450
Ovins viande							
Antenais	4.350	1.125	150	1.275	—	300	1.500
Réformés	2.610	675	90	765	—	180	900
Barbarins							
Antenais	2.890	—	127,5	—	722,5	127,5	1.912,5
Réformés	2.550	—	112,5	—	637,5	112,5	1.687,5
Total des ovins							
Agneaux	650	—	—	325	325,0	—	—
Antenais	8.050	1.125	277,5	1.275	722,5	427,5	4.222,5
Réformés	6.460	675	202,5	1.190	1.062,5	292,5	3.037,5
TOTAL	15.160	1.800	480,0	2.790	2.110,0	720,0	7.260,0

TABLEAU VII

PREVISIONS DE PRODUCTION EN 1971 (LAIT : Milliers de litres, VIANDE : tonnes, poids vif)

Centre et Sud

TYPES D'ELEVAGE	PRODUCTION globale	REPARTITION PAR GOUVERNORATS						
		Sousse	Kairouan	Kasserine	Sfax	Gafsa	Gabès	Médenine
1° Lait								
Bovins mixtes : Brut....	2.970	540	540	—	1.350	270	270	—
Net....	2.200	400	400	—	1.000	200	200	—
Ovins « Queues fines » : Brut....	1.400	—	—	1.400	—	—	—	—
Barbarins : Brut....	90.000	3.600	8.400	10.200	1.800	24.000	24.600	18.000
TOTAL..... Brut.....	94.370	4.140	8.940	11.600	3.150	24.270	24.870	18.000
TOTAL..... Net.....	2.200	400	400	—	1.000	200	200	—
2° Viande								
Bovins mixtes : (Veaux).....	30	6	6	—	15	3	3	—
(Baby bœufs).....	120	24	24	—	60	12	12	—
(Réformés).....	40	8	8	—	20	4	4	—
Queues fines : (Antenais).....	270	—	—	270	—	—	—	—
(Réformés).....	150	—	—	150	—	—	—	—
Barbarins : (Antenais).....	10.500	420	980	1.190	210	2.800	2.870	2.100
(Réformés).....	9.000	360	840	1.020	180	2.400	2.460	1.800
TOTAL ovins.....	10.770	420	980	1.460	210	2.800	2.970	2.100
	9.150	360	840	1.170	180	2.400	2.460	1.800

TABLEAU VIII

PREVISION DE REPARTITION DES EFFECTIFS DE CHEPTEL DE RENTE EN 1971 (Bovins)

Nord du Pays

TYPES D'ELEVAGE	EFFECTIFS globaux	GOUVERNORATS					
		Tunis	Grombalia	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef
Bovins laitiers							
Jeunes	11.250	11.250	—	—	—	—	—
Adultes	41.250	41.250	—	—	—	—	—
TOTAL	52.500	52.500	—	—	—	—	—
Bovins mixtes							
Jeunes	49.600	6.200	3.100	9.300	24.800	3.100	3.100
Adultes	143.200	17.900	8.950	26.850	71.600	8.950	8.950
TOTAL	192.800	24.100	12.050	36.150	96.400	12.050	12.050
Bovins à viande							
Jeunes	45.000	9.000	—	—	—	12.600	23.400
Adultes	105.000	21.000	—	—	—	29.400	54.600
TOTAL	150.000	30.000	—	—	—	42.000	78.000
Total des Bovins							
Jeunes	105.850	26.450	3.100	9.300	24.800	15.700	26.500
Adultes	289.450	79.950	8.950	26.850	71.600	38.350	63.550
TOTAL	395.300	106.400	12.050	36.150	96.400	54.050	90.050

TABLEAU VIII bis

PREVISION DE REPARTITION DES EFFECTIFS DE CHEPTEL DE RENTE EN 1971 (Ovins)

TYPES D'ELEVAGE	EFFECTIFS globaux	GOUVERNORATS					
		Tunis	Grombalia	Bizerte	Béja	Souk-El-Arba	Le Kef
Brebis laitières							
Jeunes	30.000	—	—	15.000	15.000	—	—
Adultes	135.000	—	—	67.500	67.500	—	—
TOTAL	165.000	—	—	82.500	82.500	—	—
Queues fines							
Jeunes	51.000	—	—	—	—	—	51.000
Adultes	99.000	—	—	—	—	—	99.000
TOTAL	150.000	—	—	—	—	—	150.000
Brebis « à viande »							
Jeunes	261.000	67.500	9.000	76.500	—	18.000	90.000
Adultes	478.500	123.750	16.500	140.250	—	33.000	165.000
TOTAL	739.500	191.250	25.500	216.750	—	51.000	255.000
Barbarins							
Jeunes	289.000	—	12.750	—	72.250	12.750	191.250
Adultes	561.000	—	24.750	—	140.250	24.750	371.250
TOTAL	850.000	—	37.500	—	212.500	37.500	562.500
Ovins							
Jeunes	631.000	67.500	21.750	91.500	87.250	30.750	332.250
Adultes	1.273.500	123.750	41.250	207.750	207.750	57.750	635.250
TOTAL	1.904.500	191.250	63.000	299.250	295.000	88.500	967.500

TABLEAU VIII ter

PREVISION DE REPARTITION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL DE RENTE EN 1971

Centre et Sud

TYPES D'ELEVAGE	EFFECTIFS totaux	GOUVERNORATS						
		Sousse	Kairouan	Kasserine	Sfax	Gafsa	Gabès	Médenine
Bovins								
Jeunes	682	124	124	—	310	62	62	—
Adultes	1.969	358	358	—	895	179	179	—
TOTAL	2.651	482	482	—	1.205	241	241	—
Ovins « queues fines »								
Jeunes	17.000	—	—	17.000	—	—	—	—
Adultes	33.000	—	—	33.000	—	—	—	—
TOTAL	50.000	—	—	50.000	—	—	—	—
Barbarins								
Jeunes	1.253.500	51.000	119.000	144.500	25.500	340.000	348.500	225.000
Adultes	2.491.500	99.000	231.000	280.500	49.500	660 000	676.500	495.000
TOTAL	3.745.000	150.000	350.000	425.000	75.000	1.000.000	1.025.000	720.000
Total ovins								
Jeunes	1.270.500	51.000	119.000	161.000	25.500	340.000	348.500	225.000
Adultes	2.524.500	99.000	231.000	313.500	49.500	660.000	676.500	495.000
TOTAL	3.795.000	150.000	350.000	474.500	75.000	1.000.000	1.025.000	720.000

SECTION IV. — Les céréales

I. — Situation actuelle

A. — Superficies

Les superficies ensemencées annuellement en céréales durant la période 1955-59 se répartissent comme suit :

— Région Nord (Tableau I)	1.037.000 ha.
— Région Centre et Sud (Tableau VIII)	907.000 ha.
TOTAL	1.944.000 ha.

Ces superficies sont exploitées suivant deux modes de culture tout à fait différents.

Le premier, pratiqué dans la région Nord, applique les méthodes modernes d'exploitation rationnelle, c'est-à-dire notamment la mécanisation plus ou moins poussée, les assolements bien déterminés et l'emploi des engrais.

Le deuxième applique encore les méthodes ancestrales de la culture traditionnelle. Pratiqué par la majorité des petits agriculteurs de la région Nord et la presque totalité de ceux du Centre et du Sud, il consiste à labourer à l'araire semer et récolter à la main, et à ignorer les pratiques des engrais et de l'assolement.

Sur les 1.037.000 ha. consacrés à la culture des céréales dans la région Nord, la culture moderne n'y est appliquée que sur 351.000 hectares (répartition du tableau II) voués uniquement à la culture des blés tendres et durs, l'orge étant cultivée en général suivant les méthodes traditionnelles.

Quant aux 907.000 hectares cultivés annuellement dans les régions du Centre et du Sud, leur exploitation s'effectue également pour leur presque totalité en culture traditionnelle.

B. — Production

Le tableau VII fait ressortir l'importance de la production actuelle par nature de céréale et par Gouvernorat pour l'ensemble du pays.

Cette production est loin d'être satisfaisante dans son ensemble, étant donné qu'elle accuse un rendement moyen en toutes céréales inférieur à 3 qx 50 par hectare. Elle s'avère donc insuffisante, compte tenu de l'accroissement démographique à prévoir et de l'augmentation du pouvoir d'achat.

C. — Consommation

Les besoins de la consommation intérieure en blé sont actuellement les suivants :

	BLE tendre	BLE dur	TOTAL des blés
Consommation contrôlée	2.590.000 qx.	720.000 qx.	3.310.000 qx.
Auto-consommation	110.000 qx.	730.000 qx.	840.000 qx.
	2.700.000 qx.	1.450.000 qx.	4.150.000 qx.

Les besoins de la consommation en orge sont de l'ordre de 1.000.000 de quintaux par an, dont 400.000 quintaux pour l'alimentation humaine, les 600.000 restants étant réservés au cheptel vif.

D. — Importations - Exportations

	BLE tendre	BLE dur	ORGE
Production actuelle.....	1.210.000qx.	3.633.000qx.	1.810.000qx.
Besoins de la consommation.....	2.700.000qx.	1.450.000qx.	1.000.000qx.
Besoins en semences.....	200.000qx.	950.000qx.	410.000qx.
Excédent ou déficit.....	- 1.690.000qx.	+ 1.233.000qx.	+ 400.000qx.

II. — Perspectives

A. — Superficies

Le tableau III prévoit pour la région Nord, une diminution d'emprise des terres labourables, qui passeraient de 1.646.000 ha. chiffre actuel, à 1.306.000 ha. en 1971, la différence devant être consacrée, suivant la vocation des terres, à des plantations arbustives, des pâturages ou des cultures irriguées.

De ce fait, les surfaces ensemencées annuellement en céréales descendraient en 1971 à 862.000 ha. au lieu de 1.037.000 ha. chiffre actuel.

Dans le Centre et le Sud, pareil phénomène est prévu pour 1971 où le chiffre actuel de 907.000 ha., passerait à 625.000 ha. afin de réserver aux spéculations arbustives, parcours aménagés et zones irriguées, les terres qui leur conviennent (tableau VIII).

B. — Production

Si l'on tient compte de la nécessité absolue d'accroître la production, il y a lieu d'envisager les moyens d'obtenir un relèvement des rendements sur l'ensemble des terres consacrées à la culture des céréales.

C. — Consommation

Les besoins prévus de la consommation intérieure en blé sont les suivants :

	BLE TENDRE	BLE DUR	TOTAL des blés
Consommation contrôlée.....	2.937.000 qx.	1.610.000 qx.	4.547.000 qx.
Auto-consommation.....	100.000 qx.	2.500.000 qx.	2.600.000 qx.
	3.037.000 qx.	4.110.000 qx.	7.147.000 qx.

D. — **Importations - Exportations**

	BLE TENDRE	BLE DUR	ORGE
Production actuelle.....	1.920.000 qx.	6.652.000 qx.	2.586.000 qx.
Besoins de la consommation...	3.037.000 qx.	4.110.000 qx.	2.581.000 qx.
Besoins en semences.....	163.000 qx.	662.000 qx.	305.000 qx.
Excédent ou déficit.....	— 1.280.000 qx.	+ 1.880.000 qx.	—

Région Nord

L'amélioration des rendements y doit être recherchée tant sur les terres exploitées en culture moderne que sur celles vouées à la culture traditionnelle.

Culture moderne :

Dans ce secteur l'amélioration est possible aux conditions suivantes :

1° Gestion rationnelle des terres rachetées, en les dotant de l'encadrement, du matériel et des crédits correspondants à leurs besoins réels (nous signalons que ces terres représentent les 4/5 des exploitations sujettes à la culture dite moderne);

2° Adoption dans l'immédiat d'un assolement triennal permettant d'emblaver annuellement les 2/3 des terres de ce secteur, l'évolution de la situation devant tendre dans l'avenir vers l'application d'un assolement quadriennal plus intensif, qui ne réserverait aux céréales que la moitié des terres de ce secteur, sous réserve que les rendements escomptés soient atteints;

3° Amélioration des techniques agricoles par l'utilisation généralisée de tous engrais, y compris les engrais azotés;

4° Maintien de la taille actuelle des exploitations rachetées.

Culture traditionnelle :

C'est dans ce secteur, qui englobe actuellement la majorité des terres cultivées en céréales, que l'effort le plus considérable doit être entrepris; ce dernier doit porter sur les points suivants :

1° Transformation de la structure foncière des exploitations, afin de leur donner une surface qui soit de l'ordre de 500 ha. en moyenne. Cette condition, en permettant une exploitation rationnelle des terres et l'application de méthodes culturales adéquates, est indispensable à l'amélioration de leur rendement;

2° Mécanisation en vue de la qualité des labours et surtout de la vitesse d'exécution des travaux au moment opportun.

Il est souligné à ce propos que l'emploi perdu par suite de la mécanisation est susceptible d'être compensé par l'emploi dû à des rendements plus élevés et à l'introduction dans l'assolement de cultures fourragères et de légumineuses dont le corollaire est l'élevage sur place, gros utilisateur de main-d'œuvre.

3° Pratique de l'assolement, qui ne peut être réalisée que si la condition N° 1 est remplie. Sur ce point, on peut envisager l'assolement triennal, qui constitue une amélioration par rapport à la situation existante.

L'introduction de cultures fourragères et des légumineuses permettrait de contribuer à la reconstitution et à la richesse des terres par l'important volume de parties végétatives enfouies après les récoltes.

Quant au fumier produit par l'élevage, de même que l'apport d'azote aérien dû aux légumineuses, ils vaudront au producteur des rendements importants tout en améliorant la fertilité des sols.

4° Utilisation des engrais.

Les conditions d'exploitation étant remplies, les engrais pourraient être utilisés sans inconvénient en vue des résultats escomptés. Il ne faut pas perdre de vue en effet que les engrais constituent le complément de la bonne culture et non le correctif de la mauvaise.

Et cette amélioration des rendements, cela va sans dire, ne manquera pas d'être progressive.

5° La mise en application des programmes exposés ci-dessus nécessitera évidemment la mise en place d'un personnel nombreux d'encadrement et de vulgarisation, ainsi que des investissements importants.

Régions Centre et Sud

Il a été retenu des divers calculs effectués que la culture des céréales dans le cadre coopératif doit permettre un rendement moyen de 3 quintaux à l'hectare et laisser un bénéfice de 7 Dinars, y compris la rémunération de l'emploi familial, alors que l'hectare de pâturage amélioré ne laisserait qu'un bénéfice de 3 Dinars 500, un hectare de pâturage non amélioré ne laissant que 2 Dinars de bénéfice.

La culture des céréales dans ces régions peut donc s'intégrer dans un programme d'ensemble, au même titre que les autres spéculations.

Soulignons cependant que dans les Gouvernorats de Gabès et de Médenine, la culture céréalière ne peut être envisagée que sous l'angle traditionnel, les conditions physiques s'opposant à toute amélioration des rendements.

∴

La mise en application des moyens préconisés ci-dessus en matière d'amélioration des rendements, doit permettre d'atteindre les données figurant aux tableaux IV pour la région Nord et IX pour la régions Centre et Sud. La récapitulation pour la fin de la période décennale figure au tableau X tant en volume qu'en valeur.

Au terme de cette période et moyennant des investissements nets s'élevant à 49.375.000 Dinars, soit :

— matériel agricole..... 40.000.000
— bâtiments..... 9.375.000

La production en assolement céréalier, sera la suivante :

(en Dinars et aux prix à la production de 1957)

	PRODUCTION totale	CONSOMMATION finale	CONSOMMATION intermédiaire	EXPORTATION	IMPORTATION
Blé dur.....	24.600.000	9.250.000	9.961.000	5.389.000	—
Blé tendre.....	6.100.000	320.000	9.112.000	—	3.332.000
Orge, avoine.....	4.500.000	378.000	4.122.000	—	—
Maïs, sorgho, autres céréales.....	700.000	200.000	574.000	—	74.000
Riz.....	—	100.000	70.000	—	170.000
Fèves, pois, pois chiches, lentilles (1)...	4.904.000	1.300.000	2.492.000	1.112.000	—
Betteraves.....	800.000	—	800.000	—	—
Lin.....	—	—	—	—	—
Tabac (arbi).....	220.000	—	350.000	—	130.000

Signalons enfin que les amortissements s'élèveront au cours des dix prochaines années à 20.000.000 de Dinars et seront constitués essentiellement par le renouvellement du matériel agricole.

E. — Coût de production et de rentabilité

Le tableau XI donne le détail des frais qui doivent être engagés pour l'exploitation rationnelle des terres à céréales de la région Nord, si l'assolement triennal y est appliqué.

Une telle dépense, qui constitue un maximum, doit se traduire par un rendement également maximum, mais qui n'est susceptible d'être atteint qu'au terme de la période considérée, soit en 1971.

---

(1) Les légumineuses réservées à l'alimentation animale ne sont pas comprises ici; elles figurent à la rubrique « Fourrages » (production animale).

Dans l'intervalle, il y a lieu de considérer que le coût de production n'excèderait pas 30 Dinars par hectare et d'escompter un revenu brut de l'ordre de 37 Dinars à l'hectare, soit un revenu net de 7 Dinars.

TABLEAU I

ESTIMATION DE LA REPARTITION DES SURFACES ENTRE LES TERRES EMBLAVEES EN CEREALES ET CELLES RESERVEES AUX JACHERES, FOURRAGES ET DIVERS

(Région Nord) — Situation 1955-1959

GOUVERNORATS	CEREALES EN HECTARES (1)				JACHERES et divers en ha. (2)	TOTAL des terres labourables en ha.
	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total		
Bizerte.....	61.000	9.500	20.500	91.000	60.000	151.000
Souk-El-Arba.....	56.000	9.500	21.500	87.000	53.000	140.000
Béjà.....	143.000	48.000	45.000	236.000	144.000	380.000
Cap Bon.....	21.000	4.000	20.000	45.000	28.000	73.000
Tunis.....	99.000	53.000	43.000	195.000	160.000	355.000
Le Kef.....	243.000	21.000	119.000	383.000	164.000	547.000
TOTAUX.....	623.000	145.000	269.000	1.037.000	609.000	1.646.000

(1) Statistiques S.T.O.N.I.C.

(2) Appréciations d'après chiffres S.E.R.E.S.A.

TABLEAU II

REPARTITION DES EMBLAVURES DE BLE EN CULTURE MODERNE ET TRADITIONNELLE D'APRES LA S. T. O. N. I. C. (Région Nord)

GOUVERNORATS	BLE DUR		BLE TENDRE		TOTAL	
	M (1)	T	M	T	M	T
Bizerte	15.000	46.000	8.000	1.500	23.000	47.500
Souk-El-Arba	24.000	32.000	8.000	1.500	32.000	33.500
Béja	70.000	73.000	47.000	1.000	117.000	74.000
Cap Bon	3.000	18.000	2.000	2.000	5.000	20.000
Tunis	48.000	51.000	48.000	5.000	96.000	56.000
Le Kef	63.000	180.000	15.000	6.000	78.000	186.000
TOTAUX	223.000	400.000	128.000	17.000	351.000	417.000

(1) M. : Moderne. T. : Traditionnelle.

TABLEAU III

PREVISIONS DE REPARTITION DES TERRES LABOURABLES EN 1971 (Région Nord)

GOUVERNO-RATS	TERRES labourables en 1961	SURFACE à distraire pour les autres spéculations	SURFACES DE TERRES LABOURABLES EN 1971				
			Surface totale	Blé dur	Blé tendre	Orge	Fourrages, légumes, engrais verts, divers
Bizerte	151.000	42.000	109.000	50.000	8.000	14.000	37.000
Souk-El-Arba	140.000	55.000	85.000	34.000	8.000	13.000	30.000
Béja	380.000	56.000	324.000	145.000	44.000	22.000	113.000
Cap Bon	73.000	35.000	38.000	15.000	1.000	10.000	12.000
Tunis	355.000	97.000	258.000	104.000	44.000	22.000	87.000
Le Kef	547.000	55.000	492.000	194.000	15.000	118.000	165.000
TOTAUX	1.646.000	340.000	1.306.000	542.000	120.000	199.000	444.000

TABLEAU IV

PRODUCTION CEREALIERE PREVUE POUR 1971 (Région Nord)

GOUVERNORATS	BLE DUR			BLE TENDRE			ORGE		
	Surface en ha.	Rendement escompté	Production prévue en quintaux	Surface en ha.	Rendement escompté	Production prévue en quintaux	Surface en ha.	Rendement escompté	Production prévue en quintaux
Bizerte : M.....	14.000	10	140.000	8.000	12	96.000			
— : T.....	36.000	9	324.000				14.000		
TOTAL.....	50.000		464.000					9	126.000
Souk-El-Arba : M.....	22.000	15	330.000	8.000	16	128.000			
— : T.....	12.000	11	132.000				13.000	10	130.000
TOTAL.....	34.000		462.000						
Béja : M.....	65.000	15	975.000	44.000	15	660.000			
— : T.....	80.000	11	880.000				22.000	10	220.000
TOTAL.....	145.000		1.855.000						
Cap Bon : M.....	3.000	12	36.000	1.000	12	12.000			
— : T.....	12.000	9	108.000				10.000	10	100.000
TOTAL.....	15.000		144.000						
Tunis : M.....	48.000	12	576.000	44.000	12	528.000			
— : T.....	56.000	9	604.000				22.000	9	198.000
TOTAL.....	104.000		1.180.000						
Le Kef : M.....	62.000	12	744.000	15.000	12	180.000			
— : T.....	132.000	9	1.188.000				118.000	9	1.062.000
TOTAL.....	194.000		1.932.000						
TOTAUX : M.....	214.000		2.801.000	120.000		1.616.000	200.000		1.836.000
— : T.....	328.000		3.236.000						
TOTAUX.....	542.000		6.037.000						

TABLEAU V

REPARTITION DES SURFACES A CULTIVER EN LEGUMINEUSES A GRAINES, FOURRAGES, ENGRAIS VERTS ET DIVERS EN 1971 (Région Nord) en hectares

GOUVERNORATS	LEGUMI-NEUSES en graines	FOURRA-GES	ENGRAIS verts	DIVERS (sorgho, maïs, tabac, me-lons, bette-raves)	TOTAL
Bizerte.....	16.000	16.000	—	5.000	37.000
Souk-El-Arba.....	8.000	4.000	8.000	10.000	30.000
Béja.....	48.000	38.000	10.000	17.000	113.000
Cap Bon.....	5.000	5.000	—	2.000	12.000
Tunis.....	26.000	20.000	36.000	5.000	87.000
Le Kef.....	57.000	32.000	71.000	5.000	165.000
TOTAUX.....	160.000	115.000	125.000	44.000	444.000

TABLEAU VI

PRODUCTION ESCOMPTEE EN 1971 DES LEGUMINEUSES A GRAINES —

FOURRAGES ET ENGRAIS VERTS (Région Nord)

GOUVERNORATS	FEVES ET FEVEROLES			LENTILLES			POIS ET POIS CHICHES			TOTAL légumineuses production en qx.	FOURRAGES		ENGRAIS verts pâturés	
	Surface	Rendement	Production	Surface	Rendement	Production	Surface	Rendement	Production		Surface	(1) Production en 10^6 d'U.F.	Surface	Production en 10^6 d'U.F
Bizerte.....	6.000	10	60.000	2.000	6	12.000	8.000	8	64.000	136.000	16.000	32		
Souk-El-Arba	8.000	12	96.000	—	—	—	—	—	—	96.000	4.000	8	8.000	8 (2)
Béja.....	22.000	9	198.000	4.000	6	24.000	22.000	8	176.000	398.000	38.000	76	10.000	10
Cap Bon...	3.000	8	24.000	—	—	—	2.000	8	16.000	40.000	5.000	10	—	
Tunis.....	16.000	9	144.000	—	—	—	10.000	7	70.000	214.000	20.000	40	36.000	30.600
Le Kef....	49.000	8	392.000	—	—	—	8.000	8	64.000	456.000	32.000	64	71.000	60.350 (3)
TOTAUX...	104.000	—	914.000 quintaux	6.000	—	36.000 quintaux	50.000	—	390.000 quintaux	1.340.000	115.000	230	125.000	108.950

(1) Pour un rendement de 2.000 unités fourragères à l'hectare.

(2) Pour un rendement de 1.000 unités fourragères à l'hectare.

(3) Pour un rendement de 850 unités fourragères à l'hectare.

TABLEAU VII

PRODUCTION ACTUELLE CEREALIERE 1955-1959

GOUVERNORATS	PRODUCTION EN TONNES				VALEUR brute en dinars
	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total	
Bizerte	29.800	8.400	8.500	46.700	1.728.250
Béja	75.800	36.200	16.300	128.300	4.820.950
Souk - El - Arba	32.300	9.300	9.200	50.800	1.880.000
Le Kef	101.000	13.000	41.500	155.500	5.560.750
Tunis	52.000	36.700	16.900	105.600	3.851.650
Cap Bon	8.700	2.000	8.700	19.400	615.750
Sousse	9.700	4.000	12.900	26.600	815.850
Kairouan	17.800	5.900	22.600	46.300	1.423.300
Kasserine	16.200	1.900	14.700	32.800	1.050.150
Sfax	4.500	800	9.300	14.600	408.450
Gafsa	11.000	2.000	10.400	23.400	747.200
Gabès	2.000	900	3.800	6.700	194.300
Médenine	2.500	—	7.100	9.600	250.550
TOTAUX	363.300	121.100	181.900	666.300	23.347.150

NOTA. — Les valeurs ont été calculées sur la base de : 42 D. la tonne de blé dur.
de : 36 D. la tonne de blé tendre.
de : 20 D, 500 la tonne d'orge.

TABLEAU VIII

SURFACES EMBLAVEES DANS LE CENTRE ET LE SUD — MOYENNES 1955-1959

Prévisions pour 1971

GOUVERNORATS	SURFACES emblavées 1955-1959	PREVISIONS d'emblavure 1971
Sousse	165.500	100.000
Kairouan	217.500	160.000
Kasserine	163.500	110.000
Sfax	99.000	70.000
Gafsa	118.000	60.000
Gabès	47.600	35.000
Médenine	96.000	90.000
TOTAUX	907.000	625.000

TABLEAU IX

PRODUCTION CEREALIERE PREVUE POUR 1971

Zones Centre et Sud

GOUVERNORATS	BLE DUR			BLE TENDRE			ORGE		
	Surface	Rendement	Production en qx.	Surface	Rendement	Production en qx.	Surface	Rendement	Production en qx.
Sousse	40.000	2,5	100.000	20.000	4	80.000	40.000	3	120.000
Kairouan	70.000	3	210.000	40.000	3	120.000	50.000	3	150.000
Kasserine	50.000	3	150.000	10.000	5	50.000	50.000	4	150.000
Sfax	25.000	2	50.000	5.000	3	15.000	40.000	2,5	100.000
Gafsa	20.000	3	60.000	10.000	4	40.000	30.000	3	90.000
Gabès	10.000	2	20.000	—	2	—	25.000	2	50.000
Médenine	25.000	1	25.000	—		—	65.000	1,5	90.000
TOTAUX	240.000	2,72	615.000	85.000	3,58	305.000	300.000	2,50	750.000

TABLEAU X

PRODUCTION CEREALIERE PREVUE POUR 1971

REGIONS	BLE DUR	BLE TENDRE	ORGE	TOTAUX
Nord	6.037.000 qx.	1.616.000 qx.	1.836.000 qx.	9.489.000 qx.
Centre et Sud	615.000 qx.	305.000 qx.	750.000 qx.	1.670.000 qx.
TOTAUX	6.652.000 qx.	1.921.000 qx.	2.586.000 qx.	11.159.000 qx.
Valeurs (en milliers de dinars)	27.938	6.915	5.301	40.154

TABLEAU XI

COUT DE PRODUCTION DES CEREALES — COUT D'ASSOLEMENT TRIENNAL

I. — Fourrages - Blé - Blé **(Pluviométrie plus de 450 m/m)**

ESPECES	LABOURS	RECROISEMENTS	SEMAILLES	EPANDAGE d'engrais	ENTRETIEN	RECOLTE	FOURNITURES d'engrais	FOURNITURES de semences	FUMAGE	DIVERS	GESTION	TOTAL
Fourrage.....	4,500	2,400	1,200	—	—	8,000	—	3,000	3,000	—	1,000	23,100
Blé.....	4,500	7,200	1,200	1,600	2,000	5,000	8,600	4,000	3,000	3,700	2,000	42,800
Blé.....	4,500	4,800	1,200	1,600	2,000	5,000	7,400	4,000	3,000	3,700	2,000	39,200
TOTAUX.....	13,500	14,400	3,600	3,200	4,000	18,000	16,000	11,000	9,000	7,400	5,000	105,100
Moyenne en hectares.	4,500	4,800	1,200	1,060	1,333	6,000	5,333	3,666	3,000	2,466	1,666	35,000

II. — Légumineuses - Blé - Blé **(Pluviométrie plus de 450 m/m)**

Légumineuses.....	4,500	2,400	1,200	—	10,000	5,000	—	4,000	3,000	2,000	1,000	33,100
Blé.....	4,500	7,200	1,200	1,600	2,000	5,000	8,600	4,000	3,000	3,700	2,000	42,800
Blé.....	4,500	4,800	1,200	1,600	2,000	5,000	7,400	4,000	3,000	3,700	2,000	39,200
TOTAUX.....	13,500	14,400	3,600	3,200	14,000	15,000	16,000	12,000	9,000	9,400	5,000	115,100
Moyenne en hectares.	4,500	4,800	1,200	1,060	4,666	5,000	5,333	4,000	3,000	3,133	1,666	38,366

III. — Engrais verts pâturés **(Pluviométrie 400 m/m)**

Engrais verts pâturés.	4,500	2,400	1,200	—	—	—	—	2,000	3,000	—	1,000	14.100
Blé.....	4,500	7,200	1,200	1,600	2,000	5,000	8,600	4,000	3,000	3,700	2,000	42,800
Blé.....	4,500	4,800	1,200	1,600	2,000	5,000	7,400	4,000	3,000	3,700	2,000	39,200
TOTAUX.....	13,500	14,400	3,600	3,200	4,000	10,000	16,000	10,000	9,000	7,400	5,000	96,100
Moyenne en hectares.	4,500	4,800	1,200	1,060	1,333	3,333	5,333	3,333	3,000	2,466	1,666	32,000

TABLEAU XII

COUT DE PRODUCTION DES CEREALES PAR HECTARE

1° Fournitures en produits importés

— Amortissement du matériel	4 D. 372	
— Répartition du matériel	5 D. 400	
— Mazout	3 D. 184	
— Essence	0 D. 364	
— Huile et graisse	0 D. 709	
— Engrais azotés	3 D. 330	
TOTAL		17 D. 359

2° Fournitures en produits locaux

— Amortissement des bâtiments	1 D. 028	
— Main-d'œuvre spécialisée	1 D. 543	
— Main-d'œuvre ordinaire	1 D. 770	
— Main-d'œuvre d'encadrement (contremaîtres, caporaux)	1 D. 200	
— Main-d'œuvre, gardiennage	0 D. 330	
— Semences	3 D. 660	
— Engrais phosphatés	2 D. 010	
TOTAL		11 D. 541
TOTAL GÉNÉRAL		28 D. 900

TABLEAU XIII

VALEUR BRUTE EN GRANDE CULTURE
(1971)

ESPECES	PRODUCTION escomptée	PRIX unitaire	VALEUR en dinars
Blé dur	6.652.000 Qx.	4 D, 200	27.938.400
Blé tendre	1.921.000 Qx.	3 D, 600	6.915.600
Orge	2.586.000 Qx.	2 D, 050	5.301.300
Fèves et féveroles	914.000 Qx.	3 D, 000	2.742.000
Lentilles	36.000 Qx.	4 D, 000	144.000
Pois et pois chiches	390.000 Qx.	5 D, 000	1.950.000
Fourrages	230.000.000 U.F.	0 D, 025	5.750.000
Engrais verts	108.950.000 U.F.	0 D, 015	1.634.250
Betteraves	1.250.000 Qx.	0 D, 600	750.000
Divers	—	—	374.450
			53.500.000

SECTION V. — La définition d'une politique forestière

Le devenir de la forêt tunisienne est lié étroitement au développement de l'agriculture.

Toute politique forestière doit être partie intégrante d'une politique touchant tous les aspects de l'agriculture.

De ce fait, il faut déterminer l'étendue des terres ayant un caractère forestier et définir le rôle que doit jouer la forêt ainsi que les moyens d'action nécessaires à l'application de cette politique.

1° Délimitation des zones forestières :

Actuellement, près de 900.000 ha. sont immatriculés comme terres forestières.

L'extension prévisible des terres forestières ne doit en aucune façon, se réaliser au détriment des terres à vocation culturale situées sur les pentes, sous peine de réduire considérablement les terres consacrées aux spéculations agricoles, principalement dans le Nord.

C'est ainsi que de nombreuses terres immatriculées forestières sont en réalité d'excellentes terres à planter. Inversement des cultures arbustives ne se justifient pas sur certaines terres dont la vocation est indéniablement forestière.

Il y a une reconversion qui doit se réaliser dans les deux sens. D'une manière générale, on peut considérer que le domaine forestier doit s'étendre sur 1.150.000 ha.

2° **Définition du rôle de la forêt :**

Le rôle de la forêt tunisienne doit être orienté en fonction de 4 objectifs;

— protection des bassins versants;

— production en fonction des besoins de la consommation intérieure;

— modification du climat;

— restauration des sols culturaux.

a) **Rôle de protection :** l'ensemble de la production agricole est soumis à l'action violente des eaux de ruissellement et de l'érosion éolienne.

La protection contre les eaux est à considérer sous l'angle des débits liquides et solides.

Il y une action directe lorsqu'une eau dévale des sommets sur les terres cultivées causant un préjudice en accélérant l'érosion dans ces terres, en détériorant les aménagements et en entraînant semences, engrais, etc...

Souvent dans des termes basses, ce facteur s'amplifie par des inondations, rendant impossible toute culture, avec parfois, des remontées des nappes phréatiques, diminuant la fertilité des terres et pouvant les stériliser, tout en causant des dommages aux agglomérations urbaines.

Le dépôt des débits solides dans les parties basses peut leur porter préjudice, soit en modifiant leur structure, soit en bouleversant leur topographie.

L'action indirecte intéresse les dégradations occasionnées aux barrages (renversement) et élève leur coût de construction. Par ailleurs, les canaux d'assainissement peuvent rapidement se combler sous l'effet des dépôts solides; les canaux d'irrigation sont menacés de destruction sous l'effet de l'onde de choc des eaux violentes. Enfin, les opérations de drainage deviennent plus coûteuses le « rabattage » de la nappe phréatique devenant nécessaire.

Les effets économiques des débits liquides et solides des eaux sauvages sont incalculables :

Le problème consiste en fait à freiner la vitesse des eaux, à les canaliser et à diminuer leurs débits solides.

Les traitements des bassins versants, régularisant l'écoulement des eaux, conditionnent toute politique de développement agricole.

S'agissant de l'érosion éolienne, les effets n'en sont pas moindres.

L'action érosive diminue la fertilité des sols et provoque des désouchages d'arbres.

L'action de choc est provoquée par la vitesse du vent qui, à l'extrême de sa violence, arrache les arbres et détruit les bâtiments ? Une vitesse de moindre degré agit sur la floraison, les branchages et les cultures. Si, en plus le vent transporte des particules solides, il provoque un effet de vrillage très dévastateur.

L'action de dépôt agit sur la structure des terres et comble les plantations, du fait même de leur rôle d'écran.

Dans les zones caractérisées par la mobilité des patricules du sol et l'absence d'obstacles sur de longues distances, l'action mécanique du vent par érosion, transport et dépôt s'accélère. De grandes masses de terre sont mises en mouvement et provoquent la création de dunes, qui, dénudées, peuvent elles-mêmes se mettre en mouvement. La transmission de ce mouvement ondulaire met en danger les villes, les voies de communication et les cultures.

Dans le premier cas, il faut freiner la vitesse du vent, sans l'arrêter pour le dévier vers le haut.

Dans le second cas, il s'agit d'arrêter un mouvement dunaire par la constitution d'obstacles fixes qui arrêtent le mouvement.

b) **Effet de production :** la satisfaction de la consommation interne en produits de la forêt nécessite un effort important en boisement de production pour la décennie à venir.

Toutefois, les conditions écologiques limitent la production à certaines espèces et dans certaines régions.

C'est ainsi que le bois d'ameublement et l'industrie du bâtiment ne peuvent être produits en Tunisie. Par ailleurs, la production du bois de caisserie est limitée à certaines régions.

Par contre, la production du bois de chauffage, du bois d'industrie extractive et des feuillus peut être développée.

L'exploitation des peuplements de chênes-lièges est susceptible d'une production alimentant l'industrie du liège.

Enfin, les nappes alfatières produisent la matière première nécessaire à l'industrie de la pâte à papier de qualité. Son exploitation, limitée aux zones Sud-Ouest, est susceptible d'amélioration. Il est utile de citer l'utilisation de l'alfa pour la sparterie (scourtins, nattes, couffins, etc...)

c) **Effet sur le climat :** l'existence d'une forêt, outre qu'elle freine la vitesse du vent et qu'elle le dévie, agit sur l'air entraîné par le vent et le rafraîchit en augmentant le degré hydroscopique de l'air. Elle diminue donc les effets nocifs du désert.

L'action sur la pluviométrie est généralement admise dans des régions où de grandes étendues forestières ont un effet sur le climat. Toutefois, cet effet n'a jamais été mesuré en Tunisie et ne peut avoir qu'une portée limitée. Il n'en demeure pas moins que l'hydrométrie de l'air change, que la température est plus régularisée, créant des micro-climats.

d) **Effet de restauration :** D'une manière générale, le reboisement a un effet de restauration.

Toutefois, l'effet de restauration a un aspect cultural lorsque les terres peuvent être rétrocédées à la culture, particulièrement dans les terres à faible pente et dans les dunes maritimes.

Cet effet ne se manifeste qu'après plusieurs décennies.

L'utilisation de ces terres demeure, néanmoins, délicate.

3° La détermination d'une politique forestière

La définition d'une politique forestière est fonction de l'importance réciproque des différents rôles de la forêt.

Le rôle le plus important est sans conteste, la protection de la production agricole.

La régularisation des débits liquides présente un intérêt pour le dimensionnement des ouvrages de retenue des eaux et diminue l'intensité de l'érosion des terres en contre-bas.

Mais, cette régularisation ne peut être obtenue que par une œuvre coûteuse et de longue haleine. Pour y pallier, la protection des terres culturales peut être obtenue par des fossés de garde et des précautions doivent être prises, pour le renforcement des barrages à exécuter.

L'arrêt des débits solides présente un grand intérêt, tant pour la vie des barrages et des canaux d'assainissement que pour la durée d'exploitation des périmètres hydrauliques.

Cette opération peut être réalisée, aussi bien par une reforestation du bassin versant, que par la simple reconstitution du tapis végétal naturel. Dans une première phase, une politique généralisée de mise en défense dans tous les périmètres forestiers, permettra de limiter, dans de grandes proportions l'envasement des barrages et des canaux.

Il apparaît ainsi, que le reboisement systématique, dans le but de protection, tout en demeurant l'objectif final et à très long terme, ne peut être la règle pour cette décennie et que la mise en défense et l'opération souhaitable pour les années à venir, du fait même de sa rapidité et de son faible coût.

L'action sur le climat, et notamment, la pluviométrie, la température et le degré hydrométrique de l'atmosphère est indéniable, mais relativement limitée.

Après application de la perspective décennale, les surfaces boisées en Tunisie (forêt existante et plantations arboricoles), totaliseront 1.700.000 hectares environ, non compris les boisements forestiers à prévoir pour la décennie.

Cette surface boisée constitue près de 20 % de la surface agricole utile de la Tunisie

Il n'y a donc pas lieu de prévoir de boisement particulier pour ce genre d'effets de climat.

Par contre, l'effet de désert se manifeste de plus en plus vers le Nord et compromet la productivité de certaines régions du Centre et du Sud.

Une action à l'échelle de la décennie est indispensable, au moins pour les rideaux verts d'intérêt public.

Les services spécialisés estiment à 2.000 kilomètres, l'étendue des rideaux verts, soit 8.000 hectares de boisement.

Le complément brise-vents à l'échelle des périmètres de mise en valeur (coopératives de polyculture du Centre Sud) doit porter sur les nouvelles terres arbustives et les pâturages améliorés, soit 600.000 hectares. La surface à couvrir par ces brise-vents ne doit pas dépasser 4.000 hectares.

L'action de production est limitée en Tunisie par deux facteurs : les conditions physiques et l'étroitesse des débouchés locaux.

Le milieu physique limite la production à certaines régions et à certaines espèces.

De même, les besoins de la consommation locale sont assez limités pour certaines espèces.

De ce fait, les nouvelles espèces forestières sont destinées à la production de bois de chauffage, de caisserie, de résine et de pâte à papier.

Il en résulte que les superficies réservées à ces nouvelles plantations sont peu étendues. Elles sont estimées à 110.000 hectares à reboiser sur 10 ans. Il s'y ajoute près de 10.000 hectares sur les propriétés privées (contrat de reboisement).

Par contre, les surfaces réservées à la mise en défens sont nettement plus importantes. Elles doivent couvrir les 500.000 hectares du domaine forestier de l'Etat, non encore reboisés.

Il s'ajoute à ces différentes actions, la rémunération de certains boisements existants, pour l'amélioration de la production actuelle, particulièrement celle du liège.

La réalisation de l'ensemble des objectifs nécessite des investissements importants, sans accroissement correspondant de la production pendant la décennie, du fait même du décalage prévisible entre la plantation et l'entrée en production des différentes espèces.

L'ensemble des investissements a été évalué à 18 millions de Dinars pour la période 1962-1971; il se décompose comme suit :

INVESTISSEMENTS DANS LES PLANTATIONS NOUVELLES

NATURE DES TRAVAUX	SUPERFICIE en ha.	COUT à l'ha.	COUT total
Mise en défense.....	500.000	10 D.	5.000.000
Bois de chauffage			
— Nord.....	30.000	100 D.	3.000.000
— Centre.....	10.000	100 D.	1.000.000
Bois à cellulose et bois de service			
Eucalyptus et peupliers.....	40.000	100 D.	4.000.000
Fixation des dunes littorales.....	10.000	100 D.	1.000.000
Bandes forestières.....	8.000	300 D.	2.400.000
Protection des oasis.....	2.000	300 D.	600.000
Bois d'industrie.....	10.000	100 D.	1.000.000
TOTAL.....	610.000		18.000.000

Il s'y ajoute 2.000.000 D. d'investissements à réaliser pour l'amélioration de la production actuelle, essentiellement celle de l'alfa et du liège.

En fin de période la production en valeur attendue serait de l'ordre de 1.940.000 Dinars se décomposant comme suit :

BOIS	TONNAGE	VALEUR en Dinars
Bois de feu.....	740.000	650.000
Bois de service, de construction et d'industrie.....	175.000	350.000
Liège.....	10.600	240.000
Alfa.....	100.000	700.000
TOTAL.....		1.940.000

En conclusion, le rôle de production de la forêt est coûteux et n'a d'effet que sur une longue période dépassant la décennie.

Toutefois, la production forestière pourra satisfaire aux besoins de la Tunisie en pâte à cellulose, liège, bois de mine et de chauffage.

Le rôle de production que doivent assurer 900.000 ha. de périmètre forestiers, joint aux travaux de conservation des eaux et des sols prévus sur les terres culturales, pourra assurer efficacement la sauvegarde du patrimoine foncier du pays, tout en protégeant l'ensemble des aménagements agricoles et des peuplements urbains.

Cette action est d'autant plus fondamentale qu'elle est réalisable au moindre coût. La mise en défens de 500.000 ha. de périmètres forestiers nécessitera un investissement de 5 millions de Dinars, alors que leur reboisement coûterait 75 millions de Dinars, coût qui rendrait l'opération irréalisable ou étalée sur de nombreuses décennies.

SECTION VI. — La pêche

La Tunisie possède une façade maritime de 1.300 km. environ qui s'étire de Tabarka, au Nord, à Ras Adjir, au Sud. Elle occupe, en outre, une place de choix dans la Méditerrannée qui, bien que réputée peu poisonneuse par rapport aux océans, renferme des fonds où la faune est aussi nombreuse que variée.

Cependant la production de pêche est loin de correspondre aux possibilités que la nature offre à notre pays. On ne tire pas le parti nécessaire d'une mer qui peut donner de riches moissons.

I. — Evolution de la situation de la pêche au cours des dernières années

Six genres de pêche sont pratiqués en Tunisie : la pêche cotière, la pêche au chalut, la pêche au feu, la pêche au thon, la pêche aux éponges, la pêche lagunaire.

1° La pêche côtière :

Elle est pratiquée sur tout le littoral et dans le Golfe de Gabès, où la profondeur des fonds est faible. L'exploitation est de type artisanal et les engins employés sont rudimentaires (filets, embarcations de petit tonnage).

Cet état de la technique impose une production fluctuante tout au long de l'année, avec des minima en hiver. Entre 1954 et 1960 cette production a pourtant doublé, passant de 2.676 tonnes à 5.749 tonnes. Cependant le rendement par marin reste faible et la consommation du produit de cette pêche se fait surtout sur les lieux mêmes où elle se pratique.

Pourtant, cette pêche revêt trois caractères qui la rendent intéresante :

— d'abord ses apports en poisson sont de bonne qualité (loups, daurades, rougets...);

— ensuite, elle est une pêche inoffensive pour les fonds marins;

— enfin, elle joue un rôle social assez important, puisqu'elle fait vivre près de 9.000 marins qui, sans cette activité, ne trouveraient pas d'emploi.

2° La pêche au chalut

Elle connait une grave stagnation depuis longtemps.. En 1960 sa production a été de 2.646 tonnes alors qu'en 1954, elle était de 2.683 tonnes. Elle utilise plus de 60 navires et se pratique dans les centres suivants : Bizerte, La Goulette, Sousse, Mahdia, Sfax.

Dans ces derniers centres, les chalutiers pratiquent également la pêche au feu pendant la saison chaude.

Mais d'une façon générale, la plupart des chalutiers ne passent pas la nuit en mer et délaissent les fonds poissonneux, au large des côtes tunisiennes. Il y a donc un grave problème dit « d'over fishing » qui se pose dans certaines zones soumises à un râclage intensif et en voie de dépeuplement.

3° La pêche au feu

Elle intéresse le poisson bleu, utilise plus d'une centaine d'embarcations et fait vivre plus d'un millier de marins, disséminés dans les centres suivants : Sfax, Mahdia, Monastir, Hammamet, Nabeul, Kélibia. Il s'agit d'une pêche saisonnière (mai, novembre en général). Depuis 1954, sa production reste stationnaire (6.000 tonnes environ).

4° La pêche au thon

Cette pêche aussi est saisonnière (été). Elle se fait au moyen de madragues calées à Kuriat, Haouaria et Sidi Daoud. Jusqu'en 1960, la production est en constante diminution. (En 1960, la production était inférieure de moitié à la production de 1954 qui était de l'ordre de 1.000 tonnes).

5° La pêche aux éponges

La production de cette pêche est également en diminution. Elle est pratiquée entre Sfax et Zarzis. La pêche à la gangave est à décourager, à cause de ses effets destructeurs. Si la pêche au trident présente un certain intérêt social, c'est la pêche au scaphandre qui doit retenir l'attention des pouvoirs publics.

6° La pêche dans les lacs

Il s'agit essentiellement des lacs Ischkeul, Kelbia et Bibans. Plus de 1.000 tonnes de poisson de bonne qualité ont été pêchées au cours de 1960.

Ce bref examen des différents services de pêche pratiqués en Tunisie, montre que malgré la progression de la production au cours des dernières années, cette progression n'a pas été uniforme, et la production de ce secteur demeure en général très insuffisante.

Cette insuffisance est dûe à l'existence de nombreux goulots d'étranglement inhérents d'une part à l'équipement de pêche (ports, flotte, etc...) et d'autre part à la qualification du personnel qui s'adonne à cette activité.

II. — Les freins au développement de la pêche

1° L'infrastructure de pêche

Les ports les mieux aménagés à ce point de vue sont ceux de Sfax, Sousse, La Goulette et Bizerte. A Mahdia, les travaux d'aménagement se poursuivent encore. Mais la plupart des autres centres de pêche (Tabarka, Kélibia, etc...) constituent des abris beaucoup plus que des ports.

L'aménagement et l'équipement de ces centres sont une condition préalable de tout accroissement rapide de la production de pêche et un des meilleurs moyens de développement des régions où ces centres sont localisés (Nord-Ouest, Cap Bon-Sud).

2° L'armement

L'effectif total de chalutiers, estimé à une soixantaine, est insuffisant et géographiquement mal réparti.

En outre, la plupart des chalutiers sont mal équipés pour un séjour relativement long en mer. Les conditions de sécurité et de vie normale ne sont pas toujours remplies (moyens de sauvetage insuffisante, absence de communication, radio, lieux de repos non aménagés).

D'autre part, si l'effectif de la flotte de la pêche au feu (90 unités) peut sembler suffisant dans l'état actuel, il est nécessaire d'en moderniser l'équipement, et d'en assurer une meilleure répartition géographique.

Le même problème se pose pour les 500 embarcations utilisées dans la pêche côtière.

De toute manière, il semble que la déficience de l'armement actuel de pêche, provient de la faiblesse des moyens de crédit mis à la disposition des armateurs et des artisans-pêcheurs.

La Caisse de Crédit Maritime et Artisanal ne parvient pas à subvenir aux besoins de crédit en matière de pêche. Longue instruction des dossiers, manque de publicité et d'information, pour susciter une prise de conscience des possibilités de crédit, crainte de non remboursement, ce sont là autant de facteurs qui paralysent son action.

Or, toute action efficace doit viser une transformation des structures actuelles. Le crédit maritime doit être séparé du crédit artisanal. Les pêcheurs doivent être rassemblés dans des groupements coopératifs susceptibles d'élargir leur surface financière et d'exercer un contrôle suffisant sur l'utilisation des crédits octroyés.

Mais la faiblesse des moyens matériels ne suffit pas à expliquer à elle seule, le niveau très bas de la productivité dans la pêche. Il existe également des freins tenant à l'homme.

2° Les freins d'ordre humain

Il faut signaler, tout d'abord, que la réglementation de la pêche relative, notamment au respect des zones interdites, est souvent violée. De plus, le chalutage à courte distance est dangereux. Une exploitation intensive et irréfléchie aux mêmes endroits, risque d'affecter la reproduction de poisson. Il faut signaler aussi l'incursion dans nos eaux territoriales, de nombreux chalutiers étrangers. D'autre part, le manque du personnel qualifié n'est pas à démontrer.

Ce manque existe à tous les niveaux : marins, techniciens-radio, mécaniciens, capitaines et maîtres de pêche.

C'est pourquoi, la formation des cadres dans les centres d'enseignement maritime et à l'étranger doit être intensifiée, afin de répondre aux besoins croissants de la pêche.

Enfin, il reste à signaler les défauts d'organisation du circuit de distribution du poisson.

3° La commercialisation

La consommation interne de poisson est très faible puisqu'elle est estimée à 3 kilogs par tête et par an, alors que la population tunisienne est à la fois sous-alimentée et mal nourrie.

La quasi-totalité du produit de la pêche côtière est consommée sur place. Le produit de la pêche au chalut est commercialisée dans les cinq grands ports de Tunisie (Tunis en reçoit les quantités les plus importantes). Le produit de la pêche au feu est généralement acheté par les conserveurs (Mahdia). Les conserveurs ne travaillent pas à pleine capacité, tout au long de l'année, mais au cours de l'été, leur capacité d'absorption est vite atteinte, ce qui les oblige à refuser la partie excédentaire de poisson. De plus, on signale certaines pratiques de malthusianisme économique : certains pêcheurs, de crainte de voir les cours baisser, limitent leurs apports, alors que la demande peut être importante dans d'autres régions du pays.

Les régions de l'intérieur sont mal desservies, du fait de l'inexistence de véhicules réfrigérés et de comptoirs de vente équipés de ses régions. Il est toutefois à enregistrer que les efforts récents de l'Office National des Pêches ont abouti à améliorer, d'une façon substantielle, les circuits de distribution et de vente du poisson, à travers le pays. Ces efforts doivent être poursuivis, de façon à rendre ces circuits aptes à augmenter la consommation et l'exportation en frais des produits de la mer.

L'exportation de poisson frais n'est pas négligeable, puisqu'elle s'est élevée en 1959, à plus de 190.000 Dinars. L'accroissement de la production de poisson et l'amélioration des possibilités de stockage, rendront possible, une augmentation appréciable de nos exportations de poisson frais [1].

Toutes ces considérations permettent d'envisager les actions à entreprendre, pour le développement de l'activité de pêche, dont le rôle économique et social est appelé à s'accroître.

III. — Les perspectives de développement de la pêche

Le développement de la pêche n'est évidemment possible que si une action radicale se fait sentir sur les causes de son blocage.

1° Aménagement des ports de pêche

L'aménagement des grands ports de commerce intéresse aussi l'activité de pêche, dans ces ports. Les investissements pour la pêche seront donc compris dans les investissements globaux d'aménagement de ces ports.

Quant aux petits ports, tels que Mahdia, Kélibia, Tabarka, leur agrandissement et leur équipement s'imposent, si l'on cherche une extension de leur activité.

Les investissements prévus pour l'aménagement des ports de pêche sont ventilés comme suit :

— Tabarka	600.000 Dinars
— Kélibia	600.000 Dinars
— Mahdia, Monastir et les autres ports	600.000 Dinars

En somme, 1.800.000 Dinars seront consacrés à l'aménagement des ports de pêche.

2° La flotte de pêche

Il faut que la flotte soit modernisée et équipée de façon à devenir plus efficiente et surtout capable de pêcher loin et longtemps.

Cette action exigera des investissements de l'ordre de 5.000.000 de Dinars, dont 1.500.000 Dinars seront consacrés à la modernisation de la flotte de la pêche côtière.

Des ateliers de réparation seront en outre, installés dans les principaux ports (Bizerte, La Goulette, Sousse, Sfax, Mahdia), pour permettre rapidement une remise en service des unités endommagées.

Toujours dans le cadre du renforcement du potentiel de pêche, il est nécessaire de caler de nouvelles madragues pour la pêche au thon, vu l'insuffisance du produit des madragues actuelles, 200.000 Dinars seront investis à cet effet.

D'un autre côté, compte tenu de la faible production du thon, capturé au moyen de madragues, il est nécessaire que des bateaux tunisiens suffisamment équipés procèderont à la pêche au thon en pleine mer.

3° Détection des fonds poissonneux

Grâce à des efforts entrepris récemment par les autorités maritimes, de nombreuses cartes des fonds de pêche ont pu être établies. Cependant, la prospection n'est pas complète et doit être poursuivie et intensifiée tout au long des côtes tunisiennes.

---

(1) Le problème des conserves de poisson est traité dans le chapitre consacré à l'industrie.

En ce qui concerne la pêche lagunaire, il est enfin nécessaire de draguer de nouvelles sebkhas, pour permettre la formation de nouveaux lacs et l'accroissement de nos réserves de poisson, 50.000 Dinars y seront consacrés.

4° Formation des cadres

Les investissements nécessaires à cette formation, seront prévus dans le programme général de formation des cadres.

5° Equipement frigorifique

Il s'agit tout d'abord, d'équiper en installations frigorifiques les ports de pêche (Tabarka, La Galite, Bizerte, La Goulette, Kélibia, Sousse, Mahdia, Sfax, Gabès, Zarzis). Ensuite, il s'agit d'améliorer les moyens de transports réfrigérés du poisson, afin d'en permettre une distribution judicieuse à travers le pays.

Enfin, le poisson transporté à l'intérieur doit pouvoir être stocké pour éviter les aléas de la demande.

Une trentaine de centres de vente à l'intérieur, seront pourvus de chambres froides, dans le cadre de l'équipement frigorifique général.

Les investissements relatifs au froid ont été compris dans le chapitre suivant relatif à la conservation et au stockage des produits de l'agriculture et de la pêche.

Enfin, un montant de 50.000 Dinars est destiné à couvrir les dépenses imprévues.

En totalité, les dépenses d'investissement en matière de pêche, compte non tenu de l'aménagement des grands ports et de la formation professionnelle s'élèvent à 7.100.000 Dinars.

Grâce à ces différentes actions, il est escompté que la production de pêche doublera en volume d'ici la fin de la perspective. Elle atteindrait alors le chiffre de 40.000 tonnes représentant près de 7 millions de Dinars.

Le nombre de marins employés actuellement s'élève à environ 13.000 personnes. En fin de période, il passera à 20.000 personnes environ.

SECTION VII. — La conservation et le stockage des produits de l'agriculture et de la pêche

Le développement de la production agricole qui doit quasiment doubler en fin de décennie, l'extension des cultures riches mais délicates exigeant une protection efficace posent le problème du stockage et de la conservation des produits agricoles, en l'état ou transformés.

Cette impérieuse nécessité se justifie d'autant plus que l'accroissement du volume de la production ne se fera pas régulièrement, mais évoluera en « dents de scie », avec des productions moyennes maxima et minima. De ce fait, le calcul des besoins en stockage doit se faire sur une production maximalisée malgré un gros effort de régulation de la production prévue.

De même, ces mêmes besoins doivent être calculés en tenant compte de la « pointe d'utilisation » annuelle des moyens de stockage.

Le stockage peut être de saison (exportation, consommation intermédiaire, etc...) ou pluri-annuel (stock régulateur).

Mais les aspects les plus importants du stockage sont liés à la résistance des produits à l'action du temps : certains produits se conservent simplement isolés du milieu extérieur,

d'autres ne peuvent éviter une dégradation de leurs qualités biologiques que par l'utilisation du froid.

Dans la première catégorie de produits, on trouve :

— les graines alimentaires y compris les légumineuses;
— l'huile;
— le vin;
— les fourrages.

La seconde catégorie a trait à la protection et à la conservation :

— des fruits;
— des produits alimentaires semi-transformés;
— du lait et de ses dérivés;
— de la viande;
— du poisson.

I. — Le stockage des produits « résistants »

Le problème du stockage de ces produits ne se pose que pour les grains alimentaires et les fourrages.

En effet, la capacité actuelle des cuves vinicoles semble suffisante pour conserver la production du vin, et ce d'autant plus que celle-ci, loin d'augmenter au cours de la décennie, doit diminuer de volume du fait même de la reconversion d'une partie d'un vignoble en raisins de table et raisins secs. Toutefois, des aménagements sont indispensables pour permettre au secteur coopératif d'absorber et de moderniser les éléments de stockage détenus par le secteur privé, au fur et à mesure de son intégration. Par ailleurs, un choix de port est indispensable pour faciliter les opérations d'exportation.

De même, la capacité actuelle de stockage de l'huile, qui est de l'ordre de 103.000 tonnes, suffit aux besoins futurs de conservation.

En effet, sur une production moyenne maxima, en fin de décennie de l'ordre de 150.000 tonnes, l'auto-consommation est prévue pour 15.000 tonnes. En outre, 30 % des exportations et de la consommation commercialisée ne sont pas susceptibles de stockage, soit 14.000 tonnes pour la consommation non commercialisée et 19.000 tonnes pour les exportations.

Le reste serait stocké, soit 102.000 tonnes. D'où il n'y aurait pas de problème de construction de piles à huile pour la décennie, et ce, compte tenu de l'existence d'un stock régulateur de 25.000 tonnes.

Par contre, les besoins actuels en stockage des céréales et légumineuses ne suffisent pas à la conservation d'une production, dont le niveau sera élevé en 1971.

C'est ainsi que la production maxima doit s'élever en fin de décennie à 17.000.000 de quintaux.

Or, l'auto-consommation et les semences seront de l'ordre de 5.700.000 quintaux directement stockés dans les exploitations agricoles.

Par ailleurs, 25 % de la consommation intermédiaire globale sont directement utilisés, soit 1.400.000 quintaux.

De même, 500.000 quintaux de blé dur, 500.000 quintaux d'orge et 50.000 quintaux de légumineuses sont exportés sans stockage.

Le reste, soit 8.850.000 quintaux, doit nécessairement être stocké, soit pour une utilisation au cours de l'année, soit pour alimenter le stock régulateur pluri-annuel.

L'inventaire des silos et magasins de stockage fait ressortir une capacité de conservation de l'ordre de 6.700.000 quintaux. Les besoins de stockage en fin de décennie seraient donc de 2.150.000 quintaux.

Des magasins existent dans le commerce et peuvent être loués pour la conservation; leur capacité totale serait de 1.000.000 de quintaux.

Le reste, soit 1.150.000 quintaux, nécessitera la construction de silos. Leur implantation se fera moitié dans les ports, et moitié dans les lieux de production. Leur coût est estimé à 2.500.000 Dinars.

Un problème identique de stockage se pose pour une partie des fourrages; il concerne les fourrages secs.

La production excédentaire du Nord est de 80.000 tonnes qui doivent être dirigés vers le Centre et le Sud, pour combler leur déficit moyen et annuel.

Par ailleurs, sur une production moyenne dans le Nord en 1971, de 640.000.000 d'unités fourragères, la variation est de 20 % en plus, si la récolte est maxima, mais ne joue que sur les 250.000.000 d'unités fourragères provenant des fourrages secs, soit une variation de 180.000 tonnes.

Ces 180.000 tonnes constituent un stock de sécurité pluri-annuel, réservé à combler un déficit éventuel de la production.

Il en résulte que les excédents en année de forte production seraient de :

180.000 Tonnes
\+ 80.000 Tonnes
———
= 260.000 Tonnes

Toutefois, les 80.000 tonnes devant être consommées en quelques mois, ne posent pas de problème d'équipement en stockage. Par contre, les 180.000 Tonnes constituant le stock pluri-annuel (2 ans), posent un problème de construction de moyens de conservation. Le coût de ceux-ci est évalué à 3.600.000 Dinars.

Or, l'existence de ce stock de 180.000 Tonnes de fourrages secs, ainsi que les 90.000 Tonnes d'orge du stock régulateur et 30.000 Tonnes de légumineuses alimentaires permettent de parer à une année de mauvaise production, essentiellement dans le Centre et le Sud.

Par ailleurs, les 180.000 Tonnes de fourrages secs sont indispensables pour l'utilisation du concentré (orge, légumineuses, etc...)

Il demeure toujours possible d'importer le complément de concentré nécessaire, si le tonnage stocké s'avère insuffisant, mais l'importation de fourragères secs, outre son caractère onéreux, est peu profitable au bétail qui doit préalablement s'y habituer. Il s'y ajoute la difficulté de se procurer à l'extérieur, cette denrée en quantités suffisantes.

La constitution de ce stock de sécurité doit assurer, en année, de mauvaise récolte, la protection du troupeau ovin du Centre-Sud.

Le stockage des fourrages nécessitera un investissement de 3.600.000 Dinars environ.

II. — Les denrées périssables

L'organisation d'une chaîne du froid pour la protection et la conservation des denrées périssables, doit s'étendre du stade de la production jusqu'aux lieux de consommation.

La préréfrigération doit être implantée à l'échelle de la production, essentiellement au lieu de ramassage du produit.

La véhiculation de celui-ci, au centre de consommation, doit s'effectuer dans des transports réfrigérés (trains, camions, avions). Il est utile de préciser que la protection assurée par le froid peut aller, selon le produit, de la simple climatisation à la réfrigération totale.

L'équipement le plus important doit être établi aux centres de consommation : il doit intéresser toute la gamme de produits à conserver, avec les installations spécifiques à chaque produit.

L'équipement frigorifique des vendeurs au détail aura, pour effet, d'étaler la vente sur des périodes plus longues, tout en conservant les qualités biologiques du produit.

Cette chaîne frigorifique intéresse de nombreux produits qu'on peut classer en produits végétaux et produits du règne animal.

a) **Les fruits :** La conservation par le froid concerne :

— les fruits de primeurs récoltés de la fin du printemps à l'été (abricots, pêches, melon);

— fruits de conserverie : la conservation permettra d'éviter les apports irréguliers, d'où régulation quotidienne, ainsi qu'étalement de la transformation sur 15 jours supplémentaires;

— fruits semi-transformés : conservation par le froid pour étaler la période d'activité de l'usine de transformation.

— Dattes : conservation annuelle.

— Raisins, pommes, poires, etc... : conservation pendant quelques mois, pour étaler la consommation sur l'année.

b) **Les produits du règne animal :** La conservation par le froid ne porte que sur trois produits essentiels :

1° La conservation de la viande doit se faire dans les abattoirs, et en particulier à l'abattoir de Tunis. La viande transite dans la salle de ressuyage où elle reste quelques jours.

2° La préréfrigération du lait se fait dans les centres de collecte, afin d'éviter une hausse de température trop importante pendant le transport.

3° La protection, par le froid, du poisson doit être réalisée sur l'ensemble du parcours, l'amenant des lieux de production jusqu'au détaillant. Cette chaîne complète nécessite une utilisation massive de glace, depuis la pêche sur le bateau, jusqu'au transport au centre de vente. Par contre, l'installation de salles réfrigérées sur les lieux de vente permet de conserver une production importante écoulable sur plusieurs jours, régularisant ainsi le marché, tout en assurant un écoulement quasi-constant.

***

Tels sont les besoins en stockage et en conservation par le froid, pour la décennie.

Le fonctionnement et l'entretien des installations prévues, présente une somme de difficultés, que seule une organisation coopérative est à même de résoudre au moindre coût.

Dans cette optique, l'Union des Coopératives, à l'échelle régionale, et la Fédération des Coopératives, sur le plan national, peuvent et doivent prendre en charge la gestion de ces moyens de conservation qui représentent un élément essentiel de la commercialisation des produits agricoles.

Cette action coopérative aura pour effet, d'assurer un meilleur prix au producteur, tout en stabilisant le marché de vente.

L'investissement nécessaire a été estimé à 1.500.000 Dinars, environ.

CHAPITRE TROIS

L'INDUSTRIE ET LE TOURISME

Le développement industriel prévu par la présente perspective, vise à assurer l'amélioration du niveau de vie de la population, à corriger les déséquilibres actuels entre les secteurs et les régions et à favoriser la solution du problème de l'emploi.

Compte tenu de ces préoccupations, il est envisagé d'entreprendre un effort important dans le secteur industriel. Cet effort s'inscrit dans le cadre des réformes de structures déjà retenues pour ce secteur et qui ont été analysées au chapitre III du Titre I.

En outre, il a été nécessaire de prévoir un ensemble de dispositions pour améliorer la qualité de la production industrielle et assurer à l'effort envisagé dans ce secteur, des chances accrues de succès; parmi ces dispositions, il y a lieu de citer la normalisation, le contrôle de la qualité et la recherche technologique.

1° La normalisation

La normalisation implique l'adoption d'un certain nombre de règles qui précisent, pour des produits ou des opérations déterminées, les normes techniques auxquels ils devront répondre pour correspondre aux besoins les plus courants.

Il peut s'agir, selon le cas :

— de la composition et des propriétés des produits;

— de leur dimension;

— de certaines pratiques administratives ou commerciales.

La normalisation est indispensable à une industrie en développement; elle facilite l'établissement des programmes de fabrication, et le contrôle des qualités et partant, abaisse les prix de revient, diminue le gaspillage et donne des garanties aux consommateurs.

Elle bénéficie donc, à l'ensemble de l'économie.

Elle devra être mise au point, en Tunisie, en liaison avec les organisations professionnelles et techniques.

2° Le Label de qualité

Le contrôle des qualités se distingue très nettement de la repression des fraudes qui assure la protection du public contre des articles défectueux ou malsains.

L'apparition prochaine en Tunisie, d'industries nouvelles manquant d'expérience, le fait que la concurrence entraîne parfois le fabricant à rechercher les prix de production les plus bas, risquent d'amener, sur le marché, des produits peu satisfaisants.

L'Etat a le devoir d'assurer, par l'intermédiaire d'une organisation technique, le contrôle des qualités produites.

Cette intervention portera obligatoirement sur l'ensemble des produits exportés.

Elle devra être étendue également au marché intérieur, pour garantir au consommateur, la qualité des produits tunisiens.

3° **La recherche technologique**

Elle a pour objectif, de déterminer les meilleurs conditions techniques de fabrication d'un produit en vue :

— soit d'améliorer sa qualité;

— soit de développer ses utilisations ou l'utilisation de ses sous-produits.

Dans ce domaine, la Tunisie peut, certes, bénéficier du résultat des recherches effectuées dans des pays plus avancés.

Mais il est indispensable que la Tunisie, dans l'intérêt de son économie nationale, développe ses propres institutions.

***

C'est en tenant compte, à la fois, des réformes de structures envisagées et de ces actions générales, que la perspective de développement industriel a été établie.

Les objectifs de production retenus pour les différentes branches d'activité ont été établis sur la base d'une projection de la consommation future en Tunisie et d'une étude préliminaire des marchés extérieurs.

La consommation intérieure a été évaluée, en ce qui concerne la consommation finale, c'est-à-dire celle des particuliers, d'après l'objectif de répartition des revenus, et en ce qui concerne la consommation intermédiaire, c'est-à-dire celle des entreprises, d'après les coefficients techniques donnés par le tableau des échanges intersectoriels et dans certains cas, d'après une estimation directe.

La demande extérieure, quant à elle, n'a pu faire l'objet, que d'une étude sommaire, en raison des courts délais dont on a disposé.

Cette étude se poursuit actuellement et ses conclusions pourront être retenues, pour l'élaboration du pré-plan de trois ans.

Toutefois, il paraît possible de retenir les premières conclusions dégagées, d'autant plus qu'il s'agit de tracer une perspective d'évolution du secteur industriel et non d'établir un plan précis.

SECTION I. — Les industries extractives

Comme dans tous les pays sous-développés, les industries extractives ont toujours constitué en Tunisie, l'une des principales activités d'exportation : les minerais et produits annexes entrent environ pour 25 %, dans nos ventes à l'étranger, et se chiffrent, selon les cours, à 10 ou 15 millions de Dinars environ par an. En tonnage, les produits en question entrent pour 80 % en moyenne dans les quantités exportées et pour 68 % dans le trafic portuaire.

Au point de vue transport, le tonnage des pondéreux (minerai de fer et phosphate de chaux) transporté en 1959, par la S. N. C. F. T. représente un peu plus de la moitié du trafic total des marchandises. Ces deux produits entrent pour 51 % dans les recettes totales marchandises et pour 37 % dans les recettes globales, voyageurs et marchandises. Par ailleurs, le tonnage de phosphates bruts transportés en 1959, par le réseau Sfax-Gafsa, constitue 78 % du trafic total marchandises.

Mais l'importance des minerais dans les exportations tunisiennes permet précisément de toucher du doigt, l'une des grandes faiblesses de notre économie : son caractère primaire. Celui-ci est manifeste, non seulement du fait que la Tunisie vend des matières brutes, alors que leur valorisation lui aurait permis d'accroître son revenu national et de procurer de l'emploi

à sa main-d'œuvre, mais également, à cause du fait que les cours de matières brutes est très sensible à la conjoncture internationale et subit des fluctuations qui, très souvent, se traduisent par des effets catastrophiques dans notre pays.

A l'état de matières premières, les minerais tunisiens n'entrent, à l'heure actuelle, que pour 5 % dans la production intérieure brute, et ne font travailler que 14 à 15.000 personnes avec une masse de salaires de l'ordre de 5 millions de Dinars.

Ainsi, si les industries extractives constituent une activité très importante, du point de vue du commerce extérieur, cette importance est limitée à l'échelle de l'économie globale de la Tunisie. L'entrave principale au développement de cette activité, a été jusqu'ici, le fait que le seul débouché est justement le marché extérieur, pour lequel la concurrence avec d'autres pays est très âpre, d'autant plus âpre que la Tunisie,comme nous le verrons, doit surmonter des obstacles inhérents à la qualité de sa production qui présente des désavantages, par rapport aux autres qualités présentées sur le marché.

Le problème est donc, tout en essayant de nous maintenir sur le marché international, de créer des débouchés intérieurs qui permettent le développement de l'activité des industries extractives.

Compte tenu de ces deux impératifs :

— Maintien du marché extérieur.
— Création de débouchés intérieurs.

Le compte du secteur « Industries Extractives », a été établi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « INDUSTRIES EXTRACTIVES »
1957 - 1971

(milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE			PRODUCTION		
	1957	1971		1957	1971
Produits agricoles....	127	150	Gaz naturel.....	78	380
Produits miniers....	30	150	Sel.....	280	420
Articles en bois.....	190	250	Phosphates 66 %....	5.411	5.300
Papier.....	2	3	Phosphates 75 %....		3.650
Produits chimiques..	350	500	Fer.....	3.201	4.050
Dérivés du pétrole..	533	1.250	Plomb.....	1.934	1.715
Produits minéraux non métalliques...	40	50	Zinc et autres.....	138	170
Electricité, gaz et eau.	236	176	Produits de carrière..	690	1.000
Industries métallurgiques.....	470	600			
Commerce, Banque, Assurances.....	652	1.574			
TOTAL achats.....	2.630	4.703	TOTAL.....	11.732	16.685
Valeur ajoutée.....	9.102	11.982			
TOTAL.....	11.732	16.685	Accroissement de la valeur ajoutée 1957-1971 : 43 %		

1° Les Phosphates

La production de phosphates 66 % retenue pour 1971, soit 5.300.000 Dinars sera exportée à concurrence de 3.800.000 Dinars et consommée localement à concurrence de 1.500.000 Dinars.

En ce qui concerne l'exportation de phosphates 66 %, elle implique que soient entreprises des actions visant à supprimer certains des freins qui handicapent l'extraction de ces produits d'une manière rentable :

— Développer la mécanisation des exploitations tout en maintenant le niveau d'emploi dans cette branche.

— Agir sur certains éléments du prix de revient (transports, énergie, etc...)

— Promouvoir la conclusion d'un accord international en vue de rationaliser le marché.

Il importe que ces mesures soient prises sans tarder, de façon à permettre à la Tunisie, d'atteindre des prix de revient comparables à ceux des autres pays qui bénéficient de conditions de production meilleures.

— Quant à la production de phosphates 75 %, soit pour 3.650.000 Dinars, elle sera entièrement exportée, sans que cela puisse, semble-t-il, poser de problème, la demande mondiale en phosphates (75 %) étant en pleine expansion.

2° Le Fer

L'augmentation de production envisagée dans le tableau précédent proviendra :

— D'une part, de la mise en exploitation de la mine de Djebel Ank (500.000 tonnes par an).

— D'autre part, de la mine de Douaria, dont le minerai sera traité dans une usine de désarsénication qu'il convient de mettre sur pied.

— Quant à la mine de Djérissa, elle maintiendra un volume constant d'activité (un million de tonnes par an) et, sauf découverte nouvelle, son exploitation cessera vers 1975.

La production de cette dernière mine continuera à être entièrement exportée (3.800.000 D.) en raison de ses qualités spécifiques qui lui assurent un débouché sûr, surtout en Grande-Bretagne. Pour le minerai provenant des autres exploitations, il sera transformé sur place puisqu'il est envisagé, dans la perspective, de créer une industrie sidérurgique.

3° Le plomb et le zinc

En raison de la dépendance des cours extérieurs, et des difficultés d'écoulement résultant des fluctuations de ces cours, il n'est pas envisagé de développer ces activités au cours de la décennie.

A noter que, tandis que le zinc est exporté en l'état, le minerai de plomb subit une transformation sommaire sur place, en vue de son exportation en lingots.

***

Le développement des activités minières nécessitera des investissements importants qui ont pu être évalués comme suit :

	(En milliers de Dinars)
— Equipement de la mine de M'Dilla	1.100
— Calcination des phosphates et renforcement de la voie ferrée.	5.400
— Exploitation de la mine de fer de Djebel Ank	3.500
— Recherches minières	5.000
— Recherches pétrolières	8.000
TOTAL	23.000

1° **La calcination des phosphates**

Ce projet qui doit être réalisé par la Compagnie Sfax-Gafsa a pour but de traiter le phosphate brut, en vue d'obtenir un produit d'une teneur de 75 %.

Les phosphates bruts traités proviendront des différentes exploitations de cette entreprise.

L'usine sera implantée vraisemblablement à Metlaoui, et aura une capacité de production de 1 million de tonnes, ce qui représente pour un rendement pondéral de 60 %, un tonnage de 1.700.000 tonnes bruts environ.

Comme la quantité de phosphate (65 %), à commercialiser doit rester constante, cette opération suppose une augmentation de l'extraction.

Elle conduira également à augmenter la capacité de transport du chemin de fer et la capacité de stockage des embarquements.

Ce projet améliore la rentabilité générale de l'entreprise.

L'investissement de 10.170.000 de Dinars à réaliser comprend les dépenses relatives :

— à la calcination proprement dite.....
— à la mine.....
— au chemin de fer.....
— à l'embarquement.....

2° **La mine de Djebel Ank**

Il s'agit d'un gisement reconnu qui est concédé actuellement à la Société M'dilla, mais il n'est pas exploité.

Les réserves sont de l'ordre de 10 à 20 millions de tonnes de minerai phosphoreux et pulvérulant.

Les opérations porteront :

— Sur la mine proprement dite et sur le traitement du minerai.

— Sur la réalisation de travaux d'infrastructure qui permettent l'évacuation du minerai, la mine n'étant pas desservi par chemin de fer.

3° **La recherche minière**

L'inventaire systématique des ressources minérales du pays est indispensable à sa mise en valeur rationnelle.

Bien que la plupart des gisements importants soient vraisemblablement reconnus, il est nécessaire de prévoir un inventaire de la totalité des ressources du sous-sol tunisien.

Ces travaux seront effectués sous deux formes :

a) par le lecteur privé avec l'appui de l'Etat et le soutien financier de la S.O.R.E.M.I.T. qui consent des prêts aux entreprises qui effectuent des recherches dans ce domaine.

b) parallèlement à ce concours apporté au secteur privé, l'Etat devra prendre en main certaines recherches indispensables qui nécessitent des efforts importants.

***

La réalisation des investissements prévus permettra de faire passer le nombre d'emplois dans ce secteur de 14.000 environ à 37.000.

SECTION II. — Les industries alimentaires et les boissons

Les industries alimentaires et les boissons constituent un complément indispensable aux activités agricoles. Pourtant, c'est depuis seulement peu d'années que la Tunisie a commencé à s'atteler à la tâche dans ce domaine et, notamment, dans celui de la conserverie. Il n'y a pas longtemps, en effet, seules quelques activités traditionnelles, telles que celles des minoteries-semouleries, des boulangeries, des huileries, étaient réellement importantes dans le pays.

Tout en maintenant ou en développant ces activités, qui sont primordiales, il importe maintenant d'élargir l'éventail de productions de façon à :

— créer un débouché à une production agricole en pleine expansion et dont les possibilités d'écoulement , à l'état brut, sont souvent limitées, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, du fait du manque de diversification de la production;

— subvenir aux besoins de consommation locale qui seront de plus en plus grande, au fur et à mesure que se réalisera l'augmentation des revenus envisagée dans la perspective;

— assurer une continuité de la production qui permette de conquérir *durablement* des marchés extérieurs.

Compte tenu de ces impératifs, les comptes des secteurs des industries alimentaires et des boissons ont pu être établis comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « DENREES ALIMENTAIRES » 1957-1971

(En milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE			PRODUCTION		
	1957	1971		1957	1971
Produits agricoles....	19.537	49.525	Beurre.....	550	1.000
Produits miniers (sel).	48	112	Fromage.....	1.130	2.300
Denrées alimentaires..	9.556	15.850	Corps gras.....	12	100
Papier.....	95	190	Huile d'olive.....	11.260	29.500
Dérivés pétrole et charbon.....	128	465	Huile de grignons	740	1.900
Produits minéraux non métalliques...	28	51	Conserves de viande.	15	250
Industries métallurgique.....	100	203	Conserves de poissons	950	1.650
Electricité, gaz, eau..	220	453	Sucre.....	—	4.600
Commerce, banque, assurances.....	4.530	9.250	Café trituré.....	1.240	1.800
			Autres sucreries....	600	1.500
TOTAL achats....	34.242	76.099	Cacao et préparation	—	150
			Pâtes alimentaires...	3.600	2.600
Valeur ajoutée...	5.705	19.984	Boulangerie, pâtisserie.....	7.600	17.448
			Farine.....	5.950	13.000
TOTAL.....	39.947	96.083	Semoule.....	3.645	8.900
			Son et remoulage...	805	2.700
Accroissement de la Valeur ajoutée entre 1957 et 1971 : 263 %.			Conserves de légumes.	500	3.035
			Conserves de fruits...	850	2.650
			Divers.....	500	1.000
			TOTAL.....	39.947	96.083

COMPTE DU SECTEUR « BOISSONS » 1957-1971

(En milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971
Produits agricoles...	4.961	5.114
Denrées alimentaires.	16	100
Articles en bois, liège	444	580
Papier.....	7	14
Dérivés pétrole et charbon.....	46	53
Produits minéraux non métalliques...	74	98
Produits métallurgiques.....	90	105
Electricité, gaz, eau..	34	40
Commerce, banque, Assurances.....	888	1.010
TOTAL achats...	6.560	7.114
Valeur ajoutée...	3.126	4.022
TOTAL.....	9.686	11.136

PRODUCTION	1957	1971
Vins.....	8.600	8.600
Bière.....	685	1.450 W
Glace, eaux minérales.....	191	450
Alcool.....	—	36 W
Autres produits.....	210	600
TOTAL.....	9.686	11.136
Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 (29 %).		

La réalisation des objectifs de production retenus dans ces comptes suppose que soient réalisées un certain nombre de conditions variables suivant la nature du produit.

1° Les minoteries-semouleries

L'augmentation dans les proportions indiquées dans le compte, de la production de farine et de semoule, implique que l'écrasement industriel se substitue à l'écrasement artisanal qui absorbe, à l'heure actuelle, de grandes quantités de blé, lesquelles échappent ainsi au circuit officiel. Il est certain, en effet, que si la trituration pouvait s'accroître, les prix de revient diminueraient puisque les frais fixes seraient étalés sur un tonnage accru.

Cela est d'autant plus important que l'augmentation de production doit pouvoir être absorbée par la capacité existante, qui est encore très loin d'être pleinement utilisée.

2° La conserverie

L'industrie de la conserve est à l'heure actuelle caractérisée par la discontinuité de la production, discontinuité qui rend très difficile toute velleité de conquérir des marchés extérieurs ou même intérieurs.

Le développement de la production de fruits et légumes envisagé dans la perspective agricole, doit pouvoir assurer cette continuité. Cette production est par ailleurs suffisamment diversifiée et étalée sur toute l'année, de façon à ce que les entreprises ne soient pas obligées de travailler saisonnièrement, ce qui grèverait leur prix de revient et rendrait l'écoulement plus difficile à l'extérieur, du fait que, là encore, la concurrence étrangère y est très sévère.

3° Les huileries

La production d'huile envisagée sera consommée sur le marché intérieur à concurrence de 13.600.000 Dinars et exportée à concurrence de 15.200.000 Dinars.

Ce volume d'exportation ne pourra être réalisé, sur un marché extérieur actuellement stagnant, que si un grand effort de propagande, est fait pour faire connaître l'huile tunisienne dans des pays qui n'en consomment pas à l'heure actuelle ou en consomment très peu.

Quant à l'huile de grignon, elle sera entièrement transformée sur place, notamment en savon.

∴

Dans certains cas (semoulerie-minoterie, vinification, huilerie), les capacités actuellement existantes suffiront à faire face à l'augmentation de production. Mais pour certaines branches, des investissements seront nécessaires et leur évaluation est indiquée dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENTS A REALISER AU COURS DE LA DECENNIE

(en milliers de Dinars)

DENREES ALIMENTAIRES :	
— Conserves	2.000
— Beurre, fromage	500
— Boulangerie, pâtisserie	650
— Semoule, malt	150
— Sucrerie	5.000
— Raffinerie, huiles végétales	150
— Alimentation bétail	50
TOTAL	8.500
BOISSONS :	
— Bières	750
— Glaces, eaux minérales	850
TOTAL	1.600

a) Les investissements qui seront consacrés à l'industrie de la conserve serviront :

— d'une part, à valoriser les produits de la pêche tunisienne que la perspective envisage de développer;

— d'autre part, à assurer un débouché à l'augmentation de la production de fruits et légumes. Mais, dans ce dernier cas, il faudrait veiller à éviter le suréquipement de certains secteurs au détriment des autres comme c'est actuellement le cas pour la tomate où la capacité installée est de 95.000 tonnes pour une production de 30.000 tonnes.

A noter qu'il est prévu, dans le domaine des légumes, un investissement de 150.000 Dinars pour la déshydratation de 220 tonnes, en vue de réduire leur poids et leur volume, et de les conserver plus longuement.

b) Les produits laitiers : l'investissement indiqué dans le tableau ci-dessus servira à la création d'une centrale laitière qui permettra de répondre tant aux exigences de l'hygiène publique, que de résoudre le problème du stockage et de la conservation. Elle traitera la production tunisienne de lait frais et produira des laits pasteurisés, du beurre et du fromage.

c) Les investissements, qui seront consacrés à la boulangerie, biscoterie, biscuiterie, etc..., permettront de créer de petites unités de production en vue de répondre à l'augmentation de la consommation locale, jusqu'ici insuffisante pour assurer la rentabilité de ces usines.

d) Les données de la consommation en Tunisie, les résultats des essais d'implantation de la culture betteravière dans la région de Béja justifient la création d'une industrie sucrière en Tunisie. Le projet est en cours de réalisation et traitera dans un premier stade 80.000 tonnes de sucre par an — (60.000 par raffinage de sucre brut et 20.000 à partir de la betterave locale).

e) La préparation d'aliments pour le bétail est un débouché classique qui permet de valoriser certains sous-produits ou déchets, notamment ceux des abattoirs et des poissonneries. Les études réalisées à ce sujet ont permis d'établir qu'une unité industrielle de ce type serait viable en Tunisie, tant au point de vue des apports qui seront indispensables pour le traitement, qu'au point de vue des débouchés locaux.

f) L'augmentation de la consommation rendra possible l'installation d'une brasserie d'une capacité de 8.500 tonnes.

∴

L'emploi dans cette branche passera de 14.000 à 31.500.

SECTION III. — Les industries textiles et l'habillement

Le secteur « textile et habillement » a toujours présenté en Tunisie un caractère très artisanal. Il existe bien un début d'industrie locale, mais elle est encore à l'état embryonnaire et nous continuons de dépendre presqu'entièrement de l'extérieur. Nos importations de textiles oscillent autour de 11 millions de Dinars par an, soit 15 % environ du total de nos achats à l'étranger.

En présence de cette masse d'importations, il est impossible de rester passif : une part des fabrications, voire la totalité, doit pouvoir être assurée sur place, soit par un artisanat rénové, soit par une industrie véritable dont le complexe de textile de Ksar-Hellal constitue une expérience qu'il convient de multiplier et d'étendre.

C'est donc partant de ce principe, c'est-à-dire du principe de subvenir au maximum à nos besoins et de limiter les importations aux matières premières et aux produits demi-finis qui ne peuvent être trouvés sur place, que les comptes des deux secteurs en question ont été établis.

COMPTE DU SECTEUR « HABILLEMENT » 1957-1971

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971	PRODUCTION	1957	1971
Textiles	589	2.300	Vêtements	1.490	5.200
Produits métallurgiques	20	90	Bonneterie	200	2.900
Electricité, gaz et eau	18	79	Friperie	50	100
Commerce, banque, assurance	193	805	Broderie	350	700
			Coiffure	80	150
TOTAL achats	820	3.274	TOTAL	2.170	9.050
Valeur ajoutée	1.350	5.776	Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 : 327 %		
TOTAL	2.170	9.050			

COMPTE DU SECTEUR « TEXTILE » 1957-1971

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971	PRODUCTION	1957	1971
Produits venant de l'agriculture	767	3.800	Couverture	150	670
Textiles	2.125	9.400	Tapis, tapisserie	355	880
Produits chimiques	65	283	Dentelles	250	670
Dérivés pétrole et charbon	—	100	Tissus de coton	450	5.200
Produits métallurgiques	40	170	Tissus de laine	2.500	5.300
Commerce, banque, assurance	536	2.260	Tissus synthétiques	660	2.700
Electricité, gaz et eau	20	86	Autres tissus	100	—
			Fils de coton	—	4.500
			Fils de laine	1.320	3.200
			Corderies	33	100
			Tissus de soie	55	—
TOTAL achats	3.553	16.099	TOTAL	5.873	23.220
Valeur ajoutée	2.320	7.121	Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 : 207 %		
TOTAL	5.873	23.220			

Comme nous l'avons dit, la production projetée permettra essentiellement de subvenir aux besoins de la consommation de la population.

Les exportations seront limitées aux produits traditionnels, présentant un caractère original, et les importations aux produits très spéciaux que l'exiguité du marché intérieur ne permettra pas de fabriquer de façon rentable.

.*.

Les investissements à mettre en œuvre pour réaliser l'augmentation de la production envisagée sont résumés dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENTS A REALISER AU COURS DE LA DECENNIE

(dans le secteur « Habillement et Textiles », en milliers de Dinars)

TEXTILE	
Tissage de coton	3.200
Tissage de laine	1.500
Tissage synthétique	3.000
Blanchiement, impression teinture	1.600
Filature de coton	4.000
Filature de laine	1.850
TOTAL	15.150
HABILLEMENT	
Bonneterie	475
Chemiserie, vêtements	255
TOTAL	730

a) **Filature de coton :**

La capacité à prévoir d'ici la fin de la perspective est de l'ordre de 6.000 tonnes; d'ores et déjà une première unité de 12.000 broches est en cours de réalisation. La production de cette unité sera de 2.200 à 2.400 tonnes de filés et sera absorbée par les tissages locaux.

b) **Filature de laine :**

L'investissement à réaliser dans ce domaine sera destiné à la mise sur pied d'une unité ayant une capacité de l'ordre de 1.000 tonnes. Les fils de laine produits seront utilisés essentiellement dans la bonneterie et dans la fabrication de certains tissus en cardés.

c) **Tissage :**

Les investissements qui seront consacrés à la mise en œuvre d'unités de tissage devront permettre d'atteindre à la fin de la décennie des capacités de production de 4.000 tonnes pour les tissus de coton et de 2.000 tonnes pour les tissus de laine.

d) **Bonneterie :**

Les investissements à réaliser dans cette branche porteront dans une très large mesure, sur le domaine des sous-vêtements. Il est envisagé que la totalité de nos besoins seront couverts en 1971 par la production nationale.

∴

Il est prévu que le nombre d'emplois passera dans le domaine du textile de 27.000 personnes (chiffre de 1957) à environ 60.000 personnes.

SECTION IV. — **Les industries chimiques**

Le secteur des industries chimiques est appelé à jouer un grand rôle dans le développement économique de la Tunisie au cours des dix prochaines années puisqu'il est envisagé de faire porter la production à 38.030.000 Dinars en 1971 contre 8.416.000 Dinars en 1957 (prix à la production de 1957). Ce grand effort d'expansion s'explique par les raisons suivantes :

— L'existence dans le pays de richesses minières ou d'éléments naturels (phosphate, sel, pétrole de la Skhira par exemple) dont certaines combinaisons techniques permettent la production d'un grand nombre de produits chimiques.

— La concentration de ces éléments dans le Sud qui rend possible la création dans cette région d'un pôle de développement qui permettra de corriger le déséquilibre existant actuellement entre les différentes régions du pays.

— L'existence d'un marché intérieur, à l'heure actuelle presque entièrement approvisionné par l'extérieur, et qui est appelé à se développer.

— L'existence enfin d'un marché extérieur, notamment pour le superphosphate, qu'il convient de conserver et même d'étendre par un effort d'adaptation de la production tunisienne à la demande mondiale et par un choix judicieux des implantations de façon à réduire au maximum les frais d'exploitation et à permettre à la production tunisienne de soutenir la concurrence très sévère des pays étrangers.

Tenant compte de toutes ces considérations, le compte du secteur des industries chimiques a été établi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « INDUSTRIES CHIMIQUES » 1957-1971

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971	PRODUCTION	1957	1971
Produits agricoles...	195	250			
Produits miniers.....	1.239	3.765			
Denrées alimentaires..	687	1.900	Hyperphosphate.....	796	796
Boissons.....	4	36	Superphosphate simple et triple.....	2.466	7.300
Papier.....	91	200	Engrais azotés.....	—	9.690
Produits chimiques..	2.464	13.006	Engrais composés....	155	390
Dérivés pétrole et charbon.....	143	1.370	Acide sulfurique....	773	2.500
Produits minéraux non métalliques....	—	100	Acide phosphorique...	200	600
Industries métallurgiques.....	200	500	Phosphore.....	—	3.500
Electricité, gaz et eau.	80	206	Soufre raffiné.....	50	2.100
Commerce, banque et assurances.....	1.176	6.100	Savons.....	1.170	2.150
			Explosifs.....	403	700
			Dérivés du gaz.....	237	500
			Peintures.....	220	1.000
			Huile de lin.....	450	900
			Parfumerie.....	140	900
			Produits pharmaceutiques.....	521	2.000
			Insecticides.....	—	500
			Produits en plastique.	85	1.350
			Autres produits.....	750	1.950
TOTAL des achats..	6.279	27.433			
Valeur ajoutée.....	2.137	10.597			
TOTAL.....	8.416	38.036	TOTAL.....	8.416	38.030
Accroissement de la valeur ajoutée de 1957 à 1971 : 396 %					

Ces objectifs de production impliquent :

— que les exportations actuelles de superphosphate qui oscillent autour de 2 millions de Dinars soient portées en 1971 à 4,7 millions de Dinars environ;

— qu'un débouché soit trouvé pour une exportation de phosphore de l'ordre de 500.000 Dinars et de phosphate d'ammoniaque de l'ordre de 2.000.000 Dinars.

Pour les autres produits leur écoulement devra normalement être assuré par le marché intérieur soit sous forme de consommations finales soit sous forme de consommations intermédiaires, si évidemment rien ne venait remettre en cause les objectifs de la perspective.

∴

Les investissements à mettre en œuvre, au cours des dix prochaines années, pour la réalisation de ces objectifs de production sont résumés dans le tableau suivant (chiffres en milliers de Dinars) :

INVESTISSEMENTS A REALISER AU COURS DE LA DECENNIE DANS LE SECTEUR « INDUSTRIES CHIMIQUES »

Superphosphates	5.500
Engrais composés	500
Engrais azotés	21.500
Phosphore	6.000
Produits pharmaceutiques	2.000
Parfumerie	60
Insecticides	250
Produits plastiques	700
Autres produits	775
Carbure de calcium	1.000
Matières premières plastiques	4.000
TOTAL	42.285

a) Les investissements, qui seront consacrés à l'augmentation de la production de superphosphates permettront :

— l'extension de la capacité de l'usine existante;

— l'implantation d'une nouvelle unité d'une capacité de 100.000 tonnes de produits finis : cette usine est d'ailleurs en cours de construction.

b) L'investissement à réaliser pour la mise sur pied d'une unité de production de phosphore de 20.000 tonnes par an suppose que soit résolu au préalable le problème de l'énergie. Celle-ci devra en effet pouvoir être payée à bon marché (environ 4 millimes le kilowath) pour assurer la rentabilité de l'entreprise.

c) En ce qui concerne l'implantation d'une usine d'engrais azotés, il semble que du point de vue technique, elle ne soulève pas de problèmes insurmontables. Le seul problème est de lui assurer un débouché important, car elle n'est rentable qu'à partir d'une production de 150 tonnes par jour d'azote pur. Ce débouché ne peut pas être extérieur, car tous les pays du bassin méditerranéen entreprennent la fabrication de ces produits pour répondre à leurs besoins.

Resterait alors le marché intérieur qui sera appelé à se développer au fur et à mesure que seront diffusées auprès des paysans les techniques d'utilisation des engrais azotés. En fin de période, les besoins de l'agriculture seront de l'ordre de 80.000 tonnes d'unités d'azote pur.

d) Quant aux autres investissements, ils serviront pour la plupart à créer de petites entreprises destinées à fabriquer des produits de consommation finale appelés à remplacer les produits qui sont jusqu'ici importés.

Le volume de l'emploi dans ce secteur sera appelé à passer de 3.000 travailleurs environ à l'heure actuelle à 9.500.

SECTION V. — Les produits métallurgiques

Mis à part les services après-vente, le secteur de la métallurgie est encore pratiquement inexistant en Tunisie.

Qu'il s'agisse de biens durables de consommation (matériel électro-ménager) ou de biens d'équipement, tous nos besoins sont à l'heure actuelle satisfaits par les importations.

Cet état de choses est dû aussi bien au fait que l'exiguité du marché rend difficile la mise sur pied d'une entreprise rentable dans ce domaine, qu'au fait que les autorités du protectorat se gardaient bien d'encourager ce secteur afin de ne pas concurrencer la production française qui, du fait de l'union douanière, bénéficiait d'un régime de faveur par rapport aux autres productions étrangères.

Mais, des études poussées ont montré que d'ores et déjà bien de réalisations peuvent être entreprises de façon rentable dans le secteur de la métallurgie, la demande tunisienne de certains produits étant appelée à se développer de façon considérable du fait :

— des efforts qui vont être faits pour moderniser l'agriculture et qui ouvriront d'importants débouchés pour le matériel agricole.

— de l'implantation de certaines entreprises de base qui constitueront autant de *débouchés permanents* pour certaines fournitures (outillage, pièces de rechange, etc...).

Pour ces raisons, le développement du secteur métallurgique occupera une grande place dans la perspective décennale.

La ligne de conduite qui sera suivie dans ce domaine consistera à installer dans un premier stade, des unités de montage à partir d'éléments importés, et dans un deuxième stade à créer certaines industries de base qui permettront de diminuer les importations de demi-produits et faciliteront par la suite l'implantation de toutes sortes de petites unités industrielles.

Mais cela suppose tout d'abord que la consommation tunisienne soit standardisée de façon à ce que la demande ne porte que sur un nombre restreint de types permettant la production en série; cela suppose ensuite qu'un grand effort doit être fait pour incorporer de plus en plus dans les éléments du montage des fournitures produites sur place. Ce qui permettrait de faire disparaître les facteurs défavorables qui joueront au départ sur les prix de revient.

Partant de ces principes, le compte du secteur des produits métallurgiques a été établi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « METALLURGIE »

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE			PRODUCTION		
	1957	1971		1957	1971
Produits miniers.....	2.114	3.015	Ferrailles.....	1.115	1.100
Articles en bois.....	—	300	Plomb ouvré.....	2.900	2.500
Produits chimiques..	200	1.000	Machines.....	7.558	27.400
Dérivés pétrole et charbon.....	267	805			
Produits métallurgiques.....	2.740	8.600			
Electricité, gaz et eau.	192	460			
Commerce banque et assurances.....	1.254	4.935	TOTAL.....	11.573	31.000
TOTAL achats....	6.767	19.115			
Valeur ajoutée.....	4.806	11.885	Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 = 147 %.		
TOTAL.....	11.573	31.000			

Le tableau ci-dessus indique que ce secteur s'accroîtra de 147 %. Mais malgré cet effort, nous resterons tributaires dans une très large mesure de l'étranger puisque nos importations de machines s'élèveront en 1971 à plus de 57 millions de Dinars, ce qui représentera environ 47 % du total de nos achats extérieurs. Dans ce même secteur, ces importations n'auront comme contre-partie qu'une exportation de 2 millions de Dinars de plomb ouvré.

Néanmoins, cet effort quoique insuffisant en regard de nos besoins, nécessitera des investissements de l'ordre de 24 millions de Dinars qui se ventilent comme suit :

INVESTISSEMENTS A REALISER AU COURS DE LA DECENNIE DANS LE SECTEUR « INDUSTRIES METALLURGIQUES »

(en milliers de Dinars)

Acierie	20.000
Charpentes métalliques	500
Serrurerie de bâtiments	100
Grillage	50
Appareils de chauffage	400
Montage	1.000
Bicyclettes	70
Outillages et divers	1.880
	24.000

Le montage intéressera aussi bien les camions et les tracteurs que les voitures de tourisme. En outre, il est prévu le montage de :

a) **Moteurs :** Il est prévu d'assembler les petits moteurs de 3 à 5 CV, utilisés essentiellement dans les exploitations agricoles pour les pompages.

b) **Réfrigération :** L'unité prévue montera aussi bien les réfrigérateurs ménagers que les chambres froides de moyenne dimension. La caisserie sera produite localement.

c) **Radio :** La chaîne d'assemblage de postes à transistors et de postes secteurs vendra ceux-ci sous leur marque d'origine.

Il est prévu, en outre, que cette chaîne opère par la suite, dans le domaine des appareils électro-ménagers.

En liaison avec ce projet, il est envisagé de fabriquer également des piles électriques.

d) **Fabrication d'outillage :** Les études de marché effectuées justifient l'implantation d'une unité qui produira pour la consommation intérieure, différents outillages notamment : marteaux, pinces, clefs de serrage, serrures, cadenas, article de robinetterie, visserie, boulonnerie, ainsi que certains articles ménagers.

e) **Sidérurgie :** L'unité à réaliser produira environ 150.000 tonnes de produits.

***

Le volume de l'emploi dans ce secteur passera de 13.000 personnes à 25.000, à la fin de la perspective.

SECTION VI. — Autres secteurs

A. — Les secteurs « Papier » et « édition »

Les comptes de ces secteurs ont été établis comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « PAPIER », 1957-1971

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971
Produits agricoles.....	—	660
Dérivés du pétrole et charbon.....	3	22
Produits métallurgiques.....	20	315
Electricité, gaz et eau	19	143
Commerce, banque, assurances.....	243	595
TOTAL achats..	285	1.735
Valeur ajoutée..	169	1.665
TOTAL.....	454	3.400

PRODUCTION	1957	1971
Cellulose.....	—	1.600
Papier.....	454	1.800
TOTAL.....	454	3.400

Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 = 900 %

COMPTE DU SECTEUR « EDITION », 1957-1971

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971
Papier.....	264	430
Produits chimiques..	33	55
Dérivés du pétrole et charbon.....	6	10
Produits métallurgiques.....	26	42
Electricité, gaz et eau.	28	47
Commerce, banque, assurances.....	170	283
TOTAL achats....	527	867
Valeur ajoutée..	665	1.133
TOTAL.....	1.192	2.000

PRODUCTION	1957	1971
Edition.....	1.192	2.000
TOTAL.....	1.192	2.000

Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 = 70 %

Les investissements prévus pour ces deux secteurs sont les suivants :
Investissements à réaliser au cours de la décennie pour les secteurs « Papier et Edition »,

(en milliers de Dinars)

— Cellulose	3.000	(transformation de l'alfa)
— Fabrique de papier	500	
— Caisses de carton	100	
— Sacs en papier	100	
— Edition : façonnés en papier	200	
TOTAL	3.900	

∴

L'emploi, dans ces deux secteurs, passera de 1.500 personnes à 4.000.

B. — Le secteur « Cuirs et chaussures »

La Tunisie a toujours été exportatrice de peaux brutes et importatrice de cuir. Cette situation n'a guère changé en ce qui concerne les exportations, malgré le décret du 4 août 1958, instituant des prohibitions et restrictions à l'exportation des peaux. En fait ce décret avait pour but de favoriser en priorité l'approvisionnement des tanneries locales, mais la production de peaux étant en continuelle augmentation, et les tanneries locales ayant une capacité d'absorption limitée, les exportations ont continué à croître.

En ce qui concerne les importations cependant, le décret du 18 août 1959, prohibant l'importation de cuirs et peaux de bovins a fait baisser nos achats de cuirs et peaux préparés de près de 40 % entre 1958 et 1959.

Quant aux chaussures, leur importation a cessé depuis 1959, sauf en ce qui concerne certains contingents globaux découlant d'accords bilatéraux.

Pour 1971, le compte de ce secteur a été établi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « CUIRS ET CHAUSSURES » 1957-1971
(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE

	1957	1971
Produits agricoles	700	2.520
Articles en bois	17	60
Cuirs et chaussures	1.592	3.800
Produits chimiques	13	100
Dérivés du pétrole et charbon	42	104
Industries métallurgiques	89	218
Electricité, gaz et eau	10	25
Commerce, banque, assurances	546	1.350
TOTAL achats	3.009	8.177
Valeur ajoutée	1.841	3.023
TOTAL	4.850	11.200

PRODUCTION

	1957	1971
Cuir	1.050	3.300
Chaussures	3.400	7.000
Autres ouvrages en cuir	400	900
TOTAL	4.850	11.200

Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 = 64 %

Ces objectifs de production tendront à supprimer en 1971 toutes les exportations de peaux brutes, mais maintiendront un volant d'importation de 1.100.000 Dinars dont une partie (500.000 D.) sera destinée à combler notre déficit en peaux brutes, et l'autre partie destinée à nous approvisionner en certains produits spéciaux qui ne pourront être fabriqués sur place.

Les investissements nécessaires à cette augmentation de production sont résumés dans le tableau ci-après :

Investissements à réaliser au cours de la décennie dans le Secteur « Cuirs et Chaussures »

(en milliers de Dinars)

— Tannerie	400
— Chaussures	1.000
— Pantoufles	300
TOTAL	1.700

Les actions à entreprendre dans ce secteur devront viser :

— à diversifier la production des tanneries tunisiennes de façon à permettre l'utilisation de tous les types de peaux et de réduire ainsi le prix de revient des cuirs. A ce propos, il serait sans doute intéressant d'implanter des industries utilisant le cuir pour la fabrication des vêtements et de maroquinerie.

— à contrôler la qualité et à organiser la profession de la chaussure, notamment dans le secteur artisanal.

∴

Le volume de l'emploi dans le secteur « Cuirs et Chaussures » passera de 5.500 à 11.000 personnes.

C. — Le secteur « Bois et Ameublement »

Contrairement au secteur « Cuir et Chaussures » , ici le frein principal au développement du secteur est le manque de matières premières.

Comme en outre celles-ci comportent beaucoup de déchets et pèsent par là-même trop lourd, leur transport à l'état brut est trop coûteux.

Force donc est de les importer après qu'elles aient subis une certaine transformation.

Compte tenu de ces contraintes, le compte du secteur a été établi de la façon suivante :

COMPTE DU SECTEUR « BOIS ET AMEUBLEMENT » 1957-1971

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE

	1957	1971
Produits agricoles....	316	875
Articles en bois.....	1.128	2.500
Produits chimiques..	33	71
Dérivés du pétrole et charbon.....	44	92
Produits métallurgiques.....	143	108
Electricité, gaz et eau.	45	97
Commerce, banque, assurances.....	769	1.660
TOTAL achats..	2.478	5.403
Valeur ajoutée..	1.237	2.197
TOTAL.....	3.715	7.600

PRODUCTION

	1957	1971
Bois.....	500	500
Ouvrages en bois....	3.015	6.850
Ouvrages en liège et autres produits....	200	250
TOTAL.....	3.715	7.600

Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 : 78 %

Ces objectifs de production nécessiteront l'importation d'environ 4.500.000 Dinars de bois bruts ou sciés.

Les investissements à réaliser dans le secteur, monteront à environ 125.000 Dinars, destinés à accroître la capacité de production des industries d'emballages.

Par contre, il n'est pas prévu d'implantation nouvelle de scierie, la tendance dans le monde étant d'installer celles-ci le plus près possible des lieux d'abattage.

Le niveau d'emploi dans ce secteur qui est actuellement de 6.000 est appelé à doubler.

D. — Les produits minéraux non métalliques

La demande des produits minéraux non métalliques est étroitement liée à l'activité du secteur de la construction.

Le problème est donc d'adapter la production de ce secteur aux exigences des programmes de construction. En Tunisie, cela n'a pas toujours été le cas dans le passé.

En ce qui concerne le ciment par exemple, la capacité de production qui était de l'ordre de 150.000 tonnes au cours des années 1948-52 est passée, à partir de 1952, à 500.000 tonnes environ, à la suite de la construction d'un 3e four dans la cimenterie de Tunis, et de l'entrée en production d'une 2e cimenterie installée à Bizerte. Or, si cette capacité répondait aux besoins de la période 1952-55, caractérisée par la construction de grands barrages, l'achèvement des travaux a fait chuter la demande intérieure dans des proportions très grandes, et dès lors, il a été nécessaire de chercher des débouchés extérieurs.

Mais les exportations de ciment ne sont pas faciles à réaliser, car presque tous les pays s'équipent pour satisfaire eux-mêmes leurs besoins. Les exportations tunisiennes ne se sont maintenues que par des réductions très importantes, consentis sur les prix de vente à l'étranger, compensés par l'institution d'une taxe à la consommation locale.

La perspective ne prévoit pas néanmoins, la suppression totale des exportations de ciment, mais le volant d'exportation ne servira qu'à absorber les excédents de production dégagés par les fluctuations de la demande intérieure. Ce volant d'exportation sera de l'ordre de 600.000 Dinars en 1971.

Compte tenu de ces considérations, le compte du secteur « produits minéraux non métalliques », a été établi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES »

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971
Papier	366	625
Dérivés du pétrole et charbon	436	955
Produits minéraux non métalliques	118	265
Electricité, Gaz et Eau	400	870
Commerce, banque et assurances	768	1.730
Produits métallurgiques	200	450
TOTAL achats	2.288	4.895
Valeur ajoutée	1.834	6.380
TOTAL	4.122	11.275

PRODUCTION	1957	1971
Produits de verre	126	1.000
Céramique	975	3.000
Autres produits	200	769
Ciment	2.350	3.516
Chaux	290	1.412
Platre	46	113
Briques	109	540
Tuiles	20	53
Hourdis	6	24
Ouvrages en pierre	—	848
TOTAL	4.122	11.275

Accroissement de la valeur ajoutée
1957 et 1971 = 248 %

***

Les investissements à prévoir, pour la réalisation des objectifs de production peuvent être divisés en trois catégories :

— Ceux qui supposent l'existence de véritables unités industrielles comme le ciment, les briques, les hourdis, etc... Pour tous ces produits, les capacités actuellement existantes sont largement suffisantes pour nos besoins futurs.

— Les autres produits minéraux, dont la préparation ne demande que des opérations élémentaires qui s'exécutent généralement, à proximité des chantiers ouverts : chaux, pierres, etc...

— Les produits industriels spéciaux, dont les utilisations sont nécessaires au bâtiment. Pour ces derniers, produits, les investissements à prévoir sont résumés dans le tableau suivant :

INVESTISSEMENTS A REALISER AU COURS DE LA DECENNIE DANS LE SECTEUR « PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES »

(en milliers de Dinars)

— Produits de céramiques	1.000
— « Autres produits »	500
— Produits sanitaires	1.430
— Ouvrages en pierre	1.020
— Amiante ciment	180
— Modernisation et extension de la verrerie de Saouaf	400
TOTAL	4.530

***

Le secteur des produits minéraux non métalliques emploie à l'heure actuelle, environ 7.500 personnes. Il est prévu de porter ce chiffre à 14.500 personnes pour l'année finale de la perspective.

E. — Le secteur « caoutchouc et dérivés »

A l'heure actuelle, le secteur « Caoutchouc » en Tunisie est limité à quelques entreprises de fabrication d'articles en caoutchouc (espadrilles, etc...) et à une entreprise de réchapage de pneus, alors que les besoins tunisiens sont très grands dans ce domaine, puisque nos importations de pneumatiques et d'ouvrages en caoutchouc se sont respectivement élevées pour la seule année 1960 à 851.616 et 557.579 Dinars.

En corrélation avec l'accroissement et la modernisation du secteur « Transport » d'une part, avec le développement de la consommation d'ouvrages en caoutchouc d'autre part, la demande, dans ce secteur est appelée à croître dans de fortes proportions d'ici 1971. Compte tenu de cet accroissement, le compte du secteur « Caoutchouc et dérivés », a été établi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « CAOUTCHOUC ET DERIVES » 1957-1971

(en milliers de Dinars, au prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971
Caoutchouc	85	800
Dérivés pétrole et charbon	3	19
Industries métallurgiques	10	67
Electricité, Gaz et Eau	10	66
Commerce, banque, assurances	83	400
TOTAL achats	191	1.352
Valeur ajoutée	137	448
TOTAL	328	1.800

PRODUCTION	1957	1971
Pneumatiques	75	1.400
Chaussures en caoutchouc	153	200
Autres ouvrages	100	200
TOTAL	328	1.800

Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 = 227 %

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu d'investir, au cours de la décennie :

— D'une part, 250.000 Dinars pour la fabrication de chaussures en caoutchouc et autres articles en caoutchouc.

— D'autre part, un montant non évalué, qui est compris dans le tableau général des investissements sous la rubrique « divers », pour la fabrication de pneumatiques.

L'étude de l'établissement d'une telle entreprise n'est pas encore effectuée, et il y a lieu de la prévoir pour déterminer :

— Le seuil de rentabilité d'une unité de production de pneumatiques,

— Les moyens de standardiser une demande extrêmement diversifiée,

— Les procédés techniques légers à mettre en œuvre pour une production qui, si elle devait avoir lieu en Tunisie, ne pourrait s'effectuer dans les conditions des grosses unités, qu'elles existent dans les pays fortement industrialisés.

***

Le nombre d'emplois prévu dans ce secteur pour 1971 est de 600, alors qu'il est à l'heure actuelle de 200.

F. — Le secteur « Tabac »

Le tabac constitue un secteur important en Tunisie, puisque ses ventes dépassent 9 millions de Dinars, et assurent au Trésor, près de 6 millions de Dinars d'impôts. Ce secteur ne pose pas de problèmes : presque tout est fabriqué sur place, et les importations restent limitées : matière première en vue du mélange et cigarettes de luxe.

La consommation de tabac est très inélastique, et évolue essentiellement en fonction de l'augmentation de la population.

Tenant compte de ce fait, le compte du secteur « tabac » a été établi de la façon suivante :

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971
Produits agricoles	495	630
Papier	66	82
Produits métallurgiques	50	60
Electricité, Gaz et Eau	10	13
Commerce, Banque, Assurances	209	265
TOTAL achats	830	1.050
Valeur ajoutée	575	600
TOTAL	1.405	1.650

PRODUCTION	1957	1971
Tabac	1.405	1.650
TOTAL	1.405	1.650

Il n'y a pas lieu de prévoir d'investissements nouveaux dans ce secteur.

Le niveau de l'emploi sera appelé à s'accroître légèrement au cours de la perspective et passera de 700 à 800 personnes environ.

G. — Le secteur « dérivés du pétrole »

Jusqu'ici, tous les produits pétroliers sont importés; par conséquent, ce sera, lors de l'installation de la raffinerie de pétrole, un secteur tout à fait nouveau en Tunisie.

La raffinerie qu'il est envisagé d'installer à Bizerte, aura une capacité de 1.500.000 tonnes par an, et la valeur de la production sera de 16.252.000 Dinars.

Etant donnée l'évolution, tant de la consommation finale que de la consommation intermédiaire prévue, cette production ne couvrira pas nos besoins en 1971 qui seront les suivants :

— Consommation finale.....	3.300.000 Dinars
— Consommation intermédiaire.....	15.252.000 Dinars
Notre déficit sera donc, à cette date de.....	2.300.000 Dinars

Cette unité traitera des produits bruts, d'une valeur de 10.200.000 Dinars, dont la moitié sera de provenance saharienne.

Le compte du secteur sera le suivant en 1971 :

COMPTE DU SECTEUR « DERIVES DU PETROLE »

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1971	PRODUCTION	1971
Produits chimiques.....	400	Produits pétroliers.....	16.252
Dérivés du pétrole et charbon.....	10.400	TOTAL.....	16.252
Commerce, Banque, Assurances.....	3.700		
TOTAL achats.....	14.500		
Valeur ajoutée.....	1.752		
TOTAL.....	16.252		

L'investissement qui sera de l'ordre de 10 millions de Dinars, constituera le point de départ d'autres activités, telles que :

— Utilisation des installations de Bizerte pour l'entretien des pétroliers.

— Pétrochimie, à partir des sous-produits du pétrole.

H. — Le secteur « Construction et Travaux Publics »

La construction occupe une place considérable dans l'économie d'un pays. Cette branche d'activité est non seulement importante par elle-même, mais aussi par la variété et l'importance

des branches annexes (matériaux de construction, plomberie, vitrerie, peinture, électricité, aménagements, etc...) qui en dépendent.

L'industrie des travaux publics et du bâtiment en Tunisie a représenté, dans les meilleures années (1953-1955), environ 10 % de la production intérieure brute. D'autre part, d'après les résultats du recensement de la population de 1956, ce secteur occupait, à cette date, plus de 28.000 personnes sur 127.000 personnes employées dans l'industrie, soit 22 % du total.

Mais, en 1956, la construction a marqué en Tunisie, un recul très net et a atteint son niveau le plus bas en 1957. Une très légère reprise a caractérisé l'année 1958, et c'est en 1959 qu'une amélioration très sensible a été enregistrée dans ce secteur. Cette amélioration a été dans une très large mesure, le résultat des mesures prises par le Gouvernement, en faveur de l'Habitat.

Parmi ces mesures, la plus importante a été la garantie qu'il a accordée à l'emprunt de consolidation des prêts à la construction émis auprès du public et des sociétés d'assurances, par la Société Tunisienne de Banque, pour un montant de 2 millions de Dinars.

Cependant, malgré ces progrès, les besoins restent considérables, dans les villes comme dans les campagnes.

C'est pourquoi, les programmes de développement agricole et industriel doivent avoir pour indispensable complément, un programme de construction qui devra, entre autres, veiller à ce que la création de logements se réalise là où on crée du travail.

Ce programme comprendra la construction. en 10 ans de 130.000 logements populaires pour une valeur de 97.500.000 de Dinars, de 24.000 logements ouvriers, pour une valeur de 25 millions de Dinars, et de 20.000 logements privés pour une valeur de 40 millions de Dinars.

En outre, ce programme comprendra des constructions administratives et des travaux de génie civil très importants (écoles, hôpitaux, routes, barrages) dont le détail est indiqué dans le chapitre relatif à l'infrastructure.

Compte tenu de ces programmes, le compte du secteur « Construction et Travaux Publics » a été établi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR « CONSTRUCTION » 1957-1971

(en milliers de Dinars, prix à la production de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	1957	1971
Produits de carrière...	696	1.000
Articles en bois.....	788	4.600
Produits chimiques..	1.006	2.051
Dérivés de pétrole et charbon.....	337	1.660
Produits minéraux non métalliques...	2.085	9.469
Produits métallurgiques.....	947	4.100
Electricité, Gaz et Eau.....	290	1.480
Commerce, Banque et Assurances.....	2.574	11.400
TOTAL achats.....	8.723	35.760
Valeur ajoutée.....	6.969	34.240
TOTAL.....	15.692	70.000

PRODUCTION	1957	1971
Construction.....	15.692	70.000
TOTAL.....	15.692	70.000

Accroissement de la valeur ajoutée entre 1957 et 1971 = 391 %

Le développement considérable de ce secteur, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus suppose que soit résolu d'ici 1971, le problème de la main-d'œuvre spécialisée dont la pénurie actuelle constitue le frein essentiel à la poursuite de l'expansion.

***

A la fin de la perspective, le volume de l'emploi dans ce secteur sera de l'ordre de 61.000 personnes.

SECTION VII. — Le Tourisme

L'activité touristique qui s'est développée en Tunisie depuis l'Indépendance peut être appelée dans l'avenir à une expansion rapide. En effet la beauté naturelle des sites, le riche passé du pays, l'hospitalité et la courtoisie du peuple tunisien, sont autant d'atouts pour conférer à cette activité un essor particulier.

Cependant, ces possibilités ne sont pas suffisamment exploitées actuellement et l'infrastructure nécessaire à l'expansion du tourisme est encore déficiente tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

C'est ainsi que le nombre d'hôtels en Tunisie ne s'élève qu'à 93 unités totalisant 2.627 chambres; c'est là un équipement nettement insuffisant et un obstacle au développement du tourisme.

De même, le nombre de restaurants est faible puisqu'il s'élève à 46 seulement pour tout le pays. Or, la restauration constitue une formule susceptible de réussir dans les sites qui ne nécessitent pas d'hôtels, mais qui sont à vocation touristique certaine, soit du fait du passé historique, soit du fait de la beauté des lieux (Dougga, Théburbao-Majus). Le nombre restreint de restaurant est donc un goulot d'étranglement du tourisme à la fois intérieur et extérieur qui vient s'ajouter à celui des hôtels.

De plus, le manque de qualification du personnel de direction et d'exécution constitue un 3e frein à l'essor de l'activité touristique. Il est inutile de construire des hôtels ou des restaurants attrayants et bien situés, si le personnel qui doit les gérer et les faire fonctionner, est incapable de s'acquitter de sa tâche d'une façon satisfaisante. Conscient de l'importance du facteur humain en cette matière, leGouvernement Tunisien accorde une attention particulière à la formation de jeunes cadres pour le tourisme. C'est ainsi que 120 boursiers et étudiants suivent actuellement à l'étranger des cours de formation et de perfectionnement (Maroc, Suisse, France, Allemagne, Italie).

Cependant, malgré ces différentes entraves, le nombre de touristes a considérablement augmenté passant de 33.511 touristes en 1958 à 53.808 en 1960. Il est prévu qu'en 1961 l'effectif atteindra plus de 66.000 personnes. Les recettes en devises ont été multipliées par 5 puisque de 448.612 Dinars en 1958, elles se sont élevées à 2.295.512 Dinars en 1960. Il demeure cependant que les sorties de devises entraînées par les dépenses des touristes de Tunisie sont plus importantes que ces recettes. Celà est dû notamment à l'existance d'une colonie Européenne assez nombreuse et dont les membres passent leurs vacances en dehors de Tunisie. Ces dépenses en devises se sont élevés en 1960 à 8.409.459 Dinars dont 2.261.092 Dinars de dépenses touristiques proprement dites, 567.245 Dinars de soins médicaux, cures et études à l'étranger et 5.581.122 Dinars représentant des billets tunisiens cédés aux banques de la zone franc par les voyageurs. Sur ce montant de 5.581.122 Dinars, on estime à 3.000.000 de Dinars les exportations de capitaux par les voyageurs, le reste étant des dépenses de tourisme.

On notera tout de suite l'importance du déficit actuel en matière de tourisme, déficit égal à plus de 3.000.000 de Dinars pour l'année 1960.

Pour la prochaine décennie les objectifs en matière de tourisme découlent de la situation que nous venons d'analyser et peuvent se résumer comme suit :

1° Le déficit actuel de la Tunisie devra évidemment être résorbé sinon par diminution du moins par une stabilisation des dépenses de tourisme à l'étranger au niveau actuel (soit 4.000.000 de Dinars environ);

2° Une augmentation considérable des recettes du tourisme, qui de 2.300.000 Dinars doivent passer, en fin de période, à 14.600.000 Dinars. Ceci implique que l'effectif de touristes étrangers visitant la Tunisie doit atteindre 300.000 personnes en 1971.

Cet accroissement — qui est une estimation minima est d'autant plus nécessaire que non seulement il sert à résorber le déficit actuel et même à lui substituer un excédent appréciable de l'ordre de 3.500.000 Dinars, mais aussi qu'il ne manquera pas de stimuler l'expansion des activités internes directement ou indirectement branchées sur le tourisme (artisanat, transports, agriculture...) et ceci peut être dans les zones deshéritées du Centre et du Sud El-Djem, Kairouan, Nefta...).

Pour atteindre ces objectifs un certain nombre d'actions doivent être entreprises :

1° Stabilisation des dépenses de tourisme à l'extérieur

Cette stabilisation sera rendue possible par le départ naturel d'une partie de la colonie étrangère de Tunisie ainsi que par un contrôle plus strict sur les sorties de monnaie tunisienne par l'intermédiaire de voyageurs quittant la Tunisie.

De même le développement du tourisme et du thermalisme en Tunisie contribuera à diminuer les départs de Tunisiens à l'étranger.

2° Equipement hôtelier

Compte tenu de l'effectif escompté de touristes en 1971, le nombre d'hôtels doit passer de 92 à 135, le nombre de chambres, de 2.563 à 5.476 et la capacité de logement de 4.751 lits à 9.406 lits.

Ce programme sera réalisé par le secteur public et par le secteur privé et étalé en 2 périodes 1962-64 et 1965-1971.

a) 1962-64 : L'Office du Tourisme prévoit la construction de 8 hôtels dont l'implantation sera judicieusement répartie sur l'ensemble du territoire.

Signalons, d'autre part, que de nombreux projets sont en cours d'exécution et seront achevés au cours de cette période. Ces travaux se déroulent à Bizerte, Monastir, Kairouan, Gafsa, Djerba. L'Office du Tourisme prévoit aussi la construction immédiate de trois hôtels à Gabès, Tabarka et Le Kef.

Enfin, il est prévu la construction de trois grandes unités hôtelières le Hilton, l'Africa Hôtel, le Super-Palace, dont le nombre de chambres atteindrait 600.

b) 1965-1971 : Les actions prévues pour la période triennale 1962-64 doteront la Tunisie d'une infrastructure hôtelière minima. C'est pourquoi, dans la période ultérieure, il y aura lieu de prévoir des constructions à la fois plus nombreuses et de dimension plus petite.

C'est ainsi que 21 hôtels environ seront construits, ayant 760 chambres et une capacité de 1.140 lits.

Les investissements nécessaires à la réalisation de l'infrastructure hôtelière se monteront pour la décennie à 13.150.000 Dinars qui se décomposent en construction d'une valeur de 7.900.000 Dinars soit 60 % et en équipement pour une valeur de 5.350.000 Dinars soit 40 % du total.

3° Formation du personnel qualifié

Il ne suffit pas de construire des hôtels et de les équiper matériellement, il faut les doter d'un personnel capable. Outre le personnel étranger servant déjà et qu'il s'agira de remplacer au cours de la décennie, les nouvelles unités à créer nécessitent l'utilisation d'environ 1.180 cadres touristiques sans compter le personnel subalterne.

Etant donné que la première promotion (une centaine environ) de l'Ecole Hôtelière Tunisienne ne sortira qu'en 1964, il est indispensable de faire appel au personnel étranger pour la période 1962-64 et même plus tard. Ce personnel étranger devra être de deux catégories :

— Le personnel servant directement dans les hôtels.

— Le personnel servant à la formation de cadres tunisiens.

4° L'effort de publicité

Si les autorités compétentes se sont jusqu'à présent abstenues de faire un grand effort de publicité et de prospection c'est que l'infrastructure hôtelière et touristique ne permettait pas l'accueil d'un nombre élevé de touristes. C'est pourquoi l'élargissement de ce goulot d'étranglement devra être accompagné d'une intensification de l'activité publicitaire par :

— La publication de brochures abondantes et plurilingues sur les atouts touristiques de la Tunisie;

— La création de centres de propagande dans les pays grands fournisseurs de touristes, notamment l'Europe et l'Amérique du Nord, sans négliger certains pays du Moyen-Orient et l'Afrique.

— L'entente avec certains pays touristiques voisins pour l'organisation de circuits appropriés passant par la Tunisie.

Telles sont les actions à engager afin de parvenir à une exploitation intensive des possibilités touristiques de notre pays. Le flux de devises qui doit en résulter servira à l'équilibre de notre balance des paiements et contribuera à stimuler l'activité de divers secteurs internes.

Signalons enfin que pour favoriser le tourisme intérieur et diminuer les départs de Tunisiens à l'étranger, il est prévu de développer le thermalisme au cours de la prochaine décennie :

La Tunisie dispose en effet d'importantes ressources, hydro-minérales et thermales dont l'exploitation mérite d'être intensifiée; citons parmi les ressources hydro-minérales les stations de Aïn-Melliti, Aïn-Okteur et Aïn-Garci dont l'exploitation permettra de réduire nos importations d'eaux minérales. En ce qui concerne les ressources thermales, seules les stations de Korbous, Djebel-Oust et Hammam-Lif sont actuellement exploitées.

L'importance des ressources thermales en Tunisie et leur exploitation insuffisante ont amené le Gouvernement Tunisien à confier leur gestion à une société nationale (S.N.I.T.). Celle-ci a déjà entrepris la modernisation de la station Aïn-Okteur et envisage pour la période 1962-71 d'améliorer l'équipement des stations actuelles et d'exploiter de nouvelles stations.

Les investissements prévus pour ce programme s'élèvent à 7.300.000 Dinars et intéressent les projets suivants :

STATIONS HYDRO-MINERALES

Aïn-Okteur Aïn-Melliti Aïn-Garci	1.000.000 Dinars

STATIONS THERMALES

Djebel-Oust Hamma de Gabès Hamma de Djerid Korbous Hammam-Lif Sidi Ahmed Zarrouk	6.300.000 Dinars
TOTAL	7.300.000 Dinars

Grâce à ces investissements, la Tunisie sera dotée d'un ensemble de stations équipées d'hôtels et de restaurants qui viendront compléter l'infrastructure touristique. Le thermalisme contribuera ainsi à développer le tourisme intérieur et extérieur.

CHAPITRE QUATRE

LA FORMATION DES CADRES

INTRODUCTION

«...La Nation se trouve, en ce moment, en pleine structuration. Sa constitution est semblable à celle d'un être vivant dont les organes solidaires sont appelés à remplir des fonctions bien déterminées. Faute d'organes pour assurer ces fonctions, la vie de l'organisme national ne peut que s'étioler. Et l'on se trouve alors devant un inéluctable dilemme : ou faire appel à des éléments étrangers pour accomplir des tâches nationales ou accepter sa propre dégradation... ».

(Discours du Président Bourguïba du 29 juin 1961, à la cérémonie de clôture de l'année scolaire).

Ce propos du Président de la République indique l'importance primordiale qu'il convient d'attacher à la formation des Cadres dans la vaste entreprise de développement économique et social à laquelle la Tunisie s'est attelée. Cette formation est donc l'un des objectifs essentiels à poursuivre, car c'est l'un des premiers facteurs du progrès.

L'objet du présent chapitre est de faire une évaluation aussi exacte que possible de notre potentiel de production en cadres des divers niveaux et dans les diverses spécialités et de le comparer à nos besoins, dans la période décennale du Plan.

Nous envisagerons successivement les effets du développement de notre armement scolaire à ses divers degrés, tel qu'il peut être prévu d'après l'élan pris depuis la réforme de l'Enseignement de 1958 et compte tenu des impulsions nouvelles à donner aux sections susceptibles de produire les catégories de cadres les plus indispensables. Nous dégagerons les mesures à prendre à cet effet et nous préciserons, en particulier, dans quelles proportions, les élèves nous paraissent devoir être orientés vers telle ou telle option de l'Enseignement du Second Degré.

A la lumière des tendances actuelles révélées par l'étude des statistiques scolaires les plus récentes et les résultats des examens des dernières années, nous indiquerons, pour le développement et la production des diverses sections de l'Enseignement, les coefficients qui semblent à la fois souhaitables et possibles.

Cette analyse permettra, à l'avenir, de surveiller attentivement l'évolution des effectifs scolaires et le rythme de progression des contingents successifs au cours de la scolarité, d'exploiter les indices prometteurs d'amélioration et de prévenir, par contre, les fléchissements.

Nous estimerons également la part que prendront, dans la formation des Cadres spécialisés et dans la formation professionnelle d'autres Administrations, comme le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique et aux Affaires Sociales et divers autres Départements techniques.

Nous nous attacherons à étudier certains des moyens supplémentaires auxquels nous devrons recourir pour augmenter nos effectifs. A cet égard, la réorientation des élèves qui interrompent leurs études en cours de scolarité nous apparaîtra comme l'une des méthodes les plus efficaces à la fois pour combler les vides et pour aider à réaliser cette promotion intellectuelle et humaine, but suprême de toute œuvre de développement.

Nous dresserons enfin un « Bilan » qui permettra d'entrevoir quelle sera la situation numérique de nos cadres au terme de la prochaine décennie et sur quels secteurs devront principalement porter nos efforts.

SECTION I. — Le programme de l'Education Nationale

A. — Le programme de scolarisation dans l'Enseignement Primaire
Ses effets pendant la décennie 1962 à 1971

I. — *Objectifs* :

La réforme scolaire introduite par la loi du 4 novembre 1958 est entrée en application dès l'année scolaire 1958-1959.

Compte tenu des structures nouvelles de l'Enseignement, des nouveaux programmes et des nouveaux horaires, le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale a établi un plan décennal de scolarisation pour la décennie 1959-1968. Son but, au niveau de l'Enseignement Primaire est de réaliser en 1966-67 *la scolarisation totale à la base*, c'est-à-dire l'admission à partir d'octobre 1966 de tous les enfants arrivant à l'âge de la scolarisation (six à sept ans). En d'autres termes, le nombre de places offertes aux enfants candidats à l'entrée à l'Ecole Primaire sera dès 1966-1967, au moins égal à celui des enfants ayant atteint l'âge de 6 à 7 ans. Dans ces conditions la durée des études primaires étant de 6 ans, la scolarisation totale absolue dans l'enseignement primaire sera réalisée 6 ans après.

II. — *Effets attendus du plan de scolarisation :*

En gardant ces mêmes objectifs et en prenant pour base de départ la situation des effectifs de la rentrée d'octobre 1961, le calcul du développement de l'Enseignement Primaire donnera les résultats suivants :

— Nombre total d'enfants arrivant à l'âge scolaire de 1962 à 1971 d'après les prévisions de croissances démographiques..... 1.182.200 enfants

— Nombre total d'enfants pouvant être admis en 1re année pendant les dix ans..... 1.124.000 enfants

— Proportion des élèves inscrits par rapport aux enfants scolarisables :

— 79 % en 1961-62
— 86 % en 1962-63
— 91 % en 1963-64
— 92 % en 1964-65
— 97 % en 1965-66
— 100 % à partir d'octobre 1966.

— Augmentation en 10 ans des effectifs globaux de l'enseignement primaire..... 509.200

— Accroissement du nombre de classes-élèves..... 12.160 classes nouvelles

— Admission dans l'Enseignement du second degré en dix ans 325.400 élèves

— Répartition des élèves dans le second degré :

— 222.000 élèves suivront l'enseignement secondaire long (6 ans);

— 103.400 s'orienteront vers l'enseignement moyen (durée 3 ans).

III. — *Choix des hypothèses de calcul :*

1° La perspective décennale élaborée en 1958 par les Services de l'Education Nationale avait évalué le développement de l'Enseignement Primaire en se basant sur les coefficients suivants :

a) Chaque année, 1 % de l'effectif de chaque classe s'élimine par abandon;

b) 25 % de l'effectif restant redoublent;

c) 75 % accédent à la classe supérieure;

d) dans la classe terminale, tous les élèves étant, en principe, candidats à l'examen d'entrée dans l'enseignement du 2e degré, 37 % d'entre eux réussisent, 25 % de l'effectif redoublent et le reste, c'est-à-dire 43 % quittent l'école à titre définitif.

2° Ces hypothèses de calcul n'ont pas été confirmées par la réalité des trois dernières années.

L'examen des statistiques scolaires permet, en effet, les constatations suivantes :

a) Les admissions nouvelles en 1re année ont légèrement dépassé les prévisions.

b) Les effectifs des classes de 1re année sont plus importants que prévu, les dépassements étant de 9.000 environ pour 1959-60, de 12.000 pour 1960-61 et de 4.000 pour 1961-62 soit respectivement 9,1 %, 11,2 % et 3,4 % de plus. Ces dépassements ne résultent pas de l'avance prise dans les admissions nouvelles, mais s'expliquent par un pourcentage de redoublants plus important que les 25 % prévus.

c) Par contre les effectifs des années terminales sont inférieurs aux prévisions de la perspective.

d) De même l'effectif total de l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire n'a pas atteint les chiffres escomptés :

— 1959-60 :	Effectif prévu	372.948
	Effectif réel	364.291
— 1960-61 :	Effectif prévu	428.071
	Effectif réel	417.492
— 1961-62 :	Effectif prévu	484.961
	Effectif réel	465.577

Ces observations laissent penser que si le taux des nouvelles admissions a marqué une certaine avance dans la scolarisation à la base, par contre, les déperditions par abandon et les retards par redoublement de classe ont été plus considérables. Les taux respectifs de 1 % et de 25 % ont été dépassés.

e) Le nombre des élèves admis dans l'enseignement du second degré a été légèrement inférieur aux prévisions. Toutefois, le taux de 37 % de succès à l'examen d'entrée en 6e a été confirmé.

3° Les bases retenues pour le calcul de notre projection ont été, dans ces conditions, différentes de celle des perspectives décennales de l'Education Nationale. Partant de coefficients moins optimistes, très voisins des taux actuels, nous avons admis qu'ils s'amélioreront progressivement par suite de diverses actions qu'il conviendra de mener.

Ils ne seront donc pas uniformes au cours de la décennie.

TABLEAU DES COEFFICIENTS RETENUS

POUR LE CALCUL DU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

		1re Année	2e Année	3e Année	4e Année	5e Année	6e Année	ADMISSION Secondaire	ADMISSION Moyen	
1959-60 et 1960-61	Passent	64	76	67	62	51,5	37	37% × 2/3	37% × 1/3	Coefficients moyens déduits de la situation réelle des 2 dernières années.
	Redoublent	32	22	27	31	38,0	43			
	Abandonnent	4	2	6	7	10,5	20			
		100	100	100	100	100	100			
1961-62 1962-63 1963-64	Passent	67	75	70	65	60	37	37% × 2/3	37% × 1/3	
	Redoublent	30	23	25	30	33	43			
	Abandonnent	3	2	5	5	7	20			
		100	100	100	100	100	100			
1964-65 1965-66 1966-67	Passent	70	75	74	70	65	40	40 × 2/3	40 × 1/3	Coefficients retenus pour le développement de l'Enseignement Primaire de 1962 à 1971.
	Redoublent	28	23	24	28	30	40			
	Abandonnent	2	2	2	2	5	20			
		100	100	100	100	100	100			
1967-68 1968-69 1969-70 1970-71	Passent	74	76	74	74	70	45	45 × 0,7	45 × 0,3	
	Redoublent	25	23	25	25	28	38			
	Abandonnent	1	1	1	1	2	17			
		100	100	100	100	100	100			

IV. — *Actions à mener :*

L'une des actions qu'il convient de mener au cours de la décennie et dès la première année, afin d'atteindre les normes souhaitées est de surveiller attentivement deux points délicats du développement de l'Enseignement Primaire, comme d'ailleurs, des autres degrés et des autres types d'enseignement, à savoir la proportion constatée chaque année des élèves qui redoublent leur classe et celle des élèves qui quittent l'école par abandon ou après exclusion. Correlativement, il y a lieu d'étudier les mesures à prendre pour remédier à l'aggravation possible de taux retenus comme hypothèses de calcul, car il est évident que cette aggravation aurait de facheuses répercussions sur le développement ultérieur de l'enseignement du second degré et, en dernière analyse, sur la formation des Cadres.

En premier lieu, des décisions d'ordre pratique et réglementaire sont faciles à prendre. C'est d'abord celle d'admettre qu'un plus grand nombre d'élèves arrivés en classe terminale et ayant échoué à l'examen d'entrée en 6e secondaire, pourront redoubler la classe terminale du primaire ou être groupés dans des classes de redoublants afin qu'une nouvelle chance leur soit donnée.

De même, une 2e session de l'examen d'entrée en 6e pourra être organisée au mois de septembre ou octobre.

Enfin, le principe même de cet examen comme condition sine qua non de l'admission dans le second degré pourra, après étude, être revisé afin d'éviter aux bons éléments des aléas d'un concours qui, comme toute épreuve de ce genre, se transforme pour certains en véritable barrage difficile à surmonter.

Ainsi, il est permis d'espérer que le taux de 37 % d'admissions pourra progressivement être amélioré et atteindre dans quelques années 45 %, proportion satisfaisante pour un pays soucieux de former le plus possible de cadres moyens et de préparer de nombreuses promotions à suivre un enseignement supérieur.

Mais d'autres mesures sont à prendre, plus délicates à mettre en œuvre, et d'un effet plus sûr et plus permanent.

Certaines sont *d'ordre pédagogique* et concernent la formation et le perfectionnement du personnel enseignant. Les services de l'Education Nationale se sont fixés comme l'un des buts essentiels à atteindre la constitution d'un corps d'instituteurs suffisant en nombre et en qualité pour éviter dans toute la mesure du possible les classes surchargées et pour réduire l'importance des déchets. La création de la « Section Normale » dans les Lycées et Collèges. le programme d'extension des Ecoles Normales, la création de l'Office Pédagogique, les Conférences Pédagogiques auxquelles participent régulièrement les instituteurs, les tournées d'inspection, sont autant de moyens que l'Education Nationale emploie déjà mais qu'il conviendra de renforcer et de développer à la mesure de la tâche qui doit être entreprise et cette tâche est manifestement considérable.

D'autre part, les programmes scolaires, les manuels et le matériel pédagogique sont des éléments qui entrent pour une grande part dans l'efficacité des études. Leur mise au point et leur adaptation au milieu national incombent à l'Office Pédagogique. Ce service devra disposer de moyens suffisants pour mener à bonne fin cette œuvre délicate. Il serait également opportun qu'il soit aidé par un organisme consultatif plus élargi animé naturellement par les enseignants et les universitaires, mais auquel pourraient également participer des représentants d'autres activités et d'autres groupements nationaux.

Des mesures *d'ordre social* touchant aux conditions de vie et de travail des élèves seraient d'un effet certain sur leur développement physique et intellectuel et, par conséquent, sur le déroulement de leur scolarité. Elles intéresseront, en priorité, les enfants des milieux modestes : multiplication des cantines scolaires déjà en nombre important : attribution de livres, de trousseaux et de cartes de transport à titre gratuit, création d'études surveillées en dehors des heures de cours; institution d'un service social partout où la chose s'avèrera possible.

Les comités locaux des organisations nationales, en particulier ceux des organisations féminines, et les Associations de parents-élèves pourront, à cet égard, déployer de fructueuses

initiatives et les inspecteurs régionaux et les directeurs d'écoles assureront la coordination des efforts.

V. — *L'effectif des instituteurs* :

Le nombre des maîtres nécessaires à l'Enseignement Primaire devra suivre une progression parallèle à celle du nombre des classes-élèves.

Compte tenu des horaires fixés par la réforme de 1958, les besoins sont calculés sur la base d'un instituteur pour 2 classes pour les deux premières années et de 5 instituteurs pour 6 classes pour les 4 dernières années. Il faut ajouter une marge de 3 % à l'effectif total ainsi obtenu pour tenir compte, d'une part des directeurs d'écoles partiellement ou totalement accaparés par leur charge de direction, d'autre part des mises à la retraite et des congés de longue maladie.

Au total, 9.136 *nouveaux maîtres* devront être recrutés dans la décennie pour les besoins des Ecoles Primaires de l'Education Nationale.

Notons qu'en octobre 1961, le nombre d'instituteurs est exactement de 7.736.
Sur l'ensemble de l'effectif, les étrangers sont au nombre de 750 environ, presque tous français. Ces derniers devront être résorbés, ce qui augmentera d'autant les besoins et les portera à 9.886.

VI. — *Les locaux* :

En 1958, le nombre de locaux classes était de ..... 4.495 classes

En octobre 1970, il devra être de ..... 14.180 classes

Le programme de réalisations de 1959 à 1970 est donc de ..... 9.685 classes

Or, le programme réalisé de 1959 à 1971 est de :

699 classes entièrement construites;

1.072 classes en cours de construction et déjà financées;

1.771 classes au total virtuellement terminées.

Il reste donc à construire au cours de la décennie 7.914 classes-locaux.

Un calcul similaire amène à prévoir la construction de 2.295 logements.

Les investissements se monteront à :

11.356.000 pour les constructions; ;

1.187.000 pour les équipements;

12.543.000 au total.

VII. . . *Dépenses de fonctionnement* :

Les dépenses annuelles de fonctionnement de l'Enseignement Primaire s'élèveront en 1971 à :

11.891.700 D. = Dépenses du personnel;

2.239.000 D. = Autres frais de gestion;

14.130.700 D. = Total du budget de fonctionnement.

VIII. — *Institution éventuelle d'un enseignement primaire agricole :*

L'effort de scolarisation poursuivi depuis l'Indépendance est l'un des résultats les plus remarquables de la tâche entreprise par le Gouvernement Tunisien en matière de promotion humaine. Les chiffres, à cet égard, sont plus éloquents que toute considération.

320.362 enfants scolarisés en 1958-59;

417.492 enfants scolarisés en 1960-61;

465.577 enfants scolarisés en 1961-62.

Il n'en demeure pas moins que, la scolarisation totale *à la base* étant prévue pour octobre 1966, une masse de plus de 60.000 enfants arrivés à l'âge de 6 à 7 ans n'auront pu d'ici là entrer à l'école.

A ce chiffre s'ajoute celui de tous les enfants qui, avant 1961, n'ont pu être scolarisés.

D'autre part, au cours de la décennie près de 300.000 abandons en cours de scolarité sont à prévoir.

Parmi ces derniers, 163.000 élèves seront arrivés en classe terminale de l'Enseignement Primaire mais n'auront pu accéder à l'enseignement du second degré.

Devant cet état de choses et sans pour autant avoir l'ambition de réaliser dans l'immédiat la pleine scolarisation ni, à plus forte raison l'admission de tous les élèves du primaire dans le secondaire, on peut se demander si des solutions transitoires et peu onéreuses ne devraient pas être envisagées pour éviter aussi bien l'analphébétisme parmi les jeunes générations que les défaillances en cours de scolarité.

Nous pensons en particulier à la possibilité d'organiser dans les campagnes un « *enseignement primaire agricole* » (ou rural) au moins pendant quelques années et à titre d'expérience.

Cet enseignement admettrait les enfants à un âge plus avancé que celui de la scolarisation normale (10 ans au lieu de 6 à 7 ans). Son cycle serait plus court (3 ou 4 ans au lieu de 6 ans) et ses programmes adaptés au milieu paysan et judicieusement étudiés, donneraient une formation générale de base convenable, entretiendraient les enfants dans l'amour du travail de la terre avec lequel ils sont familiarisés et les prépareraient à aborder avec de meilleures dispositions intellectuelles et une certaine qualification professionnelle le genre de vie auquel ils sont destinés. Il est bien entendu que les plus doués d'entre eux devront néanmoins avoir la possibilité d'accéder, au même titre que les enfants des villes, à l'enseignement du second degré. A cette fin, les transitions et les méthodes de sélection et d'orientation pourront être étudiés par les spécialistes de l'Education.

Cette formule pourrait être tentée, ne serait ce qu'à titre d'essai. En tout état de cause, elle ne saurait compromettre l'avenir ni risquer de créer de discrimination sociale puisque, de toute manière, la scolarisation totale à la base n'est entrevue que pour 1966 et que, dans la meilleure hypothèse, la scolarisation totale absolue ne sera réalisée qu'en 1972 ou 1973.

Nous avons donc devant nous une dizaine d'années au cours desquelles nous pourrions expérimenter ce *système d'appoint* et en juger la valeur. Il semble, en tout cas, évident que toute solution luttant contre l'analphabétisme et dispensant une formation adéquate *dès le jeune âge* est préférable aux solutions de récupération des adultes auxquelles il faudra ultérieurement recourir pour rattraper le retard que le programme de scolarisation en cours de développement ne peut éviter, quels que soient son importance et son mérite.

L'étude détaillée de ce projet sous tous ses aspects et la création éventuelle de quelques établissements témoins pourront être inscrits dans le programme du premier plan triennal.

B. — Le développement de l'Enseignement Secondaire

1. — Son organisation

L'Enseignement Secondaire réorganisé par la réforme de l'Enseignement de 1958 s'étend sur six années au lieu de sept comme auparavant. Toutefois, les élèves en cours de scolarité dans l'Enseignement Secondaire pendant l'année 1958-1959, continueront à suivre l'ancien régime.

Le nouveau régime comporte trois options :
— La première année constitue un « tronc commun » à toutes les options.

Au cours des deux années suivantes des Etudes Secondaires, cet enseignement offre aux élèves le choix entre les 3 options :

— Option Générale;
— Option Economique,
— Option Technique.

Au terme de la troisième année, un nouveau choix est offert aux élèves au sein même de chaque option.

Ainsi, **l'Option Générale** comprend les sections suivantes :
— Section Normale, formant des Instituteurs;
— Section Lettres Modernes ou Classiques,
— Section Sciences ou Mathématiques.

L'Option Economique comprend deux sections :
— Section Economique proprement dite;
— Section commerciale.

L'Option Technique se subdivise en :
— Section Technique mathématique;
— Section Industrielle.

Enfin, outre les Lycées et Collèges, il convient de considérer comme Etablissements de l'Enseignement Secondaire, les Ecoles Normales d'Instituteurs ou d'Institutrices qui jouent le même rôle que la Section Normale ci-dessus mentionnée.

II. — Ses effets

Les effets prévisibles du développement de l'Enseignement Secondaire peuvent être évalués de la manière suivante pour la décennie 1962-1971.

En dix ans, 222.000 enfants issus de l'Enseignement Primaire pourront accéder à l'Enseignement Secondaire, selon un rythme croissant allant de 8.532 enfants en octobre 1961 (résultat précis du dernier concours) à près de 12.500 en 1963-1964 et à environ 41.700 en 1971.

L'effectif total des élèves des classes secondaires qui était de 15.569 en 1958 a atteint en 1961-1962, 28.966 et sera d'environ 39.800 en 1963-1964 et de 136.000 en 1970-1971.

Le nombre de diplômés formés par les études secondaires des Etablissements de l'Education Nationale sera de l'ordre de 24.600 en 10 ans.

Ces évaluations résultent de calculs effectués selon les critères suivants :

— Parmi les élèves admis dans l'Enseignement du second degré, 2/3 seront intégrés dans l'Enseignement Secondaire et 1/3 dans l'Enseignement Moyen jusqu'à l'année 1966-1967. La proportion orientée vers le secondaire augmentera, par la suite et atteindra 70 %.

Coefficients de développement dans les deux premières années de la scolarité :

— 75 % des élèves passent dans la classe supérieure.
— 10 % des élèves redoublent.
— 15 % des élèves abandonnent.

Coefficients de la troisième année :

— 70 % des élèves passent.
— 10 % des élèves redoublent.
— 20 % des élèves abandonnent.

Coefficients de la quatrième et de la cinquième année :

— 65 % des élèves passent.
— 15 % redoublent.
— 20 % abandonnent.

Coefficients de la classe de sixième et de la septième année de l'ancien régime :

— 60 % des élèves réussissent au diplôme de fin d'études.
— 20 % des élèves redoublent.
— 20 % abandonnent.

Coefficients particuliers à la Section Normale :

— Redoublants : 5 %, 10 % et 5 % respectivement pour les trois années.
— Abandons en proportion négligeable.

La plupart des taux ainsi adoptés diffèrent de ceux envisagés par la Perspective Décennale de l'Education Nationale et sont sensiblement plus avantageux. Leur choix est basé sur l'analyse des statistiques de l'Enseignement Secondaire de l'année scolaire 1959-1960.

III. — Ventilation des diplômes, par option

La répartition des élèves de l'Enseignement Secondaire, selon le type de formation sera la suivante :

a) Option Générale....	— Section Normale.....	1/5	de l'effectif total
	— Section Lettres et Sciences	2/5	—
b) Option Economique.....		1/5	—
c) Option Technique.....		1/5	—

Cette répartition diffère de la situation réelle constatée ces dernières années par un renforcement des effectifs destinés à la Section Normale, renforcement dicté par les besoins en Instituteurs.

Compte tenu de ces taux qui devront commencer à s'appliquer dès octobre 1962, les diplômés issus de l'Enseignement Secondaire, se répartiront comme suit :

— 9.230 Diplômés « Normaliens » seront issus des Ecoles Normales et des Sections Normales des Lycées et Collèges.
— 8.720 Bacheliers seront formés par l'Option Générale (Section Lettres, Sciences et Mathématiques).
— 2.985 Diplômés proviendront de l'Option Economique, et
— 3.665 Diplômés sortiront de l'Option Technique.

— 24.600 = total des Diplômés de l'Enseignement Secondaire Moderne des Etablissements de l'Education Nationale.

IV. — Apports supplémentaires, provenant de l'Enseignement Zeitounien et de l'Enseignement Secondaire, relevant de l'ex-Mission Culturelle Française

a) **Les Etablissements Zeitouniens** dispensant un Enseignement traditionnel comptent en

1961-1962, un effectif de **2.684 élèves.** Dans sa forme ancienne, cet Enseignement est en voie de disparition, puisque depuis 1959, il n'a plus admis de nouveaux élèves. Le reliquat qui subsiste est susceptible de produire 1.100 diplômés dont certains, moyennant des stages pédagogiques, pourront être versés dans le Corps des Instituteurs : 770 pourront être dans ce cas.

b) D'autre part, les Etablissements Secondaires dépendant de l'Ancienne Mission Universitaire et Culturelle Française comptent en 1961-1962, des **élèves Tunisiens au nombre de 3.521,** toutes classes comprises (dont 1.636 musulmans et 1.885 israëlites). Parmi eux, on peut estimer que 1.300 achèveront leurs études et obtiendront le baccalauréat.

c) Total des apports supplémentaires en Diplômés :

1.100 + 1.300 = 2.400

V. — Destination de l'effectif des diplômés de l'Enseignement Secondaire

(Toutes provenances)

L'ensemble des diplômés sera ainsi, au total de 24.600 + 2.400 = 27.000. Leur répartition, par destination peut être prévue de la manière suivante :

1° **Instituteurs**	9.230	Normaliens
—	770	Zeitouniens
—	10.000	au total
2° Suivront un Enseignement Supérieur Universitaire :		
— Formation Générale	7.000	provenant de l'Option Générale des Etablissements de l'Education Nationale = 80 % de l'effectif..
—	130	provenant des Zeitouniens.
—	1.000	provenant des Etablissements de la M. U. C.
TOTAL	8.130	
— Formation Economique	700	provenant de l'Option Economique (Education Nationale), soit 25 % de l'effectif.
— Formation Technique	900	provenant de l'Option Technique (Education Nationale), soit également 25 % de l'effectif.
—	9.730	= total des Etudiants entrant en Faculté ou dans les Grandes Ecoles.
3° Cadres moyens versés dans l'emploi (Cadres « B ») :		
— Formation Générale	1.720	= 20 % de l'effectif des diplômés de l'Education Nationale, Option Générale.
—	200	provenant de l'Enseignement Secondaire Zeitounien.
—	300	provenant de la M. U. C.
—	2.220	au total.
— Formation Economique	2.285	= 75 % des diplômés (Education Nationale (Option Economique).
— Formation Technique	2.765	= 75 % des diplômés Education Nationale (Option Technique).
TOTAL des cadres moyens versés dans l'emploi	7.270	cadres moyens, divers.
Rappel	10.000	instituteurs.
TOTAL GÉNÉRAL	17.270	

VI. — Besoins en professeurs

Le développement de l'Enseignement Secondaire nécessitera le recrutement en dix ans de **5.233 nouveaux professeurs.**

Il est signalé qu'en octobre 1961, la situation du Personnel Enseignant du Secondaire se présente ainsi :

— Besoins totaux.....	1.632	
— Tunisiens en fonction.....	739	dont 300 Cheikhs
— Français en fonction.....	388	
— Autres Etrangers.....	88	
— Vacances absolues.....	417	

Il apparaît de cette situation que s'il fallaitremplacer les Etrangers par des Professeurs Tunisiens et combler les vacances actuelles, près de 900 Enseignants seraient également nécessaires, outre les 5 233 correspondant à l'accroissement des effectifs des élèves. Toutefois, la plupart des professeurs, assurant des heures supplémentaires, pratiquement les besoins actuels, arrivent à être satisfaits. Nous retiendrons, par conséquent, le chiffre de 5.000 comme effectif supplémentaire à prévoir.

VII. — Constructions et Equipements

Les Etablissements secondaires qui fonctionnent au début de l'année 1961-1962, sont les suivants :

— 24 Lycées et Collèges de cycle complet dont six de jeunes filles, six de garçons et douze mixtes (4 de ces Etablissements comportent une Section Normale).
— 15 Collèges secondaires du Premier Cycle ,dont 1 de jeunes filles, 1 de garçons et 13 mixtes.
— 4 Collèges techniques, dont 3 de garçons et 1 de jeunes filles.
— 9 Collèges zeitouniens, dont 1 de jeunes filles.
— 3 Ecoles Normales d'Instituteurs.
— 1 Ecole Normale d'Institutrices.
— 1 Ecole Normale d'Enseignement Moyen.

57 Etablissements au total.

Le programme décennal de constructions scolaires établi en 1959, par le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, prévoit que l'équipement secondaire devra compter vers l'année 1968, ou 1969 :

— 23 Lycées de garçons.
— 17 Lycées de jeunes filles.
— 74 Collèges Moyens et Secondaires du Premier Cycle pour garçons.
— 53 Collèges Moyens et Secondaires du Premier Cycle pour jeunes filles.

167 au total.

Le même programme projette une répartition des classes secondaires dans les 13 Gouvernorats, proportionnelle à l'importance de leur population respective.

Traduit en nombre de classes, ce programme implique la construction, en dix ans, d'environ de 2.200 classes nouvelles auxquelles s'ajouteront, bien entendu, les services généraux, les ateliers, les laboratoires et blocs scientifiques, les internats. les dortoirs, les réfectoires, etc...

Pour l'Enseignement Secondaire, l'évaluation du coût des constructions et des équipements ne peut être basée sur le nombre de classes, mais sur l'importance des effectifs des élèves. Or, le nombre d'élèves (zeitouniens compris) passera de 28.305 en 1960-1961 à 136.260 en 1970-1971, soit une augmentation de 108.000 unités en 10 ans.

Les services de l'Education Nationale estiment que pour chaque élève, il convient de prévoir un investissement de 400 Dinars. Il en résulte que les constructions et les équipements nécessiteront une dépense de 43.182.000 Dinars pendant la décennie.

VIII. — Frais annuels de fonctionnement

Le budget annuel de fonctionnement de l'Enseignement Secondaire qui était, en 1959-1960, de 2.215.000 Dinars atteindra en 1970-1971, la somme approximative de 13.770,000 Dinars, comprenant la rémunération des professeurs et les autres dépenses de gestion.

C. — L'Enseignement Moyen

Son développement et ses résultats au cours de la décennie 1962-1971

I. — *Son organisation :*

Un des effets les plus intéressants de la réforme de 1958 a été la création d'un nouveau type d'enseignement du second degré dit « Enseignement Moyen ». Il est destiné à remplacer progressivement l'enseignement professionnel dispensé par les « Centres de Formation Professionnelle ».

Le cycle des études est de 3 ans. Une quatrième année de spécialisation est envisagée dans certains « Collèges Moyens » et elle sera consacrée presque exclusivement à, un stage pratique ou à un complément de formation professionnelle.

Le caractère principal de ce nouvel enseignement et son avantage par rapport à l'ancien enseignement professionnel est qu'il ne se préoccupe pas de préparer uniquement les élèves à l'exercice d'une profession, mais donne également un complément de formation générale à des candidats qui, en raison de leur âge ou de leurs aptitudes, n'ont pu être orientés vers l'enseignement secondaire.

Il comporte trois sections :

— Une Section Générale;

— Une Section Commerciale;

— Une Section Industrielle.

Pendant l'année 1961-62, l'effectif total de l'Enseignement Moyen et des Centres d'Enseignement Professionnel qui subsistent encore est de 13.959 élèves. Le nombre de nouveaux élèves admis dans le Moyen en octobre 1961 a été de 4.577, ce chiffre constituant à peu près le tiers du nombre total des élèves nouveaux inscrits dans l'Enseignement du 2e degré.

II. — *Son développement et sa production en cadres de base :*

Il est prévu que pendant la décennie, le nombre d'élèves entrant dans l'Enseignement Moyen sera de 103.400 environ.

Pendant la même période, le nombre de diplomés sera de l'ordre de 32.900..

A leur sortie des Collèges Moyens, ces 32.900 personnes sont censées pouvoir constituer pour les diverses branches d'activités et notamment l'industrie et le commerce, l'effectif des employés et ouvriers spécialisés correspondant aux « cadres de base » ou cadres « C ».

En réalité, leur formation de caractère scolaire devra certainement être complétée par une formation professionnelle plus pratique, soit au cours de la 4e année de spécialisation déjà prévue soit, de préférence, par des stages en usine ou dans des centres de perfectionnement

qui le mettront plus directement en contact avec les réalités du travail et les adopteront à la production.

C'est pour cette raison que, dans nos calculs, le chiffre de 32.900 cadres de base produits en 10 ans tient compte de l'instauration de cette quatrième année de stage, systématiquement pour tous les candidats reçus au Brevet de l'Enseignement Moyen.

La ventilation de ces cadres par genre de formation sera à peu près la suivante :

— Formation Générale	8.000
— Formation Commerciale	5.900
— Formation Industrielle	19.000
TOTAL	32.900

Pour parvenir à une pareille ventillation qui prend en considération les besoins futurs de l'économie exposés dans la Section VI du présent chapitre, il conviendra dès octobre 1962, d'orienter les élèves nouveaux de l'enseignement moyen de la manière suivante :

— 20 % vers la Section Générale;
— 20 % vers la Section Economique;
— 60 % vers la Section Technique;

Ces proportions diffèrent de celles consta tées actuellement. En effet, la tendance révélée par la répartition actuelle des élèves est la suivante (situation d'octobre 1961).

— 36,5 % des élèves se sont orientés vers la Section Générale;
— 12 % vers la Section Economique;
— 51,5 % vers la Section Technique, dans laquelle sont inclus les Centres de Formation Professionnelle en voie d'extinction.

Ces taux devront donc à l'avenir être corrigés et s'aligner sur les normes souhaitées qui tiennent compte des débouchés futurs.

Les bases de calcul qui ont permis d'obtenir le chiffre de 32.900 cadres de base produits par l'Enseignement Moyen sont les suivantes :

— 70 % des élèves passent chaque année dans la classe supérieure;
— 20 % redoublent;
— 10 % abandonnent;
— 60 % des effectifs des classes terminales réussissent au Brevet d'Enseignement Moyen;
— Tous les brevetés sont soumis à une 4e année de spécialisation ou de stage.

Il convient de remarquer que le pourcentage de succès de la session de juin 1961 a été de 34 % des candidats, mais il est permis de prévoir que l'Enseignement Moyen ayant doublé le cap des premières années d'expérience, ce taux pourra atteindre celui de 60 % retenu comme hypothèse, d'autant plus qu'une deuxième session d'examen en septembre ou octobre pourra permettre les « repechages ».

III. — *Constructions et équipements :*

Les établissements d'Enseignement Moyen et d'Enseignement Professionnel actuels sont les suivants :

— 18 Collèges Moyens de Garçons;
— 14 Collèges Moyens de Filles;
— 13 Collèges Moyens Mixtes;
— 5 Centres de Formation Professionnelle (Garçons);
— 13 Centres de Formation Professionnelle pour Filles;

63 Etablissements au total.

Le programme décennal de construction scolaire du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale prévoit que l'équipement en fin de décennie devra consister en :

— 74 Collèges Moyens de Garçons;

— 53 Collèges Moyens de Filles.

(Les uns et les autres jumelés avec des Collèges Secondaires du 1er Cycle).

En nombre de locaux, le programme des constructions nouvelles pour faire face à l'augmentation des effectifs devra être approximativement de :

a) 788 Locaux-classes;

b) 703 Locaux-ateliers;

c) L'ensemble des services généraux correspondants :

Le coût des investissements sera de l'ordre de :

5.643.000 Dinars de constructions;

6.806.000 Dinars d'équipements;

12.449.000 Dinars au total.

Ces chiffres résultent des évaluations suivantes :

Construction d'une classe	2.700 D.
Construction d'un atelier	5.000 D.
Equipement d'une classe	1.500 D.
Equipement d'un atelier	8.000 D.

IV. — *Personnel Enseignant :*

Pour l'Enseignement Moyen un effectif global de 1.000 enseignants supplémentaires seront nécessaires dont 350 Professeurs (cadres « A ») et 650 Instructeurs (cadres « B »).

Signalons que, en octobre 1961, la situation du personnel enseignant de l'Enseignement Moyen indique :

— Besoins totaux	849 dont 419 Professeurs et 430 Instructeurs
— Tunisiens en fonction	621
— Français en fonction	144
— Autres étrangers	31
— Vacances absolues	53

Si l'on devait remplacer les Etrangers et prévoir à toutes les vacances, le nombre de nouveaux maîtres dépassera bien entendu celui de 1.000 indiqué ci-dessus, mais, il est plus réaliste de prévoir que les horaires des Enseignants continueront à comporter un certain nombre d'heures supplémentaires pour combler la différence entre les besoins et l'effectif en fonction.

V. — *Budget de fonctionnement :*

Les frais de fonctionnement de l'Enseignement Moyen et des Centres de Formation Professionnelle étaient en 1959-60 de 1.060.000 D. Ils s'élèveront en 1970-71 à une somme de l'ordre de 2.570.000 D. pour la rémunération du personnel et les autres frais de gestion.

D. — L'Enseignement Supérieur

Au cours de la décennie 1962 à 1971, les Cadres Supérieurs, dits Cadres « A » proviendront, d'une part, des étudiants actuellement dans l'Enseignement Supérieur, d'autre part, de futurs bacheliers que produira l'Enseignement Secondaire et qui entreront à l'Université ou dans les Grandes Ecoles.

Notons ici qu'il est généralement admis que 70 % des étudiants de l'Enseignement Supérieur parviennent au terme de leurs études. Il n'en demeure pas moins que les 30 % qui n'obtiennent pas un diplôme ont, pour la plupart, reçu une formation suffisante pour être considérés comme des éléments valables, pour assurer une activité de cadres supérieurs.

I. — Etudiants tunisiens actuellement dans l'Enseignement Supérieur

a) Etudiants en Tunisie :

En 1960-1961, le nombre des étudiants ou élèves inscrits, dans un Enseignement Supérieur en Tunisie est de 2.542, se répartissant comme suit : (Statistiques du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale).

— Lettres et Sciences Humaines.....	551 dont	350 Tunisiens
— Sciences Math. Physiques et Naturelles.....	983 dont	709 Tunisiens
— Droit, Sciences Economiques.....	467 dont	345 Tunisiens
— Ecole Supérieure d'Agriculture.....	47 dont	47 Tunisiens
— Ecole des Beaux Arts.....	194 dont	155 Tunisiens
— Enseignement Supérieur Zeitounien.....	300 dont	254 Tunisiens
TOTAL.....	2.542 dont	1.860 Tunisiens

En Tunisie, 2.542 élèves sont dans l'Enseignement Supérieur **dont 1.860 Tunisiens.**

b) Etudiants tunisiens à l'Etranger :

Le nombre d'étudiants tunisiens à l'Etranger n'a pu être établi d'une manière précise. Il est estimé à **1.500** pour l'année universitaire 1960-1961. La ventilation de ces effectifs, selon la branche d'études suivie n'est pas, à plus forte raison connue.

c) Total actuel des Etudiants :

Le nombre total actuel d'étudiants tunisiens dans l'Enseignement Supérieur est donc de :

1.500
\+ 1.860

= **3.360 environ.**

Si l'on admet qu'il n'y a pas lieu de « déclasser » ceux d'entre eux qui n'achèveront pas intégralement leurs études, on peut considérer que l'ensemble de cet effectif fournira des Cadres Supérieurs dès les premières années de la décennie.

II. — Les futurs étudiants

Reste à évaluer maintenant, le nombre de bacheliers qui vont accéder à l'Enseignement Supérieur et qui termineront leurs études avant 1971.

Nous admettrons que le cycle moyen des Etudes Supérieures est de 5 ans.

Ainsi, seules les promotions de bacheliers de 1960-1961 à 1965-1966, fourniront des contingents d'étudiants qui entreprendront des études supérieures et les achèteront avant 1972.

En partant du nombre prévu des diplômés de l'Enseignement Secondaire et après défalcation des instituteurs formés par les Sections normales et des diplômés versés dans l'emploi (Cadres « B »), le nombre de jeunes gens qui s'orienteront vers les Etudes Supérieures pendant les 6 années considérées, peut être estimé à 4.700 étudiants. Ils se répartissent ainsi :

— 4.140 de Formation Générale (Sciences, Lettres et Mathématiques).
— 430 de Formation Economique et Technique.
— 130 de Formation Zeitounienne Moderne.

4.700

Contingents annuels prévus :

— 680 s'inscriront en Octobre 1961
— 730 — 1962
— 700 — 1963
— 1.150 — 1964
— 770 — 1965
— 670 — 1966

4.700, total des six années.

La pointe observée en 1964 s'explique par la coexistence, cette année-là, de 2 classes terminales correspondant à l'ancien et au nouveau régime.

Le fléchissement, à partir de 1965, est dû à l'orientation déjà amorcée des élèves de 4e année qui avantage les sections normales produisant des Instituteurs et qui, par conséquent, défavorise les contingents destinés aux études supérieures.

III. — Effectif total des Cadres Supérieurs formés de 1962 à 1971

Il résulte de ces estimations qu'au cours de la décennie, le nombre total de Cadres Supérieurs susceptibles d'être formés et d'occuper un emploi sera de :

3.360 étudiants en cours d'études en 1960-1961.
+ 4.700 étudiants inscrits entre octobre 1961 et octobre 1966.

8.060 total des Cadres Supérieurs de la décennie.

IV. — L'orientation des étudiants

Les renseignements statistiques dont nous disposons ne permettent pas d'indiquer la ventilation par discipline, des étudiants en cours d'études.

Les services de l'Education Nationale ont récemment commencé une enquête sur la nature des études suivies par l'ensemble des étudiants actuels, boursiers ou non boursiers. Ce recensement comparé aux besoins globaux en cadres supérieurs ci-après évalués dans les sections VI et VII du présent chapitre permettra de dégager une politique d'orientation. Les lignes générales de cette politique apparaissent d'ores et déjà au simple énoncé des besoins des dix prochaines années.

Si l'on classe les principaux secteurs demandeurs de Cadres, seulement du point de vue du volume de la demande, l'ordre des priorités s'établit nettement :

1° Secteur de l'Enseignement..... 6.000 Professeurs
2° Secteur de l'Industrie..... 2.000 Ingénieurs
3° Cadres Techniques de l'Agriculture. 900 Ingénieurs
4° Tous autres secteurs réunis..... 1.900 { Cadres supérieurs de l'Administration / Personnel sanitaire. / Secteur tertiaire. / Professions libérales.

Mais nous n'aurons pas en dix ans, autant de Cadres que de postes à prévoir et l'ordre des urgences devient, du fait de la certitude d'un déficit, plus délicat à établir. Dans l'absolu, tout est urgent pour une économie qui veut se développer et pour une population qui veut franchir rapidement les étapes de la promotion sociale. Dans quels secteurs pourrons-nous nous montrer moins pressés, quitte à recourir provisoirement à un recrutement de cadres étrangers et pour quelles activités faut-il impérativement et sans attendre, former le maximum de cadres nationaux ? La densité même de l'encadrement ne pourra-t-elle pas être réduite plus facilement, ou moins dangereusement dans certaines branches que dans d'autres et ne pourra-t-on modifier les normes techniques en agissant sur l'organisation même des entreprises ? Ce qui permettra de répondre à ces questions, c'est l'étude détaillée de chacun des projets ou des groupes de projets, dont la réalisation sera recommandée par les plans successifs qui s'inscriront dans le cadre de la présente perspective. Le calendrier même des réalisations devra être assorti d'un calendrier de formation des Cadres correspondants.

Pour l'immédiat, l'orientation des étudiants pourra se faire, compte tenu des indications globales de la perspective décennale, étant bien précisé que le secteur de l'Enseignement devra être considéré comme absolument prioritaire, du fait de ses incidences sur l'ensemble de la formation.

Les méthodes d'orientation consistent à informer les futurs étudiants de la manière la plus complète sur les débouchés et les carrières et à les encourager par l'octroi de bourses, le paiement de pré-salaires, politique d'ailleurs suivie depuis l'Indépendanee.

Mais, pour agir efficacement sur le choix des carrières, il convient d'avantager celles qu'on estime prioritaires et pour cela, reviser dès que possible l'échelle des rémunérations.

Dans un autre ordre d'idées, les « Commissions de parrainage » des étudiants de formation mathématique inaugurées par un groupe d'Ingénieurs en chef des diverses spécialités, à l'occasion des réunions de la Commission des bourses d'octobre 1961, ont donné d'excellents résultats. De même, les séminaires de bacheliers tenus à la fin de l'année scolaire en 1960 et 61 par l'Union Générale des Etudiants de Tunisie ont été très utiles. Ces initiatives devront être complétées par la création d'*un service social et de l'orientation*, organisme *permanent* ayant des ramifications dans les établissements secondaires et opérant directement auprès des familles, des élèves et des professeurs. Il s'informera périodiquement de l'évolution des besoins, renseignera les étudiants, maintiendra avec eux le contact tout au long de leurs études pour les guider et conseiller. Les défaillances, les changements de discipline non justifiés, les pertes de temps, les découragements seront ainsi évités au maximum.

V. — L'accélération de la formation des Cadres Supérieurs

Des pays déjà techniquement très développés ont dû recourir à des méthodes accélérées pour former des cadres destinés à occuper des emplois supérieurs. La Tunisie devra également étudier des formules transitoires, qui, moyennant une formation de courte durée, deux ans par exemple, lui permettront de constituer des cadres « semi-supérieurs », d'un niveau nettement plus élevé que celui des cadres moyens.

Ils seconderont efficacement les cadres supérieurs proprement dits, sans avoir, comme ces derniers, à assurer des responsabilités de conception.

Parmi les personnels de cette catégorie, on peut citer notamment les « sous-ingénieurs » ou « techniciens supérieurs », qui seraient manifestement d'une grande utilité.

On transposerait ainsi dans le domaine technique, l'expérience si fructueuse faite dans le domaine de l'Enseignement, tant par l'organisation de l'Ecole Normale d'Enseignement Moyen que par la création du cadre des professeurs adjoints qui peuvent enseigner dans le Premier Cycle du Secondaire avec deux certificats de licence.

Ainsi, la faculté des Sciences et la future Ecole d'Ingénieurs devront comprendre des Instituts Techniques ou « Instituts des Sciences appliquées » qui formeront des Cadres semi-supérieurs et pourront, au stage du recrutement de leurs élèves, ne pas exiger la possession du titre

de bachelier pour suivre un enseignement de courte durée. Les candidats auraient seulement à faire la preuve de leurs aptitudes à suivre les cours et subiraient éventuellement un examen d'entrée.

Dans le même ordre d'idées, il serait possible d'instituer à l'Université de Tunis, des examens d'entrée aux personnes qui, ne possédant pas le baccalauréat, sont soucieuses de poursuivre des études et aptes à acquérir des titres universitaires.

Plusieurs débouchés, notamment dans les services publics, peuvent être ouverts aux personnes qui suivront ces divers enseignements d'appoint et pourront ainsi acquérir une qualification certaine.

VI. — Le perfectionnement

Pour les cadres qui existent à l'heure actuelle, et ceux qui entreront en fonction, au fur et à mesure de leur formation, normale ou accélérée, il convient de prévoir des stages ou des séminaires de *perfectionnement* dont le but sera de « rafraîchir » leurs connaissances, mais surtout de les initier à des méthodes de travail *plus rapides* et d'un *meilleur rendement*. Le futur Institut National de la Formation Professionnelle *et de la Productivité* pourra jouer dans ce domaine, un rôle considérable et aidera les Entreprises Industrielles et Commerciales à tirer le meilleur parti du potentiel de travail de leurs employés de tous les niveaux. L'Administration, de son côté, gagnera à créer un *Centre de Perfectionnement des Fonctionnaires* qui les dégagera des habitudes de la bureaucratie traditionnelle pour leur faire découvrir des manières nouvelles d'aborder les problèmes administratifs, de hâter la décision, d'assurer le contrôle, d'accélérer les transmissions, de classer les documents, etc... etc...

VII. — Les constructions universitaires

Le programme de construction de l'Université de Tunis comporte plusieurs tranches dont l'exécution s'échelonnera sur vingt ans. Dans la première période décennale, il est prévu des installations universitaires pour un effectif d'étudiants pouvant arriver à 10.000 environ. Cet effectif sera doublé à la fin de la 2e décennie.

La 1re réalisation a été l'aménagement de l'ancien Collège Zeitounien Ibn Khaldoun en complexe universitaire pour l'Ecole Normale Supérieure et l'Enseignement des Lettres et des Sciences Humaines.

La 2e tranche consistera en la création de la Faculté des Sciences et du Centre de Recherches Scientifiques. Ce sera le programme des années 1962 à 1964. L'un des éléments essentiels de la Faculté des Sciences sera l'Institut National Technique ou « Ecole d'Ingénieurs ». L'étude de ce projet, déjà très avancée a fait l'objet d'un accord de coopération technique avec le Gouvernement Soviétique et sa construction pourra démarrer à bref délai.

Les tranches suivantes de la décennie comporteront :

— La Faculté de Droit.
— La Bibliothèque Nationale.
— La Faculté de Médecine et de Pharmacie.
— Un Pavillon Universitaire.

L'ensemble des constructions et leur équipement nécessiteront un investissement de l'ordre de 7 millions de Dinars, dont 5 millions de constructions et 2 millions d'équipement.

VIII. — Dépenses de fonctionnement de l'Université

Le budget de fonctionnement annuel de l'Enseignement Supérieur sera en 1970-71 de l'ordre de 4.900.000 Dinars.

IX. — Le Personnel Enseignant

La principale difficulté à laquelle se heurte l'organisation actuelle de l'Enseignement Supérieur est celle du recrutement des Professeurs, pour la plupart étrangers. Les Cadres Tunisiens susceptibles d'occuper une chaire de Faculté sont rares et leur formation est longue et dans une certaine mesure freinée par les besoins de l'Enseignement Secondaire qui, légitimement, cherche à s'assurer les services du plus grand nombre possible de nouveaux licenciés.

Les besoins en Enseignants pour les dix prochaines années sont évalués à 400 Professeurs environ qui devront être épaulés par un nombre égal d'assistants, ces derniers choisis parmi les candidats à une agrégation ou à un doctorat.

Pour les besoins immédiats, le Département responsable a recours à des formules d'appoint qu'il conviendra de développer.

— Faire appel à des personnalités des professions libérales, Avocats, Médecins, Pharmaciens, etc...

— Recruter du personnel étranger qui viendrait régulièrement donner des séries de cours plusieurs fois dans l'année : Une semaine chaque mois par exemple. Des cours ainsi répartis peuvent permettre d'enseigner un programme complet servant à la préparation des examens. Pendant l'absence de ce « Personnel Visiteur » les assistants assurent les travaux pratiques.

— Continuer à inviter des Professeurs étrangers à venir donner des conférences ou à tenir des colloques, comme cela se pratique actuellement, à une échelle limitée.

Ce ne sont là évidemment que des formules complémentaires et qui d'ailleurs posent des problèmes de recrutement particulièrement ardus.

Le travail de prospection en vue du recrutement des Professeurs étrangers, devra être intensifié et le plus grand nombre possible d'Universités Etrangères devront être prospectées dans ce but.

SECTION II. — L'Enseignement Agricole

I. — Les Etablissements existant et fonctionnant à l'heure actuelle

Au début de l'année scolaire 1961-62, il y a 14 Etablissements qui fonctionnent :

a) **Enseignement Supérieur :** Ecole Supérieure d'Agriculture de Tunis.

Cet établissement reçoit les élèves bacheliers mathématiques et sciences expérimentales et leur dispense un enseignement agricole durant 3 années. Les études sont sanctionnées par un diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture (Ingénieur des Travaux de l'Etat). Ensuite les Ingénieurs ont la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger pour se spécialiser ou pour occuper des emplois d'Ingénieurs principaux.

Actuellement cet établissement accepte 25 nouveaux élèves par an en moyenne, il est prévu que ce chiffre sera doublé en octobre 1962 et triplé en octobre 1963. L'effectif de l'Ecole en 1961-62 est de 59 élèves dont 27 de 1re année, 22 de 2e année et 10 de 3e année.

Les Centres de Recherches Agricoles fonctionnant en relation avec l'Enseignement Supérieur sont :

1° L'Institut National de Recherches Agronomiques de Tunisie (ex-S.B.A.T. = Service Botanique et Agronomique de Tunisie);

2° Le Centre de Recherches des Forêts;

3° L'Institut National de Recherches Vétérinaires (Ex-Institut Arloing de la Rabta);

4° Le Centre de Recherches et d'Expérimentation du Génie Rural, créé en 1959.

Par ailleurs, l'Education Nationale a créé avec l'aide de l'U.N.E.S.C.O. et en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture :

1° Le Centre de Recherches des Terres Arides;

2° Le Centre de Recherches des Terres Salées.

b) **Enseignement Secondaire :**

Actuellement il existe un seul Etablissement Secondaire à savoir *l'Ecole Secondaire d'Agriculture de Moghrane*. Cette école recrute sur titre, les élèves du niveau de la classe de seconde de l'Enseignement Secondaire ou les titulaires du Brevet Elémentaire. Les candidats qui n'ont que le niveau du Brevet ou qui ont fait une troisième complète, peuvent être acceptés après succès à un examen d'entrée. Le nombre d'élèves reçus en 1re année est de 70 en moyenne et doit passer à 80 en octobre 62. Aussi a-t-on prévu son agrandissement. L'effectif total de 1961-62 est de 164 élèves dont 9 étrangers africains.

Répartition : 65 en 1re année, 65 en 2e année et 34 en 3e année.

c) **Enseignement Moyen :** 8 Collèges Moyens d'Agriculture fonctionnent en octobre 1961, avec un effectif global de 814 élèves. Ces écoles dispensent un enseignement moyen agricole sanctionné par un diplôme de fin d'études des Collèges Moyens d'Agriculture. Il prépare les cadres « C » de l'Agriculture ou Agents Techniques (Moniteurs).

Ces Ecoles sont :

— Le Collège Moyen d'Agriculture de Sidi Thabet.
— Le Collège Moyen d'Agriculture de Bou-Cherik.
— Le Collège Moyen d'Agriculture de Thibar (école libre).
— Le Collège Moyen d'Agriculture de Tabarka.
— Le Collège Moyen d'Agriculture de Sfax.
— Le Collège Moyen d'Agriculture de Sidi-Bou-Zid.
— Le Collège Moyen d'Horticulture de Sidi Thabet.
— Le Collège Moyen de Viticulture de Bou-Cherik.

d) **Centres de Formation Professionnelle Agricole :**

En octobre 1961, il existe 4 Centres de Formation Professionnelle Agricole. Il s'agit de former des contre-maîtres parmi les fils d'agriculteurs, spécialisés soit dans la Motoculture, soit dans l'agriculture, soit dans l'élevage.

Leur formation moins poussée que celle des Collèges Moyens ne peut leur conférer la qualification des Cadres de Base ou Cadres « C ». C'est pour cette raison qu'ils ne seront pas comptabilisés dans la présente étude.

Leur effectif global en 1961-62 est de 475 élèves.

Ces Centres sont :

Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi El Hani.

Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bou-Rouis.

Centre de Mécanique Agricole du Fahs, crée en octobre 1961 à Pont du Fahs.

Ces Centres reçoivent chaque année 360 élèves environ.

La durée de l'Enseignement est de 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle Agricole et de un an dans le Centre de Mécanique du Fahs.

II. — Etablissements en cours de construction

1° Agrandissements :

Collège Secondaire d'Agriculture de Moghrane (en cours, crédits accordés de payement à prévoir à partir de 1962 report)	34.000 D.
Collège Moyen d'Agriculture de Sidi Thabet (en cours, crédits de report)	48.000 D.
Crédits complémentaires nouveaux	12.000 D.
Collège Moyen d'Agriculture de Bou-Cherik. Coût total : 52.000 D. en cours, crédits de paiement à prévoir	27.000 D.

2° Création et équipement :

Collège Moyen d'Agriculture de Sidi Bouzid, en cours de construction. Crédits de paiement pour 1962	145.000 D.
Crédits complémentaires demandés	13.000 D.

3° Equipement :

Centres de F.P.A. = Crédits de report	150.000 D.
Equipement des Ecoles anciennes de Moghrane et des Collèges Moyens. Crédits de report	100.000 D.
Equipement des nouveaux Etablissements récemment crées	80.000 D.
Equipement des laboratoires de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Tunisie	30.000 D.
TOTAL des crédits pour les travaux en cours	639.000 D.
Arrondis à	640.000 D.

III. — Programme des nouvelles constructions pour le pré-plan

a) Enseignement Supérieur :

Agrandissement de l'E.S.A.T	450.000 D.

b) Collèges Secondaires d'Agriculture (nouveaux) :

— Sfax	95.000	
— Sousse	120.000	
— Souk-El-Khemis	120.000	
	335.000	335.000 D.

c) Collège Moyen de Sidi Bouzid = Agrandissement 45.000 D

d) Collèges Moyens d'Agriculture (nouveaux) :

— C.M.A. de Tabarka	203.000 D.
— C.M.A. de Sfax	212.000 D.
— C.M A. de Viticulture	104.500 D.
— C.M.A. de Medenine	180.000 D.
— C.M.A. de Gabès	180.000 D.
— C.M.A. de Kairouan	180.000 D.
— C.M.A. de Bizerte	180.000 D.
— C.M.A. de Chott Maria (Sousse)	180.000 D.
— C.M.A. de Béja	180.000 D.
— C.M.A. de Kasserine	180.000 D.
— C.M.A. du Kef	180.000 D.
	1.959.500 D.
Arrondis à	1.960.000 D.

e) Centres de Formation Professionnelle Agricole :

— Menzel Chaker	110.000 D.
— Souk-El-Khemis	110.000 D.
— Médenine	110.000 D.
— Tozeur	110.000 D.
— Gabès	110.000 D.
— Béja	110.000 D.
— 1 Centre de Formation ménagère	110.000 D.
TOTAL	770.000 D.

Construction d'internats pour les Centres de Formation Professionnelle Agricole déjà créés :

— Sidi El Hani	35.000 D.
— Sidi Bou-Rouis	35.000 D.
— El Fahs	35.000 D.
TOTAL	105.000 D.

Total pour la période pré-plan

— Etablissements en cours de construction	640.000 D.
— Enseignement Supérieur	450.000 D.
— Enseignement Secondaire	335.000 D.
— Enseignement Moyen (agrandissement Sidi-Bou-Zid)	45.000 D.
— Enseignement Moyen (nouveaux Etablissements)	1.960.000 D.
— C. F. P. A. et Internats	875.000 D.
TOTAL	4.305.000 D.

IV. — Construction pour les 7 ans suivants : 1965 à 1971

a) Enseignement supérieur : Néant.

b) Enseignement secondaire : Néant.

c) Enseignement Moyen :

Création de nouveaux Collèges Moyens par dédoublement des anciens, afin d'arriver à deux C. M. par Gouvernorat.

— à Sfax	100.000 D.
— à Sousse	100.000 D.
— à Médenine	100.000 D.
— à Kasserine	100.000 D.
— à Béja	100.000 D.
— à Souk-El-Arba	100.000 D.
— à Gabès	100.000 D.
— au Kef	100.000 D.
— à Bizerte	100.000 D.
TOTAL	900.000 D.

d) Centres de Formation Professionnelle Agricole :

— 2 Centres d'Enseignement Ménager	220.000 D.
— Kairouan	120.000 D.
— Bizerte	120.000 D.
— Cap Bon	120.000 D.
— Kasserine	120.000 D.
TOTAL	700.000 D.

A la fin de la décennie, il y aura un centre de F. P. A. par Gouvernorat, outre les centres d'Enseignement Ménager.

Total pour les 7 années

— Enseignement Moyen.....	900.000 D.
— C. F. P. A.....	700.000 D.
TOTAL.....	1.600.000 D.

V. — Total des investissements pour la décennie

— Pré Plan 3 ans.....	4.305.000 D.
— ..... 7 ans restant.....	1.600.000 D.
TOTAL GÉNÉRAL.....	5.905.000 D.

VI. — Budget de fonctionnement

En 1961, l'Enseignement Agricole a coûté, comme subvention de fonctionnement aux divers établissements, la somme totale de 387.190 D.

Ces dépenses évolueront de la manière suivante :

— 1962.....	666.000 D.
— 1963.....	1.025.000 D.
— 1964.....	1.465.000 D.
— 1971.....	2.420.000 D.

VII. — Perspective de formation de Cadres, par l'Enseignement Agricole en 10 ans

a) Cadres supérieurs :

L'E. S. A. T., une fois agrandie sera capable de former 540 Ingénieurs des Travaux de l'Etat, dont certains suivront un perfectionnement dans les Grandes Ecoles à l'Etranger pour revenir en qualité d'Ingénieurs Principaux.

Il convient d'y ajouter l'effectif d'étudiants qui poursuivent actuellement leurs études à l'Etranger : France, Italie, Allemagne, U. S. A.

Cet effectif est de 179 étudiants boursiers au début de l'année scolaire 1961-1962.

Il sera possible, dans les 6 prochaines années, d'envoyer à l'Etranger, 222 boursiers, Bacheliers Mathématiques ou Sciences Expérimentales et qui termineront leurs études avant 1971. Pendant la décennie, le nombre de Cadres Supérieurs formés pourra donc être de :

$$540 + 179 + 222 = 941 :$$

ce qui équivaudra aux besoins prévus (voir ci-après paragraphe VIII).

b) Cadres Moyens :

1.200 Adjoints Techniques et Moniteurs Chefs sortiront de l'Ecole Secondaire de Moghrane des 3 nouvelles écoles projetées (Sousse, Sfax et Souk-El-Khémis).

c) Cadres de Base :

Agents Techniques et Moniteurs : Les Collèges Moyens pourront fournir 3.700 Cadres de cette catégorie.

d) Formation par les Centres de Formation Professionnelle Agricole :

Ces centres, qui dispensent une formation d'un niveau élémentaire aux fils d'agriculteurs, pour leur donner une qualification de contre-maître en agriculture ou en motoculture, auront formé environ 5.850 jeunes gens, ainsi qu'un millier de jeunes filles dans un enseignement de ménagères rurales.

Comme il a été précisé ci-dessus, ces effectifs ne seront pas comptés comme Cadres « C ».

VIII. — Les besoins de l'Agriculture

Face à ces perspectives de formation entrevues, si tous les projets sont réalisés dans les délais voulus, quels sont les besoins de l'Agriculture en différents Cadres ?

Ces besoins, compte tenu des transformations envisagées des structures agricoles, ont été chiffrés par la Division de Planification Agricole.

Ils se résument de la manière suivante pour les dix années qui nous intéressent :

— 884 Ingénieurs et autres Cadres Techniques Supérieurs de catégorie « A ».

— 3.978 Techniciens d'encadrement
dont 800 Chefs Moniteurs, Adjoints Techniques et autres Cadres Moyens de catégorie « B »;
et 3.178 Moniteurs, Agents Techniques et autres Cadres de Base de catégorie « C ».

— 3.725 Cadres de gestion des coopératives agricoles,
dont 725 Gérants de catégorie « B »;
et 3.000 Agents de catégorie « C ».

De ces besoins absolus, il y a lieu de déduire l'effectif du personnel existant actuellement : à savoir :

— 164 Ingénieurs;

— 461 Moniteurs catégories « B » et « C ».

Il resterait donc à *former pendant la décennie*, pour couvrir tous les besoins :

— 720 Cadres supérieurs (Ingénieurs, etc...)

— 3.577 Techniciens d'encadrement,
dont 700 Cadres « B »
et 2.817 Cadres « C »

— 3.725 Cadres des coopératives agricoles,
dont 725 Cadres « B »
et 3.000 Cadres « C »

IX. — Personnel Enseignant nécessaire aux Etablissements Agricoles

Les besoins en Cadres Enseignants ont été évalués de la manière suivante par les services de l'Enseignement Agricole du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture :

1° Pour l'Enseignement Supérieur Agricole.	3 Professeurs d'Enseignement Général.
	7 Professeurs d'Enseignement Agricole.
	9 Maîtres de Conférences.
	21 Chefs de Travaux.
	24 Assistants.
	10 Préparateurs.
2° Pour l'Enseignement Secondaire.....	24 Professeurs d'Enseignement Général.
	34 Ingénieurs.
	58 Instructeurs Techniques.
	34 Chefs de Travaux.

3° Pour l'Enseignement Moyen..... 79 Professeurs adjoints.
116 Ingénieurs.
133 Instructeurs Techniques.

4° Pour les Centres de Formation Professionnelle Agricole..... 10 Professeurs Techniques adjoints (Cadres « B »).
84 Instructeurs Techniques.
23 Instituteurs.

Du point de vue de leur formation, ces enseignants se répartissent ainsi :

NIVEAU	FORMATION Universitaire Générale	FORMATION Technique Agricole
Cadres Supérieurs.....	106 Professeurs d'Enseignement Général.	221 Professeurs d'Enseignement Technique, Chef de Travaux.
Cadres Moyens.....	23 Instituteurs d'Enseignement Général.	112 Maîtres d'Enseignement Technique Agricole.
Cadres « C ».....		217 Instructeurs.

Les professeurs et les Instituteurs d'Enseignement Général devront être détachés des cadres de l'Education Nationale. Par contre, les Enseignants de Formation Technique Agricole devront être issus des écoles d'agriculture.

La comparaison des besoins ainsi évalués (paragraphe VIII et IX), avec les possibilités maxima de formation envisagées par le développement intensif de l'Enseignement Agricole (paragraphe VII), laisse prévoir, pour la fin de la décennie, la situation illustrée par le tableau suivant :

CATEGORIES	BESOINS nouveaux		POSSIBILITES de formation	BILAN
Cadres « A »				
— Ingénieurs.....	720	941	941	Besoins satisfaits
— Professeurs d'Ens. Tech. Agric.	221			
Cadres « B »				
— Moniteurs Chefs et Adjoints techniques.....	700	1.537	1.200	Déficit 337 cadres
— Cadres de coopératives.....	725			
— Cadres Enseignement Technique	112			
Cadres « C »				
— Moniteurs et Agents Techniques.....	2.817	6.034	3.700	Déficit 2.334 cadres
— Agents de coopératives.....	3.000			
— Instructeurs d'Ens. Agricole...	217			

Les déficits prévus dans les Cadres « B » et « C » devront être comblés par la création de centres de formation d'agents de coopératives agricoles. Ces écoles de coopération pourront recruter leurs élèves parmi les défaillants de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Moyen qui ne sont pas arrivés au terme de leur scolarité normale.

SECTION III. — Les Enseignements Spécialisés organisés par divers Départements

A. — Ecoles de Santé Publique.
B. — Ecole Hôtelière et Touristique.
C. — Ecole d'Aviation Civile.
D. — Ecoles d'Adjoints et d'Agents Techniques.
E. — Institut National des Sports.
F. — Centre Professionnel de Formation Bancaire.

A. — Ecoles de Santé Publique

Trois écoles fonctionnent en 1961 :
- à Tunis ..... 356 élèves
- à Sousse ..... 49 élèves
- à Sfax ..... 70 élèves

Par ailleurs, un centre a été mis en service à Hammam-Lif en 1960 et 1961, avec destination spéciale et provisoire, celle de donner une formation d'infirmier d'hygiène publique à d'anciens élèves issus de l'Enseignement Zeitounien, au nombre de 400 environ. De même, un petit centre de formation d'aides soignantes avec un effectif de 12 élèves a fonctionné à Nabeul en 1961.

Investissements à prévoir

A l'exception de l'Ecole de Sfax, pour laquelle un immeuble a été acheté et aménagé, tous les autres Etablissements fonctionnent dans des locaux provisoires et parfois précaires qui devront être remplacés par de nouvelles constructions. En outre, trois nouvelles écoles devront être créées : à Nabeul, au Kef et à Gabès.

L'ensemble de ces investissements devra se faire au cours du Pré-Plan.

LOCALISATION	CAPACITE Nombre d'élèves	COUT de la construction et de son équipement
Ecole de Tunis	350	75.000 D.
Ecole de Sousse	150	45.000 D.
Ecole de Nabeul	60	30.000 D.
Ecole du Kef	60	35.000 D.
Ecole de Gabès	100	40.000 D.
TOTAL	720 élèves	225.000 D.
Ecole de Sfax	70	Les locaux existent
Capacité après les constructions	790 élèves	

Dépenses de fonctionnement

Les prévisions relatives au budget de fonctionnement des écoles de Santé Publique sont les suivantes :

— 1962..... 170.000 D.
— 1963..... 170.000 D.
— 1964..... 230.000 D.
— 1971..... 230.000 D.

Formation des Cadres Soignants

Le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique et aux Affaires Sociales sera en mesure de former en 10 ans, les 1.850 infirmiers, sages-femmes et autres agents sanitaires de catégorie « B », effectifs supplémentaires nécessaires pour le fonctionnement des nouveaux services et établissements prévus dans son plan décennal.

Ces écoles auront également à former des agents sanitaires de catégorie « C » (aides-soignantes, adjointes sociales, etc...) au nombre de 3.300 environ pour la décennie, afin :

— d'une part, de faire face aux futurs besoins;

— d'autre part, de remplacer une partie du personnel subalterne, participant actuellement aux soins, mais dont la qualification est insuffisante.

TABLEAU DE SORTIE DES ELEVES

ANNEES	CATEGORIE « B »	CATEGORIE « C »
1963.....	220	300
1964.....	230	350
1965.....	240	340
1966.....	220	360
1967.....	200	380
1968.....	200	380
1969.....	200	380
1970.....	180	400
1971.....	160	410
TOTAL.....	1.850	3.300

B. — Ecole Hôtelière et Touristique de La Marsa

Actuellement, la Direction du Tourisme forme, à l'Etranger, en leur accordant des bourses nationales ou en les proposant à des bourses étrangères, un certain nombre de jeunes gens qui poursuivent, soit des études hôtelières, soit des études de tourisme.

Une centaine de boursiers poursuivent, en 1961, des études normales en France, au Maroc, en Italie, en Allemagne et en Suisse ou y accomplissent des stages de perfectionnement.

L'Ecole, dont la construction est sur le point de commencer à La Marsa aura une capacité initiale de 120 élèves qui sera portée ensuite à 180. Son perfectionnement peut être prévu pour l'année 1964.

A l'école sera annexé un Hôtel d'Application.

On peut estimer qu'au terme de la décennie, elle aura formé environ **500** Cadres de l'Industrie Hôtelière et Touristique. A ce chiffre, s'ajouteront les cadres formés à l'étranger grâce, notamment aux bourses d'assistance technique étrangère que la Direction du Tourisme se propose de continuer à accorder; au total, on pourra tabler sur environ **1.000** Cadres formés en 10 ans, dont 600 de catégorie « B » et 400 de catégorie « C ».

DEPENSES

1° Construction de l'Ecole de la Marsa et de l'Hôtel d'Application.....	600.000 D.
— Equipement.....	150.000 D.
— Coût total de l'Ecole et de l'Hôtel d'Application.....	750.000 D.

2° Frais annuels de fonctionnement :

Aucune évaluation de ces frais n'a encore été faite par la Direction du Tourisme. Il est à noter qu'une partie des dépenses de fonctionnement sera couverte par un auto-financement constitué par les revenus de l'Hôtel d'Application. Cependant, il convient de prévoir la nécessité d'une subvention sensiblement égale à celle que reçoit un Etablissement d'Enseignement de capacité analogue. En prenant comme terme de comparaison, les Collèges Moyens d'Agriculture qui comportent également un Internat et où la durée des études est équivalente, cette subvention se situera annuellement à partir de 1964 aux environs de **60.000** Dinars.

C. — Ecole d'Aviation Civile d'El Aouina

L'Ecole créée en octobre 1958, pour la formation de techniciens de l'Aviation Civile comprend quatre sections :

— Une section pour le personnel navigant ou pilote.
— Trois sections pour le personnel au sol.

1° Circulation aérienne.
2° Exploitation Radio.
3° Météorologie.

Chacune des trois dernières sections est divisée en 2 sous-sections : une pour la formation des Adjoints Techniques, l'autre pour celle des Agents Techniques. La durée de stage est normalement de 1 an pour les premiers et de 6 à 8 mois pour les seconds.

Pour les pilotes, la durée des études est de 3 ans.

Le recrutement se fait au niveau de la Seconde ou de la Première Secondaire pour les Agents ou Adjoints Techniques, au niveau de la deuxième partie du Baccalauréat Mathématiques Elémentaires ou Technique pour les pilotes.

L'Ecole a une vocation africaine. Pour l'instant, elle forme des techniciens pour les 3 pays de l'Afrique du Nord seulement.

Sur le plan interne, elle forme du personnel pour les besoins propres de l'Aviation Civile, ainsi que pour ceux de l'Armée, de la Garde Nationale et du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture (épandage d'insecticides).

Perspectives

Formation des Cadres :

Un plan *quinquenal* a été établi par le service de l'Aéronautique Civile. Ce plan prévoit

la formation de 51 techniciens par an, à partir de janvier 1962, soit 255 dont 75 pilotes en cinq ans.

Cet effectif comprend aussi bien les Tunisiens que les Etrangers.

On peut prévoir pour la décennie, la formation de 500 techniciens au total, dont 150 pilotes. Parmi eux, le nombre *des Tunisiens* semble pouvoir être estimé en 10 ans, à :

— 200 agents techniciens Cadre « B »;

— 80 pilotes Cadre « A ».

Ces chiffres sont bien entendu avancés à titre indicatif et ne pourront être précisés que lorsque les besoins exacts de l'Aviation Civile Tunisienne auront été déterminés.

2° **Coûts :**

Un crédit total de 1.722.100 Dollars est prévu pour *la période quinquennale*. Le Gouvernement Tunisien y participera pour 60 %, le Fonds Spécial O.N.U. pour le reste. La répartition globale des dépenses se présente de la manière suivante :

DEPENSES DE CINQ ANNEES (en Dollars)

PARTICIPANTS	CONSTRUCTION	EQUIPEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Gouvernement Tunisien.	418.000 $		663.200 $	1.081.600 $
Fonds Spécial O.N.U...		205.000 $	336.000 $	640.500 $
	418.000 $ équivalent à 176.000 D. environ	205.000 $ équivalent à 86.000 D. environ	999.200 $	1.722.100 $

En résumé la dépense totale sera de :

a) **Investissements :**

— Pour la construction : 418.000 Dollars soit..... 176.000 D.
— Pour l'équipement : 205.000 Dollars soit..... 86.000 D.
TOTAL des investissements..... ..... 262.000 D.

b) **Fonctionnement annuel :**

Pendant les 5 premières années, les dépenses de fonctionnement à la charge du Gouvernement Tunisien seront de :

$$\frac{663.200}{5} = 132.640 \text{ Dollars.}$$

soit, au taux de change du Dollar $132.640 \times 0{,}420 = 55.708$ D, 800
arrondi à 56.000 D. par an.

Si l'on y inclut l'aide du Fonds Spécial de l'O.N.U., les dépenses annuelles seront de :

$$\frac{999.200 \times 0{,}420}{5} = 83.932 \text{ D, 800 arrondi à 84.000 D.}$$

C'est ce dernier chiffre qu'il convient de retenir pour 1971.

D. — Centres de Formation des Adjoints et Agents Techniques

I. — Ecole des Travaux Publics

Les besoins *de l'Administration* en *Cadres Techniques* moyens et de base ont été ressentis depuis l'Indépendance avec une grande acuité. Aussi aux fins de pourvoir à de tels besoins, une école a-t-elle été créée par le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat depuis 1957 pour la formation des Adjoints et des Agents Techniques.

Cette école recrute pour la première catégorie des élèves ayant la première partie du baccalauréat ou du niveau de la première secondaire. Pour la deuxième catégorie, elle recrute des élèves ayant le Brevet Elémentaire ou du niveau de la Seconde Secondaire.

Cinq spécialités différentes y sont étudiées :

— Pour les T. P. H. : Ponts et Chaussées;
— Pour les T. P. H. : Bâtiment et Urbanisme;
— Pour l'Agriculture : Hydraulique et aménagements ruraux;
— Pour l'Agriculture : Génie rural;
— Pour l'Industrie : Topographie.

La durée des études est de un an dont 6 mois de formation générale, commune à tous les élèves de la même catégorie, 3 mois de spécialisation et 2 mois de stage pratique. Dans le but d'encourager ces élèves, l'Administration les considère dès le départ comme des fonctionnaires-élèves et leur sert un pré-salaire.

Quatre Ingénieurs recrutés au titre de la Coopération Technique Française veillent à leur formation avec l'aide de deux Fonctionnaires Tunisiens employés à temps partiel pour les matières générales (Législation et Mathématiques).

Les effectifs de l'école ont quadruplé en l'espace de 5 ans.

	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62 (en cours)
Adjoints techniques..	28	16	25	23	54
Agents techniques.....	—	19	18	37	70
	28	35	43	60	124

La création d'autres sections, notamment une section de mécanique-électricité, est envisagée pour octobre 1962.

II. — Formation organisée par les P. T. T.

De son côté le Secrétariat d'Etat aux P.T.T. organise la formation des Cadres nécessaires à son administration propre en deux stades : une période de stage à l'intérieur de ses services et une période en France.

— pour les agents techniques, le C.A.P. électricité ou le niveau de seconde est exigé. Pendant une période de trois mois, ils suivent des cours donnés par les Ingénieurs des P.T.T. en fonction. On procède pendant cette période à l'orientation des stagiaires selon leurs aptitudes, soit pour le travail sur les lignes, soit dans les groupes centraux. A la fin de ce stage interne, ils

sont envoyés en France pour un stage de six mois qui doit être sanctionné par le succès à l'examen final.

— quant aux Adjoint Techniques, le niveau requis pour leur recrutement est la première partie du Baccalauréat ou le niveau de Première. Le stage interne dure six mois : le stage en France dure autant.

III. — Comment accentuer cet effort ?

Les moyens matériels utilisés pour la formation des Adjoints et Agents Techniques restent insuffisants, eu égard aux besoins du pays en Cadres Techniques Moyens et de Base. Les efforts, quoique très louables, demeurent dispersés (T.P.H., P.T.T., Agriculture).

En outre, la formation est encore donnée selon une méthode accélérée et devra sans doute être conçue à l'avenir d'une manière plus complète.

Il est à observer que le recrutement des candidats élèves sera plus aisé étant donné le nombre croissant des brevetés de l'Enseignement Moyen qui pourront acquérir une spécialisation d'Adjoint ou d'Agent Technique.

Le projet de création *d'un Institut National Technique*, prévu pour la formation des Ingénieurs mais également pour celle des Cadres Moyens, vise à pallier à toutes ces insuffisances en normalisant la formation de ces Cadres et en l'étendant sur deux années. Il puisera dans la production des Collèges Moyens pour les préparer aux fonctions d'Agents Techniques et recrutera des titulaires de la 1re partie du Baccalauréat pour former des Adjoints Techniques.

Mais cet Institut ne sera à même de fonctionner que dans trois ou quatre ans.

D'ici là, l'extension des enseignements actuels est nécessaire. De même, la fusion ou la coordination des divers centres devra être étudiée dès la 1re année du Plan Triennal.

Pour l'aménagement et l'agrandissement du Centre des T.P., il semble qu'il faille prévoir une dépense de l'ordre de 10.000 Dinars.

Quant aux dépenses de fonctionnement pendant les années qui s'écouleront avant la création de l'Institut National Technique, elles pourront continuer à être supportées par le budget normal du Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat.

E. — Institut National des Sports

I. — Créé par le décret du 10 janvier 1957 l'Institut National des Sports a connu un développement rapide. Déjà en 1959, il comprenait 2 sections, une féminine et une masculine pour la formation de Maîtres d'Education Physique pour les Collèges Secondaires. La troisième section créée en octobre 1961 en formera pour les écoles primaires.

II. — L'Institut National des Sports aura une triple mission.

1° **Formation des Cadres :**

— Maîtres et Maîtresses, Moniteurs et Monitrices d'Education Physique pour les Etablissements d'Enseignement de tous les degrès.

— Entraîneurs sportifs.

— Techniciens en terrains de sport.

2° **Perfectionnement des élites sportives :**

— Principalement pour les compétitions internationales.

3° **Centre médico-sportif :**

Organisme de recherches en vue de nationaliser le jeu, d'étudier les procédés d'intervention efficaces sur les victimes d'accidents sportifs, il jouera aussi le rôle d'un organisme permanent de contrôle médical sportif.

III. — L'organisation générale

Le régime est l'internat sauf pour les élèves domiciliés à Tunis, mais tous bénéficient d'une bourse, trois années d'études sont nécessaires pour les maîtres et maîtresses, 1 an seulement pour les Moniteurs et Monitrices. Un diplôme d'Etat sanctionne ces études.

Pour l'Enseignement, 5 Professeurs, 10 Maîtres et 2 Instructeurs sont recrutés à temps plein et 5 par vacations.

Pour la formation des Entraîneurs, 2 Contractuels sont actuellement en fonction et 7 en cours de recrutement.

IV. — Cadres pour les dix prochaines années

Les besoins et la production prévus pour la décennie se présentent de la manière suivante :

CATEGORIES DE CADRES		Pour les 3 ans 1962-63-64	Pour les 7 ans suivants	TOTAL pour la décennie
Moniteurs	Besoins.....	582	854	1.436
	Production.....	356	1.260	1.616
Maîtres	Besoins.....	280	467	747
	Production.....	69	693	762
TOTAL arrondi	Besoins.....	860	1.320	2.180
	Production.....	420	1.950	2.370

Il est à noter que ce centre admet actuellement parmi ses élèves des candidats étrangers Africains et a vocation pour jouer un rôle de Centre Régional pour les pays d'Afrique.

V. — Dépenses d'investissements

Les investissements nécessaires pour le développement de l'Institut National des Sports ont été compris dans l'ensemble des dépenses d'infrastructure relative à la Jeunesse et aux Sports.

Il y a lieu de se reporter, à ce sujet au Chapitre I, Section « C » du Titre II de la Perspective Decennale de Développement.

VI. — Dépenses annuelles de fonctionnement

Les dépenses de gestion de l'année 1961 se sont montées à 41.880 Dinars. Budgétairement, elles sont provisoirement comprises dans les crédits du budget de fonctionnement de la Direction de la Jeunesse et des Sports. En effet l'Institut National des Sports n'a pas encore la personnalité civile.

Ces dépenses semblent devoir se situer autour de 60.000 Dinars par an à partir de 1962.

F. — Centre Professionnel de Formation Bancaire

L'Administration Générale de ce centre relève de la Banque Centrale de Tunisie à laquelle revient cette initiative.

Inauguré en novembre 1961, le Centre Professionnel de Formation Bancaire fonctionne pour sa première année.

Il comprend 2 sections :

— Une section élémentaire « A »;
— Une section supérieure « B ».

La durée de l'Enseignement est de 2 ans.

Il est délivré aux lauréats de la section « A » *un certificat de formation bancaire* (C. F. B.) et à ceux de la section « B » *un diplôme supérieur de banques* (D.S.B.).

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'annexe de la Faculté des Sciences quatre fois par semaine après les heures normales de bureau.

Bien que de création encore trop récente pour qu'on puisse préjuger de ses résultats, il semble que ce Centre pourra assurer convenablement le perfectionnement des cadres existants et former pour le secteur bancaire, les Cadres nouveaux qui répondront aux besoins futurs.

Son financement pourra continuer à être assuré par la Banque Centrale ou par l'Association Professionnelle des Banques dont on envisage la création.

Section IV. — Les Centres de Formation Professionnelle pour Adultes et l'Apprentissage

A. — Situation actuelle et projets d'extension

I. — Situation actuelle

L'apprentissage, la F.P.A. et le perfectionnement ont été organisés par le décret du 12 janvier 1956 et les textes d'application subséquents, notamment l'arrêté du 18 mai 1960.

De ces trois modes principaux de formation professionnelle extra-scolaire, l'un concerne les jeunes de 15 à 18 ans, c'est *l'apprentissage* en usine, l'autre s'adresse aux Adultes de 18 à 35 ans, c'est la *F.P.A.* La troisième, qui est le perfectionnement, intéresse les éléments les plus doués des deux précédentes formules ainsi que les élèves issus des Enseignements Moyen et Secondaire et surtout les ouvriers déjà en fonction. En général, le perfectionnement forme dans des spécialités plus délicates que celles enseignées par la F.P.A. ou l'Apprentissage.

Ces trois types de formation donnent des ouvriers qualifiés ou Cadre de base (catégorie « C »).

Les tableaux suivants décrivent la situation actuelle :

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

SPECIALITES	LOCALISATION	CAPACITE	DUREE des stages	PRODUCTION annuelle possible
— Centre de Mécanique Générale.....	Sidi Fathallah	25	6 mois	50
— Centre de la Chaussure.....	Tunis	40	6 mois	80
— Centre de Mécanique Auto.....	Ariana	30	6 mois	60
Centre pour Tailleurs	Tunis	20	1 an	20
		115		210

PERFECTIONNEMENT

SPECIALITES	LOCALISATION	CAPACITE	DUREE des stages	PRODUCTION annuelle possible
— Centre de Mécanique Générale.....	Sidi Fathallah	65	6 à 12 mois	75
— Centre d'Instruction et de Perfectionnement Electro-Techniques.....	Tunis	75	1 an	75
— Centre de Mécanique Auto.....	Ariana	30	1 an	30
		170		180

L'Apprentissage

En ce qui conecrne l'Apprentissage, on ne peut parler de capacité, la formation ne se passant pas dans un centre. Toutefois le rythme de formation a atteint 600 apprentis en 1961.

II. — Les projets d'extension pendant la décennie

1er) Formation Professionnelle des Adultes

a) Un centre Polyvalent de métaux est en voie de construction à Radès. Il sera en mesure de fonctionner dès le 2e trimestre de l'année 1962. Ce Centre sera nettement plus important que ceux existant actuellement du point de vue de sa capacité et même de sa destination puisqu'il fonctionnera comme Centre d'Application de l'Institut National de la formation Professionnelle et de la Productivité dont il sera question plus loin.

— Capacité du Centre Polyvalent de Radès : 150;

— Durée de stage : 6 mois à 1 an;

— Production annuelle : 250 ouvriers.

b) Création à Tunis (Ben Arous) d'un centre de 10 sections spécialisées dans les différentes branches du bâtiment.

— Capacité : 150;

— Durée de stage 6 mois;

— Production annuelle : 300.

c) 12 centres F.P.A. sont à créer pendant les trois années à venir, dans les différents Gouvernorats. 10 seront polyvalents du type-Radès mais n'ayant que la moitié de sa capacité et deux (au Kef et à Kairouan) seront plus spécialement réservés à la mécanique agricole.

Les 10 centres polyvalents

— Capacité : 75.

— Durée de stage : 6 mois.

— Production annuelle : 150.

Les deux centres spécialisés

— Capacité Le Kef : 60.
Kairouan : 90.

— Durée de stage : 1 an.

— Production annuelle : 60 et 90.

d) Doublement de ces 12 centres et de celui de Ben Arous de 1965 à 1968 à raison de 3 centres par an sauf pour 1965 (4 centres).

2° **Perfectionnement :**

a) Création à Tunis, au Palais de la Foire (ancien pavillon de l'Armée) d'un centre de 10 sections pour le perfectionnement.

— Capacité : 150.

— Durée de stage : 1 an.

— Production annuelle : 150.

b) Création de 3 centres inter-régionaux, entre 1962 et 1966; la spécialité enseignée dans chacun de ces centres aura une relation étroite avec la vocation économique de la région d'implantation.

— Capacité : 75.

— Durée de stage : 1 an.

— Production annuelle : 75.

3° **Apprentissage :**

Pour une meilleure organisation de ce type de formation, diverses mesures sont envisagées :

— Contrôler la formation de l'apprenti pendant les deux années de l'apprentissage. Un corps de 75 « Conseillers d'apprentissage » est prévu à cette fin.

— Garantir la qualification de l'apprenti en lui décernant un certificat de fin d'apprentissage pour lui faciliter l'accès à l'emploi.

— Elargir le recrutement et relever le niveau des candidats à l'apprentissage par l'installation de tout un réseau de centres de pré-apprentissage (centres primaires). La durée du stage y sera de 1 an.

50 centres sont prévus pour 1962-63-64.

— 50 autres pour le reste de la décennie

— Capacité : 60.

— Durée de stage : 1 an.

— Production unitaire par an : 60.

4° **Opération Aide-Maçons :**

C'est là un mode de formation auxiliaire revêtant plutôt un caractère occasionnel.

Cette opération consistera à former sur les chantiers de lutte contre le sous-développement des aides-maçons grâce à des instructeurs recrutés et payés par le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique et aux Affaires Sociales.

Comme il s'agit de formation sur les chantiers, cette opération ne nécessite aucun investissement. On prévoit 50 formations en groupes pour les trois premières années de la décennie et 70 pour les 7 dernières années.

— Capacité unitaire : 20 stagiaires.

— Durée de stage : 1 an.

— Production annuelle : 20.

B. — Perspectives Décennales de la Production en Ouvriers Qualifiés

I. — Le rythme de la Formation :

a) **Formation Professionnelle des Adultes et Perfectionnement**

Pour évaluer le nombre d'ouvriers qualifiés qui seront formés par les centres de F.P.A. et les centres de perfectionnement, il y a lieu de tenir compte, d'une part du calendrier des créations des futurs centres et d'autre part de la durée des stages.

On estime que la construction et l'équipement d'un centre nécessiteront en moyenne un délai d'un an.

Ainsi, un centre construit en 1962 ne commencera à produire qu'en 1963, celui construit en 1963 ne commencera à produire qu'en 1964, etc...

Le cas du centre de Radès reste particulier, car il est presque achevé et donnera sa première promotion en 1962. Cependant, il n'atteindra sa pleine capacité qu'en 1963.

De même, le centre de perfectionnement de Tunis (Foire) ne demandera pas un délai d'un an pour fonctionner. Il pourra, après quelques aménagements entrer en activité et dès la fin de l'année 1962 sortir une première promotion égale à la moitié de sa production maxima.

Compte tenu de ces indications, on peut dresser les tableaux suivants :

TABLEAU DE LA PRODUCTION D'OUVRIERS QUALIFIES PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

LES CENTRES et leur date de création	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	TOTAL par groupe de centres
F. P. A.											
I. — Anciens centres											
— Sidi Fathallah 1957....	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	
— Chaussure 1958.....	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	
— Tailleurs 1959.....	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
— Ariana 1960.....	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	
	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210	2.100
II. — Nouveaux centres simples											
— Radès (début 1962)....	200	250	250	250	250	250	250	250	250	250	
— Ben Arous 1962.....	—	300	300	300	300	300	300	300	300	300	
— Le Kef 1962.....	—	60	60	60	60	60	60	60	60	60	
— Kairouan 1962.....	—	90	90	90	90	90	90	90	90	90	
— Sousse 1962.....	—	150	150	150	150	150	150	150	150	150	
— Sfax 1962.....	—	150	150	150	150	150	150	150	150	150	
— Gafsa 1963.....	—	—	150	150	150	150	150	150	150	150	
— Gabès 1963.....	—	—	150	150	150	150	150	150	150	150	
— Cap Bon 1963.....	—	—	150	150	150	150	150	150	150	150	
— Bizerte 1964.....	—	—	—	150	150	150	150	150	150	150	
— Béja 1964.....	—	—	—	150	150	150	150	150	150	150	
— Kasserine 1964.....	—	—	—	150	150	150	150	150	150	150	
— Souk-El-Arba 1964....	—	—	—	150	150	150	150	150	150	150	
— Médenine 1964.....	—	—	—	150	150	150	150	150	150	150	
	200	1.000	1.450	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	18.050

TABLEAU DE LA PRODUCTION D'OUVRIERS QUALIFIES PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (Suite)

LES CENTRES et leur date de création	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	TOTAL par groupe de centres
III. — Doublement des C. F. P. A. nouveaux											
1965 — Ben Arous.	—	—	—	Doublement	300	300	300	300	300	300	
1965 — Le Kef.....	—	—	—	—	60	60	60	60	60	60	
1965 — Kairouan...	—	—	—	—	90	90	90	90	90	90	
1965 — Sousse.....	—	—	—	—	150	150	150	150	150	150	
1966 — Sfax.....	—	—	—	—	Doublement	150	150	150	150	150	
1966 — Gafsa.....	—	—	—	—	—	150	150	150	150	150	
1966 — Gabès.....	—	—	—	—	—	150	150	150	150	150	
1967 — Cap Bon...	—	—	—	—	—	Doublement	150	150	150	150	
1967 — Bizerte.....	—	—	—	—	—	—	150	150	150	150	
1967 — Béja.....	—	—	—	—	—	—	150	150	150	150	
1968 — Kasserine...	—	—	—	—	—	—	Doublement	150	150	150	
1968 — Souk-El-Arba ...	—	—	—	—	—	—	—	150	150	150	
1968 — Médenine...	—	—	—	—	—	—	—	150	150	150	
					600	1.050	1.500	1.950	1.950	1.950	9.000
TOTAL C.F.P.A. nouveaux.	200	1.000	1.450	2.200	2.800	3.250	3.700	4.150	4.150	4.150	27.050
TOTAL GENERAL....	410	1.210	1.660	2.410	3.010	3.460	3.910	4.360	4.360	4.360	29.150

TABLEAU DE LA PRODUCTION D'OUVRIERS QUALIFIES
PAR LES CENTRES DE PERFECTIONNEMENT

LES CENTRES et leur date de création	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	TOTAL par groupe de centres
I. — Anciens centres											
— Sidi Fathallah 1957....	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	
— C.I.P.E.T. 1959.....	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	
— Ariana 1960.....	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	1.800
II. — Nouveaux centres											
— Tunis (Foire) 1962....	75	150	150	150	150	150	150	150	150	150	
— Centre inter-régional I 1962.....	—	75	75	75	75	75	75	75	75	75	
— Centre inter-régional II 1964.....	—	—	—	75	75	75	75	75	75	75	
— Centre inter-régional III 1966.....	—	—	—	—	—	75	75	75	75	75	
	75	225	225	300	300	375	375	375	375	375	3.000
TOTAL perfectionnement..	255	405	405	480	480	555	555	555	555	555	4.800

Observation importante

Il est à observer que la production des centres de Perfectionnement ne peut s'additionner avec celle des centres de F.P.A. En effet, ce sont des ouvriers déjà formés et ayant déjà une qualification de cadre « C » qui reçoivent un complément de formation dans les centres de perfectionnement. Ce serait faire double emploi que de les compter une deuxième fois.

Ainsi, au bout de la décennie, les centres de F. P. A. auront produit environ 30.000 ouvriers qualifiés ou cadres « C ».

b) **Pré-apprentissage et Apprentissage :**

Les personnes formées par le Pré-apprentissage ne peuvent pas compter comme cadres produits, car elles doivent nécessairement poursuivre leur formation dans les C.F.P.A. ou dans les usines en apprentissage. On admet que chacun des systèmes prendra en charge 50 % des effectifs. Le stagiaire devant passer 1 an dans un centre de pré-apprentissage et 2 ans en apprentissage, il n'apparaîtra comme ouvrier formé par l'apprentissage que 2 années après sa sortie du centre.

Ainsi les 50 % de la production de 1962 $\frac{1.200}{2} = 600$ n'apparaitront qu'en 1964, les 50 % de 1963 (2.100 : 2 = 1.050) n'apparaîtront qu'en 1965.

Pendant les 3 premières années de la décennie l'apprentissage « ancienne formule » c'est-à-dire recrutant sur le tas continuera à produire 600 ouvriers par an. A partir de 1965, tous les apprentis formés auront, avant d'entrer en usine, accompli un an dans les centres de pré-apprentissage. Le tableau suivant donne la progression de la production d'ouvriers qualifiés par l'apprentissage.

PRODUCTION PRE-APPRENTISSAGE ET APPRENTISSAGE

ANNEES	PRE-APPRENTISSAGE		APPRENTISSAGE		OBSERVATIONS
	Centres créés	Production			
1962.....	20	1.200	Ancienne formule..	600	Les centres de pré-apprentissage réalisent leur pleine capacité dès l'année de leur construction car le délai de construction ne doit pas en principe excéder 3 mois.
1963.....	35	2.100	Ancienne formule..	600	
1964.....	50	3.000	Mi-ancienne. Mi-nouvelle.	1.200	
TOTAL 62-64....	50	6.300		2.400	
1965.....	65	3.900	Nouvelle formule..	1.050	
1966.....	80	4.800	Nouvelle formule.	1.500	
1967.....	95	5.700	Nouvelle formule..	1.950	
1968.....	100	6.000	Nouvelle formule.	2.400	
1969.....	—	6.000	Nouvelle formule.	2.850	
1970.....	—	6.000	Nouvelle formule.	3.000	
1971.....	—	6.000	Nouvelle formule.	3.000	
TOTAL 65-71...	50	38.400		15.750	
TOTAL décennie..	100	44.700		18.150	

Plus de 18.000 ouvriers qualifiés seront formés au cours de la décennie.

Ajoutés aux 30.000 des C. F. P. A. nous aurons 48.000 cadres de base au bout de la décennie.

C. — Opération Aides-maçons

Ce mode de formation auxiliaire ne produira pas moins de 14.800 aides-maçons ou demi-ouvriers comme le montre le tableau ci-dessous à raison de 20 unités par groupe et par an.

ANNEES	CREATION de groupes		Production	OBSERVATIONS
	Par an	Cumulativement		
1962	20	20	400	Cette formation ne nécessitant pas d'investissements la production commence dès la première année. Il n'y a pas de délai de construction à observer.
1963	20	40	800	
1964	10	50	1.000	
TOTAL 1962-64	50		2.200	
1965	10	60	1.200	
1966	10	70	1.400	
1967	10	80	1.600	
1968	10	90	1.800	
1969	10	100	2.000	
1970	10	110	2.200	
1971	10	120	2.400	
TOTAL 1965-71	70		12.600	
TOTAL décennie	120		14.800	

Quoique d'un niveau de qualification inférieur à celui des ouvriers produits par les C.F.P.A. et le perfectionnement, ces ouvriers ainsi formés seront d'une incontestable utilité, car la perspective décennale prévoit par ailleurs un vaste programme de constructions comprenant 200.000 logements populaires.

Toutefois, nous ne pouvons les faire entrer en compte dans le calcul des cadres de base ou cadres « C ».

II. — Les investissements nécessaires pour réaliser ce programme

a) F. P. A. et Perfectionnement :

A propos de la production nous avons dû parler de l'échelonnement des constructions dans le temps et de leur doublement à partir de 1965 par tranches de 3 centres sauf la première qui est de 4. D'autres éléments doivent être indiqués avant de dresser le tableau des investissements.

Un centre type de F.P.A. ou de perfectionnement ayant 5 sections et une capacité de 75 places nécessite les dépenses suivantes :

— Construction	51.000
— Equipement	30.000
	81.000

Les centres qui nécessitent des dépenses de construction et d'équipements supérieures (ex. : Ariana et Ben Arous) ont 10 sections.

Le Centre du Kef dont les constructions se montent à la somme de 40.000 Dinars ne comportera que 4 sections.

C = Construction.

E = Equipement.

INVESTISSEMENTS F. P. A. ET PERFECTIONNEMENT (1.000 Dinars)

LES CENTRES	1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		1971		TOTAL du Pré-Plan		TOTAL de la décennie	
	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.	C.	E.
I. — F. P. A.																								
Radès	50	100																						
Ariana	90	90																						
Sousse	51	30					51	30																
Le Kef	40	30					40	30																
Kairouan	51	30					51	30																
Tunis - Ben Arous	90	60					90	60																
Sfax	51	30							51	30														
Gafsa			51	30					51	30														
Gabès			51	30					51	30														
Cap Bon			51	30							51	30												
Bizerte			30		21	30					51	30												
Béja			30		21	30					51	30												
Kasserine			30		21	30							51	30										
Souk-El-Arba			30		21	30							51	30										
Médenine			30		21	30							51	30										
Total ventilé F. P. A.	423	370	303	90	105	150	232	150	153	90	153	90	153	90							831	610	1.522	1.030
Total global F. P. A.	793		393		255		382		243		243		243								1.441		2.552	
II. — Perfectionnement																								
Tunis-Foire	—	150																						
C. Inter-Régional I	51	30																						
C. Inter-Régional II					51	30																		
C. Inter-Régional III									51	30														
Total ventilé perfectionnement	51	180			51	30			51	30											102	210	153	240
Total global perfectionnement	231				81				81												312		393	
Total F. P. A. et perfectionnement	1.024		393		336		382		324		243		243								1.753		2.945	

b) **Pré-Apprentissage et Apprentissage**

L'Apprentissage proprement dit, se passant dans les usines ne nécessite pas de gros investissements. On prévoit cependant, un centre à Tunis, où seraient installés des services administratifs s'occupant d'apprentissage : service psycho-technique, service médico-social, etc... et un foyer pour apprentis en cours de formation. Un investissement global de 300.000 Dinars est prévu à cet effet dans le courant des trois premières années de la décennie.

C'est surtout le pré-apprentissage qui nécessite les plus gros investissements.

Bases de calcul

— Construction d'un centre type..... 7.000 D.

— Equipement d'un centre type..... 6.000 D.

Sur ces bases de culcul et selon une progression de construction de 15 centres par an (sauf la première année, 20 centres et la dernière année (1968) : 5, nous pouvons dresser le tableau suivant :

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS (PRE-APPRENTISSAGE) (en 1.000 Dinars)

ANNEES	CONSTRUCTIONS		EQUIPE-MENTS	TOTAL Investissements
	Rythme	**Dépenses**		
1962.....	20 centres	140	120	260
1963.....	15	105	90	195
1964.....	15	105	90	195
TOTAL pré-Plan.....	50	350	300	650
1965.....	15	105	90	195
1966.....	15	105	90	195
1967.....	15	105	90	195
1968.....	5	35	30	65
1969.....	—	—	—	—
1970.....	—	—	—	—
1971.....	—	—	—	—
TOTAL 65-71.....	50	350	300	650
TOTAL décennie.....	100	700	600	1.300

III. — Dépenses de Fonctionnement

a) Formation Professionnelle pour Adultes et Perfectionnement :

Se basant sur l'expérience des années antérieures, les dépenses de fonctionnement des C. F. P. A. ont été évaluées à 400 Dinars *par place* et par an, se répartissant approximativement comme suit :

— 140 D. : Frais de personnel.

— 120 D. : Frais de fonctionnement proprement dit (matières premières).

— 140 D. : Indemnités servies au stagiaire sur la base de 14 D. par mois, pour une durée d'environ 10 mois en moyenne.

Les services intéressés du Secrétariat d'Etat à la Santé Publique et aux Affaires Sociales estiment que l'extension des centres de Formation Professionnelle pour adultes permettra de réduire une partie des frais généraux et que les dépenses par stagiaire pourront être ramenées à 340 D. Cette économie n'affectera que les centres de F. P. A. Par contre, dans les centres de perfectionnement, le coût unitaire du *stagiaire* ne pourra être inférieur à 400 D.

Sur ces bases, nous pouvons dresser le tableau suivant :

TABLEAU DE LA CAPACITE DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

CENTRES AVEC DATE de création	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
I. — Anciens centres										
— Sidi Fathallah 1957	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
— Chaussures 1958	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
— Tailleurs 1959	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
— El Ariana 1960	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Capacité des anciens centres	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115
II. — Nouveaux centres simples										
— Radès (début 1962)	100	150	150	150	150	150	150	150	150	150
— Ben Arous 1962	—	150	150	150	150	150	150	150	150	150
— Le Kef 1962	—	60	60	60	60	60	60	60	60	60
— Kairouan 1962	—	90	90	90	90	90	90	90	90	90
— Sousse 1962	—	75	75	75	75	75	75	75	75	75
— Sfax 1962	—	75	75	75	75	75	75	75	75	75
— Gafsa 1963	—	—	75	75	75	75	75	75	75	75
— Gabès 1963	—	—	75	75	75	75	75	75	75	75
— Cap Bon 1963	—	—	75	75	75	75	75	75	75	75
— Bizerte 1964	—	—	—	75	75	75	75	75	75	75
— Béja 1964	—	—	—	75	75	75	75	75	75	75
— Kasserine 1964	—	—	—	75	75	75	75	75	75	75
— Souk-El-Arba 1964	—	—	—	75	75	75	75	75	75	75
— Médenine 1964	—	—	—	75	75	75	75	75	75	75
Capacité des nouveaux centres simples	100	600	825	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200

TABLEAU DE LA CAPACITE DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (SUITE)

CENTRES AVEC DATE de création	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
III. — Nouveaux centres doublés										
— Ben Arous	—	—	—	—	150	150	150	150	150	150
— Le Kef	—	—	—	—	60	60	60	60	60	60
— Kairouan	—	—	—	—	90	90	90	90	90	90
— Sousse	—	—	—	—	75	75	75	75	75	75
— Sfax	—	—	—	—	—	75	75	75	75	75
— Gafsa	—	—	—	—	—	75	75	75	75	75
— Gabès	—	—	—	—	—	75	75	75	75	75
— Cap Bon	—	—	—	—	—	—	75	75	75	75
— Bizerte	—	—	—	—	—	—	75	75	75	75
— Béja	—	—	—	—	—	—	75	75	75	75
— Kasserine	—	—	—	—	—	—	—	75	75	75
— Souk-El-Arba	—	—	—	—	—	—	—	75	75	75
— Médenine	—	—	—	—	—	—	—	75	75	75
Capacité doublée	—	—	—	—	375	600	825	1.050	1.050	1.050
TOTAL de la capacité des nouveaux centres	100	600	825	1.200	1.575	1.800	2.025	2.250	2.250	2.250
Capacité totale F. P. A	215	715	940	1.315	1.690	1.915	2.140	2.365	2.365	2.365

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT — C. F. P. A. ET PERFECTIONNEMENT

(En Dinars)

ANNEES	C. F. P. A.					C. DE PERFECTIONNEMENT					OBSERVATIONS
	Anciens F. P. A.		Nouveaux C. F. P. A.		Total	Anciens centres		centres Nouveaux		Total perfectionnement	
	Capacité	Dépenses	Capacité	Dépenses	C.F.P.A.	Production	Dépenses	Production	Dépenses		
1962.....	115	39.100	100	34.000	73.100	180	72.000	75	30.000	102.000	Nous avons adopté pour les anciens centres de F.P.A. et de perfectionnement les mêmes chiffres de dépenses de fonctionnement que pour les nouveaux, soit :
1963.....	115	39.100	600	204.000	243.100	180	72.000	225	90.000	162.000	
1964.....	115	39.100	825	280.500	319.600	180	72.000	225	90.000	162.000	
1965.....	115	39.100	1.200	408.000	447.100	180	72.000	300	120.000	192.000	340 D. place dans un C.F.P.A. 400 D. ouvrier formé par un centre de perfectionnement.
1966.....	115	39.100	1.575	535.500	574.600	180	72.000	300	120.000	192.000	
1967.....	115	39.100	1.800	612.000	651.100	180	72.000	375	150.000	222.000	
1968.....	115	39.100	2.025	688.500	727.600	180	72.000	375	150.000	222.000	
1969.....	115	39.100	2.250	765.000	804.100	180	72.000	375	150.000	222.000	
1970.....	115	39.100	2.250	765.000	804.100	180	72.000	375	150.000	222.000	
1971.....	115	39.100	2.250	765.000	804.100	180	72.000	375	150.000	222.000	

b) Pré-apprentissage et Apprentissage

Bases de calcul :

— 5.000 D. de dépenses de fonctionnement par centre de pré-apprentissage, se répartissant comme suit :

— 1 Instructeur	700 D.
— 1 Instituteur	700 D.
— Frais de fonctionnement proprement dit (matières premières, etc...)	1.000 D.
— Repas	1.800 D.
— Indemnité	800 D.
TOTAL	5.000 D.

— Quant à l'apprentissage, on a évalué les frais au chiffre global et uniforme de 80.000 Dinars par an, se répartissant comme suit :

— 75 Conseillers d'apprentissage	52.500 D.
— Frais divers (cours théoriques, aides sociales)	27.500 D.
TOTAL	80.000 D.

TABLEAU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en 1.000 Dinars)

ANNEES	PRE-APPRENTISSAGE		APPRENTIS-SAGE	TOTAL
	Nombre de centres	Dépenses de fonction-nement		
1962	20	100	80	180
1963	35	175	80	255
1964	50	250	80	330
1965	65	325	80	405
1966	80	400	80	480
1967	95	475	80	555
1968	100	500	80	580
1969	100	500	80	580
1970	100	500	80	580
1971	100	500	80	580

c) Opération aides-maçons

Bases de calcul :

— 50 D. par aide-maçon formé, se répartissant comme suit :

— 1 Instructeur (par centre)	700 D.
— Frais divers	300 D.
TOTAL	1.000 D.

Le centre formant 20 aides-maçons par an :

$$\frac{1.000}{20} = 50 \text{ Dinars par aide-maçon formé}$$

(en Dinars)

ANNEES	PRODUCTION	DEPENSES de fonctionnement
1962	400	20.000
1963	800	40.000
1964	1.000	50.000
1965	1.200	60.000
1966	1.400	70.000
1967	1.600	80.000
1968	1.800	90.000
1969	2.000	100.000
1970	2.200	110.000
1971	2.400	120.000

IV. — Personnel nécessaire pour la formation des ouvriers

Sur la base de 1 instructeur pour 1 groupe d'aides-maçons, de 1 instructeur et 1 instituteur par centre de pré-apprentissage, de 75 conseillers d'apprentissage pour tous les apprentis à former par an et enfin, de 5 instructeurs par centre de F. P. A. ou de perfectionnement, le corps d'enseignants à recruter pour le nouveau dispositif de formation se répartit comme l'indique le tableau suivant :

MODE DE FORMATION	INSTITUTEURS	CONSEILLERS d'apprentissage	INSTRUCTEURS
— Opération aides-maçons			120
— Pré-apprentissage	100		100
— Apprentissage		75	
— F. P. A			60
— F. P. A. (doublement)			60
— Perfectionnement			15
	100	75	355

C. — L'Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité

1° Organisation et objectifs

Dans sa mission générale de perfectionnement de la main-d'œuvre et du contrôle de son niveau technique, l'Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité aura cinq fonctions à remplir.

— Organiser les cycles d'information sur les méthodes rationnelles de direction et d'exploitation des entreprises.

— Contribuer à la modernisation de ces entreprises par des démonstrations de techniques d'exécution, la présentation de machines et d'équipement, la vulgarisation d'études techniques.

— Etudier les plans d'installation, les listes d'équipements, les programmes de travail pour les actions de formation à entreprendre (permanentes, périodiques, spéciales).

— Procéder à la révision périodique des plans et programmes d'action afférents aux établissements permanents de formation pour répondre à l'évolution des techniques et des besoins.

— Assurer la formation, s'il y a lieu au travers de centres-pilotes dépendant de cet institut, des instructeurs moniteurs ou conseillers de tous niveaux et de tous ordres destinés à assurer et contrôler tout ou partie de la formation des ouvriers et employés, des agents de maîtrise et des futurs cadres pour l'Agriculture, l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie.

Cet Institut qui dépendra du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances comprendra dans son stade final.

— Des services administratifs : direction, comptabilité, secrétariat.
— Des services techniques : bureau d'études et des méthodes (techniques relatives aux équipements et démonstrations).
— Des services pédagogiques : aides audio-visuelles, établissement de progressions, etc...
— Des ateliers annexes pour les démonstrations, les travaux pratiques.
— Des salles de classe, de dessin, etc...

L'Institut sera installé à Radès sur le même terrain que le Centre Polyvalent de F. P. A. Ce dernier centre lui servira de centre d'application.

Le financement de sa construction et de son équipement sera en partie assuré par le Fonds Spécial de l'O.N.U.

2° Les Investissements

			PART à la charge du Fonds Spécial	PART à la charge du Gouvernement Tunisien
— Terrain à acquérir		30.000 D.	—	30.000
— Construction		120.000 D.	90.000	30.000
— Equipement		170.000 D.	125.000	45.000
— dont : Ateliers	90.000 D.			
— Services des Etudes et Recherches.	20.000 D.			
— Services des stages et de la productivité	10.000 D.			
— Salles de classe, bureau Administratifs, internat et cantine	50.000 D.			
		320.000 D.	215.000	105.000

Ces investissements sont à réaliser au cours du Pré-Plan

3° Les dépenses de fonctionnement

Le chiffre global a été évalué à la somme de 100.000 D. par an.

4° Production d'instructeurs et de cadres moyens

La production de cet Institut peut être évaluée annuellement à 100 Instructeurs et cadres de maitrise pour les entreprises.

∴

D. — Tableaux récapitulatifs de la Production, des Investissements et des dépenses de fonctionnement

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PRODUCTION

1	2	3	4	5	6	7
ANNEES	OPERATIONS aides maçons	PRE-APPRENTISSAGE	APPRENTISSAGE	F. P. A.	PERFECTIONNEMENT	PRODUCTION d'ouvriers qualifiés par an (4 + 5)
1962.....	400	1.200	600	410	255	1.010
1963.....	800	2.100	600	1.210	405	1.810
1964.....	1.000	3.000	1.200	1.660	405	2.860
1962-64.....	2.200	6.300	2.400	3.280	1.065	5.680
1965.....	1.200	3.900	1.050	2.410	480	3.460
1966.....	1.400	4.800	1.500	3.010	480	4.510
1967.....	1.600	5.700	1.950	3.460	555	5.410
1968.....	1.800	6.000	2.400	3.910	555	6.310
1969.....	2.000	6.000	2.850	4.360	555	7.210
1970.....	2.200	6.000	3.000	4.360	555	7.360
1971.....	2.400	6.000	3.000	4.360	555	7.360
1965-71.....	12.600	38.400	15.750	25.870	3.735	41.620
1962-71.....	14.800	44.700	18.150	29.150	4.800	47.300
			47.300 arrondis à 48.000 cadres de base produits en dix ans			

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

ANNEES	PRE-APPRENTISSAGE	F. P. A.	PERFECTIONNEMENT	APPRENTISSAGE	INSTITUTS F. P. et productivités	TOTAL des 2 tranches de la perspective
1962.....	260.000	793.000	231.000	—	—	—
1963.....	195.000	393.000	—	—	—	—
1964.....	195.000	255.000	81.000	—	—	—
TOTAL pré-plan.	650.000	1.441.000	312.000	300.000	320.000	3.023.000
1965.....	195.000	382.000	—	—	—	—
1966.....	195.000	243.000	81.000	—	—	—
1967.....	195.000	243.000	—	—	—	—
1968.....	65.000	243.000	—	—	—	—
1969.....	—	—	—	—	—	—
1970.....	—	—	—	—	—	—
1971.....	—	—	—	—	—	—
TOTAL 1965-71	650.000	1.111.000	81.000	—	—	1.842.000
TOTAL décennie	1.300.000	2.552.000	393.000	300.000	320.000	4.865.000

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En Dinars)

ANNEES	OPERATIONS Aides Maçons	PRE-APPRENTISSAGE	APPRENTISSAGE	F. P. A.	PERFECTIONNEMENT	INSTITUT F. P. A. et productivité	BUDGET annuel
1962.....	20.000	100.000	80.000	73.100	102.000	—	375.100
1963.....	40.000	175.000	80.000	243.100	162.000	100.000	800.100
1964.....	50.000	250.000	80.000	319.600	162.000	100.000	961.600
1965.....	60.000	325.000	80.000	447.100	192.000	100.000	1.204.100
1966.....	70.000	400.000	80.000	574.600	192.000	100.000	1.416.600
1967.....	80.000	475.000	80.000	651.100	222.000	100.000	1.608.100
1968.....	90.000	500.000	80.000	727.600	222.000	100.000	1.719.600
1969.....	100.000	500.000	80.000	804.100	222.000	100.000	1.806.100
1970.....	110.000	500.000	80.000	804.100	222.000	100.000	1.816.100
1971.....	120.000	500.000	80.000	804.100	222.000	100.000	1.826.100

E. — L'avenir de la F. P. A. en Tunisie

C'est par définition, un système spécialement destiné aux « *Adultes* » et dont le but est d'assurer une « *formation accélérée* ». Il convient de ne jamais céder à une certaine tendance qui consiste à la considérer comme concurrente de l'enseignement professionnel des écoles techniques. En effet les centres de F.P.A. ne sauraient faire double emploi avec les lycées ou collèges techniques ni même avec les collèges moyens créés par la Réforme de 1958. Ils ne remplissent pas, comme ces derniers, une tâche éducative et ne dispensent pas une formation générale à des élèves issus de l'Enseignement Primaire et qui n'ont pu être intégrés dans l'Enseignement Secondaire.

La *F.P.A.*, créée en Europe et aux U.S.A. au lendemain de la dernière Guerre Mondiale a été essentiellement conçue, avec ses procédés particuliers pour la reconversion et l'adaptation des ouvriers aux techniques nouvelles de l'industrie et à des conditions de travail plus rationnelles assurant un meilleur rendement. En vérité, la F.P.A. doit *spécialiser et perfectionner* plutôt que de former d'emblée et en un temps très court des gens ne sachant encore rien faire de leurs mains. Extrêmement utile dans les limites de son champ d'action, c'est un excellent système d'appoint capable :

a) — de compléter l'enseignement professionnel en donnant aux élèves qui en sortent l'habileté, le « tour de main » indispensables et en les adaptant aux réalités de la production.

b) — de spécialiser une partie de la main-d'œuvre Adulte déjà employée dans les Entreprises et dont les aptitudes, reconnues par les patrons ou déterminées par une sélection psycho-technique, trouvent ainsi l'occasion de se développer et de se préciser. Faisant travailler les stagiaires en Equipes peu nombreuses sous la direction d'un instructeur lui-même formé d'une manière essentiellement pratique dans des centres aux méthodes particulières, la F. P. A. permet enfin de détecter les meilleurs éléments qui peuvent être appelés à former les cadres de matrise, à contrôler et à diriger le travail de leurs camarades.

Lorsqu'on l'a ainsi définie, on voit clairement quel doit être l'avenir de la F.P.A. en Tunisie.

Une fois le secteur industriel satisfait en effectifs suffisants de main-d'œuvre convenable, la tâche de la F.P.A. ne sera pas terminée. Elle assurera ce qui devra être sa mission permanente.

— Prendre le relai de l'Enseignement Technique Scolaire pour la spécialisation et une meilleure adaptation des élèves.

— Perfectionner et, au besoin, reconvertir la main-d'œuvre déjà en place.

— Procéder au « recyclage » périodique des cadres de maitrise afin de les mettre au courant des techniques constamment renouvelées d'une industrie en perpétuelle évolution.

De son côté, l'Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité est appelé à jouer un rôle considérable, non seulement dans la formation proprement dite, mais également dans le développement de l'économie tunisienne.

En effet, tout en assurant la formation des Instructeurs, des Moniteurs et du personnel de maitrise, il procédera aux études qui permettront d'améliorer la productivité des entreprises et donnera à leurs responsables la possibilité de se documenter et de s'initier activement à de nouvelles méthodes de travail et d'organisation.

SECTION V. — Propositions pour la création de nouveaux Enseignements d'appoint

Les besoins en cadre mis en parallèle avec les possibilités de production des divers enseignements décrits dans les précédentes sections révèlent que cette production reste insuffisante et qu'il convient de recourir à des systèmes d'appoint pour arriver à fournir à l'économie un nombre suffisant de travailleurs convenablement préparés à leur tâche, particulièrement dans les secteurs spécialisés (1).

Or, de l'examen du développement de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Moyen, il apparaît qu'un grand nombre de jeunes gens quittent les classes en cours de scolarité sans arriver à la consécration du diplôme et sans obtenir, par conséquent, une qualification de cadre moyen ou de cadre de base.

Ces défaillances ne s'expliquent pas uniquement par un manque d'aptitude aux études. Elles sont parfois motivées par des raisons d'ordre social ou des raisons de santé. Mais très souvent elles ont pour origine une mauvaise orientation de l'élève au début de sa scolarité dans le second degré ou des difficultés à suivre un enseignement général long et comportant une grande diversité de matières.

Parvenant à des résultats médiocres, s'attardant à redoubler des classes et perdant le goût des études, l'élève finit par se décourager et abandonne de lui-même, à moins qu'il ne soit exclu.

Dans un grand nombre de cas, il arrive qu'il soit réorienté vers des études plus spécialisées ou de plus courte durée. C'est ainsi, en général, que se constituent les effectifs des collèges agricoles, des écoles de santé et de la plupart des centres d'enseignement spécialisé.

Mais, si l'élève ou sa famille ne prend pas l'initiative de cette réorientation, il perd pratiquement toute chance d'acquérir une qualification professionnelle convenable et d'occuper un emploi correspondant.

Une politique avisée de récupération nous apparait comme le moyen le meilleur d'ouvrir à ces défaillants une nouvelle voie vers la promotion sociale et en même temps de fournir au marché du travail un supplément de personnel compétent.

Le nombre des « défaillants » de l'enseignement du second degré a été évalué de la manière suivante selon le cycle auquel ils ont interrompu leurs études.

— Enseignement secondaire « Fin de cycle » (3 dernières années). 22.000 défaillants

— Enseignement secondaire « début de cycle » (3 premières années). 70.000 défaillants

— Enseignement moyen ..... 30.000 défaillants

a) Il convient de considérer d'un côté, les 22.000 Défaillants de l'Enseignement Secondaire de fin de cycle, déjà relativement avancés. 8.950 d'entre eux bifurqueront et entreront dans les écoles spécialisées existantes (2); 3.000 peuvent abandonner définitivement les études; mais 10.000 devront être repris en main et formés dans les centres nouveaux à créer.

---

(1) Les besoins des différents secteurs et la production des différents types de formation sont récapitulés et comparés dans les tableaux de la section VII ci-après.

(2) Répartition des 9.000 qui se réorienteront d'eux mêmes :
2.120 iront dans les Ecoles Normales d'Instituteurs.
1.850 iront dans les Ecoles de Santé.
1.200 iront dans les Ecoles Secondaires d'Agriculture.
800 iront à l'Ecole d'Adjoints Techniques des Travaux Publics.
600 iront à l'Ecole Hôtelière.
200 iront à l'Ecole d'Aviation Civile.
2.180 iront à l'Institut National des Sports.

8.950 au total.

b) On considèrera ensemble les défaillants du début de cycle de l'Enseignement Secondaire et ceux de l'Enseignement Moyen qui ont un niveau sensiblement identique. Leur nombre total sera de 100.000. Parmi eux, 13.000 iront fréquenter les écoles spécialisées qui existent déjà (1). 31.000 seront versés dans les Centres de Pré-Apprentissage pour entrer ensuite dans les Centres de Formation Professionnelle pour Adultes. 6.000 devront être orientés vers les nouveaux centres spécialisés à créer. Le reliquat de 50.000 rejoindra par ses propres moyens la population active.

***

Les nouveaux Enseignements à créer

Ce sont les besoins de l'Economie qui dicteront, d'une manière précise, la nature des nouveaux Enseignements à créer. Toutefois, d'après les évaluations de la présente étude, il apparait qu'il sera nécessaire de prévoir les centres suivants :

1° Une école des cadres de coopératives qui aura à former dans la décennie :

340 Agents de la catégorie « B »;

2.300 Agents de la catégorie « C »;

2° Des centres pour les employés du Commerce et de l'Industrie : comptables, secrétaires, sténo-dactylos, dactylos, etc...

Production Décennale : 2.700 agents de la catégorie « C ».

3° Une Ecole de la Navigation et de la Pêche qui formera en dix ans.

— 100 agents de la catégorie « B »;

— 1.000 agents de la catégorie « C »;

4° Des Centres pour Cadres Moyens de l'Industrie qui fourniront au contingent total de 9.560 cadres « B » pendant les 10 ans. Les spécialités de ces Centres seront à définir d'une manière précise en considérant les besoins particuliers des diverses industries qui n'arriveront pas à être complètement couverts par la production de l'Enseignement Secondaire Technique ou par la promotion d'une partie des ouvriers de Catégorie « C » formés par la F.P.A.

Dans l'immédiat, les premiers centres à créer pourront intéresser :

— Le Secteur du Textile : Ouvriers hautement qualifiés;

— Le Secteur du Bâtiment : Conducteurs de travaux, chefs de chantiers, dessinateurs, spécialistes de béton armé, etc...

∴

Planning de la formation par les nouveaux centres

Pour tenir compte des délais nécessaires pour les études et les investissements, on peut estimer que les premiers centres ouvriront en otobre 1963.

La durée moyenne de séjour des élèves dans les nouvelles institutions sera de deux années.

---

(1) Répartition des 13.000 élèves :

3.300 dans les Ecoles de Santé.
3.700 dans les Collèges Moyens Agricoles.
1.000 à l'Ecole d'Agents Techniques des Travaux Publics.
400 à l'Ecole Hôtelière.
1.600 à l'Institut National des Sports.
3.000 dans les Ecoles Libres.

13.000 au total.

Sur ces bases, on peut fixer, d'après le tabeau suivant, le calendrier de la formation supplémentaire assurée par les enseignements d'appoint.

ANNEES scolaires	DEFAILLANTS de fin de cycle du secondaire à former comme cadres « B »		DEFAILLANTS de début de cycle du secondaire et de l'enseignement moyen à former comme cadres « C »		TOTAL des cadres formés
	Entrée des élèves	Sortie des promotions	Entrée des élèves	Sortie des promotions	
1963-1964.....	700	—	400	—	—
1964-1965.....	1.000	700	500	400	1.100
1965-1966.....	1.300	1.000	700	500	1.500
1966-1967.....	1.500	1.300	900	700	2.000
1967-1968.....	1.600	1.500	1.100	900	2.400
1968-1969.....	1.800	1.600	1.200	1.100	2.700
1969-1970.....	2.100	1.800	1.200	1.200	3.000
1970-1971.....	—	2.100	—	1.200	3.300
TOTAL.....	10.000		6.000		16.000

N.-B. : Il est compté un déchet de près de 10 % entre l'entrée de chaque promotion et sa sortie.

***

Investissements

La capacité globale des Centres à créer pour la formation des défaillants atteindra environ 6.000 élèves.

Pour cet effectif on peut estimer qu'il conviendra de construire une cinquantaine de classes et une cinquantaine d'ateliers.

En adoptant les coûts retenus pour les Collèges Moyens, l'investissement total sera de 860.000 Dinars.

Personnel enseignant

Il sera nécessaire de recruter :

—60 Professeurs de catégorie « A »;

— 40 Instructeurs ou maîtres de catégorie « B ».

Budget de fonctionnement

Les dépenses annuelles de fonctionnement pour la rémunération du personnel et les frais de gestion seront de l'ordre de 130.000 D.

SECTION VI. — Les Besoins en Cadres

A. — Besoins en Cadres de l'Administration

Les évaluations ci-après concernent les effectifs globaux en personnels supplémentaires des différentes catégories A, B et C, que l'Administration aura à recruter dans les dix prochaines années tant pour combler les vacances que pour faire face à ses nouveaux besoins.

Ces estimations intéressent les Administrations Centrales ainsi que les Etablissements Publics placés sous leur tutelle comme les écoles ou les hôpitaux, mais excluent le secteur public à caractère commercial ou industriel (S.N.C.F.T., Régies des Eaux, Gaz, Electricté, Office des Pêches, Offices de Mise en Valeur dont les besoins sont compris dans les évaluations des autres secteurs : Tertiaire, Industriel, etc...).

La plus grosse masse de ce personnel supplémentaire nécessaire pour les dix prochaines années est constituée par les Enseignants et les agents d'encadrement technique de l'Agricuture.

Mais les services centraux auront également besoin d'un appoint de personnel administratif. De même, les autres services techniques (Santé, Travaux Publics, Jeunesse et Sports, etc...) auront à étoffer leurs cadres, en proportion de l'extension de leurs tâches.

Il est utile de récapituler l'ensemble de ces besoins.

Pour plus de clarté, les chiffres seront présentés dans quatre tableaux successifs :

1° Nous rappellerons les besoins en Personnel Enseignant déjà évalués dans les précédents chapitres traitant des divers moyens de formation;

2° Nous rappellerons également les besoins de l'Agriculture précisés dans le chapitre consacré à l'Enseignement Agricole, en excluant toutefois les agents des coopératives qui ne seront pas à la charge de l'Administration;

3° Nous indiquerons brièvement les besoins de l'Administration en fonctionnaires nouveaux autres que les Enseignants ou les Cadres Agricoles;

4° Nous récapitulerons dans un dernier tableau l'ensemble des besoins du Secteur Public.

I. — Besoins en Personnel Enseignant à recruter en dix ans

	CADRES «A»	CADRES «B»
Professeurs pour l'Enseignement Supérieur.....	400	
Professeurs pour l'Enseignement Secondaire.....	5.000	
Professeurs pour l'Enseignement Moyen.....	350	
Instructeurs pour l'Enseignement Moyen.....		652
Instituteurs pour l'Enseignement Primaire.....		9.886
(1) Enseignement Agricole : Professeurs d'ens. générale	106	
Enseignement Agricole : Instituteurs.....		23
Centres nouveaux pour Défaillants fin de cycle Secondaire : Professeurs.....	60	
Centres nouveaux pour Défaillants début de cycle secondaire et Enseignement Moyen : Maîtres et Instructeurs		40
Centres de F.P.A. :Instituteurs.....		100
Centres de F.P.A. : Instructeurs.....		355
Apprentissage : Conseillers.....		75
TOTAL.....	5.916 Professeurs	11.131 Dont 10.000 Instituteurs 1.120 Instructeurs et conseillers
Arrondi à	5.900	

(1) Les besoins de l'Enseignement Agricole en Cadres Techniques figurent au tableau II ci-après.

II. — Besoins de l'Agriculture à la Charge de l'Administration

Cadres Techniques supplémentaires nécessaires en dix ans

DESIGNATION	NIVEAU DE FORMATION			TOTAL
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Cadres de base	général
Ingénieurs. Vétérinaires, etc....	720 (1)			720
Moniteurs chefs, adjoints techniques, etc.....		700 (2)		700
Moniteurs, agents techniques, etc.			2.817 (2)	2.817
Personnel enseignant pour les Ecole d'Agriculture (de Formation technique).....	221	112	217	550
TOTAUX.....	941	812	3.034	4.787
arrondis à....	940	800	3.000	4.740

(1) Dont 80 Ingénieurs pour les Fermes d'Etat.

(2) Dont 480 Moniteurs chefs, adjoints techniques, moniteurs et agents techniques pour les Fermes d'Etat.

N.-B. : Les personnels des coopératives n'étant pas à la charge de l'Administration, ne figurent pas sur ce tableau.

III. — Autres Besoins de l'Administration

(à l'exclusion du Personnel Enseignant et des Cadres Techniques de l'Agriculture)

	AGENTS de catégorie « A »	AGENTS de catégorie « B »	AGENTS de catégorie « C »
— **Personnel Administratif de Formation Générale**.....	450	1.000	1.000
— **Personnel de Formation Technique pour les T. P., les P. T. T. etc... :**			
a) Ingénieurs.....	250		
b) Adjoints techniques.....		800	
c) Agents techniques.....			1.000
— **Personnel des Services Sanitaires :**			
a) Médecins et pharmaciens Fonctionnaires.....	300		
b) Infirmiers, etc.....		1.850	
c) Aides-infirmiers, etc.....			3.300
— **Services de la Jeunesse et des Sports**			
a) Professeurs et autres cadres supérieurs	90		
b) Maîtres et Moniteurs, cadres moyens		2.180	
c) Moniteurs Cadres « C ».....			1.600
TOTAL.....	1.090	5.830	6.900

IV. — Ensemble des Besoins de l'Administration Tunisienne

Personnel à recruter de 1962 à 1971

CATEGORIE	AGENTS de catégorie « A »	AGENTS de catégorie « B »	AGENTS de catégorie « C »	ENSEMBLE
Personnel Enseignant.....	5.900	11.120	—	17.020
Cadres Techniques de l'Agriculture (y compris fermes d'Etat, mais à l'exclusion des coopératives).....	940	800	3.000	4.740
Autres besoins.....	1.090	5.830	6.900	13.820
TOTAL général.....	7.930	17.750	9.900	35.580

B. — Besoins de l'Agriculture

Les cadres supplémentaires, nécessaires à l'Agriculture pendant la prochaine décennie ont été évalués dans la section II traitant de l'Enseignement Agricole. Ils se répartissent en deux catégories.

a) Ceux qui seront à la charge de l'Administration. Ils figurent dans le 2e tableau du paragraphe A de la présente section VI (Besoins en cadres de l'Administration).

b) Ceux qui seront nécessaires au fonctionnement des Coopératives Agricoles. Nous nous contenterons ici d'en rappeler la liste.

Cadres « A » :

Personnel supérieur d'encadrement :		
Ingénieurs, etc.....	720	
— Personnel Enseignant de Formation Technique nécessaire aux Ecoles Agricoles.....	220	
	940	940

Cadres « B » :

Adjoints techniques et Moniteurs chefs.....	700	
— Adjoints techniques pour les Ecoles Agricoles.....	112	
— Cadres Moyens pour les Coopératives.....	725	
	1.537	
nombre arrondi à....		1.540

Cadres « C » :

Agents techniques et Moniteurs.....	2.817	
— Agents techniques pour les Ecoles Agricoles.....	217	
— Cadres de base pour les Coopératives.....	3.000	
	6.034	
nombre arrondi à....		6.000

Dans cette énumération ne figurent pas les ouvriers (mécaniciens et aides-mécaniciens) destinés à l'entretien et à la réparation des machines agricoles.

Au nombre de 2.000 environ (indépendamment des manœuvres subalternes), ils ont été compris dans le chiffre global des besoins du Secteur Industriel et du Secteur Artisanal;

Leur formation sera assurée essentiellement :

— d'une part, par les centres F.P.A. et l'apprentissage dirigés par les services du Secrétariat d'Etat à la Santé Publique et aux Affaires Sociales;

— d'autre part, par les centres de mécanique agricole organisés par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture (voir sections II et IV).

— C. — **Besoins du Secteur Industriel**

Pour évaluer les besoins de l'Industrie en cadres des différents niveaux, on a procédé à une étude sur l'évolution prévisible de *l'emploi* dans le Secteur Industriel. On s'est fondé sur 3 hypothèses d'accroissement annuel des effectifs actuels (1) et on a calculé les effectifs supplémentaires à prévoir dans les diverses catégories socio-professionnelles.

Il semble qu'il convient de retenir la 3e hypothèse qui envisage un taux de renouvellement de 3 % et un taux d'accroissement de 7 % tous les ans. Ses conclusions prévoient, en effet, que la population active dans le Secteur Industriel passera de 171.000 en 1961 à 336.000 environ en 1971. De son côté, la Division de la Planification Industrielle, à la suite des études sectorielles qu'elle a entreprises parallèlement, a estimé à 362.000 personnes le volume de l'emploi dans l'Industrie à la fin de la décennie.

La convergence de ces évaluations, établies par deux méthodes différentes, nous a donc fait admettre la vraisemblance de la 3e hypothèse.

Une partie des emplois nouveaux requerront une qualification et nécessiteront donc une formation. En appliquant les proportions respectives des diverses catégories par référence à la situation actuelle révélée par des enquêtes statistiques, la répartition des cadres à former sera la suivante :

CATEGORIES nécessitant une formation	EFFECTIF à former en dix ans	NIVEAUX de formation
Ingénieurs et Cadres Supérieurs	2.000	Cadres « A »
Employés	11.900	dont 2.900 Cadres « B » / 9.000 Cadres « C »
Personnel de maîtrise	11.000	Cadres « B »
Ouvriers hautement qualifiés	11.900	Cadres « B »
Ouvriers spécialisés et qualifiés	40.000	Cadres « C »
TOTAL	76.800	2.000 Cadres « A » / dont 25.800 Cadres « B » / 49.000 Cadres « C »

(1) 1re hypothèse : Taux de renouvellement.. 3 %
— d'accroissement. ... 3 %
2e hypothèse : Taux de renouvellement.. 3 %
— d'accroissement. ... 5 %
3e hypothèse : Taux de renouvellement.. 3 %
— d'accroissement. ... 7 %

Il est à remarquer que dans cette ventilation, il n'a pas été tenu compte de deux catégories socio-professionnelles pour lesquelles il n'est pas envisagé un programme systématique de formation.

— celle des Patrons et gérants d'entreprises au nombre de deux à 3.000 personnes.

— celle de la main-d'œuvre courante : 250 à 260.000 personnes.

Toutefois, il est rappelé qu'en ce qui concerne les chefs d'entreprises, l'Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité organisera des séminaires et mettra au point des méthodes d'initiation et de documentation.

D'autre part, pour la main-d'œuvre courante, certaines opérations telles l'organisation des centres de pré-apprentissage et la création des centres pour aides-maçons procéderont à une formation de stade primaire, particulièrement utile pour les ouvriers des catégories subalternes mais qui, cependant, ne permettra pas de les classer parmi les cadres de base ou cadres « C ».

D. — L'Artisanat et la Pêche

La modernisation et le développement de ces deux secteurs sont envisagés comme l'un des objectifs de la décennie.

Un programme de formation professionnelle sera donc nécessaire et sa mise au point devra intervenir au cours du Pré-plan, en même temps que seront menées les enquêtes et les études techniques concernant ces deux branches d'activité.

Du point de vue des effectifs de cadres à former, une première estimation donne les indications ci-après :

a) 11.000 cadres à former pour l'Artisanat
dont 1.000 de catégorie « B »
et 10.000 de catégorie « C »

b) 1.100 cadres à former dans une Ecole de la Navigation et de la Pêche
dont 100 de catégorie « B »
et 1.000 de catégorie « C »

E. — Les Professions Libérales

Il serait assez délicat de tenter de faire une nomenclature détaillée des activités qui peuvent être considérés comme des « Professions libérales ». En 1956, 3.980 personnes actives ont été recensées comme exerçant une profession de cet ordre (résultat du sondage au 1/10e du recensement de la population).

Cependant, on peut distinguer les 3 principales d'entre elles, celles de Médecins, de Pharmaciens et d'Avocats et donner à leur sujet quelques indications sommaires.

∴

Médecins

En 1957, cette profession était représentée en Tunisie par 576 praticiens dont 208 Tunisiens. A la fin de 1959, on en comptait 471. Cette chute dûe au départ des médecins étrangers, notamment des Français s'est encore accentuée puisqu'en 1961 l'effectif total est tombé à 419.

Ainsi la densité médicale en Tunisie est de l'ordre de 1 médecin pour 9 à 10.000 habitants, ce qui est notoirement insuffisant. La situation est encore aggravée par la tendance des praticiens à ne s'installer que dans les grands centres et à négliger les régions rurales.

Pharmaciens

A la fin de l'année 1959, il y avait en Tunisie 176 pharmaciens : Ces pharmaciens sont presque tous concentrés dans les grands centres urbains (Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte, etc...).

Dans un souci d'amélioration des conditions sanitaires de certaines localités, le Gouvernement a adopté la formule des « agences pharmaceutiques ». En 1959 elles étaient au nombre de 47.

Ces agences sont destinées à être remplacées progressivement par des officines tenues par des pharmaciens de libre pratique. Au fur et à mesure de ce remplacement, la création de nouvelles agences pharmaceutiques, dans d'autres coins du territoire encore plus déshérités sera envisagée par le Département de la Santé.

Evaluation des Besoins en Médecins et Pharmaciens de Libre Pratique

Cette évaluation est difficile et ne saurait être que théorique si elle devait se baser sur une densité optimum en praticiens des professions médicales et paramédicales en fonction de l'importance de la population et de sa répartition territoriale. Cette densité optimum, de toute manière, ne sera pas atteinte dans la décennie.

Rappelons que l'Administration de la Santé Publique aura besoin de son côté de 300 nouveaux médecins et pharmaciens *fonctionnaires* pour le fonctionnement des services sanitaires publics. Cet effectif a été déjà prévu ci-avant parmi les besoins de l'Administration en Cadres Supérieurs.

En ce qui concerne *le secteur de libre pratique*, le nombre de nouveaux praticiens susceptibles de s'installer d'ici la fin de la décennie peut être estimé à 150.

Ce nombre comprend aussi bien les médecins et les pharmaciens que les chirurgiens-dentistes.

∴

Les avocats

En 1960, on comptait en Tunisie 351 avocats dont 281 à la Cour d'Appel de Tunis, 33 à la Cour d'Appel de Sousse et 37 à la Cour d'Appel de Sfax.

Ces effectifs comprennent aussi bien les avocats que les stagiaires. Notons que dans ces effectifs sont aussi inclus certains avocats qui n'exercent pas ou qui exercent à temps partiel leur fonction.

Il est difficile de faire des prévisions en Cadres « Avocats »; la carrière étant concurrencée par d'autres secteurs (fonction publique, directions d'entreprises, banques, etc...).

Cependant on pense qu'il faudrait chaque année, une moyenne d'environ 15 nouveaux avocats. Ainsi au cours de la décennie 150 avocats devront être formés.

F. — Commerce et Services

Le recensement général de la population de 1956 a donné pour cette partie du secteur tertiaire, les indications suivantes (voir annuaire statistique de la Tunisie 1957-1958 page 50).

BRANCHES	POPULATION active	DONT	
		Patrons et aides familiaux	Salariés
— Commerce	59.340	38.470	20.870
— Hôtellerie, débits de boissons, etc.	8.080	3.500	4.580
— Banques, Assurances, Agences	3.370	230	3.140
— Radio, spectacles	3.460	140	3.320
— Hygiène, services domestiques	18.700	3.020	15.680
TOTAL	92.950	45.360	47.590

Ces renseignements, les seuls disponibles, ne peuvent être actualisés pour 1961 et, même pour 1956 ne donnent aucune idée de l'importance numérique des « Cadres » ou de leur degré de formation

Il n'est donc possible à l'heure actuelle :

— ni de connaître la situation présente de ce secteur au point de vue qui nous intéresse, c'est-à-dire ses besoins en cadres;

— ni à plus forte raison de tenter une projection sur la prochaine décennie.

Toutefois, nous savons que, dans les banques et assurances de même que dans les entreprises commerciales, on constate une grave pénurie de personnel compétent à tous les degrés de la hiérarchie. En particulier l'insuffisance en nombre et en qualité, des comptables et des dactylographes constitue une gêne considérable. Quelle que soit l'évolution de ce secteur dans les prochaines années, du point de vue du volume de ses activités et de l'importance globale de sa population active, sa bonne organisation exigera donc un appoint important en cadres des divers niveaux.

Il semble qu'on puisse estimer de la façon suivante les besoins pour la décennie 1962 à 1971 :

500 Cadres « A » :

— Cadres supérieurs des banques;
— Experts comptables;
— etc...

3.000 Cadres « B » :

— Cadres moyens du commerce, des banques et des assurances;
— Comptables;
— etc...

10.000 Cadres « C » :

— Employés-secrétaires;
— Aides-comptables;
— Sténo-dactylos, dactylographes;
— etc...

SECTION VII. — Récapitulations

Comparaison des Besoins en Cadres et des possibilités de production des divers types de formation

Dans les 5 premières sections du présent chapitre, nous avons tenté d'évaluer les effectifs en cadres des divers niveaux dont nous pouvons espérer la formation au cours des dix prochaines années en développant au maximum les divers types d'enseignements existants et en créant certains nouveaux enseignements d'appoint.

D'autre part, dans la section VI, nous avons indiqué les besoins en cadres des principales professions, compte tenu du développement souhaité des diverses branches d'activités en vue de réaliser les objectifs économiques et sociaux du Plan.

Au terme de cette étude, il convient de dresser un bilan chiffré pour comparer nos besoins à nos possibilités.

C'est l'objet des trois tableaux qui vont suivre.

Un 4e tableau récapitulera les dépenses nécessaires.

CADRES SUPERIEURS

COMPARAISON DES BESOINS ET DE LA PRODUCTION

Besoins en Cadres Supérieurs			Production de Cadres « A »	
Professeurs :				
Enseignement supérieur.....	400			
Enseignement secondaire....	5.000			
Enseignement moyen.....	350			
Ecoles d'Agriculture.....	106			
Centres nouveaux.....	60			
	5.916	5.900	— Etudiants Tunisiens en cours d'études à l'Université de Tunis ou à l'Etranger pendant l'année 1961.	3.360
Jeunesse et Sports :				
Cadres supérieurs.....		90	— Etudiants susceptibles d'entreprendre et d'achever des études supérieures au cours de la décennie.	4.700
Administration :				
Personnel administratif.....		450	TOTAL des cadres formés....	8.060
Ingénieurs.....		250		
Personnel médical.....		300		
Agriculture :				
Ingénieurs..... 720..		940	— Différence à combler.....	2.670
Ingénieurs enseignants 220..			Ensemble.....	10.730
Industrie :				
Ingénieurs.....		2.000		
Médecins et pharmaciens de libre pratique.....		150		
Avocats.....		150		
Commerce et banques.....		500		
TOTAL.....		10.730		

CADRES MOYENS

COMPARAISON DES BESOINS ET DE LA PRODUCTION

Besoins en Cadres Moyens			Production			
			EDUCATION NATIONALE	ECOLES SPÉCIALISÉES existantes	CENTRES A CRÉER	PROMOTION par AVANCEMENT
Instituteurs :						
a) Pour les écoles primaires..	9.886					
b) Pour les Centres Agricoles.	23					
c) Pour les C.F.P.A.....	100					
	10.009	— 10.000	10.000			
Instructeurs :						
a) Pour les Collèges d'Enseignement Moyen.....	652					
b) Pour les Centres de F.P.A.	355					
c) Pour les nouveaux enseignements à créer.....	40					
d) Conseillers de l'apprentissage.....	75					
	1.122	— 1.120	(1) 1.120			
Jeunesse et Sports :						
Maîtres et moniteurs d'éducation physique.....		2.180		2.180		
Administration :						
Cadres Administratifs.....		1.000	(3) 1.000			
Cadres Techniques.....		800		800		
Personnel sanitaire.....		1.850		1.850		
Agriculture :						
Moniteurs chefs.....	700					
Instructeurs d'enseignement Agricole.....	112					
Agents des Coopératives.....	725			1.200	340 Ecoles de Coopératives	
	1.537	— 1.540				
Pêche :						
Cadres Moyens Techniques...		100			100 Ecoles de Pêche	
Employés de bureau :						
a) Dans l'Industrie.....	2.900					
b) Dans le Commerce.....	3.000					
	5.900	— 5.900	(2) 3.285	(4) 800		1.815 Promotion de Cadres C
Industrie :						
Cadres de maîtrise.....	11.000					
Ouvriers hautement qualifiés.	11.900					
	22.900	— 22.900	(1) 1.645		9.560 Ecoles du Bâtiment etc...	12.695 Provenant de Cadres C
Artisanat :		1.000				
		48.390	17.050	6.830	10.000	14.510
			48.390			

(1) Production de la Section Technique de l'Enseignement Secondaire : 1.120 + 1.645 = 2.765. Certains se perfectionneront à l'Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité.

(2) Dont 2.285 proviennent de la Section Economique de l'Enseignement Secondaire. 1.000 de la Section Générale.

(3) Proviennent de la Section Générale.

(4) Dont 600 sont produits par l'Ecole Hôtelière et 200 par l'Aviation Civile.

CADRES DE BASE

COMPARAISON DES BESOINS ET DE LA PRODUCTION

Besoins			Production				
			EDUCATION Nationale	ECOLES spécialisées	F. P. A. et apprentissage	CENTRES d'appoints à créer	TOTAL
Administration :							
— Personnel administratif		1.000	1.000				1.000
— Personnel technique...		1.000		1.000			1.000
— Personnel sanitaire....		3.300		3.300			3.300
Jeunesse et Sports.....		1.600		1.600			1.600
Agriculture :							
— Moniteurs agricoles.....	2.800						
— Instructeurs...	200						
— Agents de Coopérative.....	3.000						
TOTAL....	6.000	6.000		3.700		2.300 Ecoles de Coopératives	6.000
Pêche :		1.000				1.000 Ecoles de Pêche	1.000
Empoyés :							
— Industrie.....	9.000						
— Commerce.....	10.000						
— Remplacement d'anciens cadres « C » à promouvoir dans la catérie « B ».....	1.815						
	20.815	20.800	14.715 (b)	3.400 (c)		2.700 Centres d'Enseignement Commercial	20.815
Ouvriers :							
— Industrie.....	52.700 (a)						
— Artisanat.....	10.000						
TOTAL.....	62.700	62.700	17.185		47.000		64.185
TOTAL des besoins...		97.200	32.900	13.000	47.000	6.000	98.900
Excédent.....		1.700					

a) dont 40.000 représentent les besoins nouveaux.
12.700 les vacances par suite et promotion de cadres « C » aux postes de cadres « B »;
b) dont 7.000 provenant des diplômés de la Section Générale de l'Enseignement Moyen.
5.900 de la Section Commerciale.
1.815 de la de la Section Industrielle;
c) dont 400 produits pa rl'Ecole Hôtelière.
3.000 produits par les Ecoles libres.

LE COUT TOTAL DE LA FORMATION DES CADRES

(En milliers de Dinars)

	TOTAL des Investissements en dix ans	BUDGET de Fonctionnement en 1971
1. — Enseignement Primaire	12.323	14.130
2. — Enseignement Secondaire	43.182	13.770
3. — Enseignement Moyen	12.449	2.570
4. — Enseignement Supérieur	7.000	4.900
5. — Enseignement Agricole	5.905	2.420
6. — Ecole de Santé Publique	225	230
7. — Ecole Hôtelière et Touristique	750	60
8. — Ecole d'Aviation Civile	262	84
9. — Ecole d'Adjoints et d'Agents Technique des Travaux Publics	10	Mémoire (2)
10. — Institut National des Sports	Mémoire (1)	60
11. — La Formation Professionnelle pour Adultes et l'Apprentissage	4.865	1.826
12. — Centres à créer pour nouveaux Enseignements.	860	130
TOTAL	87.831	40.180

(1) Investissements prévus dans les dépenses d'Infrastructure.

(2) Dépenses de fonctionnement prises en charge par l'Administration Centrale. D'autre part, cette école sera absorbée par l'Institut National Technique qui fera partie de l'Université.

CONCLUSIONS

A. — Notre production en cadres supérieurs, subordonnée elle-même au débit de l'Enseignement Secondaire qui fournit les effectifs de l'Université, n'arrivera pas à satisfaire l'intégralité de nos besoins, malgré des prévisions relativement optimistes puisque nous avons admis que la plus grande partie des bâcheliers poursuivront des études supérieures et que tous accéderont à une qualification de cadre « A » même si leurs études sont interrompues avant le diplôme.

C'est dire la vigilance qu'il faudra observer afin qu'aucun fléchissement des taux envisagés ne se produise et pour que toute possibilité de les améliorer soit exploitée sans défaillance. Toutes les formes d'encouragement devront être employées : propagande, multiplication des bourses, paiement d'un présalaire aux catégories les plus indispensables, notamment les futurs enseignants, les futurs cadres techniques et les étudiants se destinant à la Recherche; orientation judicieuse vers les disciplines correspondant aux besoins prioritaires; réalisation rapide du programme de construction de l'Université, etc...

Dans une période transitoire, le recours aux cadres Etrangers pourra sans doute combler le déficit (Médecins, Ingénieurs, Professeurs), mais ce palliatif, généralement coûteux et soumis à de nombreux aléas, ne saurait être que provisoire. Le pays devra, le plus tôt possible, pouvoir compter sur des cadres Nationaux, c'est là une évidente nécessité.

B. — Les Cadres Moyens sont la véritable armature des divers secteurs d'activité; c'est sur eux que repose la bonne gestion des entreprises, de l'administration, de l'exploitation agricole, ou industrielle; c'est parmi eux que se classent les instituteurs à qui incombe la formation des générations futures.

Dans cette catégorie, une insuffisance de production serait encore plus grave que dans la catégorie des cadres supérieurs, car il ne pourrait être question d'importer des éléments étrangers en nombre considérable sans y apporter une grande circonspection. D'ailleurs, les pays susceptibles de nous en fournir souffrent de la même pénurie et des mêmes difficultés de recrutement.

Il est donc impérieux pour nous de recourir à tous les moyens pour développer l'Enseignement Secondaire et les types de formation analogues afin de pouvoir confier à des cadres Tunisiens les tâches qui déterminent incontestablement l'équilibre du pays dans toutes les branches d'activité.

Les enseignements d'appoint dont nous avons suggéré la création puiseront leurs effectifs parmi les élèves de l'Enseignement Secondaire qui n'auront pu parvenir au terme de leurs études et qu'il s'agira de réorienter vers une formation spécialisée. Un apport supplémentaire de 10.000 Cadres Moyens est ainsi espéré.

C. — Enfin, les Collèges Moyens, les écoles spécialisées et les centres de Formation Professionnelle pour Adultes devront être multipliés afin d'assurer une production intensive de cadres de base, une centaine de milliers environ. Les meilleurs éléments seront promus à des tâches de cadres moyens. La grande masse constituera l'assise large et solide de la pyramide des cadres et fournira en particulier à la future industrie Tunisienne la main-d'œuvre qualifiée indispensable à sa prospérité.

LISTE DES TABLEAUX ANNEXES

TABLEAU N° 1 : Développement de l'Enseignement Primaire.

TABLEAU N° 2 : Coefficients retenus pour le calcul du développement de l'Enseignement Primaire.

TABLEAU N° 3 : Enseignement Primaire : Evolution prévisible du nombre des « Défaillants ».

TABLEAU N° 4 : Enseignement Primaire : Evolution du nombre des classes-élèves et de leur densité.

TABLEAU N° 5 : Enseignement Primaire : Evolution des effectifs des instituteurs.

TABLEAU N° 6 : Enseignement Primaire : Besoins en nouveaux locaux-classes.

TABLEAU N° 7 : Enseignement Primaire : Situation des constructions en cours des trois dernières années.

TABLEAU N° 8 : Enseignement Primaire : Calcul des dépenses de fonctionnement annuel.

TABLEAU N° 9 : Passage de l'Enseignement Primaire à l'Enseignement du second degré.

TABLEAU N° 10 : Développement et Production de l'Enseignement secondaire détaillé par option et section.

TABLEAU N° 11 : Coefficients de développement de l'Enseignement secondaire.

TABLEAU N° 12 : Développement prévisible de l'Enseignement Zeïtounien secondaire.

TABLEAU N° 13 : Enseignement secondaire : Besoins en professeurs. Evolution du budget de fonctionnement. Calcul des investissements.

TABLEAU N°14 : Evolution du nombre de défaillants dans l'Enseignement secondaire.

TABLEAU N° 15 : Développement et production de l'Enseignement Moyen.

TABLEAU N° 16 : Enseignement Moyen : Besoins en nouveaux professeurs et en nouveaux locaux. Budget de fonctionnement.

TABLEAU N° 17 : Enseignement Moyen : Coût des constructions et équipements.

TABLEAU N° 18 : Evolution du nombre de défaillants de l'Enseignement Moyen.

TABLEAU N° 19 : Enseignement agricole : Capacité globale des établissements d'enseignement. Progression en dix ans.

TABLEAU N° 20 : Enseignement agricole : Perspective de la formation des cadres.

TABLEAU N° 21 : Enseignement agricole : Etat récapitulatif.

TABLEAU I

DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ANNEES scolaires	NOMBRE d'enfants scolarisables	ELEVES nouveaux admis en 1re année	1re Année	2e Année	3e Année	4e Année	5e Année	6e Année	EFFECTIF total	AUGMENTATION	ABANDONS
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1958-59.....			88.408	67.434	60.969	42.768	33.803	26.977	320.362		
1959-60.....	91.300	76.691	106.847	71.981	65.817	52.678	38.788	28.180	364.291	43.929	
1960-61.....	94.300	85.678	118.764	83.528	73.877	61.198	48.028	32.097	417.492	53.201	
1961-62.....	106.300	84.000	119.697	95.081	86.262	69.421	57.294	37.822	465.577	48.085	24.977
1962-63.....	110.200	96.000	131.900	102.100	92.800	81.200	64.000	50.600	522.600	57.023	29.100
1963-64.....	112.300	103.000	142.600	111.900	99.800	89.400	73.900	60.200	577.800	55.200	33.300
TOTAL 1961 à 1964.....	328.800	283.000								160.308	87.377
1964-65.....	114.100	104.900	147.700	121.200	108.800	96.700	82.500	70.200	627.100	49.300	27.500
1965-66.....	115.900	112.700	154.100	131.300	117.000	107.600	92.500	81.700	684.200	57.100	31.200
1966-67.....	118.200	118.200	161.300	138.100	126.600	116.700	103.000	92.800	738.500	54.300	34.600
1967-68.....	121.400	121.400	166.600	144.600	134.000	126.400	112.600	104.000	788.200	49.700	25.600
1968-69.....	125.000	125.000	166.700	156.600	143.400	130.800	125.000	118.300	840.800	52.600	28.600
1969-70.....	128.000	128.000	169.700	159.300	154.900	138.800	131.800	132.500	887.000	46.200	31.500
1970-71.....	130.800	130.800	173.200	162.200	159.800	149.300	139.600	142.600	926.700	39.700	33.400
TOTAL de la décennie 1961-1971.....	1.182.200	1.124.000								509.208	299.777

TABLEAU II

TABLEAU DES COEFFICIENTS RETENUS

POUR LE CALCUL DU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

		1re Année	2e Année	3e Année	4e Année	5e Année	6e Année	ADMISSION		
								Secondaire	Moyen	
1959-1960 1960-1961	Passent..... Redoublent... Abandonnent..	64 32 4	76 22 2	67 27 6	62 31 7	51,5 38 10,5	37 43 20	37 % × 2/3	37 % × 1/3	Coefficients moyens déduits de la situation réelle des deux dernières années.
		100	100	100	100	100	100			
1961-1962 1962-1963 1963-1964	Passent..... Redoublent.... Abandonnent..	67 30 3	75 23 2	70 25 5	65 30 5	60 33 7	37 43 20	37 % × 2/3	37 % × 1/3	
		100	100	100	100	100	100			Coefficients retenus pour le développement de l'Enseignement Primaire de 1962-1971.
1964-1965 1965-1966 1966-1967	Passent..... Redoublent.... Abandonnent..	70 28 2	75 23 2	74 24 2	70 28 2	65 30 5	40 40 20	40 × 2/3	40 × 1/3	
		100	100	100	100	100	100			
1967-1968 1968-1969 1969-1970 1970-1971	Passent..... Redoublent.... Abandonnent..	74 25 1	76 23 1	74 25 1	74 25 1	70 28 2	45 38 17	45 × 0,7	45 × 0,5	
		100	100	100	100	100	100			

TABLEAU III

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Evolution Prévisible du Nombre des « Défaillants »

ANNEES SCOLAIRES	1re Année	2e Année	3e Année	4e Année	5e Année	6e Année	TOTAL
1961-1962	3.597	1.881	4.362	3.521	3.994	7.622	24.977
1962-1963	3.900	2.000	4.600	4.000	4.500	10.100	29.100
1963-1964	4.300	2.300	5.000	4.500	5.200	12.000	33.300
TOTAL 1961-1962 à 1963-1964	11.797	6.181	13.962	12.021	13.694	29.722	87.377
1964-1965	2.900	2.400	2.200	1.900	4.100	14.000	27.500
1965-1966	3.100	2.600	2.300	2.200	4.700	16.300	31.200
1966-1967	3.200	2.800	2.500	2.300	5.200	18.600	34.600
1967-1968	1.600	1.400	1.300	1.300	2.300	17.700	25.600
1968-1969	1.700	1.600	1.400	1.300	2.500	20.100	28.600
1969-1970	1.700	1.600	1.600	1.400	2.600	22.600	31.500
1970-1971	1.700	1.600	1.600	1.500	2.800	24.200	33.400
TOTAL	27.697	20.181	26.862	23.921	37.894	163.222	299.777

N.-B. : Calculs effectués d'après les coefficients du tableau n° 2.

TABL

ENSEIGNEMENT

EVOLUTION DU NOMBRE DES

ANNEES scolaires	PREMIERE ANNEE			DEUXIEME ANNEE			ENSEMBLE des 2 premières années	TROISIEME ANNEE		
	ELEVES	CLASSES	NOMBRE moyen d'élèves	ELEVES	CLASSES	NOMBRE moyen d'élèves		ELEVES	CLASSES	NOMBRE moyen d'élèves
1958-59	88.408	2.144	41.2	67.437	1.544	43.67	3.688	60.969	1.404	43.42
	+ 18.439	+ 308	39,8	+ 4.544	+ 203	22,38	+ 511	+ 4.848	+ 248	19,54
1959-60	106.847	2.452	43,37	71.981	1.747	41.2	4.199	65.817	1.652	39,84
	+ 11.917	+ 242	49,24	+ 11.547	+ 249	46,37	+ 491	+ 8.060	+ 198	40,70
1960-61	118.764	2.694	44,08	83.528	1.996	41.84	4.690	73.877	1.850	39,93
	+ 933	— 57	—	+ 11.553	+ 199	53,03	+ 142	+ 12.385	+ 271	45,70
1961-62	119.697	2.637	45,39	95.081	2.195	43,31	4.832	86.262	2.121	40,67
	+ 12.203	+ 327	37,31	+ 7.019	+ 160	44,0	+ 487	+ 6.538	+ 150	43,5
1962-63	131.900	2.964	44,5	102.100	2.355	43,35	5.319	92.800	2.271	40,86
	+ 10.700	+ 240	44,5	+ 9.800	+ 223	44,0	+ 463	+ 7.000	+ 161	43,5
1963-64	142.600	3.204	44,5	111.900	2.578	43,40	5.782	99.800	2.432	41,03
Total des classes élèves à créer en 3 ans	+ 23.836	+ 510		+ 28.372	+ 582		+ 1.092	+ 25.923	+ 582	
	+ 5.100	+ 115	44,34	+ 9.300	+ 211	44,0	+ 326	+ 9.000	+ 207	43,5
1964-65	147.700	3.319	44,5	121.200	2.789	43,45	6.108	108.800	2.639	41,25
	+ 6.400	+ 144	44,44	+ 10.100	+ 230	44,0	+ 374	+ 8.200	+ 188	42,5
1965-66	154.100	3.463	44,5	131.300	3.019	43,49	6.482	117.000	2.827	41,38
	+ 7.200	+ 162	44,44	+ 6.800	+ 154	44,0	+ 316	+ 9.600	+ 221	43,5
1966-67	161.300	3.625	44,5	138.100	3.173	43,52	6.798	126.600	3.048	41,53
	+ 5.300	+ 119	44,53	+ 6.500	+ 148	44,0	+ 267	+ 7.400	+ 170	43,5
1967-68	166.600	3.744	44,5	144.600	3.321	43,54	7.065	134.000	3.218	41,64
	+ 100	+ 3	33,33	+ 12.000	+ 273	44,0	+ 276	+ 9.400	+ 216	43,5
1968-69	166.700	3.747	44,48	156.600	3.594	43,57	7.341	143.400	3.434	41,75
	+ 3.000	+ 68	44,11	+ 2.700	+ 61	44,0	+ 129	+ 11.500	+ 264	43,5
1969-70	169.700	3.815	44,48	159.300	3.655	43,58	7.470	154.900	3.698	41,88
	+ 3.500	+ 79	44,30	+ 2.900	+ 66	44,0	+ 145	+ 4.900	+ 113	43,5
1970-71	173.200	3.894	44,47	162.200	3.721	43,59	7.615	159.800	3.811	43,93
Total de la décennie	+ 54.436	+ 1.000		+ 78.672	+ 1.725		+ 2.925	+ 85.923	+ 1.961	

EAU IV

PRIMAIRE

CLASSES ELEVES ET DE LEUR DENSITE

QUATRIEME ANNEE			CINQUIEME ANNEE			SIXIEME ANNEE			ENSEMBLE des 4 dernières années	TOTAL GENERAL	
ELEVES	CLASSES	NOMBRE moyen d'élèves	ELEVES	CLASSES	NOMBRE moyen d'élèves	ELEVES	CLASSES	NOMBRE moyen d'élèves		ELEVES	CLASSES
42.708	1.018	42,01	33.803	864	39,12	26.977	736	36,65	4.022	320.362	7.710
+ 9.910	+ 320	30,96	+ 4.985	+ 173	28,81	+ 1.203	+ 94	12,79	+ 835	+ 43.929	+ 1.346
52.678	1.338	39,37	38.788	1.037	37,40	28.180	830	33,95	4.857	364.291	9.056
+ 8.520	+ 225	40,70	+ 9.240	+ 271	34,09	+ 3.917	+ 78	50,21	+ 772	+ 53.201	+ 1.263
61.198	1.563	39,15	48.028	1.308	36,71	32.097	908	35,34	5.629	417.492	10.319
+ 8.223	+ 174	47,29	+ 9.266	+ 210	44,12	+ 5.725	+ 139	41,18	+ 794	+ 48.085	+ 936
69.421	1.737	39,96	57.294	1.518	37,74	37.822	1.047	36,12	6.423	465.577	11.255
+ 11.779	+ 281	42,0	+ 6.706	+ 168	40,0	+ 12.778	+ 341	37,5	+ 940	+ 57.023	+ 1.427
81.200	2.018	40,23	64.000	1.686	37,95	50.600	1.388	36,45	7.363	522.600	12.682
+ 8.200	+ 195	42,0	+ 9.900	+ 247	40,0	+ 9.600	+ 256	37,5	+ 859	+ 55.200	+ 1.322
89.400	2.213	40,39	73.900	1.933	38,23	60.200	1.644	36,61	8.222	577.800	14.004
+ 28.202	+ 660		+ 25.872	+ 625		+ 28.103	+ 736		+ 2.593	+ 160.308	+ 3.685
+ 7.300	+ 174	42,0	+ 8.600	+ 215	40,0	10.000	+ 267	37,5	+ 863	+ 49.300	+ 1.189
96.700	2.387	40,51	82.500	2.148	38,40	70.200	1.911	36,73	9.085	627.100	15.193
+ 10.900	+ 260	42,0	+ 10.000	+ 250	40,0	+ 11.500	+ 307	37,5	+ 1.005	+ 57.100	+ 1.379
107.600	2.647	40,70	92.500	2.398	38,57	81.700	2.218	36,82	10.090	684.200	16.572
+ 9.100	+ 217	42,0	+ 10.500	+ 262	40,0	+ 11.100	+ 296	37,5	+ 996	+ 54.300	+ 1.312
116.700	2.864	40,74	103.000	2.660	38,72	92.800	2.514	36,91	11.086	738.500	17.884
+ 9.700	+ 231	42,0	+ 9.600	+ 240	40,0	+ 11.200	+ 299	37,5	+ 940	+ 49.700	+ 1.207
126.400	3.095	40,84	112.600	2.900	38,82	104.000	2.813	36,97	12.026	788.200	19.091
+ 1.400	+ 105	42,0	+ 12.400	+ 310	40,0	+ 14.300	+ 381	37,5	+ 1.012	+ 52.600	+ 1.288
130.800	3.200	40,87	125.000	3.210	38,94	118.300	3.194	37,03	13.038	840.000	20.379
+ 8.000	+ 190	42,0	+ 6 800	+ 170	40,0	+ 14.200	+ 379	37,5	+ 1.006	+ 46.200	+ 1.132
138.800	3.390	40,94	131.800	3.380	38,99	132.500	3.573	37,08	14.044	887.000	21.511
+ 10.500	+ 250	42,0	+ 7.800	+ 195	40,0	+ 10.100	+ 269	37,5	+ 827	+ 39.700	+ 972
149.300	3.640	41,01	139.600	3.575	39,04	142.600	3.842	37,11	14.868	926.700	22.483
+ 88.102	+ 2.077		+ 91.572	+ 2.267		+ 110.503	+ 2.934		+ 9.239	+ 509.208	+ 12.164

TABLEAU V

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES INSTITUTEURS

ANNEES	AUGMENTATION totale des classes pour les 2 premières années	NOMBRE de maitres supplémentaires pour les 2 premières années (1)	AUGMENTATION des classes pour les 4 dernières années	NOMBRE de maitres supplémentaires nécessaires pour les 4 dernières années (2)	TOTAL des maitres supplémentaires non compris Direction	ENSEMBLE des maitres supplémentaires besoins de direction compris (3)	TOTAL des effectifs théoriques	EVOLUTION des effectifs réels	NOUVEAUX BESOINS en instituteurs
							= 5.454	5.358	
1958-1959...							+ 980	+ 1.062	
1959-1960...	511	256	835	695	951	980	= 6.434	= 6.420	
							+ 916	+ 932	
1960-1961...	491	246	772	643	889	916	= 7.350	= 7.352	
							+ 754	+ 384	
1961-1962...	142	71	794	661	732	754	= 8.104	= 7.736	
							+ 1.056		
1962-1963...	487	243	940	783	1.026	1.056	= 9.160		1.424
							+ 976		
1963-1964...	463	232	859	716	948	976	=10.136		976
							+ 908		
1964-1965...	326	163	863	719	882	908	=11.044		908
TOTAL pré-plan....									3.308
							+ 1.055		
1965-1966...	374	187	1.005	837	1.024	1.055	=12.099		1.055
							+ 1.018		
1966-1967...	316	158	996	830	988	1.018	=13.117		1.018
							+ 944		
1967-1968...	267	134	940	783	917	944	=14.061		944
							+ 1.009		
1968-1969...	275	137	1.012	843	980	1.009	=15.070		1.009
							+ 927		
1969-1970..	129	65	1.003	835	900	927	=15.997		927
							+ 875		
1970-1971...	144	72	934	778	850	875	=16.872		875
TOTAL de la décennie..									9.136

Bases de calcul :

(1) 1 instituteur pour 2 classes.

(2) Pour 6 classes, il est compté 5 instituteurs.

(3) Il est ajouté 3 % des effectifs supplémentaires pour tenir compte des charges de direction.

(4) à ce chiffre 9.136 représentant l'augmentation des effectifs des maitres au cours de la décennie, ajouter 750, le nombre actuel des instituteurs étrangers qu'il faut remplacer par des cadres nationaux. Le total des besoins sera dans ces conditions 9.136 + 750 = 9.886 nouveaux instituteurs.

TABLEAU VI

ENSEINEMENT PRIMAIRE

Besoins en nouveaux locaux classes

ANNEES	AUGMENTATION du nombre des classes-élèves	NOMBRE TOTAL des classes-élèves	AUGMENTATION du nombre des locaux-classes	NOMBRE TOTAL des locaux-classes	NOMBRE MOYEN de locaux pour 1.000 classes supplémentaires	NOMBRE MOYEN de locaux-classes pour 1.000 classes-élèves
1958-1959		7.710		4.495		583
1959-1960	1.346	9.056	825	5.320	612	587
1960-1961	1.263	10.319	292	5.612	231	543
1961-1962	936	11.255	551	6.163	588	547
1962-1963	1.427	12.682	1.019	7.182	714	566
1963-1964	1.322	14.004	944	8.126	714	580
1964-1965	1.189	15.193	849	8.975	714	590
1965-1966	1.379	16.572	984	9.959	714	600
1966-1967	1.312	17.884	937	10.896	714	609
1967-1968	1.207	19.091	862	11.758	714	615
1968-1969	1.288	20.378	919	12.677	714	622
1969-1970	1.132	21.511	808	13.485	714	626
1970-1971	972	22.483	695	14.180	714	631

TABLEAU VII

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Situation des constructions au cours des trois dernières années

ANNEES scolaires	LOCAUX-CLASSES			LOGEMENTS		
	Construits	En cours de construction	Ensemble	Construits	En cours de construction	Ensemble
1959	443	191	634	214	129	343
1960	175	263	438	82	148	230
1961	81	618	699	47	313	360
TOTAL	699	1.072	1.771	343	590	933

TABLEAU VII (suite)

Programme de construction à réaliser pendant la décennie

LOCAUX - CLASSES	NOMBRE de locaux nécessaires	LOCAUX déjà construits	LOCAUX actuellement en cours de construction	RESTE à construire durant la décennie
Nombre de locaux-classes en octobre 1970..... 14.180				
Nombre de locaux-classes en octobre 1958..... 4.495				
Besoins nouveaux pendant la période 1959 à 1970..... 9.685	9.685	699	1.072	7.914
Besoins en logements = 1/3 des besoins en locaux classes.....	3.228	343	590	2.295

Calcul des Investissements (en milliers de Dinars)

NOMBRE	LOCAUX-CLASSES		LOGEMENTS		ENSEMBLE		TOTAL des investissements
	Construction 1.000 D. l'unité	Equipement 150 D. l'unité	NOMBRE	Construction 1.500 D. l'unité	Construction	Equipement	
7.914	7.914	1.187	2.295	3.442	11.356	1.187	12.543

TABLEAU VIII

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Calcul des dépenses de fonctionnement annuel (En milliers de Dinars)

ANNEES SCOLAIRES	EFFECTIF des instituteurs supplémentaires	REMUNERATION des instituteurs supplémentaires (2)	REMUNERATION totale des instituteurs	INDICE d'augmentation des effectifs d'élèves base 100 en 59-60	AUTRES FRAIS de gestion (3)	TOTAL des dépenses de fonctionnement
1959-1960 (1)	—		4.585,1	100	880,1	5.465,2
1960-1961	916	641,2	5.226,3	114,6	1.008,5	6.234,8
1961-1962	754	527,8	5.754,1	127,8	1.124,8	6.878,9
1962-1963	1.056	739,2	6.493,3	143,5	1.262,9	7.756,2
1963-1964	976	683,2	7.176,5	158,6	1.395,8	8.572,3
1964-1965	908	635,6	7.812,1	172,1	1.514,6	9.326,7
1965-1966	1.055	738,5	8.550,6	188	1.654,6	10.205,2
1966-1967	1.018	712,6	9.263,2	202,7	1.784	11.047,2
1967-1968	944	660,8	9.924	216,4	1.904,5	11.828,5
1968-1969	1.009	706,3	10.630,3	230,8	2.031,3	12.661,6
1969-1970	927	648,9	11.279,2	243,5	2.143,0	13.422,2
1970-1971	875	612,5	11.891,7	254,4	2.239	14.130,7

Bases de calcul :

(1) Budget de l'année 1959-1960 pour l'enseignement primaire, indiqué par la perspective décennale et pris comme point de départ.

(2) Augmentation calculée sur la base d'un traitement annuel moyen de 700 D. par instituteur supplémentaire.

(3) Les « autres frais de gestion » comprenant les frais de personnels autres qu'instituteurs, les autres dépenses de gestion (Intervention dans le domaine social et culturel, etc...) et les dépenses de matériel.

La progression de ces frais a été calculée proportionnellement à l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire.

TABLEAU IX

PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A L'ENSEIGNEMENT DU 2e DEGRE

Admissions prévisibles dans l'Enseignement Secondaire et dans l'Enseignement Moyen

ANNEES	NOMBRE de candidats	NOMBRE total d'admis	REPARTITION DES ADMIS	
			Enseignement secondaire	Enseignement moyen
1958-1959.....	42.768			
1959-1960.....	52.678	9.457	5.746	3.711
1960-1961.....	61.198	11.696	7.618	4.078
1961-1962.....	69.421	12.929	8.352	4.577
1962-1963.....	81.200	14.000	9.340	4.660
1963-1964.....	89.400	18.700	12.470	6.230
TOTAL 1961-1962 à 1963-1964.....	240.021	45.629	30.162	15.467
1964-1965.....	96.700	22.300	14.870	7.430
1965-1966.....	107.600	28.100	18.740	9.360
1966-1967.....	116.700	32.700	21.800	10.900
1967-1968.....	126.400	37.100	24.740	12.360
1968-1969.....	130.800	46.800	32.760	14.040
1969-1970.....	138.800	53.200	37.240	15.960
1970-1971.....	149.300	59.600	41.720	17.880
TOTAL 1961-1962 à 1970-1971.....	1.106.321	325.429	222.032	103.397

N.-B. : Pour les années 1959-1960, 1960-1961 et 1961-1962 = résultats réels des examens d'entrée.

ANNEES scolaires	ADMIS dans le secondaire	1re ANNEE	2e ANNEE				3e ANNEE			
			Section générale	Section économique	Section technique	Ensemble	Section générale	Section économique	Section technique	Ensemble
1958-1959..	—	4.908	2.770	—	732	3.502	2.276	—	598	2.87
1959-1960..	—	6.132	2.621	702	1.079	4.402	2.471	—	662	3.13
1960-1961..	7.618	7.885	3.269	756	1.024	5.049	2.402	565	828	3.79
1961-1962..	8.351	9.168	4.379	1.070	1.096	6.545	2.946	645	864	4.45
1962-1963..	9.340	10.260	4.565	1.485	1.485	7.535	3.580	865	910	5.35
1963-1964..	12.470	13.495	5.070	1.690	1.690	8.450	3.785	1.200	1.205	6.19
TOTAL	30.161									
1964-1965..	14.870	16.220	6.580	2.195	2.195	10.970	4.180	1.390	1.390	6.96
1965-1966..	18.740	20.360	7.965	2.650	2.650	13.265	5.355	1.785	1.7.85	8.92
1966-1967..	21.800	23.835	9.960	3.320	3.320	16.600	6.505	2.170	2.170	10.84
1967-1968..	24.740	27.120	11.730	3.905	3.905	19.540	8.120	2.710	2.710	13.54
1968-1969..	32.760	35.470	13.370	4.460	4.460	22.290	9.610	3.200	3.200	16.01
1969-1970..	37.240	40.790	17.295	5.765	5.765	28.825	10.990	3.665	3.665	18.32
1970-1971..	41.720	45.800	20.080	6.695	6.695	33.470	14.070	4.690	4.690	23.45
TOTAL des 10 ans..	222.031									

Bases de calcul : Les coefficients adoptés pour la constitution des effectifs des diverses années de l'enseignement

TABLEAU X

ET PRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DETAILLES PAR OPTION ET SEC

4e ANNEE					5e ANNEE					6e ANNEE				
Section et Ecoles Normales	Lettres et Sciences	Section économique	Section technique	Ensemble	Section et Ecoles Normales	Lettres et Sciences	Section économique	Section technique	Ensemble	Section et Ecoles Normales	Lettres et Sciences	Section économique	Section technique	Ensemble
291	1.428	—	413	2.132	359	977	—	97	1.433	169	803	—	72	1.044
267	1.921	—	532	2.720	301	1.137	—	201	1.639	347	901	—	195	1.443
317	2.106	—	508	2.931	275	1.456	—	385	2.116	318	908	—	223	1.449
841	1.503	366	597	3.307	324	1.679	—	487	2.490	250	1.162	—	292	1.704
1.100	1.595	505	695	3.895	830	1.230	240	460	2.760	305	1.320	—	380	2.005
1.200	1.905	680	745	4.530	1.125	1.225	365	520	3.235	765	800 265	155	300 75	2.360
1.250	2.055	940	955	5.260	1.255	1.420	495	565	3.735	1.050	960	275	400	2.685
1.300	2.260	1.110	1.115	5.785	1.515	1.545	685	705	4.250	1.180	1.120	375	450	3.125
1.550	2.840	1.415	1.415	7.220	1.365	1.700	820	830	4.715	1.245	1.230	520	550	3.545
1.800	3.460	1.730	1.730	8.720	1.610	2.100	1.040	1.045	5.795	1.290	1.350	640	650	3.930
2.150	4.310	2.160	2.160	10.780	1.870	2.565	1.280	1.280	6.995	1.515	1.695	800	810	4.760
2.500	5.140	2.565	2.565	12.770	2.225	3.185	1.595	1.595	8.600	1.760	1.990	990	995	5.735
2.800	5.900	2.950	2.950	14.600	2.600	3.820	1.910	1.910	10.240	2.090	2.470	1.235	1.235	7.030

econdaire sont précisés dans le tableau n° 11.

TION

CLASSES terminales		ANCIEN REGIME		EFFECTIF global de l'enseignement secondaire	DIPLOMES				
Section et Ecoles Normales An. Stage	Philo, Sciences et Math.	Section technique	Ensemble		Instituteurs	Lettres et Sciences	Economiques	Techniques	Ensemble
55	458	36	549	16.442	—	—	—	—	—
152	589	113	854	20.323	—	—	—	—	—
283	622	210	1.115	24.340	—	—	—	—	—
333	811	153	1.297	28.966	333	485	—	90	908
238	865	207	1.310	33.120	238	520	—	125	883
290	960	270	1.520	39.780	290	480 575	90	180 160	1.775
					861	2.060	90	555	3.566
725	355	100	1.180	47.010	725	575 215	165	240 60	1.980
1.000	—	—	1.000	56.710	1.000	670	225	270	2.165
1.120	—	—	1.120	67.880	1.120	740	310	330	2.500
1.185	—	—	1.185	79.830	1.185	810	385	390	2.770
1.225	—	—	1.225	97.530	1.225	980	480	485	3.170
1.440	—	—	1.440	116.480	1.440	1.190	590	595	3.815
1.670	—	—	1.670	136.260	1.670	1.480	740	740	4.630
					9.226	8.720	2.985	3.665	24.596

TABLEAU XI

I. — COEFFICIENT DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ANNEES	SECTIONS	COEFFICIENTS DE		
		Passage	Redoublants	d'Abandon
1re Année	Toutes Sections	75 %	10 %	15 %
2e Année	Toutes Sections	75 %	10 %	15 %
3e Année	Toutes Sections	70 %	10 %	20 %
4e Année	Section Normale	95 %	5 %	—
4e Année	Autres Sections	65 %	15 %	20 %
5e Année	Section Normale	90 %	10 %	—
5e Année	Autres Sections	65 %	15 %	20 %
6e Année	Section Normale	95 %	5 %	—
6e et Classes terminales	Autres Sections	60 %	20 %	20 %

II. — ORIENTATION A DONNER AUX NOUVEAUX ELEVES A PARTIR DE 1962-63

Option Générale ..... { Section Normale ..... 1/5 de l'effectif ; Section Lettres et Sciences.. 2/5 de l'effectif

Option Economique : Section Economique ..... 1/5 de l'effectif

Option Technique : Section Technique ..... 1/5 de l'effectif

III. — CONSTITUTION DES EFFECTIFS DE LA 4e ANNEE :

SECTION NORMALE ET ECOLES NORMALES

	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71
Elèves de 3e Année admis en 4e Année : Section Normale	688	835	880	975	1.250	1.520	1.895	2.240	2.565
Elèves redoublant la 4e Année : Section Normale	42	55	60	60	65	75	90	110	125
Apports extérieurs admis au concours des Ecoles Normales	370	310	310	265	235	205	165	150	110
TOTAL	1.100	1.200	1.250	1.300	1.550	1.800	2.150	2.500	2.800

TABLEAU XII

DEVELOPPEMENT PREVISIBLE DE L'ENSEIGNEMENT

ZEITOUNIEN SECONDAIRE

	1re Année 1	2e Année 2	3e Année 3	4e Année 4	5e Année 5	6e Année 6	CLASSES terminales 7	TOTAL général des effectifs	DIPLOMES	
									Classique	Moderne
57-58....	1.004	1.434	2.407	2.768	518	764	1.267	10.162	—	—
58-59....	—	1.761	1.469	2.647	672	734	457	7.740	—	—
59-60....	—	144	1.743	1.941	730	678	393	5.629	—	—
60-61....	—	—	185	1.930	647	752	451	3.965	—	—
61-62.....	—	—	—	846	610	741	487	2.684	230	80
62-63.....	—	—	—	255	480	500	495	1.730	230	80
63-64.....	—	—	—	—	185	385	350	920	170	60
64-65.....	—	—	—	—	—	170	270	440	120	50
65-66....	—	—	—	—	—	—	130	130	60	20
66-67....	—	—	—	—	—	extinction	—	—		
									810	290
									1.100	

L'enseignement Zeitounien commence à être resorbé par l'enseignement secondaire moderne dès l'année 1958-59 où on n'admet plus de nouveaux élèves en 1re année. L'extinction totale est prévue pour 1965-66.

TABLEAU XIII

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

— **Besoins en Professeurs;**
— **Evolution du Budget de Fonctionnement (en milliers de Dinars),**
— **Calcul des Investissements (en milliers de Dinars).**

	EFFECTIF de l'Enseignement Secondaire Moderne (1)	AUGMENTATION des effectifs (2)	EFFECTIFS de l'Enseignement Zeitounien (3)	REDUCTION des effectifs (4)	ENSEMBLE des effectifs de l'Enseignement Secondaire (5)	VARIATION totale (6)	PROFESSEURS supplémentaires (7)	TOTAL des professeurs (8)	ACCROISSEMENT du Budget de fonctionnement			MONTANT du Budget de fonctionnement (12)	CALCUL des Investissements (13)
									Traitements des Professeurs (9)	Autres frais de gestion (10)	Accroissement total (11)		
1959-60.....	20.323	—	5.629	—	25.952	—	—	—	—	—	—	2.215,1	
1960-61.....	24.340	4.017	3.965	1.664	28.305	2.353	118	—	141,6	105,2	246,8	2.461,9	
1961-62.....	28.966	4.626	2.684	1.281	31.650	3.345	167	1.632	200,4	149,5	349,9	2.811,8	
1962-63.....	33.120	4.154	1.730	954	34.850	3.200	160	1.792	192,0	143,0	335,0	3.146,8	
1963-64.....	39.780	6.660	920	820	40.700	5.850	293	2.085	351,6	261,5	613,1	3.759,9	
TOTAL des 3 ans.....		15.440		3.045		12.395			744,0	554,0	1.298,0		4.958
1964-65.....	47.010	7.230	440	480	47.450	6.750	337	2.422	404,4	301,7	706,1	4.466,0	
1965-66.....	56.710	9.700	130	310	56.840	9.390	470	2.892	564,0	419,7	983,7	5.449,7	
1966-67.....	67.880	11.170	—	130	67.880	11.040	552	3.444	622,4	493,5	1.155,9	6.605,6	
TOTAL 1964-65 à 1966-67.....													10.872
1967-68.....	79.830	11.950	—	—	79.830	11.950	598	4.042	717,6	534,2	1.251,8	7.857,4	
1968-69.....	97.530	17.700	—	—	97.530	17.700	886	4.928	1.063,2	791,2	1.854,4	9.711,8	
1969-70.....	116.480	18.950	—	—	116.480	18.950	948	5.876	1.137,6	847,0	1.984,6	11.696,4	
1970-71.....	136.260	19.780	—	—	136.260	19.780	989	6.865	1.186,8	884,2	2.071,0	13.767,4	
TOTAL de la décennie..		111.920		3.965		107.955	5.232		6.621,6	4.930,7	11.552,3		43.182

Bases de calcul :

— Col. (5) = col. (1) + col. (3).
— Col. (6) = col. (2) + col. (4).
— Col. (7) = 1 professeur par groupe de 20 élèves.
— Col. (9) = **Traitement annuel calculé sur la base de 1.200 Dinars par professeur.**
— Col. (10) = Dépenses moyennes par élève : 44,7 Dinars.
— Col. (11) = col. (9) + col. (10).
— Col. (12) = Budget de 1959-60 soit 2.215.100 Dinars, auquel s'ajoutent les augmentations annuelles.
— Col. (13) = **Investissements** : La construction d'un établissement secondaire et son équipement coûtent en moyenne 400 Dinars par élève.

TABLEAU XIV

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEFAILLANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ANNEES scolaires	1re Année tronc commun	2e ANNEE				3e ANNEE				4e ANNEE				
		G	E	T	Total	G	E	T	Total	Normale	G	E	T	Total
1961-1962.....	1.182	491	110	154	755	480	110	165	755	—	420	—	102	522
1962-6963.....	1.373	654	160	166	980	591	130	169	890	—	300	71	117	488
1963-1964.....	1.540	685	220	220	1.125	715	175	180	1.070	—	320	100	140	560
TOTAL des 3 ans	4.095	1.830	490	540	2.860	1.786	415	514	2.715	—	1.040	171	359	1.570
1964-1965.....	2.025	760	250	250	1.260	755	240	240	1.235	—	380	140	150	670
1965-1966.....	2.435	985	330	330	1.645	835	280	280	1.395	—	410	190	190	790
1966-1967.....	3.055	1.195	395	395	1.985	1.070	355	355	1.780	—	450	225	225	900
1967-1968.....	3.575	1.490	500	500	2.490	1.300	430	430	2.160	—	570	285	285	1.140
1968-1969.....	4.070	1.760	585	585	2.930	1.625	540	540	2.705	—	690	345	345	1.380
1969-1970.....	5.320	2.005	670	670	3.345	1.920	640	640	3.200	—	860	430	430	1.720
1970-1971.....	6.120	2.595	865	865	4.325	2.195	735	735	3.665	—	1.030	510	510	2.050
TOTAL de la décennie.....	30.695	12.620	4.085	4.135	20.840	11.486	3.635	3.734	18.855	—	5.430	2.296	2.494	10.220

Bases de calcul : Voir coefficients indiqués dans le tableau n° 11.

Remarque : Les défaillants se répartissent en :

1°) Défaillants du début de cycle de l'Enseignement Secondaire (les 3 premières années) : 30.695 + 20.840 + 18.855 = 70.390, nombre arrondi à 70.000.

2°) Défaillants de fin de cycle de l'Enseignement Secondaire (de la quatrième année à l'année terminale) : 10.220 + 6.510 + 4.420 + 1.000 = 22.150, arrondi à 22.000.

TABLEAU XIV bis

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEFAILLANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

	5e ANNEE					6e ANNEE					CLASSES TERMINALES				TOTAL Général
	Normale	G	E	T	Total	Normale	G	E	T	Total	Normale	G	T	Total	
1961-62..	—	291	—	78	369	—	181	—	45	226	—	124	42	166	3.975
1962-63..	—	339	—	97	436	—	232	—	57	289	—	161	31	192	4.648
1963-64...	—	245	50	90	385	—	265	—	75	340	—	175	42	217	5.237
TOTAL des 3 ans	—	875	50	265	1.190	—	678	—	177	855	—	460	115	575	13.860
1964-65...	—	245	70	100	415	—	160 / 105	30	60 / 55	410	—	190	55	245	6.260
1965-66...	—	285	100	110	495	—	190	55	80	325	—	140	40	180	7.265
1966-67...	—	310	140	140	590	—	225	75	90	390	—	—	—	—	8.700
1967-68...	—	340	165	165	670	—	245	105	110	460	—	—	—	—	10.495
1968-69...	—	420	210	210	840	—	270	130	130	530	—	—	—	—	12.455
1969-70...	—	515	260	260	1.035	—	330	160	160	650	—	—	—	—	15.270
1970-71...	—	635	320	320	1.275	—	400	200	200	800	—	—	—	—	18.235
TOTAL de décennie.	—	3.625	1.315	1.570	6.510	—	2.603	755	1.062	4.420	—	790	210	1.000	92.540

Bases de calcul : Voir coefficients indiqués dans le tableau n° 11.

Remarque : Les défaillants se répartissent en :

1°) Défaillants du début de cycle de l'Enseignement Secondaire (les 3 premières années) : 30.695 + 20.840 + 18.855 = 70.390, nombre arrondi à 70.000.

2°) Défaillants de fin de cycle de l'Enseignement Secondaire (de la quatrième année à l'année terminale) : 10.220 + 6.510 + 4.420 + 1.000 = 22.150, arrondi à 22.000.

TABLEAU XV

DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

ANNEES scolaires	ADMIS en 1re année de l'Enseignement		1re ANNEE MOYEN					2e ANNEE MOYEN				
	Profes-sionnel	Moyen	Profes-sionnelle	Générale	Commer-ciale	Indus-trielle	Total	Profes-sionnelle	Générale	Commer-ciale	Indus-trielle	Total
1958-59.....	—	1.561	2.239	436	260	865	1.561	2.350	—	—	—	—
1959-60.....	—	3.316	1.338	1.674	334	1.703	3.711	1.434	339	161	657	1.217
1960-61.....	—	4.078	1.034	2.015	578	1.977	4.570	786	1.410	286	1.335	3.031
1961-62.....	—	4.577	1.073	2.252	944	2.181	5.377	716	1.670	489	1.499	3.658
1962-63.....	—	4.660	215	1.380	1.120	3.235	5.735	790	1.905	760	1.825	4.490
1963-64.....	—	6.230	—	1.520	1.470	4.385	7.375	290	1.345	935	2.630	4.910
TOTAL des 3 ans.....	—	15.467										
1964-65.....	—	7.430	—	1.790	1.780	5.340	8.910	—	1.335	1.215	3.595	6.145
1965-66.....	—	9.360	—	2.230	2.225	6.690	11.145	—	1.520	1.490	4.460	7.470
1966-67.....	—	10.900	—	2.625	2.625	7.880	13.130	—	1.865	1.860	5.570	9.295
1967-68.....	—	12.360	—	2.995	2.995	8.995	14.885	—	2.210	2.210	6.625	11.045
1968-69.....	—	14.040	—	3.410	3.410	10.220	17.040	—	2.540	2.540	7.620	12.700
1969-70.....	—	15.960	—	3.870	3.870	11.625	19.365	—	2.900	2.900	8.675	14.475
1970-71.....	—	17.880	—	4.350	4.350	13.050	21.750	—	3.290	3.290	9.875	16.455
		103.397										

Orientation à donner aux élèves : 20 % iront à la section générale.
20 % iront à la section économique.
60 % iront à la section industrielle.

Bases de calcul :

En professionnel :

Passage de 1re en 2e année : 20 % redoublent 60 % passent.
Passage de 2e en 3e année : 20 % redoublent 70 % passent.
en 3e année : 20 % redoublent 60 % réussissent.

En moyen :

Passage d'une année à l'autre : 20 % redoublent; 70 % passent; 10 % abandonnent.
En 3e année : 60 % réussissent au Bevet d'Enseignement Moyen;
20 % redoublent;
20 % abandonnent;

TABLEAU XV bis

DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

ANNEES scolaires	3e ANNEE MOYEN					TOTAL des effectifs de l'enseignement		TOTAL de l'enseignement	AUGMENTATION	DIPLOMES MOYEN					ENSEMBLE de diplômés
	Professionnelle	Générale	Commerciale	Industrielle	Total	Professionnel	Moyen			Professionnelle	Générale	Commerciale	Industrielle	Total	
1958-1959..	1.562	—	—	—	—	6.151	1.561	7.712	—	—	—	—	—	—	—
1959-1960..	1.678	—	—	—	—	4.450	4.928	9.370	1.666	542	—	—	—	—	542
1960-1961..	1.217	330	127	704	1.161	3.037	8.762	11.799	2.421	253	113	37	143	293	546
1961-1962..	611	1.181	230	1.113	2.524	2.400	11.559	13.959	2.160	360	710	140	670	1.520	1.880
1962-1963..	625	1.405	385	1.270	3.060	1.630	13.285	14.915	956	375	840	230	760	1.830	2.295
1963-1964..	675	1.615	605	1.535	3.755	965	16.040	17.005	2.090	405	970	365	920	2.255	2.660
TOTAL des 3 ans..									5.206	1.140	2.520	735	2.350	5.605	6.745
1964-1965..	335	1.160	775	2.150	4.085	335	19.140	19.475	2.470	200	695	465	1.290	2.450	2.650
1965-1966..	—	1.165	1.005	2.945	5.115	—	23.730	23.730	4.255	—	700	605	1.765	3.070	3.070
1966-1967..	—	1.295	1.240	3.710	6.245	—	28.670	28.670	4.940	—	775	740	2.225	3.740	3.740
1967-1968..	—	1.565	1.550	4.645	7.760	—	33.690	33.690	5.020	—	945	930	2.785	4.660	4.660
1968-1969..	—	1.855	1.855	5.570	9.280	—	39.020	39.020	5.330	—	1.110	1.110	3.340	5.560	5.560
1969-1970..	—	2.150	2.150	6.440	10.740	—	44.580	44.580	5.560	—	1.290	1.290	3.860	6.440	6.440
1970-1971..	—	2.460	2.460	7.365	12.285	—	50.490	50.490	5.910	—	—	—	—	—	—
TOTAL de la décennie									38.691	1.340	8.035	5.875	17.615	31.525	32.865

Orientation à donner aux élèves : 20 % iront à la section générale.
20 % iront à la section économique.
60 % iront à la section industrielle.

Bases de calcul :

En professionnel :

Passage de 1re en 2e année : 20 % redoublent 60 % passent.
Passage de 2e en 3e année : 20 % redoublent 70 % passent.
en 3e année : 20 % redoublent 60 % réussissent.

En moyen :

Passage d'une année à l'autre : 20 % redoublent; 70 % passent; 10 % abandonnent.
En 3e année : 60 % réussissent au Brevet d'Enseignement Moyen;
20 % redoublent;
20 % abandonnent.

TABLEAU

ENSEIGNEMENT

Besoins en nouveaux professeurs

Budget de

ANNEES scolaires	TOTAL des effectifs de l'enseignement moyen	NOMBRE de classes élèves	NOMBRE moyen d'élèves par classe	AUGMENTATION du nombre		NOMBRE d'élèves par classe supplémentaire
				d'élèves	de classes élèves	
1958-59.....	7.712	299	25,80	—	—	—
1959-60.....	9.378	370	25,34	1.666	71	23,47
1960-61.....	11.799	448	26,33	2.421	78	31,04
1961-62.....	13.959	529	26,38	2.160	81	26,66
1962-63.....	14.915	556	26,82	956	27	35,0
1963-64.....	17.005	616	27,60	2.090	60	35,0
TOTAL des 3 ans					168	
1964-65.....	19.475	687	28,34	2.470	71	35,0
1965-66.....	23.730	809	29,33	4.255	122	35,0
1966-67.....	28.670	950	30,17	4.940	141	35,0
1967-68.....	33.690	1.093	30,82	5.020	143	35,0
1968-69.....	39.020	1.245	31,34	5.330	152	35,0
1969-70.....	44.580	1.404	31,75	5.560	159	35,0
1970-71.....	50.490	1.573	32,09	5.910	169	35,0
TOTAL des 10 ans						

(1) 7/10 au minimum du nombre de classes-élèves.

(2) 5/8 au minimum du nombre de classes-élèves.

(3) 1 professeur pour chaque groupe de 2 locaux classes.

(4) 1 maitre instructeur pour chaque atelier.

(5) Les prévisions de la Perspective Décennale de l'Education Nationale concernant l'évaluation du budget de fonctionnement de l'Enseignement Moyen (dépenses de personnel et frais de matériel) ont été basées

XVI

MOYEN

et en nouveaux locaux

fonctionnement

NOUVEAUX LOCAUX nécessaires			PROFESSEURS		MAITRES instructeurs		ENSEMBLE des Enseignants	BUDGET de Fonctionnement en milliers de Dinars (5)
Locaux-classes (1)	Locaux-ateliers (2)	Total locaux	Supplémentaires (3)	Total	Supplémentaires (4)	Total		
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
57	51	108	28	419	51	430	849	1.170,0
19	17	36	10	429	17	447	876	1.207,0
52	38	80	21	450	38	485	935	1.288,0
118	106	224						
50	44	—	25	475	44	529	1.004	1.383,5
85	76	—	42	517	76	605	1.122	1.546,0
99	88	—	50	567	88	693	1.260	1.736,0
100	89	—	50	617	89	782	1.398	1.926,0
107	95	—	53	670	95	877	1.546	2.130,0
111	99	—	56	726	99	976	1.701	2.344,0
118	106	—	59	785	106	1.082	1.866	2.571,0
788	703	1.491						

sur le **nombre d'enseignants.** Ainsi, pour 1959-1960, le crédit budgétaire total s'élève à 1.060.000 Dinars pour 769 enseignants. Ceci revient à dire que pour 1 enseignant, il convient de prévoir un crédit de :

$$\frac{1.060.000}{769} = 1.378 \text{ Dinars.}$$

Nous avons conservé les mêmes bases de calcul.

TABLEAU XVII

ENSEIGNEMENT MOYEN

Coût des constructions et équipements (En milliers de Dinars)

ANNEES scolaires	LOCAUX-CLASSES			ATELIERS			ENSEMBLE		TOTAL des investissements
	Nombre	Coût de la construction (1)	Coût des équipements (2)	Nombre	Coût de la construction (3)	Coût des équipements (4)	Construction	Equipement	
1961-1962..	57	153,9	85,5	51	255	408	408,9	493,5	902,4
1962-1963..	19	51,3	28,5	17	85	136	136,3	164,5	300,8
1963-1964..	42	113,4	63	38	190	304	303,4	367	670,4
TOTAL à 1961-1962 1963-1964..	118	318,6	177	106	530	848	848,6	1.025	1.873,6
1964-1965..	50	135	75	44	220	352	355	427	782
1965-1966..	85	229,5	127,5	76	380	608	609,5	735,5	1.345
1966-1967..	99	267,3	148,5	88	440	704	707,3	852,5	1.559,8
TOTAL à 1964-1965 1966-1967..	234	631,8	351	208	1.040	1.664	1.671,8	2.015	3.686,8
1967-1968..	100	270	150	89	445	712	715	862	1.577
1968-1969..	107	288,9	160	95	475	760	763,9	920,5	1.684,4
1969-1970..	111	299,7	166,5	99	495	792	794,7	958,5	1.753,2
1970-1971..	118	318,6	177	106	530	848	848,6	1.025,0	1.873,6
TOTAL de la décennie.....	788	2.127,6	1.182	703	3.515,0	5.624,0	5.642,6	6.806	12.448,6

(1) Sur la base de 2.700 D. la classe.

(2) Sur la base de 1.500 D. la classe.

(3) Sur la base de 5.000 D. l'atelier.

(4) Sur la base de 8.000 D. l'atelier.

TABLEAU XVIII

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEFAILLANTS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

ANNEES scolaires	PREMIERE ANNEE					DEUXIEME ANNEE				
	Prof.	Moyen				Prof.	Moyen			
		G.	Com.	Indus.	Total		G.	Com.	Indus.	Total
1961-1962...	212	203	60	200	463	79	140	31	131	302
1962-1963....	213	227	94	221	542	71	170	49	149	368
1963-1964....	85	140	110	325	575	80	190	80	180	450
	510	570	264	746	1.580	230	500	160	460	1.120
1964-1965....	—	150	145	435	730	30	135	95	265	495
1965-1966....	—	180	180	530	890	—	130	120	360	610
1966-1967....	—	225	220	670	1.115	—	150	150	450	750
1967-1968....	—	260	260	790	1.310	—	190	190	560	940
1968-1969....	—	300	300	900	1.500	—	220	220	660	1.100
1969-1970....	—	340	340	1.025	1.705	—	250	250	765	1.265
1970-1971....	—	385	385	1.165	1.935	—	290	290	865	1.445
	510	2.410	2.094	6.261	10.765	260	1.865	1.475	4.385	7.725

N.B. : Les coefficients de calcul sont indiqués dans le tableau n° 15.

TABLEAU XVIII bis

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEFAILLANTS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

ANNEES scolaires	TROISIEME ANNEE					TOTAL des détaillants de l'enseignement		TOTAL Général
	Prof.	Moyen				Prof.	Moyen	
		G.	Com.	Indus.	Total			
1961-1962...	244	66	24	140	230	535	995	1.530
1962-1963...	126	236	45	223	504	410	1.414	1.824
1963-1964...	125	285	80	255	620	290	1.645	1.935
	495	587	149	618	1.354	1.235	4.054	5.289
1964-1965...	135	225	120	305	650	165	1.875	2.040
1965-1966...	135	235	155	430	820	135	2.320	2.455
1966-1967...	—	235	200	590	1.025	—	2.890	2.890
1967-1968...	—	260	250	740	1.250	—	3.500	3.500
1968-1969...	—	310	310	930	1.550	—	4.150	4.150
1969-1970...	—	375	375	1.120	1.870	—	4.840	4.840
1970-1971...	—	430	430	1.290	2.150	—	5.530	5.530
	765	2.657	1.989	6.023	10.669	1.535	29.159	30.694

N.B. : Les coefficients de calcul sont indiqués dans le tableau n° 15.

TABLEAU XIX

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Capacité globale des Etablissements d'Enseignement

Progression en dix ans

ETABLISSEMENTS	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72
A. — *Enseignement Supérieur*											
E.S.A.T.	59	80	110	140	170	200	210	250	250	250	250
B. — *Enseignement*											
C.S.A. Moghrane	164	200	220	230	240	240	240	240	240	240	240
C.S.A. de Sfax	—	45	85	130	170	240	240	240	240	240	240
C.S.A. de Sousse	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130
C.S.A. de Souk-El-Khemis	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130
C. — *Enseignement Moyen*											
C.M.A. Thabet 1	165	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
C.M.A.S. Thabet 2	145	170	180	180	180	180	180	180	180	180	180
C.M.A. Bou Cherik	150	170	180	180	180	180	180	180	180	180	180
C.M.A. Sidi Bouzid	95	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Thibar	142	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
C.M.A. Tabarka	40	85	130	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Sfax	42	85	130	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M. Viti Bou Cherik	35	80	130	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Médenine	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Gabès	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Kairouan	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Bizerte	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Chott Maria	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Gafsa	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Kasserine	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. Le Kef	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130	130
C.M.A. du Gouvernorat de Sfax (2e col.)	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130
C.M.A. du Gouvernorat de Sousse (2e collège)	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130
C.M.A. du Gouvernorat de Médenine (2e col.)	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130

TABLEAU XIX (Suite)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Capacité globale des Etablissements d'Enseignement

Progression en dix ans

ETABLISSEMENTS	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72
C.M.A. du Gouvernorat de Kasserine (2e col.)	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130	130
C.M.A. du Gouvernorat de Béja (2e collège)...	—	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130
C.M.A. de Souk-El-Arba (2e collège).....	—	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130
C.M.A. du Gouvernorat de Gabès (2e collège).	—	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130
C.M.A. du Gouvernorat du Kef (2e collège)....	—	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130
C.M.A. de Bizerte (2e C.)	—	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130
C.M.A. à Kairouan (2e collège).....	—	—	—	—	45	85	130	130	130	130	130
D. — *Centres F. P. Agricole*											
Sidi El Hani.....	145	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Sidi-Bou-Rouis.....	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Fahs.....	145	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Fahs C. Motoculture..	35	60	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Menzel Chaker.....	0	80	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Souk-El-Khemis.....	0	80	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Médenine.....	0	0	80	150	150	150	150	150	150	150	150
Tozeur.....	0	0	80	150	150	150	150	150	150	150	150
Gabès.....	0	0	0	80	150	150	150	150	150	150	150
Béja.....	0	0	0	80	150	150	150	150	150	150	150
Kairouan.....	0	0	0	8	80	150	150	150	150	150	150
Bizerte.....	0	0	0	0	80	150	150	150	150	150	150
Cap Bon.....	0	0	0	0	0	80	150	150	150	150	150
Kasserine.....	0	0	0	0	0	80	150	150	150	150	150
E. — *Enseignement Ménager*											
1er centre.....	60	120	170	170	170	170	170	170	170	170	170
2e centre.....		60	120	170	170	170	170	170	170	170	170
3e centre.....			60	120	170	170	170	170	170	170	170
Capacité totale ABCDE.	1.572										7.140

TABLEAU XX

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Perspective de formation des cadres en 10 ans

Sortie des promotions

ETABLISSEMENTS	JUIN 1962	JUIN 1963	JUIN 1964	JUIN 1965	JUIN 1966	JUIN 1967	JUIN 1968	JUIN 1969	JUIN 1970	JUIN 1971	TOTAL
A. — *Cadres Supérieurs*											
— E.S.A.T. (actuel)	10	25	25	25	25	25	25	25	25	25	235
— E. S. A. T. (agrandissement)		1re A	2e A	20	30	50	50	50	50	55	305
TOTAL A											540
B. — *Cadres Moyens*											
— C.S.A. Moghrane	30	30	60	60	60	60	60	60	60	60	540
— C.S.A. de Sfax		1re A	2e A	30	30	30	60	60	60	60	330
— C.S.A. de Sousse			1re A	2e A	30	30	30	30	30	30	180
— Souk-El-Khemis				1re A	2e A	30	30	30	30	30	150
TOTAL B											1.200
C. — *Cadres de base*											
— C.M.A.S.T	20	20	40	40	40	40	40	40	40	40	360
— C.M.H.S.T	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
— C.M.A.B.C	20	20	20	40	40	40	40	40	40	40	340
— C.M.A. Sidi Bouzid		20	20	20	20	20	20	20	20	20	180
— C.M.A. Thibar	20	20	30	30	30	30	30	30	30	30	280
— C.M.A. Tabarka	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	20	20	160
— C.M.A. Sfax	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	20	20	160
— C.M. Viti B.C	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	20	20	160
— C.M.A. Médenine		1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	20	140

TABLEAU XX (Suite)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Perspective de formation des cadres en 10 ans

Sortie des promotions

ETABLISSEMENTS	JUIN 1962	JUIN 1963	JUIN 1964	JUIN 1965	JUIN 1966	JUIN 1967	JUIN 1968	JUIN 1969	JUIN 1970	JUIN 1971	TOTAL
— C.M.A. Gabès.....	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	20	140
— C.M.A. (Kairouan)....	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	20	140
— C.M.A. Bizerte.....	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	20	140
— C.M.A. Chott Maria...	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	120
— C.M.A. Gafsa.....	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	120
— C.M.A. Kasserine.....	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	120
— C.M.A. Le Kef.....	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	20	120
— C.M.A. du Gouvernorat de Sfax (2e Collège)....	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	100
— C.M.A. du Gouvernorat de Sousse (2e Collège)....	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	100
— C.M.A. du Gouvernorat de Médenine (2e Collège).	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	100
— C.M.A. du Gouvernorat de Kasserine (2e C.)....	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	20	100
— C.M.A. du Gouvernorat de Béja (2e Collège)....	—	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	80
— C.M.A. de Souk-El-Arba (2e Collège).....	—	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	80
— C.M.A. du Gouvernorat de Gabès (2e Collège...	—	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	20	80
— C.M.A. du Gouvernorat du Kef (2e Collège)....	—	—	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	60
— C.M.A. de Bizerte (2e C.)	—	—	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	60
— C.M.A. à Kairouan (2e Collège).....	—	—	—	—	—	1re A	2e A	20	20	20	60
TOTAL C.....											3.700

TABLEAU XX (Suite et fin)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Perspective de formation des Cadres en 10 ans

Sortie des promotions

ETABLISSEMENTS	JUIN 1962	JUIN 1963	JUIN 1964	JUIN 1965	JUIN 1966	JUIN 1967	JUIN 1968	JUIN 1969	JUIN 1970	JUIN 1971	TOTAL
D. — *Centres de F.P. Agricole*											
— Sidi El Hani	50	60	60	60	60	60	60	60	60	60	590
— Sidi-Bou-Rouis	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	600
— Fahs C.F.P.A.	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	600
— Fahs C. Motoculture	30	50	60	60	60	60	60	60	60	60	560
— Menzel Chaker	0	0	50	60	60	60	60	60	60	60	470
— Souk-El-Khemis	0	0	50	60	60	60	60	60	60	60	470
— Médenine	0	0	0	50	60	60	60	60	60	60	410
— Tozeur	0	0	0	50	60	60	60	60	60	60	410
— Gabès	0	0	0	0	50	60	60	60	60	60	350
— Béja	0	0	0	0	50	60	60	60	60	60	350
— Kairouan	0	0	0	0	0	50	60	60	60	60	290
— Bizerte	0	0	0	0	0	50	60	60	60	60	290
— Cap Bon	0	0	0	0	0	0	50	60	60	60	230
— Kasserine	0	0	0	0	0	0	50	60	60	60	230
TOTAL D											5.850
E. - *Enseignement Ménager*											
— 1er Centre	0	0	50	50	50	50	50	50	50	50	400
— 2e Centre	—	—	—	50	50	50	50	50	50	50	350
— 3e Centre	—	—	—	—	50	50	50	50	50	50	300
TOTAL E											1.050

TABLEAU XXI

ETAT RECAPITULATIF DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

DES ETABLISSEMENTS AGRICOLES DURANT LA DECENNIE 1962-1971

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
E.S.A.T.....	88.280	130.000	140.000	150.000	150.000	150.000	175.000	175.000	175.000	175.000	175.000
Collèges Secondaires.....	65.060	65.000	105.000	190.000	250.000	270.000	280.000	300.000	300.000	300.000	300.000
Collèges Moyens.	133.850	225.000	400.000	595.000	775.000	925.000	1.065.000	1.110.000	1.125.000	1.125.000	1.125.000
C.F.P.A. et Centres d'Enseignement ménagers..	100.000	246.000	380.000	530.000	650.000	760.000	800.000	820.000	820.000	820.000	820.000
TOTAL Général.	387.190	666.000	1.025.000	1.465.000	1.825.000	2.105.000	2.320.000	2.405.000	2.420.000	2.420.000	2.420.000

ANNEXE I.

Les Comptes Economiques

de 1957

et le Tableau des Echanges Intersectoriels

I. — COMPTE DES ENTREPRISES

EMPLOIS		RESSOURCES	
1.1 Salaires, etc.		1.7 Valeur ajoutée (au coût des facteurs) :	
a. Salaires	67.034	a. Agriculture	68.444
b. Cotisations, prestations sociales	7.316	b. Industries Extractives	9.075
1.2 Impôts indirects (2.10)	37.828	c. Industries manufacturières	23.845
1.3 Intérêts et dividendes (net)	123	d. Construction	7.141
1.4 Impôts directs (2.8 a)	6.811	e. Electricité, eau et gaz	3.968
1.5 Revenus payés aux ménages	115.018	f. Transports et communications	17.424
1.6 Epargne brute	3.687	g. Commerce et banques	43.186
		h. Services, divers	26.906
		TOTAL	199.989
		1.8 Impôts indirects moins subventions	20.831
		TOTAL (valeur ajoutée au prix du marché)	220.820
		1.9 Subventions	16.997
TOTAL	237.817	TOTAL	237.817

II. — COMPTE DE L'ADMINISTRATION TUNISIENNE

EMPLOIS		RESSOURCES	
2.1 Achats de biens aux entreprises.	3.845	2.7 Vente de biens et services	894
2.2 Salaires, etc...		2.8 Impôts directs payés par :	
a. Salaires	12.437	a Entreprises	6.811
b. Retraites, pensions	3.758	b. Ménages	3.517
2.3 Coopération Internationale	564	2.9 Retenues salariales des fonctionnaires	2.199
2.4 Subventions :		2.10 Impôts indirects	37.828
a. aux entreprises	16.997	2.11 Subventions :	
b. aux ménages	1.845	a. Aide de l'Etat Français.	2.595
2.5 Intérêts et dividendes (net)	2.513	b. Aide des Etats-Unis	1.470
2.6 Epargne	13.411	c. L'assistance technique des Nations Unies	56
TOTAL	55.370	TOTAL	55.370

Revenu net public (2.8+2.9+2.10+2.11 — 2.4 — 2.5) = 33.121

Consommation publique (2.1+2.2+2.3 — 2.7) = 19.710

Epargne (Revenu moins consommation) = 13.411

III. — COMPTE DES MENAGES

EMPLOIS		RESSOURCES	
3.1 Achats de biens et Services :		3.7 Salaires, etc... payés par :	
a. Des entreprises et d'extérieur	195.801	a. Entreprises (1.1 a)	67.034
b. de l'Administration Tunisienne (2.7)	894	b. Administration Tunisienne (2.2 a)	12.437
c. de l'Etat Français (5.4)	798	c. Ménages (3.2)	1.500
3.2 Services rendus par les domestiques (3.7) c.)	1.500	d. Administration Française (5.2 a)	24.906
3.3 Tourisme net à l'extérieur	5.200	c. Organisation étrangère	400
3.4 Impôts directs (2.8 b)	3.517	3.8 Cotisations, prestations sociales (1.1 b+5.2 b)	8.382
3.5 Retenues salariales (2.9)	2.199	3.9 Pensions retraites (2.2 b+5.2 c)	8.051
3.6 Epargne	29.958	3.10 Subventions (2.4 b)	1.845
		3.11 Revenus payés par les entreprises (1.5)	115.018
		3.12 Revenus reçus de l'étranger (net)	.294
TOTAL	239.867	TOTAL	239.867

IV. — COMPTE DES OPERATIONS EN CAPITAL

EMPLOIS		RESSOURCES	
4.1 Formation brute du capital :		4.5 Epargne :	
a. Entreprises	9.433	a. Entreprises (1.6)	3.687
b. Administration Tunisienne	13.920	b. Administration Tunisienne (2.6)	13.411
4.2 Variations des stocks	4.712	c. Ménages (3.6)	29.958
4.3 Excédent des opérations avec l'étranger (5.6-6.6)	28.415		
TOTAL	47.056	TOTAL	47.056

V. — COMPTE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE EN TUNISIE

EMPLOIS		RESSOURCES	
5.1 Achat de biens et services pour :		5.4 Ventes de biens et services	798
a. Consommations	7.916	5.5 Intérêts et dividendes	2.587
b. Investissements	3.132	5.6 Transferts de capitaux (excédent du compte courant)	40.523
5.2 Salaires, etc...			
a. Salaires	24.906		
b. Cotisations et prestations sociales	1.066		
c. Pensions, retraites	4.293		
5.3 Subventions (2.11 a)	2.595		
TOTAL	43.908	TOTAL	43.908

VI. — COMPTE DU RESTE DU MONDE

EMPLOIS		RESSOURCES	
6.1 Exportation	54.187	6.7 Importations	63.352
6.2 Tourisme	500	6.8 Tourisme, net (3.3)	5.200
6.3 Gouvernement	150	6.9 Transferts publics	564
6.4 Revenus de facteurs	1.062	6.10 Revenus de facteurs	417
6.5 Subventions (2.11 b+2.11 c)	1.526		
6.6 Excédent du compte courant	12.108		
TOTAL	69.533	TOTAL	69.533

OUTPUT / INPUT Code A	U T I / INDUS Agriculture Sylviculture et Pêche 1	Industries extractives 2	Denrées Alimentaires 3	Boissons 4	Tabacs 5	Textiles 6	Habillement 7	Articles en bois Liège et Ameublement 8
0-04 Agriculture, sylviculture et pêche	3.720	127	15.618	4.930	87	709	—	41
11-19 Industries extractives	6	—	34	—	—	—	—	—
20 Denrées alimentaires	265	—	8.815	—	—	—	—	—
21 Boissons	—	—	—	—	—	—	—	—
22 Tabacs	—	—	—	—	—	—	—	—
23 Textiles	—	—	—	—	—	1.320	250	—
24 Habillement	—	—	—	—	—	—	—	—
25-26 Articles en bois, liège et ameublement	570	190	—	440	—	—	—	360
27 Papier et article en papier	—	2	62	—	—	—	—	—
-28 Impression et édition	—	—	—	—	—	—	—	—
29 - Cuir et chaussures	—	—	—	—	—	—	—	—
30 Produits en caoutchouc	—	—	—	—	—	—	—	—
-31 Produits chimiques	466	200	—	—	—	—	—	—
32 Dérivés du pétrole et du charbon	—	—	—	—	—	—	—	—
33 Produits minéraux non métalliques	—	40	9	35	—	—	—	—
34-38 Industries métallurgiques machines appareils électriques et matériel de transport	450	470	100	90	50	40	20	50
39 Fabrications diverses	—	—	—	—	—	—	—	—
20-39 Total des industries manufacturières	1.751	902	8.986	565	50	1.360	270	410
4 Construction	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Electricité, gaz et eau	82	125	220	34	10	20	18	45
7 Transports et communications a)	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Commerce, banques et assurances	1.839	652	4.456	888	206	527	193	769
82-84 Services divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Impôts indirects b)	2.947	26	—	—	—	—	—	—
Subventions b)	-1.654	—	—	—	—	—	—	—
Salaires	13.872	3.861	2.148	644	332	655	365	642
Cotisations et prestations sociales	—	1.431	429	88	110	155	60	112
Amortissements	2.750	643	422	155	46	59	71	44
Revenus nets d'exploitation	51.822	3.140	2.506	2.239	87	1.500	854	439
Importations (cif)	1.631	824	4.928	143	477	927	339	1.219
TOTAL général	78.766	11.731	39.747	9.686	1.405	5.872	2.170	3.715

A) Code de la classification internationale, type par industrie de toutes les branches d'activité économique.

TABLEAU INPUT — OUTPUT DU PRODUIT INTERIEUR BRUT, AUX PRIX A LA PRODUCTION

I L I S A T I O N S I N T E R M E D I A I R E S

U S T R I E S M A N U F A C T U R I È R E S

es is et e-	Papier et Article en Papier	Impression et Edition	Cuir et Chaussures	Articles en Caoutchouc	Produits Chimiques	Dérivés du Pétrole et du Charbon	Produits minéraux non-métalliques	Industries métallurgiques - machines appareils électriques et matériel de transport	Fabrications Diverses	TOTAL des industries manufacturières	Construction
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	3-17	18
l	—	—	700	—	54	—	—	—	236	22.375	—
	—	—	—	—	858	—	25	2.021	—	2.938	689
	—	—	—	—	660	—	—	—	—	9.475	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.570	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
)	—	—	17	—	—	—	—	—	—	817	60
	—	—	—	—	91	—	208	—	—	361	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	1.049	—	—	—	—	—	—	1.049	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	1.351	—	—	200	—	1.551	21
	—	—	—	—	—	—	—	6	—	6	
	—	—	—	—	—	—	118	—	—	162	1.50
	20	26	—	10	200	—	200	972	50	1.828	14
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	20	26	1.065	10	2.302	—	525	1.178	50	16.819	3.07
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	19	28	10	10	80	—	400	192	10	1.096	29
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	85	170	546	60	1.176	44	633	1.248	92	11.093	2.57
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.867 b)	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	— 287 b)	— 17
	69	300	663	54	922	13	750	2.442	156	10.155	3.38
	16	67	99	14	230	4	131	572	16	2.063	64
	30	58	43	11	388	—	301	253	12	1.893	62
	56	240	1.036	58	597	57	652	1.539	454	9.734 b)	2.49
	159	303	687	111	1.809	66	704	2.128	194	14.188	2.09
	454	1.192	4.850	328	8.416	184	4.122	11.573	1.220	94.934	15.69

1957 (en 1.000 Dinars)

					UTILISATIONS FINALES				
Elec., Gaz et Eau	Transports et Communications	Commerce Banques et Assurances	Services Divers	TOTAL de l'utilisation Intermédiaire	Consommation Privée et Publique	Formation brute de capital fixe Intérieur	Variations des Stocks	Exportations	TOTAL Général
19	20	21	22	1-22	23	24	25	26	1-26
—	165	—	—	26.387	42.006	609	1.376	8.388	78.766
73	—	—	—	3.711	115	—	6	7.899	11.731
—	150	—	—	9.890	24.187	—	— 5.990	11.660	39.747
—	—	—	—	—	2.508	—	—	7.178	9.686
—	—	—	—	—	1.398	—	—	7	1.405
—	—	—	—	1.570	4.110	—	—	192	5.872
—	—	—	—	—	2.000	—	—	170	2.170
—	285	—	—	2.467	1.153	—	—	95	3.715
—	—	84	—	447	—	—	—	7	454
—	—	257	—	257	910	—	—	25	1.192
—	—	—	—	1.049	3.737	—	—	64	4.850
—	20	—	—	20	295	—	—	13	328
—	—	—	250	3.682	2.508	—	235	2.991	8.416
—	—	—	—	8	176	—	—	—	184
—	—	—	—	1.703	671	—	52	1.696	4.122
360	1.900	130	220	2.101	231	540	—	4.785	11.573
—	—	—	—	—	1.069	—	—	151	1.220
360	2.355	471	470	26.200	44.953	450	— 5.703	29.034	94.934
—	—	—	—	—	—	15.692	—	—	15.692
26	145	1.020	340	3.124	2.596	—	—	—	5.720
—	—	12.563	400	12.963	9.785	—	—	—	22.748
581	2.158	3.345	815	23 037	59.225	3.257	— 198	8.224	93.565
—	200	1.800	1.200	3.200	14.972	—	—	—	18.172
30	836	30.606	516	37.828	—	—	—	—	37.828
—	— 1.915	— 9	— 12.960	— 16.997	—	—	—	—	- 16.997
1.343	8.740	6.840	18.841	67 034	17.695 c)	—	—	—	84.729 c)
696	2.486	—	—	7.316	—	—	—	—	7.316
889	2.010	—	2.000	10.805	—	—	—	—	10.805 d)
1.040	4.188	36.346	6.065	114.834	—	—	—	—	114.834
677	1.380	583	485	21.866	40.324 e)	6.477	— 193	642	69.116
5.720	22.748	93.565	18.172	—	231.671 b)	26.485 g)	4.712	54.187 h)	648.959

TOTAL des emplois = 307631

ANNEXE II.

Tableau des Disponibilités et de leurs Utilisations en 1971

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation brute de capital	Exportation	TOTAL des Utilisations	Production	Importation	TOTAL des Disponibilités
Agriculture								
Animaux vivants	—	—	7.800	—	7.800	7,800	—	7,800
Viande	10,900	0,125	—	0,575	11,600	11,600	—	11,600
Lait	5,000	2,600	—	—	7,600	7,600	—	7,600
Laine	—	2,000	—	—	2,000	1,600	0,400	2,000
Peaux	—	2,520	—	—	2,520	0,900	1,620	2,520
Œufs	3,200	0,020	—	—	3,220	3,000	0,220	3,220
Volailles	1,500	—	—	—	1,500	1,500	—	1,500
Autres	0,400	0,080	—	0,020	0,500	0,500	—	0,500
Blé tendre	0,320	9,112	—	—	9,432	6,100	3,332	9,432
Blé dur	9,250	9,961	—	5,389	24,600	24,600	—	24,600
Orge, avoine	0,378	4,122	—	—	4,500	4,500	—	4,500
Maïs, sorgho, autres Céréales	0,200	0,574	—	—	0,774	0,700	0,074	0,774
Riz	0,100	0,070	—	—	0,170	—	0,170	0,170
Fourrage	—	24,450	—	—	24,450	24,450	—	24,450
Fèves, pois, pois chiche. Lentilles	1.300	2,492	—	1,112	4,904	4,904	—	4,904
Betteraves	—	0,800	—	—	0,800	0,800	—	0,800
Artichauts	0,500	0,100	—	0,700	1,300	1,300	—	1,300
Tomates	1.300	1,400	—	0,600	3,300	3,300	—	3,300
Pommes de terre	1.700	—	—	—	1.700	1,000	0,700	1,700
Piments	1,100	0,300	—	0,100	1,500	1,500	—	1,500
Autres légumes	7,300	0,025	—	1,875	9,200	9,200	--	9,200
Agrumes	1,700	0,050	—	2,750	4,500	4,500	—	4,500
Raisin de table	1,500	—	—	—	1,500	1,500	—	1,500
Raisin de vin	—	4,900	—	—	4,900	4,900	—	4,900
Dattes	3.400	—	—	2,500	5,900	5,900	--	5,900
Olives de table	0,900	—	—	—	0,900	0,900	—	0,900
Autres olives	—	25,200	—	—	25,200	25,000	—	25,200
Autres fruits	6,600	1,030	—	5,070	12,700	12,700	—	12,700
Café	—	0,900	—	—	0,900	—	0,900	0,900
Thé	4,200	—	—	—	4,200	—	4,200	4,200
Tabac	—	0,630	—	—	0,630	0,500	0,130	0,630
Lin	—	—	—	—	—	—	—	—
Coton	—	1.800	—	—	1,800	0,500	1.300	1.800
Divers	1.500	0,950	—	—	2,450	1,500	0,950	2.450
Alfa	—	0,806	—	—				
Bois	0,400	0,485	—	—	2,291	1,940	0,351	2,291
Liège	—	0,600	—	—				
Poissons	4,200	0,600	—	1,400	6,200	6,200	—	6,200
Eponges	—	—	—	0,600	0,600	0,600	—	0,600
TOTAL	68,848	98,702	7,800	22,691	198,041	183,694	14,347	198,041

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation brute de Capital	Exportation	TOTAL des Utilisations	Production	Importation	TOTAL des disponibilités
Insdustries extractives								
Houille	0,100	1.000	—	—	1.100	—	1.100	1.100
Gaz naturel	—	0,380	—	—	0,380	0,380	—	0,380
Sel	2,240	0,077	—	0,103	0,420	0,420	—	0,420
Phosphates 66	—	1.500	—	3,800	5,300	5,300	—	5.300
Phosphates 75	—	—	—	3,650	3,650	3,650	—	3,650
Fer	—	0,800	—	3,250	4,050	4,050	—	4,050
Plomb	—	1,715	—	—	1,715	1,715	—	1,715
Zinc	—	—	—	0,170	0,170	0,170	—	0,170
Pyrites de fer non grillées	—	0,075	—	—	0,075	—	0,075	0,075
Soufre non raffiné	—	2,040	—	—	2,040	—	2,040	2,040
Produits de carrière	—	1,000	—	—	—	1,000	—	—
TOTAL	0,340	8,587	—	10,973	19,900	16,685	3,215	19,900

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation Brute de Capital	Exportation	TOTAL des Utilisations	Production	Importation	TOTAL des Disponibilités
Denrées alimentaires								
— Lait concentré	0,780	—	—	—	0,780	—	0,780	0,780
— Beurre	1,000	—	—	—	1,000	1,000	—	1,000
— Fromage	2,200	—	—	0,400	2,600	2,300	0,300	2,600
— Corps gras	0,100	—	—	—	0,100	0,100	—	0,100
— Huile	13,600	—	—	15,900	29,500	29,500	—	29,500
— Huile de grignons	—	1,900	—	—	1,900	1,900	—	1,900
— Autres huiles végétales	0,200	—	—	—	0,200	—	0,200	0,200
— Conserves de viande	0,100	—	—	0,150	0,250	0,250	—	0,250
— Conserves de poissons	0,500	—	—	1,150	1,650	1,650	—	1,650
— Sucre	6,400	1,150	—	—	7,550	4,600	2,950	7,550
— Café	1,800	—	—	—	1,800	1,800	—	1,800
— Autres sucreries	1,200	—	—	0,300	1,500	1,500	—	1,500
— Cacao	0,150	0,100	—	—	0,250	0,150	0,100	0,250
— Pâtes alimentaires	2,200	—	—	0,400	2,600	2,600	—	2,600
— Boulangerie, pâtisserie	17,148	—	—	0,300	17,448	17,448	—	17,448
— Farine	0,200	12,800	—	—	13,000	13,000	—	13,000
— Semoule, malt	5,350	1,900	—	1,650	8,900	8.900	—	8,900
— Son		2,150	—	0,550	1,200	2,700	—	2,700
— Conserves de légumes	1,100	—	—	1,935	3,035	3,035	—	3,035
— Fruits	0,830	—	—	1,820	2,650	2,650	—	2,650
— Divers	0,600	—	—	0,400	1,000	1,000	—	1,000
TOTAL	55,458	20,000	—	24,955	100,413	96,083	4,330	100,413

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation Brute de Capital	Exportation	Total des Utilisations	Production	Importation	Total des Disponibilités
Boissons								
— Vins	1,500	—	—	7,100	8,600	8,600	—	8,600
— Bière	1,500	—	—	—	1,500	1,450	0,050	1,500
— Glace, eaux minérales	0,500	—	—	—	0,500	0,450	0,050	0,500
— Alcool	—	0,036	—	—	0,036	0,036	—	0,036
— Autres produits	0,700	—	—	—	0,700	0,600	0,100	0,700
TOTAL	4,200	0,036	—	7.100	11,336	11,136	0,200	11,336
Tabac								
— Tabac	1,600	—	—	0,100	1,700	1,650	0,050	1,700
Habillement								
— Vêtements	4,500	—	—	0,800	5,600	5,200	0,400	5,600
— Bonneterie	2,900	—	—	—	2,900	2,900	—	2,900
— Friperie	0,800	—	—	—	0,800	0,100	0,700	0,800
— Broderie	0,600	—	—	0,100	0,700	0,700	—	0,700
— Coiffure	0,160	—	—	0,030	0,190	0,150	0,040	0,190
TOTAL	9,260	—	—	0,930	10,190	9,050	1,140	10,190

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation Brute de Capital	Exportation	Total des Utilisations	Production	Importation	Total des disponibilités
TEXTILES								
Couvertures	0,470	—	—	0,200	0,670	0,670	—	0,670
Tapis, tapisserie	0,680	—	—	0,200	0,880	0,880	—	0,880
Dentelles	0,670	—	—	—	0,670	0,670	—	0,670
Tissus de coton	4,900	0,300	—	—	5,200	5,200	—	5,200
Tissus de laine	4,300	1,200	—	—	5,500	5,300	0,200	5,500
Tissus synthétiques	2,700	0,800	—	—	3,500	2,700	0,800	3,500
Fils de coton	0,190	4,500	—	—	4,690	4,500	0,190	4,690
Fils de laine	—	3,500	—	—	3,500	3,200	0,300	3,500
Fils synthétiques	—	1,400	—	—	1,400	—	1,400	1,400
Corderies	0,230	—	—	—	0,230	0,100	0,130	0,230
Tissus de soie	0,200	—	—	—	0,200	—	0,200	0,200
Tissus de lin	0,200	—	—	—	0,200	—	0,200	0,200
Autres	0,300	—	—	—	0,300	—	0,300	0,300
TOTAL	14,840	11,700	—	0,400	26,940	23,220	3,720	26,940

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation Brute de Capital	Exportation	Total des Utilisations	Production	Importation	Total des Disponibilités
Bois								
— Bois	—	5,000	—	—	5,000	0,500	4,500	5,000
— Ouvrages en bois.	1,600	5,250	—	—	6,850	6,850	—	6,850
— Ouvrages en liège et autres produits...	—	0,240	—	0,010	0,250	0,250	—	0,250
TOTAL	1,600	10,490	—	0,010	12,100	7,600	4,500	12,100
Papier								
— Cellulose	—	—	—	1,600	1,600	1,600	—	1,600
— Papier	0,600	2,144	—	—	2,744	1,800	0,944	2,744
TOTAL	0,600	2,144	—	1,600	4,344	3,400	0,944	4,344
Edition	1,800	0,500	—	—	2,300	2,000	0,300	2,300
Cuir								
— Cuir	—	3,800	—	—	3,800	3,300	0,500	3,800
— Chaussures	7,400	—	—	—	7,400	7,000	0,400	7,400
— Autres ouvrages	1,100	—	—	—	1,100	0,900	0,200	1,100
— Pelleterie	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	8,500	3,800	—	—	12,300	11,200	1,100	12,300
Caoutchouc								
Pneumatiques	0,300	1,300	—	—	1,600	1,400	0,200	1,600
Chaussures en caoutchouc	0,200	—	—	—	0,200	0,200	—	0,200
Autres ouvrages	0,300	—	—	—	0,300	0,200	0,100	0,300
Caoutchouc	—	0,800	—	—	0,800	—	0,800	0,800
TOTAL	0,800	2,100	—	—	2,900	1,800	1,100	2,900

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation Brute de Capital	Exportation	Total des Utilisations	Production	Importation	Total des Disponibilités
Industries chimiques								
Superphosphates simple	—	0,700	—	—	0,700	0,700	—	0,700
Superphosphates triple	—	1,870	—	4,730	6,600	6,600	—	6,600
Engrais composés	—	0,390	—	—	0,390	0,390	—	3,900
Acide sulfurique	—	2,500	—	—	2,500	2,500	—	2,500
Acide phosphorique	—	0,600	—	—	0,600	0,600	—	0,600
Souffre raffiné	—	2,100	—	—	2,100	2,100	—	2,100
Savons	2,300	—	—	—	2,300	2,150	0,150	2,300
Explosifs	0,300	0,400	—	—	0,700	0,700	—	0,700
Dérivés du gaz	—	0,500	—	—	0,500	0,500	—	0,500
Peintures	—	2,056	—	—	2,056	1,000	1,056	2,056
Huile de lin	—	0,900	—	—	0,900	0,900	—	0,900
Parfumerie	0,800	—	—	0,200	1,000	0,900	0,100	1,000
Produits pharmaceutiques	2,000	2,200	—	—	4,200	2,200	2,200	4,200
Allumettes	0,100	—	—	—	0,100	—	0,100	0,100
Insecticides	0,130	0,720	—	—	0,850	0,500	0,350	0,850
Produits en plastique	0,850	0,960	—	—	1,810	1,350	0,460	1,810
Autres produits	1,750	0,200	—	—	1,950	1,950	—	1,950
Engrais simples (potasse)	—	1,200	—	—	1,200	—	1,200	1,200
Sulfate d'ammoniaque	—	0,390	—	—	0,390	0,390	—	1,200
Ammonitrate	—	4,600	—	—	4,600	4,600	—	4,600
Ammoniaque anhydre	—	1,000	—	—	1,000	1,000	—	1,000
Phosphate d'ammoniaque	—	1,700	—	2,000	3,700	3,700	—	3,700
Phosphore	—	3,000	—	0,500	3,500	3,500	—	3,500
Divers	—	2,000	—	—	2,000	—	2,000	1,000
TOTAL	8,230	29,986	—	7,430	45,646	38,030	7,616	45,646

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la próduction de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation Brute de Capital	Exportation	Total des Utilisations	Production	Importation	Total des Disponibilités
Produits minéraux non métalliques								
— Produits de verre.	0,300	0,956	—	—	—	1,000	0,256	—
— Produits de céramique	1,000	2,425	—	0,100	—	3,000	0,525	—
— Autres produits	—	0,769	—	—	—	0,769	—	—
— Ciments	—	2,893	—	0,623	—	3,516	—	—
— Chaux	+	1,412	—	—	—	1,412	—	—
— Plâtre	—	0,113	—	—	—	0,113	—	—
— Briques	—	0,540	—	—	—	0,540	—	—
— Tuiles	—	0,053	—	—	—	0,053	—	—
— Hourdis	—	0,024	—	—	—	0,024	—	—
— Ouvrages en pierre	—	0,848	—	—	—	0,848	—	—
TOTAL	1,300	10,033	—	0,723	12,056	11,275	0,781	12,056
Fabrications diverses								
— Bijoux	0,870	—	—	—	—	0,870	—	—
— Brosserie	0,200	—	—	—	—	0,100	0,100	—
— Métaux précieux	—	0,175	—	—	—	—	0,175	—
— Horlogerie	1,830	—	—	—	—	0,500	1,330	—
— Autres produits	1,000	—	0,400	—	—	0,400	1,000	—
TOTAL	3,900	0,175	0,400	—	4,475	1,870	2,605	4,475

TABLEAU DES DISPONIBILITES ET DE LEURS UTILISATIONS EN 1971

(En millions de Dinars, au prix à la production de 1957)

	Consommation finale	Consommation Intermédiaire	Formation Brute du Capital	Exportation	Total des Utilisations	Production	Importation	Total des Disponibilités
Dérivés du pétrole								
— Pétrole brut....	—	10,200	—	—	—	—	10,200	—
— Dérivés du pétrole	3,300	15,252	—	—	—	16,252	2,300	—
TOTAL.....	3,300	25,462	—	—	28,752	16,252	12,500	28,752
Electricité, Gaz, Eau								
— Electricité, gaz et eaux.....	3,800	7,178	—	—	10,978	10,978	—	—
TOTAL.....	3,800	7,178	—	—	10,978	10,978	—	—
Métallurgie								
— Ferrailles.....	—	1,100	—	—	1,100	1,100	—	1,100
— Plomb ouvré.....	—	0,500	—	2,000	2,500	2,500	—	2,500
— Machines.....	6,100	26,003	52,5	—	84,603	27,400	57,203	84,603
TOTAL.....	6,100	27,603	52,5	2,000	88,203	31,000	57,203	88,203
Transports.....	9,900	24,922	—	—	34,822	82,161	2,661	34,822
Services divers.....	45,124	9,255	—	—	54,379	50,379	4,000	54,379
Commerce et Banque.	85,500	63,538	26,200	12,500	187,738	187,738	—	187,738
Construction.....	—	—	70,000	—	70,000	70,000	—	70,000
TOTAL général....	335,000	356,201	156,900	91,412	939,513	817,201	122,212	939,513